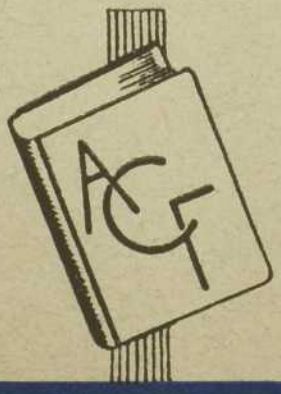
PIERRE DAVIAULT

Le Baron de Saint-Castin

CHEF ABÉNAQUIS



DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉDITIONS DE L'A. C.-F. • MONTRÉAL

SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE
QUÉBEC.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

L'Expression juste en traduction.
Notes de traduction, 1re série (*épuisé*).

Questions de langage.
Notes de traduction, 2e série (*épuisé*).

L'expression juste en traduction.
Edition refondue et complète des Notes de traduction.

La Grande Aventure de Le Moyne d'Iberville.

LE BARON DE SAINT-CASTIN

73522

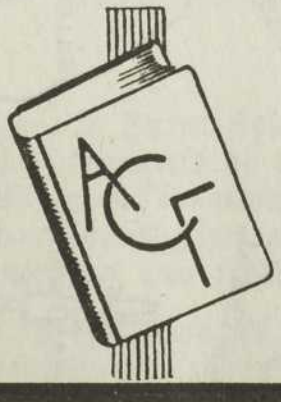
À MES FILS,
PIERRE ET JÉRÔME.

PIERRE DAVIAULT

LE BARON DE SAINT-CASTIN

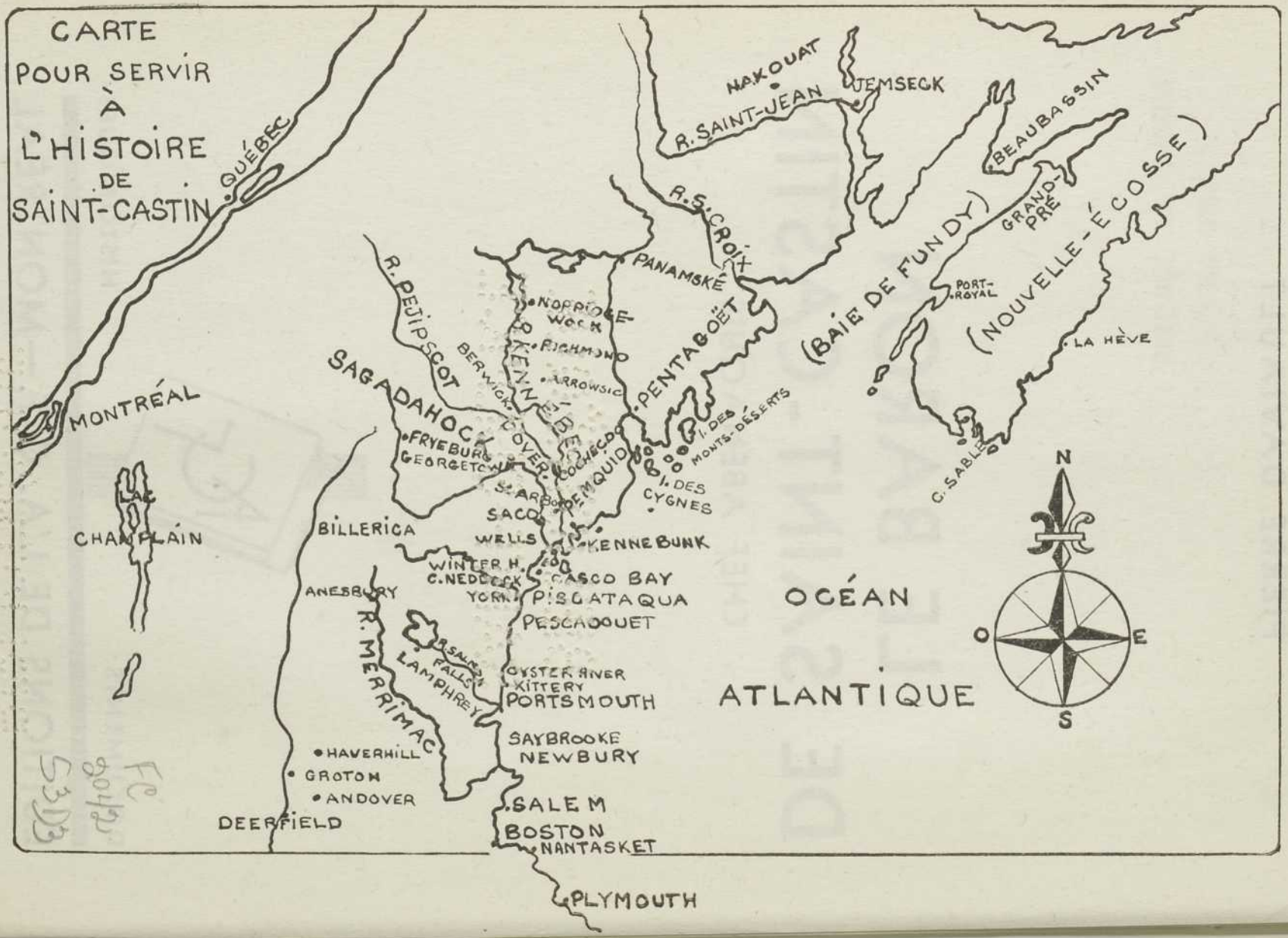
CHEF ABÉNAQUIS

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE



DOCUMENTS HISTORIQUES

ÉDITIONS DE L'A. C.-F. — MONTRÉAL



B.Q.R.
NO. 33205

FC
3042
S33D3

Le 17 *juillet* 1670, *le* Saint-Sébastien *longeant à tribord l'île des Monts-Déserts carguait ses voiles dans la baie de Pentagoët en Acadie.*

Debout sur le pont, les passagers contemplaient le pays où les appelait le service du roi.

La baie s'étalait en une vaste nappe prolongée par un fleuve dont les méandres s'enfonçaient dans la forêt vierge. Le flot battait le pied d'un fort trop minuscule pour donner l'aspect de la civilisation à cette sauvagerie intacte encore.

D'immenses pins dominaient le fort. L'étrangeté du paysage expliquait comment les crédules navigateurs du siècle précédent avaient pu y voir la fabuleuse Norembègue, la ville aux toits d'or. A moins que, pauvre humanité écrasée par tant de grandeur, on n'eût à l'esprit le mot que La Hontan devait écrire plus tard : Tout ce pays-là n'est qu'une forêt.

Pour la plupart des hommes que portait le Saint-Sébastien, *la forêt américaine n'était pas une inconnue. Ils savaient la vie qu'elle recélait ; ils avaient appris que, obstacle à la colonisation, elle était néanmoins la grande pourvoyeuse de la traite, seul soutien, avec la* molue, *de ces contrées nouvelles. Les vagues de verdure ondulant à perte de vue, — ils ne l'ignoraient pas, — recouvraient de leur éternelle sérénité l'existence agitée des hommes rouges au milieu de qui les nouveaux venus de France allaient vivre, commercer, se battre. Dans cette forêt à la fois inquiétante et attirante, ils allaient rencontrer leur destin.*

A peine immobilisé, le Saint-Sébastien *met un canot à la mer. L'état-major français se dirige vers le fortin, d'une exiguïté ridicule dans l'immensité de ce décor, afin de sommer le commandant anglais d'amener les couleurs de Sa Majesté britannique, qui flottent sur ces lieux.*

Dans le canot, a pris place M. Hubert d'Andigné, chevalier de Grandfontaine, nouveau commandant en l'Acadie. A ses côtés, son lieutenant, Pierre de Joibert seigneur de Soulanges et de Marson ; puis son enseigne, Jean-Vincent d'Abbadie.

Trois hommes entrent ainsi dans l'histoire de l'Amérique française. Les deux premiers y passeront à peine, emportés bientôt comme fétus dans l'ouragan d'événements plus grands qu'eux. Seul, le petit subalterne, à peine âgé de dix-huit ans, se montrera à la mesure du sauvage continent où le jette sa destinée. Seul, il y accomplira une oeuvre. Pendant trente ans, il contiendra l'Anglais et permettra à la nation acadienne de se former, d'acquérir des traditions françaises assez solides pour braver la tourmente. Il jouera un rôle si fantastique que son nom hantera bientôt les légendes d'Acadie, de Nouvelle-France, de Nouvelle-Angleterre. Le poète Longfellow chantera sa gloire et une ville des Etats-Unis, au vingtième siècle encore, portera son nom [1].

CHAPITRE PREMIER

DÉBUT DE L'AVENTURE

— I —

La famille de Saint-Castin. — Personnage de légende, Jean-Vincent d'Abbadie, deuxième baron de Saint-Castin [1], l'est au point que ses origines restent embuées de mystère. Circonstance déjà faite pour intriguer l'imagination. L'histoire impitoyable a quand même restreint le champ où peut vagabonder la folle du logis.

Où et quand naquit-il ? On en est réduit aux conjectures, encore que ces conjectures soient plus que des probabilités. On n'a pas retrouvé son acte de baptême, parce que les registres de l'état civil pour le 17e siècle et une partie du 18e n'existent plus au village de Saint-Castin.

Le frère et la sœur de Jean-Vincent virent le jour à Escout, seigneurie acquise en 1591 par le grand-père, Jean-Pierre d'Abbadie, et résidence habituelle de la famille depuis lors. Le père de notre héros avait toutefois une prédilection pour Saint-Castin. Il avait obtenu l'érection de cette terre en baronnie et il y faisait de fréquents séjours avec les siens. Un de ses fils n'y pouvait-il naître ? Impossible d'expliquer autrement l'obscurité qui entoure la naissance de ce membre d'une famille dont on n'ignore pas grand chose.

Fixons cette naissance à l'année 1652. C'est la seule date possible, à moins de supposer un secret plus troublant. La mère de Jean-Vincent, Isabeau de Béarn-Bonasse, mourait de la peste le 17 novembre 1652, s'étant mariée en 1649 et ayant donné naissance à ses deux premiers enfants en 1650 et 1651.

S'il reste des incertitudes quant à la naissance de Jean-Vincent d'Abbadie, en revanche les historiens ont fait toute la lumière désirable sur la maison d'Abbadie de Maslasq dont il était issu.

Elle était illustre dans le Béarn, où sa noblesse est constatée officiellement dès le quatorzième siècle. La

terre de Saint-Castin entrait dans la famille en 1581, par suite du mariage de Jean-Pierre d'Abbadie avec Bernardine de Luger, dame de Saint-Castin. Ces Luger établissaient leur généalogie jusqu'à Gaillardet de Luger qui, au 15e siècle, avait été chef de cuisine du comte de Foix. Nous retrouverons la famille de Foix.

Dix ans après son mariage, soit en 1591, devenu veuf, le même Jean-Pierre d'Abbadie ayant amassé une fortune considérable acquérait les seigneuries de Herrère, Escout et Escau, de puissante dame Corisande d'Andoins, comtesse de Guiche et de Louvigny, plutôt connue par le surnom de *la belle Corisande* que lui avait valu son intimité avec le bon roi Henri IV.

Ce grand seigneur trouvait difficilement le bonheur. Entré dans les ordres en 1598, dès l'année suivante il devenait évêque de Lescar. Son éloquence était considérable, si l'on en croit un de ses chanoines, "paîtrissant la manne de ses instructions avec tel assaisonnement, que les auditeurs n'en avoient jamais redondance, jamais avec disette, tous avec suffisance, contentement et utilité".

Le petit-fils de cet illustre prélat, c'est-à-dire Jean-Jacques d'Abbadie, agrandit les domaines patrimoniaux, si bien qu'en 1654 il obtenait de Louis XIV l'érection en baronnie de la terre de Saint-Castin. Ce domaine, comme les autres de la même famille, était situé aux environs d'Oloron.

Jean-Jacques d'Abbadie épousa Isabeau de Béarn-Bonasse, dont il eut trois enfants: Jean-Jacques d'Abbadie, deuxième du nom, né en 1650, mort en 1674 sans postérité; Marie, née en 1651 et mariée en 1669 à Jean de Labaig, avocat au parlement de Navarre, terrible accapareur qui jouera un rôle considérable dans la vie de notre héros; enfin Jean-Vincent, le futur chef abénaquis.

La famille maternelle était de plus haut lignage. Elle constituait une branche de la maison de Foix-Grailly, régnante jusqu'à son alliance avec la famille d'Albret alors qu'Henri IV unit les deux couronnes.

La très vieille famille de Grailly, terre patronymique située sur les bords du lac de Genève, s'allia au 14e siècle à la maison de Foix par le mariage de Jean II de Grailly à Blanche de Foix, fille de Gaston 1er et de Jeanne d'Ar-

tois; puis par l'union d'Archambault de Grailly, captal de Buch, qui épousa Isabelle de Foix-Castelbon, sœur de Mathieu de Castelbon, comte de Foix et vicomte de Béarn. Ce fut l'origine de la grande fortune des Grailly. Archambault s'empara, au nom de sa femme, des biens de son beau-frère, mort sans enfants. Il les transmit à son fils, Jean 1er, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, né vers 1382.

Jean 1er fut un des plus grands seigneurs de son temps. La postérité se le rappela surtout à cause de sa devise : "J'ay belle dame". Cette devise ne mentait pas. Jean de Foix eut trois unions légitimes et, en outre, trois fils naturels, Jean, Bernard et Pées de Béarn. Le deuxième, ancêtre de notre héros, fonda la branche illégitime de la maison de Foix, connue sous le nom de la vicomté de Béarn, auquel s'ajouta plus tard celui de Bonasse.

Bernard de Béarn, communément appelé le Bâtard de Béarn, fut illustre en son temps. Chevalier, sénéchal de Lannes et lieutenant général en la vicomté dont il portait le nom, Bernard fut un des plus terribles routiers du Midi. Assagi, il devint un précieux soutien de son frère Gaston IV comte de Foix, fils légitime celui-ci. Mais il restait ferrailleur impénitent, ainsi que le montre une savoureuse anecdote.

Une noble dame, prisonnière du comte de Saint-Paul, redoutable cavalier de ce bon vieux temps, fit publier par toute la chrétienté qu'elle épouserait son libérateur. Gaston de Foix avait défié le ravisseur, mais le roi de France, son suzerain, avait interdit le combat. Indépendant du roi, Bernard de Béarn décida de prendre la place de son frère dans une joute qui devait avoir lieu à Tournai. Afin de se montrer digne du comte de Foix, Bernard voulait se présenter accompagné de plusieurs gentilshommes, suivi de douze coursiers, sur un cheval caparaçonné d'or et d'argent. La prisonnière irait au-devant de lui et le conduirait sur le champ au moyen d'un fil de soie attaché aux rênes de son destrier. Enflammés par tant de chevalerie, les habitants de la bonne ville de Pamiers accordèrent cent florins à Bernard pour les frais de la rencontre. Par malheur, la chronique s'arrête là et nous ne saurons jamais ce qu'il advint du combat.

La descendance de ce vicomte de Béarn fut digne du fondateur de la lignée. Son fils, Jean de Béarn, époux

d'une Grammont, fut décapité pour tentative d'empoisonnement sur la personne de Madeleine de France et de Catherine de Foix. Ce sombre seigneur laissait un fils, Roger, dit le baron de Béarn, qui acquit une grande renommée militaire et qui fut, au dire de Brantôme, "brave et brillant capitaine, grand entrepreneur et toujours à cheval, et fort importunant l'ennemi". Il guerroya aux côtés de Gaston de Foix, de Bayard et de Montluc.

La famille compta un autre personnage fameux pendant les guerres de religion. En 1569, quand Charles IX de France voulut mettre la main sur le Béarn, au pouvoir de Jeanne d'Albret, il s'appuya surtout sur François de Béarn, appelé communément le capitaine Bonasse.

François de Béarn mena rudement la rude guerre de partisans. Montluc en fit l'un de ses principaux lieutenants. C'était un curieux homme. Du fond de sa tranchée devant Navarrenx, ayant aperçu Bertrand de Gabaston sur le rempart, il le salua très civilement et lui demanda de ses nouvelles ainsi que de sa famille. L'officier répondit non moins courtoisement, se disant fort marri de voir que les circonstances les séparaient de la sorte. Mais la conversation prit mauvaise tournure quand les deux partisans se reprochèrent l'un l'autre d'avoir introduit l'étranger dans la patrie. Et les deux hommes s'injurièrent homériquement du rampart à la tranchée.

A quelque temps de là, Bonasse, forcé d'évacuer Nay, déposa aux portes de la ville dix tonneaux de vin dans lesquels des apothicaires avaient mis des crapauds, ce qui était poison mortel, croyait-il. Il comptait que la troupe adversaire, altérée, se jetterait sur le vin et s'anéantirait elle-même. En se retirant, par surcroît de précaution, il saccagea tout sur son passage afin d'affamer l'ennemi. Il soutint victorieusement un siège à Lourdes, mais fut tué par les sicaires de Jeanne d'Albret dans Tarbes où il finit par se jeter avec ses bandes, et où Montluc lui avait donné commission de tenir "de par Dieu ou de par le Diable".

Le fils de ce bon guerrier, Henri, n'eut d'autre distinction que d'être le père de Jacques de Béarn-Bonasse premier du nom, abbé d'Arette, et de Jean de Béarn-Bonasse dont la fille Jeanne épousa Henri d'Aramits, le mousquetaire à qui Alexandre Dumas conféra, sous le

nom d'Aramis, une célébrité posthume auprès de laquelle pâlit celle des ancêtres de sa femme. Le héros de notre biographie était donc l'arrière-cousin de l'un des *Trois Mousquetaires*.

De Jacques 1er de Béarn-Bonasse naquirent trois enfants, dont Isabeau qui devait être la mère de notre Saint-Castin[2].

— II —

Saint-Castin au Canada. — Si l'hérédité n'est pas un vain mot, Jean-Vincent d'Abbadie apportait en naissant les dispositions voulues pour se montrer à la hauteur des aventures qui se présenteraient sur son chemin. Il descendait d'une lignée de guerriers, de routiers, de casse-cou. Il naissait, de plus, dans le sauvage pays de Béarn, parmi les gaves, les montagnes et les vallées arides.

Il entrait dans l'armée à un âge plus que tendre. Cadet de famille, il avait intérêt à se caser de bonne heure. Peut-être exagérait-il. Dès 1665, ou même avant, il était enseigne au régiment de Carignan-Salières (compagnie de Chambly), avec lequel il vint cette année-là en Nouvelle-France. Jean-Vincent n'avait que treize ans !

Une telle précocité était exceptionnelle, mais non pas unique. On pourrait citer, à la même époque, de nombreux exemples d'officiers à peine sortis de nourrice. Dans une lettre du 14 mai 1688, le ministre se plaignait à Denonville que, parmi les jeunes gens envoyés du Canada pour servir dans les Gardes de la marine, il y en avait un de treize ans. Ils devaient, au contraire, avoir au moins 18 ans et être incontestablement nobles.

Telle est la première mention de Jean-Vincent dans les documents officiels. On ne sait rien de ses années antérieures.

Aussi bien ignore-t-on ce qu'il fit au Canada. Sans doute acquit-il cette connaissance des sauvages et de la vie dans les bois qui devait tellement lui servir plus tard.

Il n'y a rien à relever jusque-là. L'histoire de Saint-Castin débute vraiment à son arrivée en Acadie[3].

— III —

L'arrivée en Acadie. — Quand Jean-Vincent d'Abbadie, second fils du premier baron de Saint-Castin, arrive dans l'Acadie, l'homme et l'occasion s'accordent.

A l'aurore de sa carrière, après un rapide apprentissage des armes, Jean-Vincent vient mettre sa jeune énergie au service d'un pays neuf. La colonie existe depuis des années nombreuses déjà, mais le progrès en a été entravé par des erreurs administratives et des difficultés de toutes sortes. L'occupation du pays par les Anglais, durant les quinze ou seize années précédentes, a tout bouleversé: il faut recommencer à neuf. Est-il circonstance plus favorable pour un jeune homme qui n'est enlisé dans aucune routine ?

M. de Grandfontaine obtient de Colbert, en juillet 1669, "le pouvoir du roi pour recevoir des Anglais le pays de l'Acadie et les forts qui en dépendent".

Ayant levé une compagnie de 50 hommes, il s'embarque sans tarder. Battu par une furieuse tempête en haute mer, son bateau relâche sur des récifs à trois lieues du port, où il se brise. Les passagers se sauvent, mais il faut licencier les soldats. Cependant la compagnie de Grandfontaine, rentrée de Lisbonne à la Rochelle, reste en état de repartir, "en vue de prendre possession de l'Acadie et de la conserver". Le 5 mars 1670, M. Colbert du Terron, commandant du port, communique au chevalier "les instructions de Sa Majesté pour aller commander en Acadie et solliciter des officiers britanniques la restitution du pays dans l'obéissance du roi".

Les Anglais ont pris Pentagoët en pleine paix, mais le traité de Bréda, l'année précédente, a rendu ce fort à la France[4].

— IV —

Français et Anglais en Acadie. — Les conflits entre Anglais et Français avaient en Acadie une animosité plus grande qu'en Nouvelle-France. Ils étaient aussi plus dommageables aux Français. Les Bostonnais tenaient à ce pays d'Acadie à cause de la pêche, industrie si précieuse pour eux qu'ils suspendaient une morue en bois doré dans la salle de l'Assemblée législative du Massachusetts.

Comme dans toute guerre d'expansion commerciale, les Anglais avaient trouvé un prétexte apparemment légitime. Pour les besoins de la cause, ils avaient exhumé, de vieux grimoires, le récit de voyage du navigateur vénitien Jean Cabot, qui, envoyé par des marchands de Bristol, était sans doute venu dans les parages du Labrador et de Terre-Neuve, ne sachant pas trop où il se trouvait. Or, les pêcheurs basques et bretons, comme autrefois les vikings islandais, fréquentaient le Grand Banc depuis des siècles[5]. Ils descendaient à terre, soit dans l'île de Terre-Neuve soit au Cap-Breton. Leurs droits étaient donc aussi sérieux que ceux de Cabot, et bien antérieurs. Le souvenir de Cabot fournissait néanmoins aux Anglais le prétexte rêvé. Ils en abusaient avec sans-gêne. A tout moment, même en temps de paix, ils lançaient des attaques contre la malheureuse Acadie, utilisant tantôt des troupes régulières, tantôt des forbans. La liste de ces attaques est édifiante.

Elle s'ouvre par le raid des Virginiens, en 1613. Ayant appris des Indiens l'existence de l'établissement français de Saint-Sauveur aux monts Déserts de Pentagoët, l'aventurier Samuel Argall se montre dans la rade avec un navire armé de quatorze canons et monté par une bande de soixante hommes. Il s'empare d'un petit navire, la *Fleur-de-May,* vole les lettres patentes de M. de la Saussaye, fondateur de la colonie; pille et saccage l'habitation, massacre ou déporte les habitants. Quinze d'entre eux sont lancés en pleine mer sur une barque non pontée, puis sauvés contre toute attente par des pêcheurs malouins. Les autres sont amenés à Jamestown, où le gouverneur menace de les pendre, feignant de les considérer comme forbans, puisqu'ils n'ont plus leurs papiers volés par Argall. En octobre de la même année, mis en goût, Argall repart avec trois vaisseaux à destination de Saint-Sauveur, Sainte-Croix et Port-Royal. Ayant tout pillé ou brûlé, le triste sire s'enfuit quand paraissent des Français armés.

Ces actes de sauvage flibusterie perpétrés sans déclaration de guerre se renouvellent souvent dans ces parages par cette "gent maudite et abominable, pire que les loups, ennemis de Dieu et de la nature humaine", comme dit le bon Lescarbot.

En 1620, la France étant déchirée par les guerres civiles, Jacques 1er d'Angleterre taille sans vergogne à

la *Plymouth Company* un domaine s'étendant du 40e au 48e parallèle en Amérique: l'Acadie, le Canada et des pays inexplorés s'y trouvent englobés. L'année suivante, il crée, à l'intention de son favori, le médiocre poète sir William Alexander, une Nouvelle-Ecosse qui s'étend "de Terre-Neuve au Massachusetts". Ne réussissant pas à peupler sa colonie, Alexander imagine de créer l'ordre des baronnets de la Nouvelle-Ecosse: quiconque y enverra six colons et versera 1.000 marks en or au *Lord Lieutenant of Nova Scotia* recevra un beau parchemin nobiliaire. Pour prendre possession du pays, sir William fonde, avec les frères anglo-normands Kirke et autres aventuriers, la compagnie des *Marchands aventuriers du Canada*. On est en 1625. Trois ans se passent. Nommé lieutenant-amiral d'une flotte dont Alexander est l'amiral titutaire, David Kirke prend dans le golfe Saint-Laurent, en pleine paix toujours, dix-huit navires de ravitaillement envoyés par la compagnie des Cent-Associés à Québec et Port-Royal. Ces deux villes tombent bientôt au pouvoir des Anglais et Alexander envoie son fils avec deux bateaux occuper Port-Royal. Le traité de Saint-Germain, en 1632, rend les deux villes à la France, mais Charles 1er d'Angleterre, traître à la parole jurée, déclare, dans une lettre au conseil privé d'Ecosse, qu'il entend garder tous ses "droits" sur l'Acadie.

L'état d'hostilité persiste entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie. En 1643, aidés de Charles Latour, les Bostonnais saccagent encore Port-Royal. Mais arrivons-en au coup qui nous ramènera à notre histoire.

Au printemps de 1654, le Massachusetts prépare une expédition de quatre vaisseaux, montés par 500 hommes et commandés par le major Sedgewick, contre l'établissement hollandais de Manhattan. Mais Cromwell signe la paix avec la Hollande le 5 avril. Les Bostonnais ne veulent pas en être pour leurs frais. En pleine paix avec la France et "sans ordres", ils dirigent la petite escadre contre l'Acadie qui gêne toujours leur pêche et leur commerce. Peut-être grâce à la connivence de l'équivoque Charles Latour et du non moins traître Emmanuel Le Borgne, ils s'emparent des établissements de Pentagoët, de Jemseck, de Port-Royal et de La Hève. Il ne reste plus de français que l'habitation de Nicholas Denys au

Cap-Breton, préservée de la catastrophe par son éloignement.

La France proteste par la voix de Mazarin, mais faiblement. Elle confie l'étude de la question à une commission peu pressée de se réunir.

S'ensuit une belle pagaïe. Cromwell nomme sir William Temple gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et Louis XIV désigne Le Borgne au poste de gouverneur de l'Acadie. Les Anglais semblent les maîtres de tout le pays. En réalité, ils ne "font rien pour l'amélioration des lieux", lit-on dans les relations des Jésuites. La pêche seule les intéresse. Les Français occupent le sol qu'ils cultivent. Ce que voyant, en 1658, Colbert défend aux habitants de quitter le pays. Ils s'éloignent des forts pour s'enfoncer dans les campagnes où ils poursuivent avec ténacité leur besogne d'accrochement, cependant que les deux hommes d'affaires, Le Borgne et Latour, se livrent à de mystérieuses tractations avec les gouvernements de Londres et de Paris.

Les gens de Boston tiennent à cette proie. Un de leurs marchands, Breedon, propose, dès 1659, de "déporter les Français de Port-Royal s'ils ne veulent pas se soumettre". Le projet se réalisera au siècle suivant. Malgré l'opposition de la Nouvelle-Angleterre, le traité de Bréda, signé le 21 juillet 1667, rend l'Acadie à la France en échange de la moitié de l'île de Saint-Christophe, ainsi qu'il appert de l'article X de ce document:

> "X. Le ci-devant nommé seigneur le Roi de la Grande-Bretagne, restituera aussi & rendra au ci-dessus nommé seigneur le Roi Très-chrétien, ou à ceux qui auront charge et mandement de sa part, scellé en bonne forme du grand Sceau de France, le pays appelé l'Acadie, situé dans l'Amérique septentrionale, dont le Roi Très-chrétien a autrefois joui".

— V —

Reddition de Pentagoët. — Sans tarder, le délégué du roi de France, Morillon du Bourg, partait, muni d'un ordre de Sa Majesté britannique enjoignant de remettre entre ses mains les forts de l'Acadie. Morillon prenait possession de La Hève et de Port-Royal, où il installait le gouverneur français, Le Borgne de Bellisle. A Pentagoët, Temple se faisait tirer l'oreille. Le 24 novembre 1668, il écrivait aux lords du commerce que Morillon du Bourg, "député du Roi Très-chrétien", lui avait remis la

lettre de Sa Majesté britannique. Mais, le 10 novembre, il en avait reçu une autre de Charles II lui demandant "de ne pas rendre le pays avant de nouvelles instructions", et il arguait que les ordres mentionnaient "une partie des colonies de la Nouvelle-Angleterre, savoir Pentagoët, qui appartient au Nouveau Plimouth". L'arrivée de Morillon, au dire de Temple, "donna à nos magistrats (*de Boston*) de grands sujets d'alarme et de crainte d'un voisinage aussi redoutable, qui peut être d'une dangereuse conséquence pour le service et les sujets de Sa Majesté puisque les îles Caraïbes en tirent la plus grande partie de leurs provisions . . . L'Acadie n'est qu'une petite partie de la Nouvelle-Ecosse". Dans une lettre à Morillon du Bourg, Temple prétendait même que La Hève et Port-Royal "ne sont pas en Acadie". Passant à l'action, il annonçait à Arlington son intention de réduire Port-Royal, afin de remettre les choses en l'état où elles étaient avant la venue de Morillon. Celui-ci étant parti pour Saint-Christophe, où il allait exécuter l'autre partie du traité, Temple dépêcha vers Port-Royal deux petits navires à lui, chargés d'hommes, de munitions et de provisions[6].

Au fond, Temple entendait surtout obtenir de l'Angleterre un dédommagement sérieux pour la perte du monopole de la pêche, qui lui rapportait 80.000 livres par an, et le remboursement de l'argent qu'il avait consacré à l'Acadie. Quand fut réglée cette question d'intérêt personnel, le gouverneur anglais de la "Nouvelle-Ecosse" fut mis en demeure de signer l'acte de cession. Le 6 août 1669, Charles II lui en donnait l'ordre formel.

Le pauvre Temple, le cœur crevé, ne pouvait participer lui-même à la triste cérémonie. Le 7 juillet 1670, il écrivait de Boston au capitaine Richard Walker de remettre l'Acadie au chevalier de Grandfontaine, arrivé la veille de France et qui lui avait présenté la lettre signée le 6 août de l'année précédente par Charles II. Temple, se prétendant malade, refusait de se rendre en Acadie.

Le 5 août, Walker remettait officiellement Pentagoët et Grandfontaine rédigeait l'acte de reddition :

> "Le cinquième jour d'août de l'an 1670, étant dans le fort de Pentagoët, dans le pays de l'Acadie, dont nous avons pris possession pour Sa Majesté Très-chrétienne, le 17e du mois dernier. Le capitaine Walker, représentant la personne de Thomas Temple, chevalier baronnet, accompagné d'Isaac Garner, Gentilhomme", demandait état et quittance du fort. Grandfontaine passait cet acte

en présence du "sieur Jean Maillard, écrivain du Roi sur le vaisseau de Sadite Majesté, appelé le Saint-Sébastien, commandé par M. de la Clocheterie, et de Marchal, secrétaire"[7].

Le 27 août, Pierre de Joibert, lieutenant de Grandfontaine, se rendait avec Walker et Garner à Jemseck ; le 2 septembre, il recevait Port-Royal.

La France officielle avait repris possession de l'Acadie en bonne et due forme.

Elle y était revenue parce que les colons et les pêcheurs avaient poursuivi leur œuvre, malgré l'abandon de la mère-patrie. Dans un mémoire de 1664, Le Borgne de Bellisle, à qui le roi conservait le titre de commandant en dépit de l'occupation anglaise, avait écrit : A Port-Royal, il y a de 70 à 80 familles françaises établies depuis 50 ans "et quy ont bien près de quatre à cinq cens enfans nés natifs audit pays".

— VI —

M. de Grandfontaine. — Grandfontaine fixa sa résidence à Pentagoët, où, plus près des Anglais, "il pouvait mieux soutenir les droits de Sa Majesté contre la domination britannique".

Ce fort s'élevait dans le territoire le plus disputé par les deux couronnes. Les Français réclamaient les deux rives et même jusqu'à la rivière Kennébec. Mais les Anglais ne leur reconnaissaient des droits qu'à la rive gauche de la Pentagoët ou, tout au plus, jusqu'à la rivière Sainte-Croix.

Malgré son agrément naturel et sa richesse évidente, cette région n'était pas colonisée. Les Français s'établissaient plus loin. Quant aux Anglais, ils étaient tenus à distance par les escarmouches incessantes, les incursions de flibustiers, mais surtout par la présence des sauvages, ennemis implacables pour eux. Afin de surveiller les établissements français et de réduire les sauvages, ils finirent par créer, en deça de la rivière Kennébec, le fort de Pemquid que Français et Anglais se prirent et reprirent jusqu'à la débâche finale du régime français. Nous verrons que le baron de Saint-Castin, ainsi que le note l'abbé Maurault dans son *Histoire des Abénaquis*, empêcha pendant trente ans l'établissement des Anglais dans ce territoire.

Grandfontaine inaugurait un nouveau régime. Jusque-là, le sort de l'Acadie était confié à de grands seigneurs féodaux, qui recevaient l'ensemble ou du moins une notable partie du territoire, à charge d'y installer des colons. Certains de ces seigneurs (Poutrincourt, Razilly, Aulnay) avaient accompli une œuvre admirable, se ruinant du reste à la tâche. C'est à eux qu'on doit la fondation de l'Acadie et l'existence d'une nationalité acadienne. Jamais la France officielle ne devait accomplir autant qu'eux.

A partir de Grandfontaine, l'Acadie releva de la cour, représentée par des gouverneurs. Le résultat fut lamentable.

Les gouverneurs n'étaient pas des incapables. Ils manquaient de ressources.

Grandfontaine s'en aperçut bien vite. Animé des meilleures intentions, il s'était mis à l'œuvre dès son arrivée. Une enquête minutieuse, qui comportait le recensement des habitants, lui apprit les lacunes à combler. Ensuite, rien. Privé des moyens nécessaires, il ne put réaliser les réformes qu'il envisageait. D'un autre côté, il souffrit tout de suite du mal qui devait toujours ronger la colonie, c'est--à-dire les dissensions, les jalousies et les haines mesquines au sein de l'état-major.

Les gouverneurs de l'Acadie étaient traités en parias; leurs collègues de la Nouvelle-France accaparaient le peu que la France accordait à l'Amérique septentrionale. On les laissait dans la pénurie, ne leur accordant pour toute pitance que de 1.200 à 2.000 livres par an. Ceux qui avaient de la fortune personnelle se tiraient d'affaire ; quelques-uns se ruinèrent à ce jeu. Les autres se livraient au commerce, avec les Anglais au besoin. C'est justement ce dont on accusa M. de Grandfontaine. Sans doute avait-on raison, mais on oubliait que le malheureux serait mort de faim sans cela. Le 2 novembre 1670, Frontenac écrivait au ministre : "L'état misérable où M. le chevalier de Grandfontaine, gouverneur de l'Acadie et de Pentagoët, a mandé à M. Talon qu'il se trouvait avec sa garnison, nous a obligé de songer aux moyens de le secourir, en lui envoyant d'ici la barque *la Suisse* avec les provisions qu'on a pu".

Il était non moins dénué de moyens de défense. En face des colonies anglaises, actives, fortes et bien déterminées à vaincre l'Acadie, il n'avait que quelques soldats.

La population ne pouvait fournir l'appoint nécessaire. Le recensement de 1686 relevait en Acadie 885 habitants. La Nouvelle-Angleterre en comptait 75.000 !

Enfin, Grandfontaine ne s'entendait pas du tout avec son lieutenant. Dans une lettre du 2 novembre 1671, Talon racontait que ce dernier, brouillé avec le gouverneur de l'Acadie, était venu à Québec, du consentement de son supérieur, en vue d'exposer ses griefs. Talon avait décidé de le garder dans la capitale de la Nouvelle-France : l'aigreur était telle entre les deux hommes, écrivait-il, qu'ils se seraient portés à des extrémités. L'intendant se proposait de le ramener lui-même en Acadie, où il projetait de se rendre avant de passer en France. Comme ce projet ne se réalisait pas, Frontenac, afin de séparer les deux ennemis tout en les gardant en Acadie, expédia Marson "dans la rivière Saint-Jean au fort de *Gemmesieq* y commander à neuf hommes que M. le chevalier de Grandfontaine avait détachés de sa garnison". Auparavant, le nouveau commandant de Jemseck se rendit à Boston réclamer un vaisseau piraté par les Anglais. En même temps, il avait mission d'offrir à Temple, dégoûté du gouvernement de Boston qui ne lui versait pas le dédommagement promis, de vivre en Acadie, y ramenant les familles françaises établies chez les Anglais [8].

Grandfontaine n'aspirait qu'à être relevé de ses fonctions. M. de Frontenac, qui ne l'aimait pas, y mit la main. Le 5 mai 1673, le gouverneur de l'Acadie recevait l'ordre de repasser en France "pour vaquer à ses affaires particulières". Chambly devait le remplacer [9].

— VII —

Les voyages de M. de Saint-Castin. — Pendant ce temps, Saint-Castin remplissait ses fonctions d'officier subalterne, les plus efficacement utiles bien que les plus obscures. Il se tenait à l'écart des querelles, comme il devait le faire toute sa vie.

C'est Saint-Castin qui avait été chargé de rétablir le fort de la rivière Saint-Jean dont M. de Marson devenait commandant.

Il avait remis le fort en état et y avait installé les canons d'un autre établissement "qui était dans les terres à 25 lieues".

En outre, notre homme avait reçu la mission de "tenter le chemin de Québec", c'est-à-dire de réaliser un projet dont Grandfontaine, non moins que Frontenac et Talon, sentait la nécessité. Il s'agissait d'établir des communications entre Pentagoët et Québec, par la voie de terre, seul moyen d'amener promptement des secours en Acadie, puisque la route maritime était trop longue. Talon, qui tenait particulièrement à ce plan, songeait à ouvrir une route, entre Québec et les colonies anglaises, passant par Pentagoët. Dans sa lettre du 2 novembre 1671, il annonçait qu'il avait envoyé, plus d'un mois auparavant "en deux temps et dans deux directions MM. de Saint-Lusson et de La Nauraye pour continuer l'ouverture du chemin d'icy à Pentagouët et au Port Royal". Le 11 novembre, les émissaires revenaient, ayant constaté que la route ne couvrait que 60 lieues et concluant à la possibilité du projet. Talon projetait d'établir des relais, c'est-à-dire une vingtaine de postes de distance en distance "pour qu'on trouve entreposts, couvert et rafraîchissements" [10].

En outre, le 30 mars 1671, le roi annonçait à Grandfontaine que le sieur Patoulet partait de France pour aller étudier la situation de l'Acadie et les communications avec le Saint-Laurent.

Saint-Castin explorait de son côté. Mais auparavant, il s'était rendu à Port-Royal, dans une caiche que Grandfontaine avait achetée de Temple à cet effet, en vue d'y rétablir la paix troublée par Le Borgne et un cordelier brouillon dont le gouverneur avait fort à se plaindre. Notre Béarnais avait pour mission d'exposer à Québec, où il se rendait à travers bois, les griefs de Grandfontaine contre Marson.

Tous ces déplacements lui donnaient une connaissance du pays qui devait le servir admirablement, par la suite.

— VIII —

Les pirates à Pentagoët. — On fondait les plus grands espoirs sur M. de Chambly, successeur de Grandfontaine. On oubliait qu'un homme seul ne peut pas grand chose.

Les Anglais n'avaient pas abandonné leurs desseins sur l'Acadie. Constatant la faiblesse constante de la colonie française, tandis que leurs propres ressources en ma-

tériel et en hommes augmentaient sans cesse, ils recommencèrent leurs coups de main, malgré l'état de paix alors existant.

Chambly avait hospitalisé charitablement le Bostonnais John Rhoades, venu sans doute sous de fausses couleurs, puisqu'une chronique le dépeint comme "un Anglais déguisé". Rhoades, ayant examiné la place à loisir, revint le 10 août 1674 avec le forban hollandais Aernauts à la tête de 110 boucaniers de Saint-Domingue, et de renforts embarqués à Boston. "C'était un corsaire de Carosole nommé Rivière et un Anglais nommé Rose (*c'est notre Rhoades*) qui étaient *armateurs*" [11]. La complicité des Hollandais et des Bostonnais se révéla plus tard, quand Rhoades et Aernauts se brouillèrent et que la Hollande réclama des indemnités à la Nouvelle-Angleterre "pour l'avoir dépouillée des prises faites en deux forts français".

Malgré son peu de ressources, Chambly soutint un siège d'une heure contre les assaillants débarqués dès l'arrivée. Ce qui ne l'empêcha pas d'être accusé de négligence par Colbert. Au bout de l'heure, "il reçut un coup de mousquet au travers du corps qui le mit hors de combat". Son enseigne, Saint-Castin, "et le reste de sa garnison qui n'était composée avec les habitants que de trente hommes mal intentionnés et mal armés, se rendirent à discrétion".

Les vainqueurs se conduisirent en bons forbans. Ils pillèrent le fort, enlevèrent le canon et s'acharnèrent sur Saint-Castin, "sy persécuté qu'on luy mit la mèche entre les doits pour l'attirer de leur party". Les boucaniers envoyèrent un détachement au fort de Jemseck où commandait toujours Joibert de Marson [12].

Chambly et Marson prirent la route des prisons bostonnaises. Frontenac écrivit à Colbert :

> "Comme je n'ai reçu cette nouvelle qu'à la fin de septembre par des sauvages que le sieur de Chambly m'envoie avec son enseigne pour me conjurer de donner ordre à sa rançon, et que ne restant plus qu'un mois de navigation j'estois dans l'impuissance de pouvoir envoyer à l'Acadie du secours, quand même j'aurois eu les choses nécessaires pour cela. Je me suis contenté d'envoyer quelques gens avec des canots pour essayer d'avoir des nouvelles de l'état où ils auront laissé le fort".

Les émissaires expédiés par le gouverneur de la Nouvelle-France ramenèrent Mlle de Marson, abandonnée en Acadie et Frontenac paya de sa poche la rançon de Cham-

bly ne voulant pas laisser un gouverneur de place aux mains de l'ennemi. Il protestait en même temps auprès de son collègue de Boston contre l'hospitalité accordée par ce dernier à des forbans en pleine paix. Il se disait convaincu que les Bostonnais s'étaient servis des boucaniers de Saint-Domingue et leur avaient procuré un pilote anglais, "supportant impatiemment notre voisinage, et la contrainte que cela leur donne pour leurs pêches et pour leur traite".

Sorti de prison, Chambly fut confirmé dans son commandement, en 1676. Mais, s'il revint en Acadie (ce qui n'est pas sûr), il n'y fit qu'un bref séjour. L'Acadie était retombée pour plusieurs années dans l'anarchie. Du moins, la France l'oubliait. Mais l'influence française persistait, comme elle s'était toujours maintenue depuis les débuts des établissements, grâce à la ténacité de colons attachés à ce sol. Dans le secret se préparait l'une des forces les plus puissantes jamais mises au service de cette cause, c'est-à-dire le baron de Saint-Castin et sa tribu abénaquise.

— IX —

La mission de Saint-Castin. — Saint-Castin avait échappé aux forbans hollandais. Torturé par ces mécréants, il avait pu gagner les bois, où il avait retrouvé les sauvages amis. Avec eux, utilisant la route de terre déjà explorée, il était allé à Québec porter la nouvelle à Frontenac. Celui-ci le racontait au ministre dans le rapport cité plus haut.

Saint-Castin apportait à Frontenac une lettre dans laquelle Chambly annonçait que les pirates avaient fixé sa rançon à 1.000 castors. En conséquence, Frontenac confia à Saint-Castin une lettre de change qu'il priait celui-ci de faire parvenir à qui de droit. Saint-Castin en donnait quittance notariée au gouverneur de Québec [13]. Le *Mémoire des services rendus par les sieurs de Saint-Castin* affirme que notre baron reçut une autre mission délicate : "Ledit sieur de Saint-Castin... eut le bonheur de se sauver et de se rendre à Québec pour y recevoir les ordres du Gouverneur afin d'engager les Abénaquis et autres nations qui sont dans tout le pays de l'Acadie de se mettre aux intérêts du Roy de France".

Il n'existe pas d'autre texte authentique sur les motifs du départ de Saint-Castin pour les tribus abénaquises, si ce n'est l'acte notarié dont nous venons de parler.

Frontenac ne souffle mot des instructions qu'il avait ainsi données à Saint-Castin. Mais il avait l'habitude de garder le secret sur ses initiatives les plus hardies de peur que les brouillons de Versailles, si ignorants des choses de l'Amérique, ne missent des bâtons dans les roues. D'un autre côté, ce geste s'accordait avec sa politique, qui consistait à combattre l'influence anglaise chez les sauvages et à utiliser ceux-ci pour suppléer à l'insuffisance des moyens fournis par Versailles.

La mission que lui confiait Frontenac lançait Jean-Vincent d'Abbadie dans la carrière où il devait trouver la célébrité. Jusque-là cadet de famille, subalterne obscur dans l'armée, il allait devenir un meneur d'hommes et tenir dans ses mains les destinées de l'Acadie.

CHAPITRE II

SAINT-CASTIN CHEZ LES SAUVAGES

— I —

L'Acadie abandonnée. — Saint-Castin rentrant en Acadie s'enfonçait, pour de nombreuses années, dans une nuit où l'histoire n'a projeté jusqu'ici que de faibles lueurs.

L'Acadie était retombée dans l'abandon. Après un faible effort, dont l'événement avait démontré l'inanité, la France officielle s'en désintéressait encore une fois. Le 22 avril 1675, le roi écrivait simplement à Frontenac : "Je me remets à tout ce que vous estimerez de plus à propos pour le bien de mon service sur tout ce qui est arrivé en l'Acadie : je ne doute pas que vous fassiés tout ce qui sera possible pour rétablir le fort et l'habitation qui y étoient. Il est important de maintenir mes sujets en possession de ce pais là qui servira utilement et avantageusement un jour pour établir une plus facile communication avec le Canada". Le 15 avril 1676, le bon roi donnait encore à Frontenac de l'eau bénite de cour : "Je donneray les ordres nécessaires pour fortifier l'Acadie". Ce roi guerrier ne demandait qu'un accommodement et ses représentants avaient pour consigne : *surtout pas d'histoires* : "J'approuve fort que vous ayez donné les ordres au sieur de Marson, commandant à l'Acadie, de se mesnager avec les Anglois en sorte qu'il n'y arrive point de rupture". Frontenac voyait mieux les réalités d'ordre pratique. Le 2 novembre 1681, il réclamait encore une mesure essentielle :

> "Le compte des affaires de l'Acadie que je rends à Sa Majesté lui fera peut-être juger de la nécessité qu'il y a aussi d'y mettre un gouverneur avec des appointements qui lui donnent moyen de subsister et d'empêcher que la colonie, qui y reste, ne se détruise tout à fait... Je vous aurai, Monseigneur, une très grande obligation de vouloir représenter et appuyer ces raisons auprès de Sa Majesté quand vous jugerez à propos de lui parler de l'état de cette province sur laquelle je suis obligé de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, venant pêcher et traiter le long de ces côtes" [1].

Le ton découragé de ces phrases indique que le gouverneur ne conservait pas beaucoup d'espoir.

Chambly, prisonnier à Boston en 1674, revint pour un court séjour, deux ans après, juste le temps de recevoir la concession de Jemseck, bien qu'il fût confirmé dans son commandement. Encore y a-t-il lieu de penser qu'il ne sortit pas alors de Québec. Nommé gouverneur de la Martinique en 1677, il remit l'administration entre les mains de Joibert de Marson, qui n'eut pas le titre de gouverneur et qui d'ailleurs mourut l'année suivante. Versailles ne nommait pas de successeur à Chambly, la colonie restait sans tête dirigeante. Constatant cette carence, Frontenac, de sa propre autorité, chargea Le Neuf de La Vallière d'assurer l'intérim.

La commission remise à La Vallière précisait : "Elle n'est point enregistrée et ne donne point pouvoir de permettre la traicte ny la pesche aux Anglais", comme si le pauvre homme, sans troupe, pouvait imposer sa volonté aux gens qui venaient de vaincre totalement l'Acadie. Sous les gouverneurs précédents, les Anglais ne pêchaient ni ne négociaient sans permission "et sans être convenus de ce que chaque bastiment payeroit". La Vallière recevait instructions de ne pas le permettre "jusques à ce que Sa Majesté ait fait sçavoir ses intentions ny qu'ils prennent aucun charbon de terre sans prendre les droits accoustumés". Ses appointements étaient de 1.800 livres.

La Vallière était un Canadien, né aux Trois-Rivières. Ayant épousé la fille de l'Acadien Nicholas Denys, il avait fondé l'établissement de Beaubassin sur la langue de terre qui unit les actuelles provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Le nouveau gouverneur intérimaire avait à cœur de réussir dans sa mission. Mais les Acadiens, méfiants à juste titre, le reçurent assez mal.

> "M. de La Vallière, écrivait Frontenac, m'a fait savoir qu'il avait été à Port-Royal, où les habitants avaient témoigné quelque peine de recevoir ses ordres, soit par l'accoutumance où ils étaient d'avoir été quelques années sans commandant, soit par les divisions qu'il y avait entre eux, soit enfin par quelque inclination anglaise et parlementaire, que leur inspirent la fréquentation et le commerce qu'ils ont avec ceux de Boston".

Cette influence des Anglais sur les Acadiens s'exerçait au point, si l'on en croit Williamson (II, p. 23), que leur parler était à moitié anglais.

La Vallière garda son exploitation à Beaubassin tout en exerçant une vague surveillance sur l'ensemble de la colonie. En 1681, Frontenac en était encore à le recommander à la cour [2] qui ne confirma son titre de gouverneur qu'en 1683. Versailles lui suscitait toutes sortes d'ennuis, appuyant, contre le gouverneur, une compagnie mercantile. Indice, à coup sûr, du sans-gêne avec lequel était traitée la colonie du golfe Saint-Laurent. On le vit mieux, en 1684, quand la France choisit, pour remplacer l'honnête La Vallière, le vaurien François Perrot, chassé du gouvernement de Montréal à cause de ses malversations.

L'absence de commandement n'empêchait pas le progrès de la colonie. Les habitants y étant habitués s'en accommodaient. S'ils voyaient avec méfiance l'arrivée d'un nouveau gouverneur, c'est qu'elle ne pouvait leur attirer que des ennuis de la part des Anglais et qu'ils avaient parfaitement appris à s'en passer. Sans soutien contre un voisin fort et entreprenant (mais d'une médiocre valeur guerrière, est-il juste d'ajouter), l'Acadie était à la merci de tous les coups de main, et nous avons vu qu'ils ne manquaient pas. Versailles s'en souciait assez peu, comptant sur sa diplomatie pour regagner le terrain perdu, et ne se préoccupant pas le moins du monde des souffrances que les invasions infligeaient à la population. Le bon peuple se tirait d'affaire, mais il savait prendre ses précautions. La crainte était son état d'âme habituel [3].

A cet égard, rien n'est révélateur comme le récit que fit le subrécargue Diéreville de son arrivée en rade de Port-Royal, au mois de septembre 1699, à bord de la frégate dite *la Royale-Paix*. Pendant que le capitaine parlementait avec un navire du roi, les habitants couraient porter "à leurs cachettes, dans les bois, leurs meilleurs effets. Quand nous fûmes descendus à terre, et qu'ils surent que nous étions leurs amis, nous vîmes les charrettes revenir toutes chargées" [4].

Chaque fois que paraissait une voile suspecte, les Acadiens s'enfuyaient de la sorte. L'Anglais, si Anglais il y avait, détruisait leurs maisons construites sommairement, puis se retirait. Sortis immédiatement de leurs cachettes, les habitants se remettaient à l'œuvre. C'est ainsi qu'ils firent l'Acadie, en dépit des gouvernants, de sorte qu'on a pu dire : "Seul le peuple fut grand" [5].

— II —

La vie à la sauvage. — Au retour de Saint-Castin en Acadie, tout renaissait. Militaire, qu'aurait-il fait parmi les cultivateurs ? Ils voyaient les soldats avec non moins de défiance que les gouvernants. Ces soldats, comme les gouverneurs, leur attiraient les attaques des Anglais qu'ils étaient impuissants à repousser.

Qu'il le voulût ou non, seule la vie d'aventures dans les bois s'offrait à lui. Choisit-il cette existence par goût ? On n'en sait rien. A coup sûr, il n'avait pas le choix.

Chez les sauvages, un unique mode de vie s'imposait. Allaient-ils changer de mœurs, à cause d'un hôte accepté à titre bénévole ? L'étranger devait forcément s'y adapter. Bon gré mal gré, Saint-Castin s'adapta. C'est ce qu'exprimait l'abbé Louis Petit, curé de Port-Royal, dans une lettre à Mgr de Saint-Vallier : "Il passa en ce pais à l'âge de quinze ans, en qualité d'enseigne de Mr de Chambly ; et ayant été obligé à la prise de Pentagoët de se sauver dans les bois avec les sauvages, il se vit comme forcé de s'accommoder à leur manière de vie" [6].

Retenons de ce document que les circonstances eurent une influence décisive sur la destinée de Saint-Castin. Il n'y eut aucune préméditation de sa part. Que l'attrait de la vie primitive y ait contribué, n'en doutons pas. Un homme de sa trempe n'aurait pas accepté une existence déplaisante. Mettons qu'obéissant d'abord à une consigne, il finit par s'attacher à ce nouveau milieu.

Il y avait aussi le désir de faire fortune. Tant d'hommes, avant lui, avaient amassé de vastes richesses, par l'exploitation des pêcheries ou de la traite, en ce pays d'immenses possibilités. Jean-Vincent ne devait pas y manquer. Mais là n'avait pas été le motif déterminant de son départ pour le pays des Abénaquis, à la fin de 1674. A cette époque, un événement s'était produit qui aurait dû le rappeler dans le Béarn. Son frère aîné venait de mourir, sans enfant. Jean-Vincent héritait du titre et de biens considérables. Il n'était plus le cadet besogneux, forcé de se faire une situation. Son intérêt lui commandait d'aller recueillir une précieuse succession. La suite de son histoire montrera qu'en négligeant cette précaution, il s'attirait les plus graves ennuis. Il ne l'ignorait pas, soyons-en sûrs. Il savait aussi que, pour fonder une

exploitation florissante en Acadie, les ressources mises à sa disposition en France lui auraient été d'un grand secours [7].

S'il partit tout de suite pour Pentagoët, après son entrevue avec Frontenac, c'était pour remplir une mission urgente. Cette figure de soldat esclave de la consigne n'est peut-être pas aussi romantique que celle du civilisé attiré invinciblement par la vie primitive, c'est-à-dire du disciple de Jean-Jacques avant la lettre. N'est-elle pas plus noble ?

Saint-Castin avait pour fonction de garder les sauvages dans l'amitié de la France. De toute évidence, il n'y pouvait réussir qu'en liant son sort à celui de ces gens.

— III —

Commerçant. — Saint-Castin tira parti des circonstances.

Ce que fut son existence chez les sauvages, son compatriote du Béarn, La Hontan, égaré aussi dans les forêts américaines, le résume en gros dans ses *Nouveaux Voyages* (vol. III, p. 29-30) :

> "Le Baron de Saint-Casteins Gentilhomme d'Oleron en Bearn s'est rendu si recommandable parmi les Abenaquis depuis vingt & tant d'années, vivant à la Sauvage, qu'ils le regardent aujourd'hui comme leur Dieu tutélaire. Il étoit autrefois Officier de Carignan en Canada, mais dès que ce Régiment fut cassé, il se jetta chez ces sauvages dont il avoit appris la langue. Il se maria à leur maniere, préférant les Forêts de l'Acadie aux Monts Pirénées dont son pays est environné. Il vécut les premières années avec eux d'une manière à s'en faire estimer au-delà de tout ce qu'on peut dire. Ils le firent grand chef, qui est comme le Souverain de la Nation & peu à peu il a travaillé à se faire une fortune dont tout autre que lui sçauroit profiter en retirant de ce Pays-là plus de deux ou trois cens mille écus qu'il a dans ses coffres en belle monnoye d'or. Cependant il ne s'en sert qu'à acheter des marchandises pour faire des presens à ses confrères les Sauvages, qui lui donnent ensuite, au retour de leurs chasses, des présens de castors d'une triple valeur. Les gouverneurs généraux du Canada le ménagent, & ceux de la Nouvelle-Angleterre le craignent. Il a plusieurs filles & toutes mariées très avantageusement avec des François, ayant donné une riche dot à chacune. Il n'a jamais changé de femme, pour apprendre aux Sauvages que Dieu n'aime point les hommes inconstants".

Récit assez fantaisiste dans le détail. La Hontan était un fameux hâbleur ! Mais, comme il lui arrive souvent, il a donné une impression d'ensemble conforme à la réalité des faits, si l'on oublie les coffres d'or et les deux ou trois cents mille écus. On n'aurait pu trouver une telle

masse d'or dans toute l'Amérique septentrionale française. Frontenac et Champigny n'écrivaient-ils pas, le 5 novembre 1684 : "Il ne vient point d'argent de France à moins que le Roy n'en envoye, le peu de commerce que l'on fait en ce pays seroit entièrement ruiné s'il n'y restoit aucune monnoye" [8]. Tibierge notait avec plus de justesse, en 1695, que Saint-Castin passait pour posséder 40.000 livres et qu'il enfouissait son trésor dans la forêt [9]. Il est évident que sa richesse véritable était bien plus considérable et qu'il avait richement doté ses filles, puisqu'elles épousèrent les gentilshommes les plus riches de la petite colonie. Le chiffre d'affaires de Saint-Castin, pour employer une expression brutale, atteignait plusieurs milliers de livres par an. Le profit, très important, lui servait à accumuler des marchandises, et, nous le verrons, à armer sa tribu. S'il ne lui restait pas un nombre imposant d'écus sonnants et trébuchants, il effectuait un grand mouvement de fonds.

Saint-Castin n'était pas le seul blanc dans les tribus. Dès les débuts de la colonisation en Acadie, plusieurs Français avaient cherché refuge chez les sauvages, notamment en 1607 quand Poutrincourt abandonnait son établissement de Port-Royal, après trois ans d'efforts fructueux, car, inaugurant sa politique d'incohérence qui devait mener ses colonies à la ruine, la cour avait enlevé au fondateur un essentiel monopole. Poutrincourt laissait derrière lui des colons qui se joignirent aux indigènes. Même chose en 1613, à la suite des dévastations d'Argall.

Les mariages de Français avec des sauvagesses ont été fréquents de 1607 à 1675, à cause de la rareté des femmes blanches en Acadie ; on citait, entre autres, ceux de Saint-Castin, d'Enaud, seigneur de Nipisiguy et du trop fameux Latour. Les Métis parurent de bonne heure en Acadie [10]. Même après 1700, des Français s'en allèrent dans les tribus. Chaque victoire des Anglais était suivie d'un nouvel exode. C'est parce qu'ils trouvaient des moyens de subsistance auprès des naturels qu'il y a toujours eu des gens de race française en Acadie depuis ce temps. Cependant, on exagère sans doute quand on dit qu'il est peu de familles acadiennes qui n'aient une goutte de sang métis.

Certains de ces Français devenaient de terribles aventuriers, ne gardant de la civilisation que ses vices et

n'empruntant aux sauvages que leurs défauts. Les plus débrouillards se mettaient à la tête de ces "mauvais garçons" (on disait alors *libertins*).

— IV —

Les Abénaquis. — Comme il se tenait à l'écart des colons, le baron de Saint-Castin évitait aussi la compagnie des aventuriers. Cantonné dans *sa* tribu, il habitait un pays-frontière, une *marche*, en dehors des territoires exploités ou parcourus par les blancs.

Quels étaient au juste les sauvages de cet endroit ? Les chroniqueurs du temps les appelaient indifféremment Abénaquis ou Canibas. Il y a lieu de préciser.

Les Abénaquis formaient une nation composée de nombreuses tribus, dont Sylvester, s'appuyant sur plusieurs autorités, donne cette liste : 1. les Penobscots (ou Terratines), sur la rivière Pentagoët (Penobscot en anglais) ; 2. les Passamaquoddys, sur la rivière Schoodak ; 3. les Wawenocks, à Pemquid ; 4. les Norridgewocks ou Canibas, sur la Kennébec ; 5. les Sokoris ou Pequakets, sur la rivière Saco ; 6. les Androscoggins, sur la rivière du même nom ; 7. les Pennacooks, sur la Merrimack ; 8. les Malécites, à la rivière Saint-Jean. Sylvester y ajoute les Micmacs de l'Acadie [11].

L'abbé Maurault situe les Canibas dans le sud-ouest du Maine et le New-Hampshire. A Kennébec, il place les Nurhantsuaks. Il dresse une liste de sept tribus abénaquises : 1. les Kanibesinnoaks ou Canibas ; 2. les Parsuikets, sur la Merrimack ; 3. les Sokakiaks, ou Sokokis, dans le voisinage des Canibas ; 4. les Nurhântsuaks, sur la Kennébec ; 5. les Pentagoëts ; 6. les Etemankiaks ou Etchemins, sur la rivière Saint-Jean ; 7. les 8arastegs.

Parmi ces contradictions, un fait certain ressort : la tribu où vivait Saint-Castin portait le nom de la rivière où elle était établie, soit Penobscot pour les Anglais ou Pentagoët pour les Français. Les Anglais appelaient souvent ces indigènes Terratines, du nom que leur avaient donné les *Pilgrim Fathers*.

Vivant sous des wigwams de branchages, les Abénaquis avaient sensiblement les mœurs communes aux Indiens de l'Est américain. Pour la ténacité à la guerre, ils ressemblaient aux Iroquois. Même les chroniqueurs anglais si acharnés contre eux leur reconnaissaient une mo-

ralité remarquable. Ils étaient renommés pour leur écriture graphique.

Les découvreurs racontent que les tribus abénaquises étaient soumises à un seigneur souverain, le Bashaba, dont l'influence se prolongeait jusqu'à la baie de Massachusetts. Il semble que Madokawando ait exercé ces fonctions. Dans chaque tribu se trouvaient un chef suprême ou sagamo, et des chefs subalternes ou de clans, membres du conseil. Le sagamo était élu pour la vie et son élection, suivie de fêtes qui duraient trois semaines. L'hérédité constituait un titre à l'éligibilité.

La tribu des Pentagoëts, la plus nombreuse et la plus redoutée des Anglais, exerçait une sorte de suprématie, vu que le Bashaba sortait de ses rangs. C'est à Pentagoët en tout cas qu'Ingram fut reçu, au 16e siècle, par ce mirifique seigneur dont les Sokokis relevaient directement. L'été, les Pentagoëts descendaient au bord de la mer, en vue de la pêche. L'hiver, ils se tenaient en haut de la rivière où se trouvent encore les restes de leur tribu [12].

Saint-Castin se fit chez eux une situation, parce que, sans prendre les vices des indigènes et sans abdiquer sa dignité de blanc, il s'assimila leurs qualités. On a maints témoignages de la rectitude de sa vie, témoignages qui détruisent l'effet de calomnies intéressées.

Sa qualité de Français lui attirait la sympathie des naturels. Cruellement traqués par les Anglais, ils appréciaient d'autant plus les sentiments humains des autres blancs. Au surplus, ce gentilhomme, officier de carrière, possédait des ressources précieuses aux yeux de cette peuplade guerrière. Ils firent de lui l'un de leurs chefs, titre auquel il acquit des droits quand il épousa la fille du grand sachem.

— V —

Le mariage de Saint-Castin. — On n'est pas fixé sur le nom de cette femme. Le contrat de mariage de Bernard-Anselme de Saint-Castin, fils de Jean-Vincent, passé le 31 octobre 1707, le donne comme "fils de dame Mathilde". Celui de sa sœur Anastasie, signé le 7 décembre 1707, attribue à la mère le même nom. Mais dans le contrat de Thérèse de Saint-Castin, sœur des deux premiers, on lit : "fille de Marie-Pidianske" [13]. De

là à conclure qu'il se maria deux fois, il n'y a qu'un pas. La preuve est faible. Pour tout concilier, mettons que Mme de Saint-Castin, outre son nom abénaquis Pidianske, avait reçu au baptême ceux de Marie-Mathilde. On pouvait se servir de l'un ou l'autre, ou même les mêler. C'est l'hypothèse la plus plausible.

Pidianske ou Mathilde, était la fille du sagamo, ou peut-être bashaba, Madokawando. Tous les chroniqueurs de la Nouvelle-Angleterre s'accordent sur ce point, et ils étaient payés pour connaître ce Madokawando, grand ennemi de leur pays [14]. Les chroniqueurs français le mentionnent parfois, sous des orthographes fantaisistes: Mataonando, Mataconanda, Mataouando.

Madokawando, suprême seigneur des Pentagoëts, était le fils adoptif du chef Assiminasqua, renommé pour son éloquence. C'était, ce Madokawando, un sauvage assez remarquable. Grave et sérieux dans ses discours comme dans sa démarche, sa piété de chrétien touchait au mysticisme. Il prétendait avoir des visions et recevoir des directives de l'autre monde, ce qui lui conférait un prestige extraordinaire. Son autorité restait d'autant plus grande qu'il ne la risquait pas dans l'exécution des besognes de routine. Se confinant dans son rôle de "roi", il avait des agents d'exécution ; Mugg, son "premier ministre", puis Edgeremet (ou Moxous), et les sachems inférieurs. Il prenait le commandement des troupes pour les expéditions particulièrement importantes. Rien ne se faisait sans son assentiment, et aucun traité ne se signait qu'en son nom. Cette façon d'agir, exceptionnelle chez les sauvages, était aussi celle de son allié, le chef Squando, de Casco. Saint-Castin non plus ne se compromit jamais inutilement. Peut-être avait-il appris aux autres chefs cette prudente façon d'agir. On suppose qu'il avait connu Madokawando dès son arrivée en Acadie et qu'il l'avait amené avec lui à Québec, pour annoncer la défaite de Chambly. C'est d'autant plus probable que Madokawando ne laissait passer aucune occasion de rapprochement avec les gouverneurs français. Avait-il inspiré à Frontenac l'idée de renvoyer le baron à Pentagoët [15] ? Ce n'est pas impossible.

La légende veut que la baronne de Saint-Castin ait été très belle [16]. Croyons-le. Saint-Castin aurait-il épousé une squaw repoussante, lui qui pouvait prétendre à une alliance brillante ? L'amour seul l'avait sans doute dé-

cidé au sacrifice des avantages matériels du mariage, et cet amour, dans les circonstances, devait naître de la beauté.

Quant à la validité de son mariage, si elle ne fait pas de doute pour qui examine les documents de près, elle a été si souvent niée qu'il s'est créé une légende infamante dont le poids pèse encore sur la mémoire de Jean-Vincent. Il menait, a-t-on raconté, une vie de débauche au milieu de nombreuses femmes et concubines ; en somme, on le représente comme un sultan vautré dans les troubles délices de la volupté, sans prendre garde que le lieu, les circonstances et le temps ne se prêtaient guère à tant de mollesse. Ces bruits venaient des doutes élevés sur la légitimité de son fils aîné par son beau-frère, le juge Labaig, qui ne voulait pas rendre compte des affaires de la succession. Ainsi, tout s'éclaire. Mais examinons un peu la question, non dénuée d'importance.

Les Français et, avec eux, les missionnaires rentrant en Acadie et retrouvant Saint-Castin en 1684 voulurent régulariser la situation d'un homme digne de respect et si utile. Par un certificat en date du 30 septembre 1684, l'évêque de Québec ordonnait au père Jacques Bigot, missionnaire chez les Abénaquis, de marier le baron de Saint-Castin. D'autres témoignages nous apprennent que la cérémonie eut lieu. Dans sa lettre du 22 octobre 1685 à Mgr de Saint-Vallier, l'abbé Petit, curé de Port-Royal, écrivait :

> "C'est un fort beau naturel, il mérite d'être aidé ; nous luy avons de grandes obligations ici : comme il est généreux, et qu'il est fort à son aise, il nous fait souvent des aumônes considérables pour notre église, qui sans son secours et sans un legs d'un autre particulier, seroit beaucoup plus pauvre qu'elle n'est ; je n'y entre jamais que je ne me souvienne de luy ; et quand il vient ici me voir, ce qui luy arrive ordinairement deux fois par an, il est ravi d'assister au service que nous y faisons les dimanches avec toute la décence qui nous est possible" [17]. Le bon curé ajoutait que Saint-Castin demandait un missionnaire pour Pentagoët, "où il fait sa demeure ordinaire avec des sauvages, qui désirent de se faire instruire. Ce gentilhomme a besoin luy-même de ce secours pour se soutenir dans le bien".

Cela n'est pas d'un homme à la situation irrégulière.

Pour répondre au juge Labaig, M. de Pontchartrain, en 1709, se disait convaincu, à la lecture des documents, de la légitimité du mariage et Mgr de Saint-Vallier certifiait que Bernard-Anselme de Saint-Castin était issu du mariage de son père. Plus tard, en 1715, Pontchartrain écrivait, au sujet des allégués du juge Labaig : "C'est

une calomnie qui mériteroit punition, bien que le contraire eût été bien prouvé et bien reconnu".

Subercase avait écrit de Port-Royal, le 20 décembre 1708 : "J'ai retenu Saint-Castin qui vouloit passer en France à cause d'une chicane avec des parents voulant absolument qu'il soit bâtard malgré tous les certificats des missionnaires, des peuples, des témoins et de l'évêque même." Subercase joignait à sa lettre des certificats signés de missionnaires et de tous les anciens du pays, puis il ajoutait :

> "Ce pauvre garçon a à faire au premier chicanier de l'Europe, et lieutenant général de la ville d'Oléron en Béarn, qui depuis de longues années jouit de ce bien-là, et cette pauvre famille est dans la dernière misère, et qui n'auroit pas de pain sy d'honnestes gens ne se mellaient de leurs affaires "[18].

Selon Labaig, Saint-Castin avait eu "un commerce public avec une sauvagesse" et il en avait eu deux filles, puis il avait épousé la sœur de sa concubine dont il eut dix enfants.

On accusait toujours de débauche les Français égarés parmi les sauvages. M. de Menneval écrivait, en 1688 : "J'ai porté le sieur de St. Castin à une vie plus réglée. Il a quitté sa vie de débauche avec les sauvages". Il faut s'entendre sur le sens de *débauche* : on l'appliquait à toute vie irrégulière dans les bois, réfractaire à la discipline tâtillonne décrétée par les débiles gouverneurs de Port-Royal. Evidemment, de ce point de vue, Saint-Castin était un débauché ; il ne l'était pas au sens ordinaire du terme.

En somme, on ne relevait contre Saint-Castin que son commerce avec les Anglais et nous verrons ce qu'il faut en penser. Il est remarquable qu'on l'a toujours ménagé, dans une colonie où les haines étaient vives et où la correspondance échangée avec la cour était faite dans une grande mesure d'accusations mutuelles.

A vrai dire, on n'a jamais su le fin fond de l'histoire ; on n'a jamais su non plus combien d'enfants eut Saint-Castin. Il ne s'expliquait pas, il vivait à l'écart des Français trop intrigants, trop dangereux, toujours disposés, malgré la réputation de galanterie de leur nation, à traîner dans la boue l'honneur des femmes.

Saint-Castin avait pour l'édifier l'aventure de Mme de Freneuse et de M. de Bonaventure. D'une amitié,

peut-être innocente entre ces deux personnes distinguées, on fit un commerce honteux ; on n'hésita même pas à imaginer une scène odieuse [19]. Mme de Freneuse qui aimait un peu trop le plaisir devint, par les racontars de ces gens, la gourgandine la plus fieffée, si bien qu'elle dut fuir Port-Royal.

Saint-Castin se méfiait avec raison. Craignait-il les critiques trop acerbes de ses pairs à l'égard de sa mésalliance ? Il préférait laisser sa vie privée dans l'ombre.

Rien, dans la vie de Saint-Castin, n'autorise à croire à sa débauche. D'un autre côté, les mœurs des sauvages ne se prêtaient guère aux désordres imaginés par les ennemis de Jean-Vincent. Le mariage était inviolable, tant qu'il durait, aux yeux des indigènes, même si les jeunes gens jouissaient d'une liberté assez grande, encore qu'il ne faille pas croire les horreurs inventées par le hâbleur La Hontan sur le compte des filles indigènes. Les Pentagoëts, en particulier, étaient renommés pour la sévérité de leur conduite. Même les historiens qui leur gardent une rancune héréditaire en conviennent. Sylvester, par exemple, écrit (vol. II, p. 46) : *"They were a notably moral people"*.

Le juge Labaig tenait ses renseignements d'Acadie. Tout s'explique. Le gouverneur Perrot, dont nous reparlerons, détestait Saint-Castin et le poursuivait d'une rancune tenace, née d'une jalousie de commerçant.

Saint-Castin a souffert surtout des calomnies accréditées par les chroniqueurs puritains.

Voyant en lui leur bête noire, la cause de tous leurs maux, ils se répandaient en imprécations contre lui. Ils l'accusaient de cruauté, reproche plutôt risible de la part de gens dont la férocité s'exerçait même sur les leurs et qui n'hésitaient pas, à la fin du 17e siècle encore, à brûler des femmes soupçonnées de sorcellerie.

L'accusation de débauche était plus grave. Holmes écrit (vol. I, p. 401) : "Saint-Castin... a plusieurs femmes, en plus de la fille de Madokawando". Hutchinson : "Il avait épousé plusieurs Abénaquises, en plus de la fille de Madokawando". Adams, s'inspirant des *Randolph Papers* : "Saint-Castin, traitant français accapareur, menait une vie à demi-sauvage avec tout un choix de femmes indiennes, plus remarquables par leur nombre que par leur vertu". Et James Sullivan [20] : "Pour mousser ses intérêts et satisfaire sa convoitise, il épousa six

femmes indigènes à la fois". Or, la polygamie ne se concevait pas chez les Abénaquis. Sullivan n'y va pas avec le manche de la cuiller. N'ajoute-t-il pas : "Saint-Castin avait à sa suite de nombreux prêtres, dont les rites et les cérémonies inintelligibles avaient pour objet de tromper un peuple barbare".

Mrs. Williams fait bon marché de ces racontars : "Les Anglais, écrit-elle (p. 101, note), dont l'intérêt était alors de représenter le baron comme une sorte d'épouvantail, lui attribuaient quatre ou cinq femmes à la fois".

Sylvester affirme aussi qu'il ne faut pas croire les annalistes anglais, "vilipendant à plaisir la réputation de Saint-Castin, laquelle pouvait se comparer favorablement à celle de certains de ses détracteurs puritains. Saint-Castin était le Français le plus exécré par les Anglais de l'époque... *The best hated Frenchman of his time*" (vol. II, p. 387). On lit de même dans la *Massachusetts Historical Collection* (vol. 9, p. 219) : "Saint-Castin était considéré, avec raison, comme l'ennemi le plus dangereux de la Nouvelle-Angleterre". Enfin, Godfrey (p. 75) exprime cet avis : "Il n'existe aucune preuve qu'il eut plusieurs femmes".

Saint-Castin, devenu veuf, se serait-il remarié, ainsi que le pense M. Leblant ? C'est fort douteux. Tout fait repousser l'hypothèse du mariage avec la sœur d'une concubine : l'évêque n'aurait pu autoriser une telle union.

En réalité, Saint-Castin, d'abord marié selon la coutume abénaquise, avait par la suite fait bénir son union par l'Eglise. Elle n'en était pas moins légitime. Chez les Abénaquis, le fiancé s'assurait des sentiments de sa future par l'offre de bracelets, d'une ceinture et d'un collier de coquillages. Si elle acceptait ces présents, les jeunes gens étaient fiancés. Après un temps d'épreuve, le mariage se célébrait en présence des chefs et des parents. C'était plus qu'il n'en fallait pour valider l'union aux yeux de l'Eglise, le prêtre n'étant, selon de nombreux théologiens, qu'un témoin chargé de constater les empêchements, le cas échéant, et le consentement mutuel des époux. Le Concile de Trente avait consacré le rôle du prêtre à cause des abus qui pouvaient résulter de son absence. Mais les règles de ce concile n'étaient pas appliquées en France et les mariages clandestins y étaient fréquents à la fin du XVIIe siècle. Il existait même à

Paris une paroisse, Saint-Pierre-aux-Bœufs, où les jeunes gens se mariaient sans le consentement de leurs parents. C'est là que le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, avait épousé l'éblouissante Anne de la Grange-Trianon après l'avoir proprement enlevée.

Jean-Vincent d'Abbadie avait observé la coutume abénaquise. Pouvait-il agir autrement, quand il n'y avait pas de prêtre dans la région ? L'évêque avait simplement régularisé la situation. Mais le juge Labaig invoqua la procédure comme d'abus, arguant que l'Eglise avait consacré une bigamie. C'était chicane mesquine de la part d'un administrateur malhonnête, peu désireux de rendre compte de sa gestion [21].

— VI —

L'Abénaquis Saint-Castin. — Saint-Castin, pour tous les actes de sa vie extérieure, était devenu abénaquis.

Il fut un Abénaquis loyal et fidèle. Entendons qu'il prit à cœur les intérêts de ses nouveaux compatriotes. D'autant que ces intérêts se confondaient avec les siens.

Le baron béarnais restait un civilisé. Il avait des besoins ignorés de ses hôtes primitifs bien qu'ils eussent eux-mêmes goûté à certains fruits de la civilisation. En relations avec les blancs depuis des générations (ils recevaient des pêcheurs même avant les voyages de Jacques Cartier), ils avaient oublié le pur état de nature où avaient vécu leurs lointains ancêtres. Chez eux se manifestaient des appétits que les productions spontanées de la forêt et de la mer ne pouvaient entièrement satisfaire.

Le commerce, sous la forme de la traite, suppléait à l'apport naturel, aussi bien pour le baron que pour les indigènes. Jean-Vincent se fit commerçant : le commerce dans les colonies n'était pas une déchéance pour un gentilhomme. Nous avons vu, par la citation de La Hontan et d'autres témoignages, qu'il fut un remarquable traitant. Les bénéfices de ses échanges ne se réalisaient pas tous en or et le trésor de Saint-Castin n'avait pas la forme que lui prête l'auteur du *Nouveau voyage*. En tout cas, Saint-Castin disposait de ressources imposantes.

Comment, perdu dans son désert, échangeait-il ses pelleteries ? Là encore, les renseignements sont maigres. On sait qu'il possédait des embarcations, suffisantes au moins pour le voyage de Boston. En vue du commerce

d'outre-mer, il utilisait les nombreux bateaux de pêche venus dans ces parages, ou bien des *irréguliers*, flibustiers ou corsaires. Si le baron n'eut pas de navires en propre (ce qu'il faudrait démontrer), il ne manquait pas de moyens de transport.

Quand ils lui faisaient défaut du côté de la France, il en trouvait en Nouvelle-Angleterre. C'est là un aspect délicat de son histoire, car on lui a reproché ses contacts avec les Anglais. Qu'il nous suffise de marquer ici que Saint-Castin bornait ces relations strictement au commerce et que sa fidélité à la France, sur les points essentiels, ne fléchit jamais. La cour de Versailles, pour des raisons mercantiles, n'établissait aucune distinction entre les faits de guerre et les faits de commerce, mais la nécessité de vivre autorisait notre baron à faire fi de cette doctrine par trop sévère. En outre, il avait perdu son titre d'officier français en devenant chef abénaquis. Cette dernière qualité l'obligeait à pourvoir à la subsistance de sa tribu par les moyens disponibles. Et puis la France était mal venue de formuler des exigences, elle qui laissait les siens crever de faim en Acadie.

Saint-Castin avait vu dès le début que compter sur la France, c'était courir à de cruels déboires. Non seulement il n'avait rien à attendre du gouvernement, il avait tout à craindre de ses vagues représentants, non moins que des autres Français de la colonie. Chacun cherchait uniquement son intérêt personnel et, pour l'atteindre, était prêt à tout. La sombre histoire des Latour et celle des Le Borgne, — tissues de trahisons, de vols et de meurtres, — suffisaient à renseigner Saint-Castin.

Il se tenait loin de tout cela, faisant sa vie dans le secret parmi les Abénaquis. Plus tard, il ne se refusera pas à prêter l'aide qu'on lui demandera. Cela fait, il rentrera dans sa retraite.

— VII —

Pentagoët. — Où vivait-il ? Saint-Castin suivait les sauvages dans leurs pérégrinations, à la recherche des fourrures. Il avait un pied-à-terre à Pentagoët, poste abandonné par les boucaniers hollandais, immédiatement après l'attaque de 1674. Revenus au printemps de 1676, ils en étaient tout de suite chassés par les gens de la

Nouvelle-Angleterre, qui n'y restèrent pas davantage [22], appelés ailleurs par la guerre du roi Philippe. C'est alors, apparemment, que Saint-Castin s'en empara. Il demeurait dans le Vieux-Logis et les bâtisses du fort lui servaient d'entrepôts. Il ne jouissait pas d'une possession indiscutée. Les Anglais lui prirent ce poste à diverses reprises, ou du moins le saccagèrent.

Pentagoët s'élevait au fond de la baie du même nom, à l'embouchure de la rivière également nommée ainsi par les Français. Rappelons que, pour les Anglais, Pentagoët, c'est Penobscot. Cette région se trouve aujourd'hui dans le Maine, et Pentagoët porte le nom de notre héros, transformé en *Castine*. A l'époque de notre histoire, le village se trouvait à quelques milles de la frontière entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, frontière que les Français rejetaient au-delà de la Kennébec, et que les Anglais fixaient à la rivière Sainte-Croix (quand ils se sentaient forcément généreux) mais plus souvent à la rive gauche de la Pentagoët. La région formait une *marche* sans cesse disputée par les armes et par la diplomatie. Depuis 1654, une commission siégeait à Londres et à Paris (quand le cœur lui en disait) en vue de départager les deux puissances. Elle siégea si longtemps que son rapport parut un siècle plus tard, alors que les armes avaient depuis longtemps réglé la question.

Incapables de défendre Pentagoët quand ils l'avaient pris, les Anglais établirent, à proximité de la Kennébec, le fort de Pemquid qui, à son tour, fut l'objet de luttes furieuses.

Le lieu ne manquait pas d'agrément. Dans l'embouchure en delta de la Pentagoët, des navires de 300 tonneaux pénétraient aisément. Puis, s'étalait la vaste baie aux îles nombreuses, dont la plus considérable était celle des Monts-Déserts qu'on laissait à droite en entrant. Des terres fertiles entouraient le poste et, dans la forêt, s'apercevaient des pins de soixante pieds dont tous les navigateurs auraient voulu faire des mâts. Le gibier y foisonnait. Ours, orignaux, castors, entre autres animaux, fournissaient abondamment les indigènes de pelleteries et de viande [23].

A cause de l'état de guerre perpétuel, la colonisation ne s'y implantait pas. Les sauvages y régnèrent sans entraves jusqu'à une époque avancée.

Pentagoët, c'était l'ancienne Norembègue.

"La Norambègue estoit une province de la Nouvelle-France où se sont faites les premières habitations des François et où nos autheurs marquent une ville imaginaire du mesme nom sur le fleuve Pentagouët appelé Penolescot par les Anglois. La description de la Norembègue se trouve presque jusques à nos temps dans touttes les cartes mais encore plus dans les anciennes" [24].

Norembègue, Norumbega ! Ce fut, à l'origine, l'un de ces vocables dont s'enchanta l'imagination des mariniers du Moyen-Age et qui attirèrent Christophe Colomb dans nos parages. Antilia (nos modernes Antilles), où se dirigea le Génois ; les Iles Fortunées de Saint-Brandan, l'Ile des Sept-Cités, Ophir, Bimini, Cibola, Cathay, hantaient les rêves des navigateurs, héritiers de vieilles traditions cosmographiques et cartographiques remontant peut-être jusqu'à Strabon, évoquant en tout cas le souvenir des vikings de l'an mille.

Parmi ces endroits fabuleux, Norembègue, avec Antilia, attirait le plus les navigateurs. Le Breton Nicholas Don, en 1506, fut le premier à en donner la description. Il y trouva, à l'en croire, des gens de bonnes manières, portant "cols et autres ornements en or". La croyance se répandit en l'existence d'une ville merveilleuse dans les déserts du Nouveau-Monde. Verazzano inscrivit son nom sur les cartes. Certains historiens pensent qu'il y perdit la vie, bien qu'on situe d'ordinaire la tragique aventure de sa mort sur le Rio de la Plata. La carte française dite du Dauphin, tracée en 1542, renferme, à l'endroit de Pentagoët, deux tours pour indiquer l'emplacement d'Aurobagra (corruption de Norumbega).

Estevan Gomez débarquait dans cette région enchantée deux ans après Verazzano, soit en 1525. Cabeca de Vaca y venait en 1528. Il y fut six ans prisonnier des Indiens, puis, s'échappant, il erra pendant vingt mois dans ce pays hostile. Ce qui lui permit de découvrir un extraordinaire réseau de routes rayonnant dans toutes les directions. Ingram suivit plus tard ces routes, qui servirent à toutes les incursions des Français ou de leurs alliés indiens contre la Nouvelle-Angleterre. Vaca trouva le capitaine français Champagne, à la rivière Saint-Jean, qui le ramena en Europe à bord de sa *Gargarine*. L'un de ses compagnons, Job Hortop, ne revoyait l'Angleterre

que vingt ans après, pour raconter des histoires extravagantes.

Jean Fonteneau, dit Alphonse ou Jean-Alfonse de Saintonge, pilote de Roberval en 1542, décrivit aussi Norembègue dans sa *Cosmographie*. Il imagina la ville de Cibola, aux toits d'or. Sa description atteignait les limites du dévergondage.

Vint David Ingram, un des cent hommes abandonnés au golfe du Mexique par le pirate John Hawkins en 1568 et qui, suivant les sentiers des indigènes le long de la côte, était parvenu jusqu'à Norembègue. Rentré en Angleterre, avide de popularité et doué d'un talent de conteur évidemment supérieur à celui de ses devanciers, il renchérit sur leurs exagérations : la ville de Bega, comme la Cibola de Jean-Alfonse, était construite de piliers de cristal et d'argent ; les toits des maisons y formaient un éblouissement continu de métaux précieux, sur un mille de longueur ; l'or, les joyaux et les pelleteries y foisonnaient. Afin de mettre la note finale à ce faste oriental, le brave menteur se gardait bien d'oublier les éléphants.

Ces récits fantaisistes, de règle chez les navigateurs du temps, n'étaient qu'à demi mensongers. Ne s'inspiraient-ils pas des fables racontées par des Indiens, reliquats, peut-être, de lointaines réminiscences des pays d'où étaient partis les ancêtres des Peaux-Rouges ? Ainsi en était-il du fabuleux "royaume du Saguenay" décrit par Jacques Cartier. En France, après de longues heures dans la compagnie de ce dernier et de Jean-Alfonse, Rabelais guérit ses compatriotes de cette manie en composant l'extravagant voyage de Gargantua au pays des *paroles gelées*.

Ingram connut la célébrité dans toutes les *alehouses* de Londres où il promenait ses contes. Il devint un personnage d'importance quand le considérable Hakluyt les publia dans ses ouvrages.

Les voyages se multiplièrent. En 1579, Simon Fernando arrivait à Norembègue avec des marins anglais et, l'année suivante, John Walker s'y rendait sous les auspices de sir Humphrey Gilbert : il y trouvait des pelleteries et, prétendait-il, une mine d'argent. En 1585, Lane, à son tour, découvrit une ville aux maisons couvertes de métal. (On devenait plus modeste !) En 1593, Richard Strang y voyait des gens qu'il jugeait chrétiens.

Champlain, à son tour, s'en allait à la recherche de Norembègue en 1605. Ce fut pour éprouver une cruelle déception, que ce réaliste ne chercha pas à cacher. La ville aux piliers de cristal tombait aux proportions beaucoup plus humbles d'un amas de wigwams parmi les grands fûts des arbres. A cause de sa déconvenue, sans doute, il peignit les Indiens de l'endroit sous des couleurs très sombres. Cependant, il y découvrit une vieille croix de bois [25]. D'où venait ce symbole chrétien ? Peut-être marquait-il la sépulture d'un pêcheur.

Depuis des siècles, les marins bretons et basques connaissaient cette terre, que les Basques nommaient Baccalaos, nom qui englobait la Terre-Neuve actuelle. Il est même possible que Gosnold y ait vu, en 1602, des indigènes vêtus à l'européenne ainsi qu'il le raconta.

Avec Champlain, la région sortait de la fable pour entrer dans l'histoire. L'année où il la reconnaissait, Weymouth, cherchant le passage vers l'Ouest pour le compte de Charles 1er, y touchait aussi. Et puis, Hudson, en 1609. Le premier établissement y était fondé en 1613.

Les colonisateurs de Port-Royal, MM. de Monts et de Poutrincourt, éprouvaient des difficultés financières. Le premier vendit ses droits à la belle Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, qui proposa un traité d'association à Poutrincourt, mais en exigeant une si forte part du gâteau que l'autre dût repousser l'offre. Elle tint bon et envoya des Jésuites à Port-Royal. Dès l'abord, la discorde régna. Epousant la rancœur de leur protectrice, les missionnaires traitaient de haut Biencourt, le fils de Poutrincourt, commandant à Port-Royal. Forts des écus de la dame, ils méprisaient la pauvreté de leurs rivaux. "C'est une grande folie à de petits compagnons, écrit le père Biard, que d'imaginer des baronnies et de grands fiefs, et tenements en ces terres, pour trois ou quatre mille écus qu'ils y auroient foncés ; folle vanité à des gens qui fuient la ruine de leurs maisons en France". Si le jeune Biencourt était animé des meilleures intentions, bien que les Jésuites se fussent imposés à lui, ainsi qu'en témoigne le père Biard dans une lettre du 13 mars 1612, il ne pouvait tout de même tolérer les prétentions de ses hôtes, "qui alloient jusqu'à vouloir fonder une colonie", sur un territoire appartenant à Poutrincourt. Un récollet, le père Le Tac, blâme du reste le tour d'escamotage

de Mme de Guercheville et de ses protégés, "qui fit tant de bruits, de plaintes et de crieries".

Reconnaissant enfin ses torts, la belle marquise décida de fonder un autre établissement, dont elle confia la direction au capitaine marchand Le Coq, sieur du Saussay. En mars 1613, Le Coq appareillait de Honfleur sur la *Fleur-de-May*, 100 tonneaux, avec 30 personnes à bord, dont le frère du Thet et le père Quentin. En passant à Port-Royal, il s'empara de toutes les réserves et provisions, laissant les premiers colons à leur malheureux sort. On s'en allait aux Monts-Déserts de Pentagoët, fonder un poste sous le nom de Saint-Sauveur. Les Jésuites comptaient y créer un autre Paraguay. Mais, comme ceux de Port-Royal dont ils se moquaient, ils ne possédaient pas les moyens d'asseoir solidement leur création. Le 15 juillet, le forban Argall détruisait tout, à Saint-Sauveur comme à Port-Royal.

Des Français se répandirent parmi les sauvages. Charles de Biencourt resta, établissant des postes de traite centralisés à Port-Royal, troquant les pelleteries contre les marchandises apportées par les bateaux de pêche : il en venait de France près de 2.000 chaque année. Les Malouins de Dupont-Gravé lui faisaient la concurrence dans un fortin, à 6 lieues en amont de la rivière Saint-Jean. Une société bordelaise éleva aussi des entrepôts. Ainsi l'Acadie renaissait-elle de ses cendres.

Biencourt mort, Latour, ancien valet de Poutrincourt, paraît et réclame l'héritage. Le garçon sait y faire. Il embrouille si bien les cartes, il se livre à tant de micmacs avec lord Stirling et ses "baronnets de la Nouvelle-Ecosse" qu'il émerge bientôt de l'aventure baptisé *lord Saint-Stephen* et propriétaire d'une bonne partie de l'Acadie. Une nouvelle incursion des Anglais, sous les frères anglo-normands Kirke, n'a servi qu'à l'enrichir.

Le traité de Saint-Germain-en-Laye rend l'Acadie à la France. Razilly s'en vient pour accomplir son admirable œuvre de colonisation : avec son lieutenant et successeur, Aulnay, il implantera 300 familles de colons, noyau de la race acadienne.

En secret, Latour s'entend avec les Anglais, puis fait le bon apôtre auprès de Razilly, qui, ne se doutant de rien, le charge de reprendre Pentagoët avec Aulnay. Latour, loin de se rallier à son compagnon, prévient les Anglais

et s'égare dans les bois. Aulnay mène, seul, l'entreprise à bien, à la suite de quoi Razilly établit fermement la frontière à la Kennébec.

L'année suivante, soit en 1633, Thomas Willet attaque Pentagoët à la tête de 200 hommes montés sur 2 navires. La garnison, composée de 22 hommes, repousse l'attaque. En 1636, la France accorde le Vieux-Logis de Pentagoët à Latour, avec une concession de dix lieues carrées. Deux ans se passent encore. Razilly meurt. Aulnay lui succède régulièrement. Mais Latour, invoquant ses prétendus droits, obtient de partager l'Acadie avec lui. Pentagoët reste à M. d'Aulnay. Les indigènes de ces parages prennent fait et cause pour lui, tandis que Latour s'attire la sympathie des Etchemins. S'ensuivent des combats à l'intérieur de la colonie, en face d'un ennemi toujours aux aguets. En 1639, Latour pousse la trahison jusqu'à s'emparer d'une pinasse de secours expédiée à Pentagoët menacé par l'Anglais. Aulnay sauve sa place.

1640. Arrivée des capucins à Pentagoët. Ils y resteront une dizaine d'années et y élèveront un petit hospice.

1654. Attaque victorieuse des Anglais. Pentagoët se rend sans résistance, probablement parce que Latour s'y trouve, Aulnay défendant Port-Royal. La France officielle disparaît de l'Acadie jusqu'en 1670, mais Latour obtient un privilège de Cromwell et il vend ses droits sur Pentagoët à Temple et à Crowne. C'est pour faire valoir ces prétendus droits que Temple, avec la connivence de boucaniers, en 1674, avait attaqué Chambly.

CHAPITRE III

LA GUERRE DU ROI PHILIPPE

I

Sauvages et puritains. — A son titre de commerçant, qu'il avait pris par nécessité, Saint-Castin joignait la qualité, autrement importante, de chef militaire. Il n'avait abandonné ses fonctions dans l'armée française que pour devenir commandant des Pentagoëts, guerriers en état de guerre perpétuelle avec les Bostonnais, non moins que leurs voisins.

Quiconque étudie l'histoire de l'Acadie à ses débuts s'étonne que cette colonie soit si longtemps restée française, malgré l'abandon de la France, à côté d'établissements anglais bien peuplés, riches, forts de milices nombreuses, puissamment intéressés à la conquête de ce territoire.

L'explication s'en trouve, d'abord, dans l'obstination des colons acadiens, qui s'accrochaient à ce sol et subissaient avec patience les invasions pour réédifier inlassablement sur des décombres.

D'un autre côté, jusque vers la fin du 17e siècle au moins, les guerres indiennes paralysèrent les habitants de la Nouvelle-Angleterre. Après les années 80 de ce siècle, ayant quelque répit chez eux, ils se heurtèrent à la *marche* de Pentagoët, fief de Saint-Castin. Les circonstances le portèrent à la tête des tribus en guerre avec leurs voisins. Il joua de la sorte un rôle dont on a rarement discerné l'importance. Les conflits entre les indigènes de l'Acadie et les Anglais de ces parages, quand on ne les ignore pas tout à fait, apparaissent en marge de notre histoire. On n'aperçoit pas l'influence considérable qu'ils exercèrent sur les destinées de la Nouvelle-France.

Les Anglais procédaient, dans le nord de l'Amérique, à l'extermination du Peau-Rouge que les Espagnols accomplissaient au sud. A l'exception des Mohicans et

d'autres sauvages maraudeurs déjà en guerre avec leurs frères de race, tous les indigènes souffraient de l'hostilité des colons.

Toutes plus ou moins atteintes, selon leur situation, les tribus abénaquises prirent le parti de se solidariser.

Leur méfiance à l'égard des Anglais remontait à 1605, année où Weymouth avait fait cinq prisonniers sur les rives de la Pentagoët. Deux ans plus tard, les Abénaquis, calmés, reconnaissaient le roi d'Angleterre pour leur souverain, ce qui ne les préserva nullement de lourdes injustices. Ils se révoltèrent et, en 1609, Hudson dut reculer devant leur hostilité.

En 1614, John Smith, aventurier de la Virginie, explorait les côtes jusqu'à la rivière Pentagoët. A son départ, il laissait un navire commandé par un certain Hunt, chargé d'embarquer du poisson à destination du marché espagnol. Hunt préférait une marchandise de plus grand rapport. Aussi s'empara-t-il, au cap Cod, de 27 sauvages qu'il alla vendre aux Espagnols comme esclaves. Fameux début !

En 1620, la *Mayflower* débarquait au cap Cod une centaine de puritains qui venaient fonder la colonie de Plymouth. Une troupe de sauvages les couvrit, dès leur descente, d'une nuée de flèches, mais recula aux premiers coups de mousquet.

Les indigènes éprouvaient une terreur telle de la poudre que, à peu de temps de là, Pekuanokets, Massajosets et Naragansets signèrent un traité de paix avec les puissants arrivants. Les grands chefs Samoset et Massasoit conclurent une alliance avec le gouverneur Carver. Devenu le plus ferme soutien des Anglais, Massasoit étouffa pendant plusieurs années les révoltes qui fermentaient partout. Les puritains le payèrent plus tard de cette fidélité en infligeant à son fils Philippe des supplices atroces.

Les nouveaux venus n'apportaient aucune bonne foi dans leurs relations avec les Indiens. Dès avant le départ d'Angleterre, ils avaient juré l'extermination des naturels. Bibliques au point d'adopter un code de lois inspirées de la Bible et d'observer le sabbat au moins le samedi après-midi, ils rejoignaient le judaïsme, par leur haine du catholicisme.

Ils reprenaient aux Hébreux la notion du peuple choisi, si peu favorable à la tolérance envers les Gentils [1]. Les

sauvages leur apparaissaient comme une race maudite [2] que Dieu avait vouée à l'extermination pour faire place aux élus. Tous les malheurs des sauvages étaient voulus par la Providence et, d'un autre côté, les puritains faisaient œuvre pie en les tuant.

On n'en veut pour preuve que la charte accordée à leur colonie le 3 novembre 1620, par le roi Jacques Ier. Mentionnons d'abord que, trois au quatre ans avant l'arrivée des *Pères Pèlerins*, une épidémie ravageait la côte, de Pentagoët à la baie de Naraganset. Les deux tribus demeurant aux extrémités de ce territoire y échappaient, mais les autres étaient à peu près annihilées. Chez les Massajosets, notamment, il ne restait que 300 de leurs 30.000 guerriers. C'est pourquoi l'exposé des motifs de la *Great Patent of New England* renferme ces mots :

> "Ces années dernières, par le fait de Dieu, un prodigieux fléau a régné parmi les sauvages qui habitaient auparavant ces parages, au point d'amener la destruction, la dévastation et la dépopulation totales de tous ces territoires, de sorte que, sur une étendue de plusieurs lieues, il ne reste pour ainsi dire personne pour réclamer ou faire valoir des droits de propriété sur ces terres. Par quoi nous sommes convaincu et persuadé en notre esprit que le temps est venu où le Dieu tout-puissant, dans sa grande bienveillance et dans sa munificence envers nous et notre peuple, a jugé bon et décidé que ces vastes et bons territoires vidés de leurs habitants naturels tombent en la possession et en la jouissance de ceux de nos sujets qui y seront dirigés et conduits par sa miséricorde et sa faveur, et par son bras tout-puissant" [3].

Hutchinson écrit à ce sujet : "Nos ancêtres apercevaient une intervention expresse de la Providence dans cette libération du territoire en vue de la colonisation anglaise". Tout en se disant au-dessus de toute superstition, il partage l'avis des anciens puritains, incapable de trouver une autre explication au fléau. Dieu, note-t-il, a, de même, fait *fondre* les tribus devant l'avance des Anglais, jusqu'au 19e siècle [4]. Il se garde d'ajouter que les Anglais aidaient la Providence de leurs mousquets et même (on en a des témoignages probants) en propageant des épidémies parmi les indigènes. Ne devaient-ils pas, beaucoup plus tard, exterminer de la sorte les naturels de la Tasmanie ? [5]

La plus grande objectivité ne saurait cacher que les guerres indiennes si meurtrières furent provoquées par la brutalité, la cupidité et la convoitise des puritains.

> "On suit la civilisation primitive en Nouvelle-Angleterre, écrit Sylvester (vol. II, p. 193), à sa trace ensanglantée. Les débuts de

> la colonie se caractérisent par une duplicité sanguinaire qui donne à l'avidité et à l'âpreté avec lesquelles les Anglais s'emparèrent du territoire une teinte d'injustice incroyable. Toute une race a été littéralement balayée de la face de la terre... Les relations des représailles reflètent une amertume et une haine avouées qui ne font certes pas honneur à l'esprit du temps ni aux annalistes".

Sylvester met en regard la franche générosité d'un Massasoit, et la froide hypocrisie des Pèlerins qui, lentement, se cristallisa en une aversion non déguisée.

Les Anglais poursuivaient systématiquement l'extermination des Indiens. "Les colons les avaient condamnés à l'annihilation", avoue encore Sylvester. Evidemment, le lucre était leur mobile principal. Il y avait aussi cette répugnance à l'égard des gens de couleur, si vivace chez les Anglo-saxons, même de nos jours, et qui les empêche, par exemple, de considérer les Hindous comme des égaux. Aux premiers temps de la colonisation en Amérique, les puritains blâmaient fort les Français de traiter les Indiens avec humanité. C'est une autre observation de Sylvester [6].

Les indigènes de ces parages vivaient de culture et de chasse. Les colonies s'emparaient de leurs terres, et, sous le coup des menaces, reprenaient les fusils que des particuliers anglais leur avaient vendus très cher. Ainsi les acculaient-ils à la famine.

La duplicité des Anglais était grande. Ils déclaraient la guerre sous les prétextes les plus futiles, inventés pour les besoins de la cause. A l'ordinaire, ils invoquaient, malgré toutes les preuves du contraire, des complots tramés par les sauvages. Les Indiens s'assuraient la paix au moyen d'un traité qui les réduisait en réalité à une abjecte soumission. Ils abandonnaient alors toutes leurs armes. Cela ne suffisait pas toujours. Lorsqu'ils se croyaient les plus forts, les Anglais trouvaient quelque vieux mousquet oublié dans la tribu, et ils fondaient sur les sauvages.

La sanglante comédie se renouvelait chaque fois que les "pères pèlerins" convoitaient une terre. Un exemple suffira. La colonie de Weston se plaignit un jour au gouvernement de Plymouth que la tribu voisine ne lui vendait pas de maïs, sans ajouter que les Indiens n'en possédaient que pour leurs besoins stricts. Les gens de Weston croyaient convenable de prendre le maïs par la force. Le gouvernement fut de cet avis et il envoya incontinent

ses troupes, commandées par Standish, exterminer la tribu récalcitrante [7].

Une guerre importante ne tarda pas à éclater. En 1635, soixante colons du Massachusetts fondaient Hartford et Wethersfield, puis Saybrooke. Ils s'emparaient des terres ensemencées de maïs, sans même en demander la permission aux Indiens. Les Pequots, ainsi dépossédés, protestèrent. Les Anglais, par l'intermédiaire de leur allié, Massasoit, proposèrent un traité, aux termes duquel les Pequots auraient livré les protestataires, renoncé à tout droit sur les terres de la nouvelle colonie du Connecticut, et considéré à jamais les colons comme des amis. Traité unilatéral, qui ne comportait aucune obligation, aucune concession de la part des Anglais.

Sans s'attarder aux négociations, constatant de nouveau la mauvaise foi de leurs voisins, les Pequots marchèrent sur le fort de Saybrooke, où ils furent repoussés. L'année suivante, le capitaine John Mason partait de Boston, à la tête de 150 hommes, troupe qu'il grossit de nombreux sauvages entraînés dans le conflit par les plus terribles menaces. Chasse impitoyable aux Pequots, incendie des villages, guets-apens, Mason ne recula devant aucun moyen. Deux mille guerriers, femmes et enfants furent tués et mille prisonniers, vendus aux *Indes* comme esclaves.

La cruauté systématique des puritains confond l'imagination.

Les anecdotes révélatrices ne manquent pas. Empruntons d'abord celle-ci à Daniel Neal, auteur non suspect de partialité à l'endroit des Indiens. "Le *sagamore* John se rendit et, pour se concilier les bonnes grâces des Anglais, amena avec lui deux prisonniers : Matoons et son fils... Les colons accordèrent la vie sauve au fils, mais ordonnèrent au sagamore John de tirer sur le père, ce qu'il fit" [8].

Les bons puritains se réjouissaient en termes papelards de ces boucheries. "Nous avons envoyé des soldats que Dieu a favorisés dans leurs entreprises jusqu'à la destruction totale des Pequots... Ainsi a-t-il plu au Seigneur de nous délivrer cette fois encore, et de répandre parmi les Indiens la terreur de l'Anglais" [9]. C'est Dieu qui "avait permis à Satan d'inspirer aux Pequots l'idée de tuer des Anglais".

Un autre chroniqueur raconte que les Anglais cherchaient un jour le refuge du chef Sasakus. "Mais pour les dédommager de leur insuccès, le deuxième soir, la divine Providence les guida vers un autre village plus rapproché, rempli de leurs meilleurs soldats, traqués là-dedans au nombre de 300 ou 400, *for the divine slaughter by the hand of the English*". Les Anglais tuent, égorgent, massacrent. Ils mettent le feu aux wigwams, poursuivent les fuyards. C'est une boucherie, une vision d'horreur où le chroniqueur nous montre complaisamment "les sauvages qui brûlent, d'autres qui saignent à mort... jusqu'à ce que le Seigneur ait entièrement détruit le groupe, à l'exception de quatre ou cinq filles capturées par les Anglais afin de leur appliquer, à Saybrooke, le traitement que ces gens ont infligé aux nôtres dans Wethersfield" [10].

La barbarie des puritains dépassait celle des Indiens. N'étaient-ils pas les instruments de Dieu et leurs tueries des "massacres divins" ? Hypocritement, ils attribuaient les mêmes vues aux sauvages. Winslow écrit quelque part : "Ce sachem, voyant les malheurs de sa tribu, dit que le Dieu des Anglais, dans sa colère, les détruirait tous. Il est assurément étrange qu'un si grand nombre d'entre eux soient morts ces temps derniers, et meurent encore tous les jours". L'étrangeté résidait dans l'implacable cruauté des Anglais.

Le sentiment de l'honneur, avoue Sylvester, n'existait pas chez les puritains : "Oubliant tous les droits reconnus par le code de la guerre aux Indiens, les puritains poursuivaient l'exécution d'un programme d'extirpation qui ne s'appuyait ni sur le droit ni sur la raison... Ils accueillaient avec des acclamations tout avantage gagné sur les sauvages, par quelque moyen que ce fût".

A vrai dire, les gens de Plymouth se montraient beaucoup plus féroces que ceux du Massachusetts. Il y eut même des froissements entre les deux colonies, parce que la dernière voulait parfois modérer l'autre.

II

La révolte de Philippe. — L'horreur du traitement infligé aux Pequots souleva contre l'Anglais toutes les tribus, de Pentagoët à Naraganset. L'histoire de cette période n'est qu'un monotone tissu de massacres, abou-

tissant à la révolte de Philippe, *roi* des Massajosets (ou Wampanoags).

Massasoit mourut, sans abandonner le parti des Anglais. Son fis, Metacomet ou Pometacom (nommé aussi Philippe pour plaire aux puritains), lui succéda.

Philippe resta l'allié des colons, mais depuis l'extermination des tribus du Connecticut, il usait de méfiance. L'amitié des Anglais n'était-elle qu'un masque ? Ces gens désiraient-ils la disparition de tous les Indiens ?

Les événements le fixèrent bientôt sur les sentiments de ses *amis*. Il patienta longtemps, il signa même de ces "traités" odieux qui mettaient les sauvages à la merci des Européens. Un jour, il comprit l'inutilité des reculades. Le salut se trouverait dans une lutte acharnée.

Poussé par les membres de sa tribu, il prit les armes en 1671. Ainsi commença une guerre de huit années [11] qui faillit emporter les colonies et les laissa dans un dangereux état de faiblesse. Abiel Holmes écrivait, à la fin des hostilités, que la seule colonie de Plymouth avait eu 600 habitants tués, 12 ou 13 *villes* et 600 bâtisses entièrement détruites. La dette était énorme.

Les Anglais en étaient entièrement responsables. Ils s'étaient attiré l'inimitié des sauvages par leurs injustices, avoue Bancroft, et Sylvester démontre que les Anglais, comme le pensait le roi Philippe, attendaient une occasion favorable pour venir à bout des Massajosets, après les Pequots. Les colons du Massachusetts, qui souffrirent davantage de la guerre, rejetèrent le blâme sur leurs compatriotes de Plymouth, alléguant provocation de leur part. C'était vrai sans doute, si l'on en juge par l'étrange *Letter of Vindication* du major Winslow [12].

Philippe parcourut toutes les tribus, depuis Sagadahock jusqu'au Connecticut. Elles se soulevèrent en masse. Le roi des Massajosets eut, à certaines époques, jusqu'à 5.000 hommes sous ses ordres, armée formidable pour des indigènes habitués à la petite guerre. La lutte fut de part et d'autre d'une cruauté implacable. Il ne s'agissait pas de gagner des *avantages*. Chaque parti sentait que son existence dépendait de l'annihilation de l'autre. Les deux races s'affrontaient, dans un conflit définitif, où l'une d'elles devait disparaître.

Une trahison livra aux Anglais leur terrible ennemi, réfugié dans des marais avec quelques gardes de corps. Et Neal (p. 399) raconte : *"His body was quartered, and*

set upon pales and his head carried in triumph in Plimouth". Sa femme et son fils de neuf ans furent vendus comme esclaves [13].

Cette inutile boucherie accrut la haine des Indiens envers les Anglais. Si les opérations militaires de grande envergure prirent fin avec la mort du roi Philippe, la guerre d'embuscade se poursuivit, ardente, pendant un quart de siècle au moins. La Nouvelle-Angleterre n'eut aucun repos avant la fin du 17e siècle.

La conquête de l'Acadie était ainsi retardée. Le comprenant, les Français comptèrent uniquement sur les sauvages pour la défense de leur colonie.

A son arrivée chez les Pentagoëts, Saint-Castin tombait dans une tribu en état de guerre. Expérimenté dans le métier des armes, il devait tout naturellement y prendre un commandement.

Ses débuts chez les sauvages restent obscurs. Il prit possession du fort de Pentagoët, dès son retour en Acadie, puisque les pirates s'étaient tout de suite retirés à Boston. Les Hollandais y revinrent en 1676, mais en furent délogés tout de suite par deux navires des gens de Boston, brouillés avec leurs anciens amis (cf. Williamson, vol. I, p. 581). Saint-Castin y rentra, mais six ans plus tard, il subissait une autre attaque. Si l'on en croit un mémoire de La Vallière à M. de Seignelay, daté de 1682 (Archives du Canada, C[11] DI, folio 163), Bergier des Hermeaux, concessionnaire d'une pêche sédentaire, avait décidé les habitants de Port-Royal à équiper six petits bâtiments de pêche. Les Anglais, craignant pour leurs pêcheries, s'étaient associés à des boucaniers, "et particulièrement le nommé Carter de Salem en la Nouvelle-Angleterre, à qui le dict La Vallière avoit donné l'année dernière permission de faire la pesche à Canseau". La Vallière s'était plaint au gouverneur de Boston "de ce que ledit Carter étoit l'auteur de la prise de six bâtiments du Port Royal, et de l'habitation du sieur de St-Castin à Pintagouët". Saint-Castin livra-t-il bataille avec ses Indiens pour reconquérir son habitation ? Les documents ne sont pas clairs sur ce point. En tout cas, il revenait bientôt chez lui.

Il reprit son commerce et la direction des opérations militaires, ainsi que nous le verrons. Grâce à lui, en

bonne partie du moins, la prospérité et la sécurité régnaient dans sa tribu au point que les bandes isolées des environs s'y réfugiaient. Bientôt, les Pentagoëts réunirent jusqu'à 2.000 guerriers.

III

La guerre à Pentagoët. — Dès le début de la guerre du roi Philippe, les Pentagoëts manifestèrent ouvertement leur sympathie pour la cause commune. Toutefois, leur participation active aux hostilités tarda de quatre ans.

A l'est de la rivière Piscataqua, les Anglais avaient fondé la colonie de Sagadahock, indépendante de Boston et de Plymouth [14]. Elle était peuplée, au dire des chroniquers puritains, de rudes aventuriers. Ils trompaient les sauvages dans la traite et leur faisaient subir tous les mauvais traitements imaginables. "They cheated the natives in the most open and barefaced manner imaginable, and treated them like slaves", écrit Neal (p. 400). Hubbard (II, 94), si partial pourtant, avoue que les colons avaient poussé les naturels à bout.

Justement, à l'été de 1676, des Anglais capturèrent quelques Indiens du cap Sable qu'ils vendirent comme esclaves [15]. Vers le même temps, des marins anglais, sur la rivière de Saco, aperçurent la squaw du chef Squando, avec son fils, dans un canot. Ils résolurent de vérifier si les bébés indiens nageaient comme de jeunes chiens, ainsi qu'on le leur avait raconté. Leur lourde embarcation renversa le canot. La femme et l'enfant se noyèrent.

L'émotion devint très vive parmi les tribus, d'autant plus que, cette année-là, les Anglais leur refusaient des fusils et de la poudre.

Les Abénaquis n'y tinrent plus [16]. Même si quelques-uns d'entre eux s'étaient joints aux troupes du roi Philippe, au cours des années précédentes, la nation dans son ensemble avait gardé la neutralité. A la suite des incidents que nous venons de relater, les tribus de Pentagoët et Kennébec tombèrent sur Casco, où elles tuèrent 34 personnes, puis sur la colonie de Sagadahock, "dont la moitié des établissements furent détruits en détail" (Bancroft).

Elles devinrent bientôt la terreur des Anglais qui ne parvinrent jamais à vaincre les Pentagoëts.

La guerre commença le 11 août 1676. Le sachem terratine Simon, accompagné de quelques hommes, se présenta à la maison d'Anthony Brackett, sur la rivière Casco, près de Falmouth. Brackett fut fait prisonnier avec sa famille, mais son invité, Nathaniel Mitton, résista et fut tué.

Les sauvages poursuivirent leurs exploits tout le long de la rive nord. Ils tombaient à l'improviste sur les gens dans les maisons, dans les champs. La terreur se répandit au loin et les habitants qui le purent se réfugièrent à Munjoy, un de ces fortins appelés *garrison-houses*.

Simon mena ses prisonniers sur la Kennébec. Les Canibas de cet endroit prirent les armes et un groupe remonta la rivière renouvelant les faits d'armes des Pentagoëts ; les autres descendirent le cours d'eau jusqu'à Arrowsic. Canibas et Pentagoëts se réunissant alors parcoururent le territoire situé entre Sheepscot et Pemquid, le *nettoyant* de tous les Anglais, dont beaucoup s'étaient réfugiés dans le blochaus de l'île Jewell, au fond de la baie de Casco. Les sauvages en firent le siège, mais devant la résistance opiniâtre de la garnison, ces guerriers, que les lenteurs d'un siège rebutaient, abandonnèrent la partie. On était au début de septembre.

Les Sokokis, tribu abénaquise située plus au sud, en campagne depuis l'automne précédent, avaient ravagé tout le territoire de Saco jusqu'à Casco.

Inquiet de se soulèvement général, le major Waldron conclut un armistice qu'une maladresse du gouvernement de Boston fit bientôt rompre [17].

IV

Pièges et trahisons. — Les restes de certaines tribus annihilées au cours de la guerre du roi Philippe s'étaient réfugiés chez les Abénaquis de Pentagoët. Boston voulait la tête de ces *rebelles*.

Le 6 septembre 1676, deux compagnies de troupes anglaises, commandées par les capitaines Joseph Syll et William Hawthorne, entraient dans Cocheco. Quatre cents Indiens des diverses tribus abénaquises ou des bandes de Philippe s'y trouvaient réunis, près de la maison du major Waldron, en visite amicale. Le corps expéditionnaire devait s'emparer des partisans de Philippe et châtier leurs audacieux amis.

Syll et Hawthorne voulaient se jeter sur les sauvages. Waldron, engagé par sa parole d'honneur, conçut un stratagème qui sauverait au moins les apparences, et "qui, pour la traîtrise, n'a pas son pareil dans les annales indiennes" (Sylvester).

Suivons le récit de Belknap. Le major propose aux Indiens, pour le lendemain, un simulacre de combat à la mode anglaise. Il joint aux deux compagnies de Boston ses propres hommes et ceux du capitaine Frost de Kittery. Après quelques mouvements et la première volée des sauvages, les Anglais encerclent habilement et désarment leurs adversaires, puis séparent les Abénaquis des réfugiés du Sud. Les Abénaquis retournent chez eux (sans doute à cause de l'intervention de Waldron), leurs alliés prennent le chemin de Boston où sept ou huit sont pendus et les autres, vendus en esclavage dans les pays étrangers [18].

Les tribus considérèrent l'incident comme une déclaration de guerre. Leurs délégués s'étaient rendus à Cocheco, comptant sur l'hospitalité de Waldron qui les y avait d'ailleurs invités. La trahison leur parut monstrueuse. Aux yeux des puritains, elle était toute naturelle. Belknap assure que la colonie, en général, l'approuva [19] et Sylvester fait cette réflexion : "Les événements antérieurs démontrent que le sentiment de l'honneur et de l'honnêteté la plus élémentaire était tellement émoussé chez eux qu'un tel exploit devait les réjouir".

Le 23 septembre, les Indiens en embuscade en face de l'île Munjoy capturèrent six hommes envoyés aux provisions. Après quoi, ils prirent le fortin d'assaut et massacrèrent la garnison. Ce fut le signal de la nouvelle campagne.

Boston dépêcha les capitaines Hawthorne, Syll et Hunting à la tête de deux cents hommes de troupe, vers Casco où ils restèrent jusqu'au début d'octobre. Les Indiens, fuyant dans les bois à leur approche, ne se montraient pas. A peine les trois capitaines avaient-ils repris la route de Boston qu'une centaine de sauvages tombaient sur la *garrison-house* de Black-Point. Les assaillants étaient commandés par le sachem Mugg, homme tout à fait remarquable qui joua un rôle de premier plan dans les guerres abénaquises.

Mugg appartenait à la tribu des Androscoggins, mais, dès le début des hostilités, en 1676, il s'allia à Madokawando, beau-père de Saint-Castin, dont il reconnaissait l'autorité suprême. C'était un merveilleux agent d'exécution, plein d'allant et de ressources.

Henry Jocelyn commandait le blockhaus de Black-Point, où les colons s'étaient réfugiés à l'approche des sauvages. Mugg, songeant à s'emparer de tous sans tirer un coup de feu, attira Jocelyn au dehors pour les négociations. Rentré dans le fort, le commandant s'aperçut que, à l'exception de sa famille et de ses serviteurs, tout le monde s'était enfui en canot. Jocelyn se rendit immédiatement à Mugg qui le traita avec beaucoup de bienveillance, en considération des bontés que cet Anglais avait eues pour lui auparavant. Le chef indien mit une garnison dans le blockhaus, lequel servit ensuite de base à ses opérations. Ce mode de guerre, contraire aux habitudes des sauvages, leur était inspiré par l'énigmatique Français de Pentagoët.

Avec une partie de sa troupe, et des renforts qui lui étaient arrivés, Mugg se précipita vers l'île Richmond, refuge des gens de Black-Point. Il s'empara d'un navire, ainsi que de tous les colons réfugiés dans l'île.

L'audace des Indiens s'accrut. Plusieurs groupes se lancèrent sur le sentier de la guerre. Ils paraissaient partout à la fois. Dans les champs, dans les blockhaus, dans les villages, les Anglais redoutaient sans cesse l'apparition des guerriers rouges. Wells et Cape-Neddock subirent des assauts particulièrement meurtriers.

Les colons des rivières Sheepscot, Kennébec et Sagadahock se réfugièrent à Salem et à d'autres endroits éloignés de Pentagoët.

La campagne se termina par un incident dont les Anglais n'apprécièrent pas le haut comique.

Apprenant une nouvelle expédition de Syll et Hawthorne, Mugg, dont l'esprit fourmillait de ruses, leur fit connaître le départ fictif d'un groupe important d'Indiens pour le fort d'Ossipee, situé loin du théâtre des hostilités. Les deux capitaines s'y dirigèrent lentement, par une route difficile au bout de laquelle ils trouvèrent un fort vide, où les Abénaquis n'avaient jamais mis les pieds. Mugg s'était débarrassé de ses ennemis à bon compte. Pour leur malheur, Syll et Hawthorne le comprirent trop tard. Croyant les sauvages au bord de la mer, près d'Os-

sipee pour la saison d'hiver, ils s'élancèrent dans cette direction.

Pendant ce temps, Mugg s'en allait à Boston, à la demande du gouverneur. Le 6 novembre 1676, les Bostonnais signaient avec les sauvages un traité, cette fois humiliant. Il portait, outre la signature des plénipotentiaires anglais, la marque de Mugg "pour le compte de Madokawando et de Chebartina, *Sachems of Penobscot*" (Neal). Le gouverneur du Massachusetts envoya des bateaux à Pentagoët afin d'obtenir la ratification du chef suprême.

Resté à Boston en qualité d'otage, et trompant ses gardiens par son apparente sincérité, Mugg obtint la permission de passer trois jours chez des sauvages voisins. Les trois jours écoulés, les Anglais apprirent qu'il était rentré à Pentagoët et que les Abénaquis reprendraient le sentier de la guerre au printemps.

V

Humiliation des puritains. — L'anxiété régna dans la colonie pendant les premiers mois de l'hiver. En février 1677, à la tête de 200 hommes, le major Waldron se rendit de Boston, en bateau, chez les Indiens de la rivière Casco afin de rouvrir les conversations. Il se buta à une hostilité sourde, qui dégénéra même en une mêlée. Waldron se retira avec quelque difficulté sur la Kennébec où, dans un fortin élevé à la hâte, il laissa une garnison de quarante hommes sous le commandement du capitaine Silvanus Davis.

Après quoi, Waldron s'aboucha de nouveau avec les indigènes, à Pemquid cette fois. Ceux-ci promirent la liberté à leurs prisonniers et, de fait, ayant touché quelque argent, ils en libérèrent trois. On décida ensuite de se revoir dans l'après-midi, sans armes de part et d'autre. Descendu de son bateau, à l'heure dite et avec la rançon convenue, Waldron trouva quelques fusils dans les broussailles.

Tout de suite il cria à la trahison et il appela ses hommes du navire, pendant que les sauvages se sauvaient dans les bois, où il les poursuivit et en tua plusieurs.

Les Indiens avaient-ils réellement des intentions sinistres ? Avaient-ils, au contraire, caché leurs armes en

conformité de l'entente ? Belknap (I, 150) leur accorde le bénéfice du doute. Animés de sentiments hostiles, écrit-il, ils n'auraient pas déposé leurs armes, mais se seraient précipités sur Waldron dès son débarquement. En tout cas, cet incident marqua le début d'une autre campagne plus meurtrière que la précédente.

Waldron rentra à Boston, *nettoyant* sur son passage tous les groupes d'Indiens.

Dans la capitale, ayant appris de leurs théologiens la légitimité de l'association pour la bonne cause avec des païens, les puritains lancèrent les Mohawks contre les Abénaquis.

Une traîtrise de Waldron mit le comble à la mesure. Des Abénaquis rôdant près des chutes Amoskeag, Waldron envoya en reconnaissance huit sauvages sous la direction de Blind Will, sachem de Cocheco. Les Mohawks surprirent ces éclaireurs et, feignant de les prendre pour des ennemis, massacrèrent Blind Will. En réalité, s'il faut en croire Belknap (I, 153), Waldron avait tout prémédité, redoutant Blind Will, malgré ses protestations d'amitié. Comme on ne pouvait le mettre à mort ouvertement sans s'attirer le ressentiment des tribus neutres, on avait eu recours au guet-apens. Les indigènes ne furent pas dupes et, s'imaginant peut-être avec raison que l'alliance avec les Mohawks avait pour but l'extinction des bandes échappées aux massacres des années antérieures, ils épousèrent la cause des Abénaquis.

Les escarmouches, les attaques des Indiens reprirent partout.

Le 13 mai, Mugg mettait le siège devant Black-Point, abandonné des indigènes après le traité de novembre 1676. Trois jours plus tard, Mugg était tué d'un coup de mousquet. Ses hommes, sous le commandement du chef Simon, reprirent la guerre de partisans plus conforme à leurs goûts. "L'été se passa dans la terreur et la perplexité de notre part ; l'ennemi s'en donnait à cœur joie, assouvissant sa vengeance et ravageant les établissements de l'Est" (Belknap, I, 157).

Les environs de Wells, Berwick et York souffrirent particulièrement. Au mois de juin, un nombre considérable d'Anglais succombaient dans une embuscade, à Scarborough.

N'en pouvant plus, les colonies appelaient de tous leurs vœux une paix durable.

Les négociations aboutirent au printemps de 1678. Commissaires pour le gouvernement du Massachusetts, le major Shapleigh de Kittery, le capitaine Champernoon et M. Fryer de Portsmouth, signèrent à Casco, avec Squando et les autres sachems, un pacte qui obligeait chaque colon à payer un tribut annuel d'un minot de maïs aux Indiens pour la possession des terres. Traité humiliant, note Belknap, mais juste, puisque le pays appartenait aux indigènes.

Au mois d'août, sir Edmund Andros, gouverneur de New-York, expédiait une corvette pour prendre définitivement possession des domaines concédés au duc d'York dans Sagadahock. Appuyés d'une troupe imposante, les Anglais construisirent un fort à Pemquid afin de défendre la région contre les empiètements des *foreigners* (Belknap). Or, ils trouvèrent les Indiens animés de dispositions pacifiques, et l'automne et l'hiver se passèrent paisiblement dans ce coin.

Ainsi prit fin la seconde et dernière époque de la guerre du roi Philippe. Les colonies étaient épuisées ; tout le Maine, à l'est de Scarborough, dépeuplé ; Falmouth, un monceau de ruines. La côte, de Scarborough à Casco, n'offrait au regard que des fermes abandonnées [20].

VI

Les grands chefs. — Les Anglais, qui avaient eu beau jeu avec Philippe, se demandaient par quels moyens les Indiens de l'Est menaient la guerre si rudement contre une colonie forte de 700 hommes de troupes régulières, comment, en particulier, les indigènes se procuraient les armes et les munitions nécessaires.

On échafauda des conjectures. Les puritains les plus exaltés, voyant dans la soutane une émanation du démon sur la terre, accusaient les Jésuites. Mais les gens mieux renseignés savaient, par les espions indiens, que les prêtres avaient quitté la région depuis 1654. Les Indiens, méditant leurs expéditions depuis belle lurette, pensait-on, avaient accumulé armes et munitions au temps où les Anglais leur en vendaient librement.

Cette explication ne résistait pas à la réflexion. Les sauvages n'avaient jamais acheté assez de poudre pour

en avoir gardé une si grande quantité quatre ou cinq ans après l'arrêt des exportations anglaises.

Les colons soupçonnaient l'intervention occulte de blancs mystérieux. Contenus chez eux par les Mohawks favorables aux Anglais, les Hollandais de New-York n'avaient pu approvisionner les indigènes. Niles accusait les Français du Canada [21] et Sylvester, se faisant l'écho des vieux chroniqueurs, soupçonne les Canadiens d'avoir muni les sauvages d'armes ou de munitions et les Jésuites, de les avoir fanatisés [22]. En réalité, la Nouvelle-France ignorait cette guerre et, du reste, n'entretenait aucune relation avec les Abénaquis. D'autre part, nous l'avons noté, aucun prêtre n'habitait ni ne parcourait la région.

Toutefois, les Anglais croyaient avec raison à l'action d'un étranger. A en croire un espion indien, revenu de Pentagoët, "un homme du Canada, parmi les sauvages, les poussait à la guerre contre l'Anglais ; il leur fournissait armes et munitions" [23]. On finit par découvrir, écrit Belknap [24], le nom de cet étranger ; c'était le baron de Saint-Castin, "officier français réformé, marié à la fille de Madokawando et propriétaire d'un poste de traite à *Penobscot*, où, à l'écart de tout gouvernement établi, il se considérait comme seigneur indépendant". Dès lors, l'existence de notre héros préoccupa les puritains.

Les chefs déclarés de la guerre, ses grands dirigeants étaient d'abord Madokawando, sachem suprême à Pentagoët et beau-père de Saint-Castin, puis son allié Squando, sachem de Saco.

Madokawando et Squando, au dire de Belknap, étaient des personnages hors de l'ordinaire, "étranges sauvages du genre mystique, graves et sérieux dans leurs discours, se prétendant visités par des messagers d'En-Haut. Pendant un certain temps, ils furent les arbitres du pays de l'Est".

Mugg, *premier ministre* de Madokawando, remarquable entraîneur d'hommes, se distinguait par son activité, son esprit d'initiative, les ressources de son cerveau fécond en ruses.

Ainsi aperçoit-on cette remarquable organisation de l'état-major général des sauvages qui devait tenir les Anglais en échec pendant trente ans.

D'abord, les grands sachems, fanatisant leurs hommes par leurs propos *inspirés*. Puis, le gendre de l'un d'eux, ancien officier de l'armée française au courant des meilleures tactiques, doublé d'un grand commerçant pourvoyeur d'armes, de munitions, d'approvisionnements de toutes sortes. Enfin d'habiles sous-ordre, comme Mugg et Simon.

Cette organisation se perfectionna par la suite et donna des résultats étonnants.

CHAPITRE IV

LA GUERRE DE SAINT-CASTIN

I

Le retour des Français. — Dans un mémoire anonyme de 1684 sur la *Coste de l'Acadie* [1], on lit : "Rivière de Pentagoët autrement des Etchemins ; il y avoit cidevant un fort pour servir de barrière contre les Anglois. Il n'y a de François à cet endroit que le Sr de Saint-Castin avec quelques valets sans habitation fixe, culture de terre ny pesche, il va et vient avec les sauvages dont la nation est très nombreuse et jusqu'à 2.000. Il est marié avec une sauvage. Il fait un commerce très utile. Il faut observer que depuis le Port Royal jusqu'à Pentagouet le peu de François qu'il y a font le commerce de leur traite qui est leur unique employ avec les Anglois".

1684. Année où l'on retrouve officiellement Saint-Castin. Année aussi où la France se ressouvient de l'Acadie. Elle y a mis le temps.

Saint-Castin n'aura pas à se réjouir outre mesure du retour des Français. Au contraire, il en éprouvera d'abord de graves ennuis, et c'est pourquoi il restera cantonné chez les sauvages.

On l'attaquera de tous côtés. Reconnaissons tout de suite que ces attaques auront peu souvent un caractère virulent, sauf de la part du gouverneur Perrot inspiré de mobiles sordides. Elles cesseront tout à fait, quand on verra dans Saint-Castin le pilier le plus solide de la défense française en Acadie.

Si depuis la défaite de Chambly les Français se désintéressaient de l'Acadie, les Anglais plus clairvoyants y avaient toujours les yeux. La colonie était perdue n'eût été de trois circonstances. D'abord, l'Etat-tampon de Saint-Castin sur la Pentagoët. Charlevoix déjà rendait hommage (vol. I, p. 280) aux "services essentiels" rendus par les gens de ces parages "à la Nouvelle-France, qui ne subsisteroit peut-être pas aujourd'hui, si elle ne les avoit

eus pour les opposer aux Iroquois et aux Anglois". Ensuite, la sollicitude de Frontenac, qui harcelait Versailles et nommait des gouverneurs de sa propre autorité, comme Joibert de Soulanges, puis La Vallière. Enfin, la ténacité des colons acadiens. Devenu gouverneur titulaire, en 1683, La Vallière exerça son autorité sur un pays en plein essor. Les vieux établissements se relevaient de leurs ruines. La Vallière mettait en valeur le domaine de Beaubassin, avec l'aide de familles trifluviennes. Pierre Melanson et Pierre Terriau venaient de fonder, à la Grand'-Prée des Mines, une colonie immortalisée plus tard par Longfellow. Bergier et sa compagnie des pêches sédentaires exploitaient rationnellement une des plus grandes richesses de l'Acadie. Seule la sécurité due à la présence sur la frontière de Saint-Castin et de ses Abénaquis rendait possibles ces entreprises [2].

A cause de cette prospérité, Versailles, toujours en retard, se préoccupait enfin de sa colonie acadienne. Frontenac, il est vrai, lui rappelait à maintes reprises "la nécessité d'y mettre un gouverneur... et d'empêcher que la colonie qui y reste ne se détruise tout à fait". Il écrivait encore : "Je suis obligé de vous avertir que les Anglais entreprennent beaucoup, venant pêcher et traiter le long de ces côtes... Il sera difficile de pouvoir les empêcher, et que ceux de Port-Royal ne continuent dans l'inclination qu'ils ont pour eux par la privation où ils seraient de tous les secours de France, et par les assistances qu'ils retirent des Anglais, à moins que Votre Majesté n'ait la bonté d'y pourvoir en y établissant un gouverneur et lui donnant moyen d'y subsister, et de remédier à beaucoup de désordres" [3].

La cour intervenait pour une tout autre raison, c'est-à-dire pour exercer son favoritisme.

La Vallière avait été nommé commandant de l'Acadie par Frontenac, en 1678. La cour ne confirmait cette nomination qu'en 1683. L'année suivante, elle s'empressait de congédier cet excellent fonctionnaire doublé d'un colon à poigne.

Le 10 avril 1684, François Perrot était retiré de Montréal "à cause de sa violence et de ses emportements" ; à cause, surtout, d'affaires assez louches. Mais il était neveu par alliance de l'intendant Talon. L'abandonnerait-on à son triste sort ? On le nomma gouverneur de l'Acadie, colonie dont on faisait peu de cas.

Perrot apportait à Port-Royal ses instincts chicaniers et ses talents d'homme d'affaires retors.

Saint-Castin s'en ressentit. Que se passa-t-il au juste entre les deux hommes ? Sans doute un confiit d'intérêts matériels, comme nous le verrons à propos des fameuses barriques de vin. Perrot et Saint-Castin furent aux prises dès l'abord.

Le baron se prêtait peu à certains marchandages. Aussi Perrot écrivit-il, sur son compte, un rapport défavorable. "Les peuples au lieu de s'appliquer à la culture des terres... ne songent qu'à commercer dans les bois et à mener une vie scandaleuse avec les sauvagesses... Pentagoët est le lieu qui sépare l'Acadie d'avec la Nouvelle-Angleterre. Il y avait un fort qui a esté pris et ruiné pendant les dernières guerres, il y a toujours demeuré un gentilhomme à une demie lieue en deça avec des valets qui n'a défriché ny rien fait non plus que les autres, que de s'amuser à la traite des sauvages".

On apprit de la sorte, en France, le sort de Saint-Castin. Ce document nuisit beaucoup à sa réputation. Menneval même, successeur de Perrot et chargé d'instituer une enquête sur son administration, accepta ces calomnies les yeux fermés.

Perrot, commerçant avant tout, s'appliquait à la ruine de son formidable concurrent, "mettant en œuvre pour arriver à ses fins son influence, personnelle ou officielle".

En juillet 1687, Saint-Castin présentait sa défense dans une lettre fort énergique au gouverneur de la Nouvelle-France. Perrot, affirmait-il, négligeait les intérêts de la colonie. Le gouverneur pouvait se renseigner auprès de l'abbé Petit. (Petit, ami du baron, dut prendre son parti contre Perrot, puisque le commandant de l'Acadie l'accabla d'accusations : trahison envers la France, traite avec les sauvages, etc.) Saint-Castin se plaignait de traitements odieux. "Ce ne sont pas mes petites folies qui inquiètent M. Perrot, ajoutait-il. Il traite de l'eau-de-vie, même devant les étrangers. Il veut être seul marchand. Il ne m'accorde pas de congé pour l'Ile Percée, de peur que j'aille à Québec". Perrot interdisait même à son rival l'importation des meules de moulin, vendues seulement à Boston. Et pourtant, écrivait Saint-Castin, lui-même avait des relations secrètes avec les Anglais. Le ministre n'écrivait-il pas au gouverneur de l'Acadie, le 21 février 1699, que "si après tant de marques de faveur

et d'avertissements il continuait son commerce défendu avec les Anglais, le roi lui ferait ressentir son indignation" ?

Jean-Vincent se vengea spirituellement de Perrot s'arrangeant pour lui faire acheter deux navires sur lesquels aucun homme de mer acadien ne voulait embarquer. Perrot embaucha des pêcheurs anglais, qui lui volèrent une bonne partie de la pêche. En désespoir de cause, il rendit les bateaux au vendeur, avec, en guise de dédommagement, le reste du poisson.

Des préoccupations d'un autre ordre jetaient bientôt dans l'ombre ces mesquines querelles. La lutte pour la possession de Pentagoët et de l'Acadie entière devenait sérieuse et Saint-Castin allait y jouer le rôle d'arbitre.

Les Anglais employèrent tous les moyens, la diplomatie comme la guerre, pour venir à bout de cet homme. Comme il entretenait forcément des relations commerciales avec eux en temps de paix, ils voulurent l'attirer de leur côté. La tactique n'avait-elle pas réussi avec Latour, qui avait accepté un titre de l'Angleterre ? Seulement, Saint-Castin n'était pas de même trempe.

Ils lui firent des ouvertures. La Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, écrivait du camp de Lachine le 25 juillet 1684, à son collègue Dongan de Boston, qu'il avait vu une lettre, en date du 3 août 1683, dans laquelle le Bostonnais engageait M. de Saint-Castin, "qui commande pour le Roi mon maître à Pentagouët", à se ranger du côté des Anglais [4].

Saint-Castin, à vrai dire, ne commandait pas au nom du roi de France, mais la lettre de La Barre dénotait, chez les Français aussi, le désir de se l'attacher.

Les Anglais ne se tinrent pas pour battus. Menneval écrivait en 1688 : "Le sieur de Saint-Castin... est demeuré habitué à Pentagoët refusant toujours de reconnoitre les Anglois quoi qu'il ait plusieurs fois été sommé avec menaces de le faire, conservant ainsi sa possession à la France".

Pour en finir, les gens de la Nouvelle-Angleterre décidèrent, par un coup de force, de mettre Saint-Castin devant le fait accompli.

II

L'affaire des vins. — Saint-Castin était en relations d'affaires avec un Anglais de Boston, Nelson, qui joua toute sa vie un rôle ténébreux, analogue à celui de Latour en Acadie. Nelson était le neveu et l'héritier de Temple, gouverneur de Boston au temps de l'occupation anglaise, avant l'arrivée de Grandfontaine. Temple, qui avait acheté les biens de Latour, s'était cru lésé par la rétrocession de l'Acadie à la France et il n'avait jamais renoncé aux droits qu'il prétendait posséder sur Pentagoët. En 1671, Talon écrivait au ministre que Temple voulait passer en Nouvelle-France, amenant avec lui les familles françaises établies chez les Anglais (Archives du Canada, rapport de 1899, p. 37.) Nelson revendiquait les mêmes droits. Incapable d'en imposer la reconnaissance aux Français, il gardait du moins le contact avec ceux-ci, fidèle à la tactique de son oncle. Il projetait même de se faire naturaliser français pourvu qu'on lui restituât "ses biens". La présence de Saint-Castin à Pentagoët lui laissait peu d'espoir, mais il était tenace et, en attendant mieux, commerçait avec l'*usurpateur*, n'éprouvant du reste aucun scrupule soit à trahir les Anglais auprès des Français soit à espionner les Français au profit des Anglais.

Au mois d'août 1686, le navire *la Jeanne* de Piscataqua, capitaine Philippe Syuret, parti de *Malgue*, délivrait à Saint-Castin dans le port de Pentagoët, conformément à ses connaissements, une cargaison composée surtout de vins et destinée à "Nelson, Watkins et consorts", se croyant, comme l'écrit Holmes, en territoire français.

Les agents du duc d'York à Pemquid, c'est-à-dire le juge Palmer et le nommé West, ne partageaient pas l'avis de Syuret. En conséquence, ils envoyèrent un navire à Pentagoët, sous le commandement du capitaine Thomas Sharpe, avec l'ordre de saisir le bâtiment et la cargaison de Syuret, sous prétexte que le débarquement avait eu lieu en territoire anglais sans la formalité de la douane, ce qui constituait un délit de contrebande.

Cette affaire, assez insignifiante en somme, allait avoir des conséquences d'une grande portée pour Saint-Castin, et, en définitive, orienter sa vie.

Tout d'abord, à cette occasion, se montrait la haine inassouvie du gouverneur Perrot, qui l'accusait de complaisance envers Sharpe. En même temps, dans sa lettre au ministre, Perrot se trahissait par son indulgence pour Nelson. Sans doute, était-il en relations d'affaires avec ce louche personnage. Mais Perrot sonnait une note juste : sans les secours des Anglais, les Français de l'Acadie seraient morts de faim [5].

Saint-Castin se vit forcé de prendre position. Le juge Palmer lui avait envoyé, par l'intermédiaire de Sharpe, une lettre dans laquelle il lui commandait "au nom de Sa Majesté Britannique de ne point empêcher l'enlèvement du reste des vins qui ont été trouvés sur les terres de Pentagouët", puis "de ne pas menacer les sujets du Roy d'Angleterre, entr'autres, ceux qui sont habitués à l'isle de Montinique et qu'on ne le souffrira pas dans les terres angloises s'il songe à estre secondé des sauvages". Enfin, le juge sommait le baron, de la part de son souverain, d'indiquer les terres de son choix, en foi de quoi, avec magnanimité, "on les lui conférera sous le nom de sadite Majesté Britannique", à condition bien entendu de prêter serment de fidélité au monarque anglais dans Pemquid. Saint-Castin ne fit qu'en rire.

Par ce coup de main, les Anglais ne visaient pas seulement Saint-Castin ; ils vengeaient la défaite qu'Iberville venait de leur infliger à la baie d'Hudson.

Saisi de l'affaire, M. de Bonrepaus, ambassadeur de France à Londres, obtint satisfaction et Saint-Castin rentra en possession de ses vins. Bonrepaus négligeait la question essentielle des frontières. Malgré le traité de Bréda, la Nouvelle-Angleterre réclamait toujours la rivière de Pentagoët. L'ambassadeur remit les négociations à plus tard, et, en 1689, la commission mixte des frontières reconnut les droits de la France sur les deux rives du cours d'eau contesté.

Les gens de Boston n'attendirent pas le bon plaisir des diplomates. Furieux, ils rendirent le vin à Saint-Castin (d'autant plus que les Abénaquis se montraient menaçants, prenant fait et cause pour le gendre de leur grand sachem), mais, en guise de vengeance, ils revisèrent eux-mêmes la frontière de façon à englober définitivement l'établissement de Pentagoët "dans le territoire du duc d'York" (Neal, p. 424).

Saint-Castin se rangea carrément du côté de la France. Afin de narguer Palmer, il demanda à Versailles la concession de Pentagoët : jamais pressée, la cour ne fit droit à sa requête qu'au bout de trois ans. En même temps, il proposait de fonder, avec 30 soldats joints à 400 sauvages dignes de toute sa confiance, un établissement opposé efficacement au passage des Anglais.

Naturellement, la cour ne donna aucune suite à ce projet si sensé. Elle ordonna simplement à M. de Menneval, qui venait remplacer Perrot et en même temps enquêter sur son administration, d'attirer Saint-Castin vers les Français.

Menneval s'entendait très bien avec le baron. Trompé d'abord par les calomnies de Perrot, il constata bientôt que Saint-Castin, régulièrement marié, ne menait pas la vie de débauche décrite par le gouverneur prévaricateur.

III

Andros contre Saint-Castin. — Sur l'entrefaite, Saint-Castin quittait l'Acadie avec un parti de ses sauvages et, ayant opéré sa jonction avec les Abénaquis réfugiés au Canada, grossissait les troupes conduites par le marquis de Denonville contre les Iroquois [6].

Là comme ailleurs, les Abénaquis montrèrent leur valeur. Composant avec d'autres l'avant-garde de l'armée en marche vers les bourgades des Tsonnontouans aux environs du lac Ontario, ils tombèrent dans la première embuscade dressée par 800 Iroquois. Ceux-ci se croyant en présence du gros de l'ennemi se jetèrent en corps sur l'avant-garde. La plupart des alliés lâchèrent pied. Mais les Abénaquis, aidés de quelques Canadiens, tinrent ferme, jusqu'à l'arrivée des renforts. Leur *cran* sauva l'armée. Le soir, les sauvages de Denonville se livrèrent à l'orgie, inséparable de toute victoire à leurs yeux. Ils dépecèrent le corps des Iroquois tombés dans la mêlée et s'en régalèrent.

Les Abénaquis ne prirent aucune part à ce festin, car, selon Charlevoix, "ils n'ont jamais été anthropophages, pas plus que les Micmacs" [7].

Sir Edmund Andros profita de l'absence de Saint-Castin. Inspectant les côtes à bord de la frégate *La Rose*, et arrivant à la baie de Pentagoët, il envoya le capitaine George prévenir le baron de sa visite, raconta-t-il plus

tard. George ne trouva pas son homme et pour cause. (Le baron, affirmait Andros, avait fui dans les bois à son approche.) Le gouverneur se rendit quand même chez Jean-Vincent et pénétra en vainqueur dans sa maison, puis dans le fort, où la salle commune ne renfermait qu'un petit autel "garni de tableaux et des ornements ordinaires". Dans une autre pièce, se trouvait un approvisionnement considérable d'armes, de poudre, de vin et d'autres marchandises. Andros "n'approuvant pas ce commerce", embarqua le tout sur le navire. Après quoi il porta à Madokawando quatorze *couvertes* bleues, douze chemises, trois pièces de drap et deux barils de vin. Le gendre du grand sachem, dit Andros, recouvrerait son bien, s'il le réclamait à Pemquid et prêtait le serment de fidélité au Roi d'Angleterre [8]. Menneval attribuait donc avec raison l'acte d'Andros au refus de Saint-Castin "de reconnoistre les Anglois".

Du reste, Nelson recontait, dans un mémoire du 2 juillet 1697, qu'Andros avait frété *La Rose* expressément en vue de ce pillage, parce que le baron, malgré toutes les objurgations, ne reconnaissait pas la souveraineté anglaise[9]. Williamson (I, 586) affirme de son côté qu'Andros avait pris la mer avec la ferme intention de détruire Pentagoët.

Vers le même temps, le baron expédiait de Québec, avec l'assentiment de Denonville, une barque chargée de farine et destinée au ravitaillement de Menneval. Saint-Castin y avait joint diverses marchandises, d'une valeur de 500 livres, précise Nicholson, à l'intention de la population acadienne aux abois "qui ne comptoit que là-dessus". Andros, croisant en vue des côtes, s'empara de cette barque.

C'était le début d'une guerre d'usure entreprise par les "marchands anglois chagrins de l'insulte qu'on leur avoit faite à la baye d'Hudson vers le nord. Ils s'en vouloient venger sur l'Acadie par représailles et (*ils affirmaient*) qu'ils ruineroient cette colonie ; ils assembloient des flibustiers sans aveu vers St-Domingue pour exécuter leur entreprise" [10].

Daus une lettre au gouverneur de Boston, datée de Québec le 23 octobre 1688, Denonville exprimait sa surprise "de la violence commise par ordre d'Andros sur

Saint-Castin à Pentagoët". Mieux valait, ajoutait-il, abandonner aux deux rois le règlement des prétentions sur la place que de piller l'habitation d'un particulier [11].

Le gouverneur de la Nouvelle-France ignorait que son collègue de Boston (depuis 1687, gouverneur général de la Nouvelle-York, de la Nouvelle-Angleterre et du New-Jersey) dirigeait lui-même l'expédition. Il ne savait pas non plus qu'Andros, depuis longtemps, mettait tout en œuvre pour réduire Pentagoët à l'obéissance du roi d'Angleterre. On n'en veut pour preuve que l'ordre donné en 1687 à l'enseigne Joshua Vipon, commandant de Pemquid, de se rendre en voyage d'inspection à Penobscot avec mission d'engager les *chrétiens* à se tenir en contact avec Pemquid. Vipon devait aussi entamer des conversations avec les Indiens et remettre à Madokawando une belle *couverte* et un baril de rhum "pour boire entre eux" [12].

Prévoyant l'intervention des autorités supérieures, le capitaine Nicholson écrivait de Boston, le 31 août, que, d'après certaine rumeur, Saint-Castin avait paru à *Penobscot* avec un ingénieur afin d'y élever un fort [13]. Saccardy, de fait, étudiait à cette époque les fortifications de l'Acadie. Sans doute s'était-il rendu à Pentagoët, mais Saint-Castin se trouvait alors auprès de Denonville. Dans une autre lettre, Nicholson prétendait que la barque envoyée de Québec par Saint-Castin avait été capturée par des pirates dans le "Gulf of Cancer".

En général, on blâmait furieusement Andros de cette inqualifiable agression. Ce fut un des griefs formulés contre lui lors de la révolution à Boston, deux ans plus tard, car on voyait dans ce geste la cause de la guerre avec les Indiens. Andros parti, le gouvernement de Boston, désireux de rétablir la paix avec Pentagoët, envoya des excuses à Saint-Castin, lui affirmant qu'il n'avait été pour rien dans l'attaque [14].

Le voyage d'Andros occupa les diplomates. Denonville en instruisit le ministre Seignelay, qui chargea Bonrepaus de protester à Londres. Les Commissaires anglais reconnurent que le fort de Pentagoët était en territoire français, mais ils revendiquaient toujours l'autre rive de la rivière, point sur lequel les Français ne cédaient pas [15].

En dédommagement des dégâts causés par Andros, Saint-Castin reçut la concession de "deux lieues de front

à prendre en terres non concédées le long de la rivière Saint-Jean, joignant celles de Jemseck et sur une pareille profondeur" [16]. Générosité peu coûteuse pour Versailles. Elle avait pour objet d'attacher plus solidement à la France un homme indispensable dans ce coin du monde. Quant à Jean-Vincent, s'il ne pouvait en tirer grand avantage, il avait intérêt à ménager l'avenir, car il avait plusieurs enfants.

IV

Saint-Castin contre Boston. — La fugue d'Andros coûta cher à Boston. De retour en Acadie, Saint-Castin poussait les Indiens à la guerre [17]. Il les convainquit sans peine : ils ne demandaient qu'un prétexte, si nombreux étant leurs griefs contre les Anglais [18]. Ceux-ci ne leur versaient pas le tribut spécifié dans le traité de 1678 ; ils dépeuplaient les fonds de pêche par l'emploi de seines ; leur bétail détruisait les champs de maïs ; enfin, ils s'étaient emparés du territoire de Pemquid sans aucune permission, "tandis que dans les affaires ils fraudaient les sauvages si même ils ne les volaient pas purement et simplement" [19].

L'heure était bien choisie, puisque les tribus restées en Nouvelle-Angleterre offraient leur alliance aux Abénaquis.

Les Anglais eurent vent de quelque chose et l'inquiétude envahit leur capitale. Mais le gouverneur Andros, animé d'un bel optimisme, proclamait l'impossibilité de la guerre. Quand des courriers lui firent connaître d'inquiétants mouvements dans les wigwams, il voulut entamer des négociations, par l'intermédiaire de M. Stoughton. Les sauvages lui répondirent par une attaque soudaine contre North-Yarthmouth, dans la province du Maine.

Ainsi débuta une guerre acharnée de plus de dix ans, que des historiens de la Nouvelle-Angleterre ont appelée "la guerre de Saint-Castin" [20]. D'autres lui donnent le nom de "guerre du roi Guillaume".

Dès l'été, les Indiens se répandaient en Nouvelle-Angleterre. Le capitaine-juge Blackman de Casco, au cours d'une sortie contre eux, s'empara de 18 prisonniers. Cette fugue eut des conséquences funestes [21].

C'était au mois de septembre. Le capitaine Gendal s'était rendu à North-Yarmouth, près de la maison d'un nommé Royall transformée en caserne, afin d'y élever une palissade en prévision des attaques. Tout à coup, un prisonnier anglais, échappé aux sauvages, arriva à la course, annonçant l'approche de l'ennemi. Pris de panique, les soldats s'enfuirent, traversèrent la rivière et tombèrent aux mains de 70 à 80 Indiens. De Casco, établissement situé tout près de là, des colons venus à la rescousse mirent les Indiens en fuite après un combat acharné et délivrèrent bon nombre des leurs.

Le lendemain matin à l'aurore, croyant les sauvages partis, Gendal, suivi d'un valet, se risqua hors de la palissade. Des broussailles environnantes jaillirent des Abénaquis qui tuèrent les deux blancs. Le même soir, John Royall était capturé et un autre Anglais, tué. Saint-Castin, alors commandant des sauvages, rendit la liberté à Royall en échange d'une rançon [22].

Les Indiens marchèrent ensuite sur Casco, mais ils furent repoussés. Quelques jours plus tard, ils paraissaient à Merry-Meeting, où ils incendièrent les maisons et massacrèrent les habitants. Ayant ainsi manifesté leurs intentions, ils rentrèrent chez eux.

Les Anglais hâtèrent le rétablissement de leurs *garrison-houses*. Rentré à New-York et désireux d'éviter à tout prix une guerre dont il aurait porté la responsabilité à cause de sa randonnée sur Pentagoët, Andros libéra les prisonniers de Blackman. Il les renvoya avec leurs armes, sans autre forme de procès.

Cet acte de clémence fit gronder la colonie, d'autant que les tribus ne répondirent en rien à ces avances. Alors, le pauvre Andros changea de tactique. Le 20 octobre, dans une proclamation, il exigeait des tribus la libération des prisonniers anglais et la comparution devant les tribunaux des sauvages coupables du *meurtre* de colons.

Les indigènes y répondirent en mettant Sheepscott à feu et à sang. Ils se présentèrent ensuite devant Kennebunk, où ils massacrèrent plusieurs personnes.

En novembre, Andros recrutait 700 miliciens qu'il affectait aux frontières. Falmouth reçut soixante hommes commandés par le capitaine Lockhart et Pemquid, trente-six sous le commandement du capitaine Anthony Brockhurst. Deux compagnies de soixante hommes chacune, sous les capitaines Tyng et Minot, devaient appuyer ces

places. Les autres postes étaient renforcés, si bien qu'il y eut bientôt assez de troupes, au dire de Willis, "pour protéger toute la frontière du Maine".

A l'approche de l'hiver, les sauvages s'étaient retirés dans leur territoire. Andros choisit ce moment pour marcher contre eux, à la tête de mille hommes. Les Indiens, réfugiés dans les bois, devinrent insaisissables. Ils se volatilisaient, chaque fois qu'un éclaireur les signalait et que le Bostonnais accourait avec ses soldats. La température était rude. La troupe d'Andros fondait par l'effet des fatigues et des intempéries. Ce que voyant et n'osant rentrer dans sa capitale, Andros alla compléter les fortifications de Pemquid, puis élever de nouveaux forts à Pechypscott et à Sheepscott. Mais les soldats ne se trouvèrent pas mieux de ce service et ils continuèrent à mourir comme mouches. Andros abandonna la partie.

Les sauvages sortirent alors de leurs cachettes. Le 23 janvier, une lettre apprenait au major Frost, commandant en chef de l'armée coloniale, que, la veille, les Indiens avaient surpris Saco, détruit plusieurs maisons de ce poste et tué huit ou neuf personnes.

V

Détresse de l'Acadie. — Les affaires de l'Acadie ne s'amélioraient pas.

Louis-Alexandre des Friches seigneur de Menneval était animé des meilleures intentions du monde lorsqu'il succéda au gouverneur Perrot. Les intentions seules ne mènent à rien. Versailles s'en contentait pourtant. Comme ses prédécesseurs, Menneval manquait de soldats et d'argent. "Je commence à désespérer, écrivait-il dès 1688, de voir les navires que nous attendons toujours et qui cependant ne viennent point. Si nous passons jusqu'à la Toussaint sans recevoir de secours, je ne sais en vérité ce que je ferai, car je me vois dans des embarras dont un plus habile homme que moi aurait peine à se bien tirer".

Il souffrait surtout de l'esprit d'intrigue répandu dans son maigre état-major et il se plaignait de ces jeunes officiers "bavards, malveillants, acrimonieux, qui assiègent le Ministère de récriminations peu fondées". Sa lettre se terminait sur une note pathétique : "Si l'année prochaine je ne sors pas d'ici, ou j'y mourrai de

chagrin, ou je ferai quelque pas qui déplaira à la cour, c'est-à-dire je sortirai d'ici sans congé, quoi qu'il puisse arriver".

Pour toute consolation, le gouverneur vit arriver un certain Mathieu Gouttins, qui signait *des Gouttins* et qui, d'abord avec le titre de commis de la marine puis celui de procureur du roi, allait s'employer activement pendant de nombreuses années à contrecarrer les plans des gouverneurs et à les critiquer dans des mémoires sans nombre en vue de son avancement personnel. Tactique d'ailleurs habile. On aimait assez à Versailles ces officieux, dénonciateurs des gens en place.

Menneval reçut un homme plus utile, l'ingénieur Pasquine, employé à la réparation des fortifications. Pasquine constata les lacunes, prépara un plan, releva les ruines. Mais quand il s'avisa, avec son collègue Saccardy, de prolonger les murs de Port-Royal vers la mer, il s'attira une verte remontrance de la cour.

Dans une lettre de 1689, Menneval racontait que les Anglais avaient d'abord songé, puis renoncé à une attaque contre Port-Royal. "S'ils l'avaient fait, ajoutait-il, il serait fort à craindre que les Français n'auraient pu résister, le fort étant tout ouvert et n'ayant pas même un canonnier."

Le pauvre gouverneur disposait à peine de 90 soldats (outre deux sergents, quatre caporaux, quatre anspessades, un ou deux officiers), dont 25 gardaient le fort Saint-Louis de Chedabouctou. "La moitié seulement sont armés, tant les armes sont mauvaises, et quelques-uns sont si vieux et si réformés qu'ils sont à la charge du pays ; l'hôpital n'a que quatre lits et pas de remèdes". Dépourvu d'argent, Menneval prenait sur le fonds des fortifications la solde du chirurgien et des soldats [23].

Il reçut enfin du secours. Trois fils du baron de Portneuf, Villebon, Portneuf et Neuvillette, ainsi que Dauphin de Montorgueil, arrivèrent chacun à la tête d'un détachement de 45 soldats [24].

VI

La révolution à Boston. — On était en 1689, année fertile en événements. Les Indiens l'avaient commencée par une attaque contre Saco suivie de ravages dans les campagnes.

La Nouvelle-Angleterre n'était guère en état de leur résister. L'avènement de Guillaume d'Orange, en Angleterre, avait été dans les colonies le signal d'une révolution qui, non seulement mettait aux prises tenants des Stuarts et partisans d'Orange, mais dressait contre les gouvernants les coloniaux exaspérés par le régime des années précédentes.

Leurs griefs remontaient à 1684, année où Charles II avait substitué aux chartes coloniales le pouvoir personnel. Andros et Dongan étaient devenus les instruments du roi.

La garnison de Pemquid se mutina, l'émeute gronda dans Boston [25]. Vingt compagnies de volontaires s'y concentrèrent. Douze cents hommes, à Charlestown, attendaient le signal.

Les colons dressèrent la liste de leurs revendications dans un document solennel. Au fond, ils en avaient surtout contre la tolérance des gouvernants à l'égard des catholiques. Leur réquisitoire vibrait d'imprécations contre la *popery* et les *papists*. Ils s'élevaient aussi contre la dictature d'Andros qui avait gouverné et imposé des taxes sans consulter le conseil élu. On lui reprochait ses exigences à l'égard des occupants de terres forcés de se pourvoir de titres réguliers ou évincés au profit de personnes disposées à offrir davantage. Que ne relevait-on pas contre lui ? On le disait *papiste ;* on l'accusait de favoritisme dans le choix des fonctionnaires et on lui faisait un grief mortel d'avoir imposé, dans les tribunaux, le serment sur la Bible à la place du serment à main levée. Enfin, on le critiquait vertement d'avoir provoqué la *guerre de Saint-Castin* et, illogiquement, d'avoir libéré les prisonniers de Blackman. Beaucoup, perdant la tête, l'accusaient d'avoir aidé les sauvages catholiques pour la destruction des établissements protestants de la frontière. Un chroniqueur écrit même cette énormité : "Andros est, de quelque façon, d'origine française. Il favorise donc les intérêts français" [26]. "Nous sommes devenus esclaves, proclamait le fameux document. Nous réclamons un gouvernement sorti de la voix du peuple" [27].

Andros, déposé, eut pour successeur l'ancien gouverneur Bradstreet rétabli dans ses fonctions.

Bradstreet, se flattant de conclure la paix avec les Indiens, leur envoya des plénipotentiaires et des cadeaux. Moyennant une forte somme, un sachem abénaquis prê-

cherait à ses compatriotes l'enterrement de la hache de guerre. Le sachem prit l'argent et s'en fut à Pentagoët où Saint-Castin modifia bien vite ses dispositions. Loin de servir les Anglais, il se mit à la tête d'un parti de guerriers [28]. Bradstreet, dans un effort suprême, chargea le capitaine Greenleaf d'une ambassade solennelle auprès des sauvages. Rien ne pouvait arrêter les Indiens, décidés à laver dans le sang la vieille trahison de Waldron. Quelques-uns des sauvages capturés cette fois-là et vendus comme esclaves dans les Iles étaient rentrés à Pentagoët où ils entretenaient le feu sacré de la vengeance.

Les Pentagoëts conclurent une alliance avec leurs *frères* de Penacook dont le chef Hagkins "prêta l'oreille aux émissaires de *Castine*" [29]. L'orage éclatait le 28 juin 1689.

VII

Le massacre de Dover. — Depuis quelques jours, les Indiens affluaient à Dover, sur la rivière Cocheco, en vue de la traite annuelle. Des rumeurs inquiétantes circulaient, les habitants de la petite ville sentaient planer une menace. Waldron, toujours alerte malgré ses quatre-vingts ans, se moquait des avertissements et se reposait sur les protestations d'amitié que lui prodiguaient les Indiens.

En réalité, les sauvages avaient conçu un plan d'une ruse infernale. La veille du jour choisi, des squaws devaient demander l'hospitalité pour la nuit dans chaque maison barricadée (ou *garrison-house*) de l'établissement. Au petit matin, elles devaient ouvrir les grilles et appeler les guerriers par un sifflement.

Ces *garrison-houses* étaient de pierre, ou de billes à peine équarries. Le chêne servait à leur construction, parce que ce bois résistait bien à l'incendie, aux balles et aux tomahawks. Refuges des habitants de la région en cas d'alerte et par conséquent très vastes, ces maisons se composaient d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage en encorbellement d'où l'on pouvait canarder l'assaillant. Des meurtrières s'ouvraient dans les murs et de lourds volets percés de trous garnissaient les fenêtres. Des barres intérieures fermaient les portes faites de gros madriers. Plusieurs de ces fortins se complétaient de tours d'observation à chaque coin ou bien d'avant-corps d'où l'on observait de loin le mouvement des ennemis.

D'autres, habitations ordinaires, étaient entourées d'une forte palissade. Ce moyen de défense existait dans toute la Nouvelle-Angleterre [30].

Le 27 juin, deux squaws se présentaient à chaque maison désignée. On les y recevait avec cordialité. Leurs hôtes poussaient la complaisance jusqu'à leur expliquer la façon d'ouvrir les portes, en cas de nécessité, durant la nuit.

Waldron hébergeait le chef Mecondowit. Les deux hommes passèrent une soirée agréable, à fumer et à se raconter des souvenirs. A un certain moment, Mecondowit dit à son hôte : "Que ferait mon frère Waldron si les *Indiens étrangers* arrivaient tout à coup ?" Avec bonne humeur, Waldron répondit qu'à un simple signal du doigt, cent soldats accourraient aussitôt.

On se coucha. Le silence se fit partout. L'heure vint. Doucement les portes de toutes les *garrison-houses* s'ouvrirent, des squaws en sortirent et de longs sifflements troublèrent la sérénité de la nuit. Dans le clair de lune surgirent des ombres bondissantes. Des cris de terreur s'élevèrent, des lueurs d'incendie trouèrent l'ombre. Deux cents Indiens mettaient la malheureuse ville à feu et à sang.

Chez Waldron, plusieurs des assaillants avaient surpris le major dans son lit. Le solide vieillard se défendit avec vaillance, mais il fut bientôt terrassé. On l'attacha sur une chaise, dépouillé de ses vêtements. Ayant trouvé le garde-manger, les ennemis firent ripaille à son nez. Chacun, à tour de rôle, marquait d'une croix quelque coin de sa chair, au moyen d'un couteau, disant en même temps : "Je biffe mon compte". Leurs amis entraient un instant pour assouvir eux aussi leur vengeance. Puis ils lui coupèrent le nez et les oreilles, qu'ils lui mirent dans la bouche. Ils lui tranchèrent la main droite car il avait l'habitude, en pesant les fourrures, de la mettre dans le plateau de la balance afin de diminuer d'une livre le poids des pelleteries. Enfin, plantant son sabre devant lui, la pointe en l'air, ils le précipitèrent dessus. "Ton poing va-t-il peser une livre maintenant ?"[31] s'écrièrent-ils. Les sauvages tuèrent son gendre Abraham Lee, et ils emmenèrent en captivité sa fille et ses serviteurs. Puis, ayant tout pillé, ils mirent le feu à la maison. Ainsi était vengée la trahison en 1676.

Les sauvages se retirèrent de Dover, après avoir tué 23 personnes, en avoir capturé 29 et incendié plusieurs maisons, entre autres les *garrison-houses*.

Le jour même arrivait à Dover une lettre, retardée en route, qui avertissait Waldron du complot.

Des troupes, parties de Boston sous les ordres du capitaine Noyes, poursuivirent activement les Indiens. Ils s'étaient égaillés dans les bois, d'où ils fondaient tout à coup sur les fermes, sur les groupes isolés. Plusieurs personnes perdirent ainsi la vie sur la rivière Merrimack. Quatre jeune gens de Saco eurent le même sort.

VIII

A Pemquid. — Le 2 août 1689, un nommé Starky se promenant dans les champs aux environs de Pemquid tombait aux mains des Indiens. Mort de peur, il apprit aux ennemis que la garnison était affaiblie et privée d'un de ses meilleurs officiers, le capitaine Giles, parti pour sa ferme, sur la rivière Kennébec, avec quatorze hommes.

Les sauvages dépêchèrent un courrier à Pentagoët, puis allèrent tuer Giles et ses compagnons. Cent guerriers de Saint-Castin débarquaient bientôt de leurs canots à deux lieues de Pemquid. Ils avaient appris de trois Anglais capturés en route qu'une centaine d'hommes se trouvaient dans le fort ou le village.

Réunis, les deux partis fondirent sur l'habitation. "Ils donnèrent de furie sur les maisons, brisèrent les portes, firent main basse sur tout ce qui se mit en devoir de résister et lièrent tous ceux qui rendirent les armes".

Le capitaine Weems, commandant du fort, fit entrer le canon en danse. Les Abénaquis, en possession de "dix ou douze maisons de pierre, bien bâties et qui formaient une rue tirée de la Place du village jusqu'au fort, se retranchèrent à l'entrée de la cave dans la maison la plus voisine du Fort", ou derrière des rochers, au bord de la mer. Ils entretinrent un feu de mousqueterie si nourri, de midi jusqu'au soir, le 14, que personne ne se risqua à découvert.

La nuit venue, les assaillants sommèrent la place. "Un Anglois ayant répondu en se mocquant qu'il étoit fatigué et qu'il alloit dormir, on commença, comme de concert, de tirer de part et d'autre". Les sauvages investirent le fort à la faveur des ténèbres et le lendemain, "à

la petite pointe du jour", le feu recommença de plus belle. "Mais après quelques descharges, les Anglois cessèrent de tirer et demandèrent à capituler".

Le commandant parut avec quatorze hommes, des femmes, des enfants, tous chargés de nombreux paquets. Les sauvages "se contentèrent de leur dire que, s'ils étoient sages, ils ne reviendroient plus ; que les nations abénaquises avoient trop d'expérience de leur perfidie pour les laisser jamais en repos, s'ils s'avisoient de se remontrer dans leur pays ; qu'ils étoient les maîtres de leur terre ; qu'ils n'y souffriroient jamais des gens aussi inquiets et aussi entreprenans qu'eux, et qui les troubloient dans l'exercice de leur religion".

Trait à l'honneur de la forte discipline imposée par Saint-Castin à ces *enfants de la nature*, "ils entrèrent dans le fort et n'y commirent aucun désordre, non plus que dans les maisons, où, ayant trouvé une barrique d'eau-de-vie, ils la brisèrent, sans en boire une seule goutte, ce qui est héroïque dans les sauvages. Quand ils eurent tout visité, ils prirent ce qui étoit le plus à leur bienséance et rasèrent le fort et les maisons".

Ils s'embarquèrent dans deux fortes barques anglaises prises la veille au débarquement des capitaines Skinner et Farnham, venus d'une île située à un demi-mille de la côte. Equipages et capitaines avaient succombé sous les balles des sauvages [32].

A leur entrée dans le fort, les vainqueurs avaient trouvé une fosse assez profonde, toute remplie de cadavres et le commandant ennemi leur avait dit "qu'ils avoient de bonne poudre et que leurs fusils tiroient bien juste. Il en avoit fait lui-même l'épreuve, car il avoit le visage à demi-brûlé". Les sauvages lui avaient répondu que, aidés de deux cents Français "un peu assurés", ils iraient jusque dans Boston [33].

Enivrés de leur succès, les Indiens se jetaient ensuite sur Sheepscote et Kennebunk, vidés de leurs habitants en fuite vers Falmouth [34].

Les Abénaquis poursuivirent leur marche. Il existait, écrit Charlevoix, quatorze petits forts aux environs de *Kinibequi*. "Ils les surprennent tous, tuent deux cents personnes et rapportent un grand butin".

Le 28 août, le capitaine Swayne arrivait dans la région à la tête de huit compagnies envoyées en toute hâte

par le Massachusetts. De son côté, Plymouth dépêchait le capitaine Church avec de nombreux volontaires. Mais ni Swayne, ni Church ne purent se mesurer avec les sauvages. Fidèles à leur tactique, dès l'apparition d'une force considérable, les Abénaquis se dispersaient dans les bois ; leurs ennemis s'épuisaient en courses inutiles. Cependant, ils fallirent tomber dans le guêpier. Sachant Casco peu défendu par le capitaine Hall, ils y mirent le siège. Le jour même où ils allaient livrer assaut, Church débarquait ses deux cents hommes. Militaire expérimenté, le nouveau venu organisa la défense de main de maître. (On verra par la suite que l'offensive ne lui réussissait pas aussi bien.) S'étant fait tuer plusieurs hommes, les Indiens abandonnèrent le terrain afin de s'attaquer à moins forte partie. Saint-Castin les commandait alors et le père Thury, à Pentagoët depuis 1684, les accompagnait.

Tout glorieux d'un exploit peu coûteux, Church rentra chez lui [35]. Swayne chercha les sauvages pendant quelque temps, puis il quitta la place lui aussi.

IX

La vengeance de Frontenac. — 1689 ! Année sombre pour la Nouvelle-France. Soudoyés par les Anglais, irrités par les vexations stupides de Denonville et de son prédécesseur, les Iroquois envahissent la colonie. A l'aube du 5 août, 1.500 d'entre eux, poussant leurs sinistres *whoop, whoop,* tombent sur les habitants de Lachine.

Denonville, dans Montréal et sans ressources, perd la tête. Un des LeMoyne sauvera la situation. L'aîné des frères héroïques, Charles de Longueuil, rassemblant en hâte cent hommes de troupes et cinquante sauvages, court au-devant de quinze cents guerriers mis en appétit par un premier massacre. Dix contre un ! L'affaire est désespérée, ils se battent en désespérés. Le soir, M. de Longueuil revient sur le dos de quatre sauvages, la jambe brisée, avec un soldat et douze Indiens. Les autres ont été tués, ou pris par les Iroquois. Montréal est sauvé.

Cependant, les Anglais, afin de mettre à profit la démoralisation des Français, attaquent les forts Frontenac et Niagara et lancent des troupes contre Montréal ou Québec. Les affaires du Canada vont mal. Pour redresser la situation, Versailles pense à l'ancien général de Can-

die, au bouillant gouverneur aimé des sauvages et dont l'œuvre a été compromise, après son rappel en 1682, par deux maladroits, La Barre et Denonville.

Frontenac accepte l'offre de la cour, malgré ses soixante-dix ans. Il s'ennuie à Paris, où il ne connaît plus la grande faveur de jadis.

Toujours remuant en dépit de l'âge, mais toujours clairvoyant aussi, M. de Frontenac décide de frapper à la source du mal. Il comprend que les Anglais poussent les Iroquois. Aussi revient-il à sa politique d'autrefois : se concilier les bonnes grâces ou du moins la neutralité des Iroquois dont l'hostilité paralyse la colonie. Déjà, avant son départ de Paris, il a chargé Le Moyne de Sérigny de porter aux chefs prisonniers, envoyés à Marseille par Denonville, une lettre où il annonce : "Le calumet de paix ne sera plus violé, et la natte du sang sera lavée avec l'eau du fleuve".

Dès son arrivée à Québec, il forme trois partis contre la Nouvelle-Angleterre, empêchée par la révolution et les déprédations des sauvages de poursuivre son avantage. Celui de Montréal, commandé par Sainte-Hélène, Iberville, Bienville, Mantet et Montesson, va s'emparer de Corlaer.

Commandé par Robineau de Portneuf et Le Gardeur de Courtemanche, un deuxième groupe, composé de 50 Canadiens et 60 Abénaquis du Sault-de-la-Chaudière, se met en route de Québec par la vallée de la Chaudière à la fin de janvier 1690. "On n'avoit pu leur donner que très peu de vivres, parce que la disette en étoit grande cette année dans tout le Canada, et cela les obligea de chasser pendant la route" [36].

Au mois de mai, la troupe rejoint les sauvages de Saint-Castin rentrés de leurs excursions. On se dirige vers Casco-Bay, cette place où les Indiens n'ont jamais pu pénétrer. Vu l'importance de la mission, Madokawando et son gendre ont pris eux-mêmes le commandement des indigènes [37].

"Kaskebé (*Casco-Bay*) est une bourgade située au bord de la mer, avec un fort très bien bâti : il a huit pièces de canon en batterie, et ne manque ni de munitions, ni de vivres" [38]. C'est le Fort-Loyal commandé par le capitaine Davis et le lieutenant Thaddeus Clark. Casco compte en outre quatre *garrison-houses*.

La ville s'ouvre sur la forêt par un sentier bordé d'une clôture de chaque côté. Un Anglais s'y aventure et tombe sous les coups des sauvages en embuscade. Clark se porte sur les lieux avec cinquante hommes. A peine est-il sorti de la ville que "les nôtres, qui les voient venir, font leur décharge de dix pas, puis, sans leur donner le temps de se reconnaître, fondent sur eux l'épée et la hache à la main, et profitent si bien du désordre, où deux attaques si brusques les ont mis, qu'il n'en rentre que quatre dans le fort, encore sont-ils blessés". C'est ce que raconte Charlevoix. Selon Mather, seuls Clark et treize de ses hommes restent sur le terrain [39].

Français et sauvages donnent l'assaut. L'énergique résistance des quatre fortins force les assaillants à reculer. Mais, le soir, manquant de munitions, leurs défenseurs se réfugient dans le fort, à la faveur des ténèbres [40].

Le lendemain matin, 26 mai 1690, Portneuf somme le commandant de se rendre, "lequel répond qu'il est résolu de se défendre jusqu'à la mort" [41]. Portneuf est embarrassé. Frontenac ne l'a pas autorisé à entreprendre le siège d'une place, mais seulement à causer des dégâts dans les campagnes.

Sur ce, Hertel arrive. Parti des Trois-Rivières à la tête du troisième parti organisé par Frontenac, il a pris Salmon-Falls (*Sementels*, dans Charlevoix). Ayant appris, sur la route du retour, que Portneuf se trouve à deux journées de marche, il a résolu de lui prêter main-forte. Il annonce sa victoire à son compagnon, et celle de Sainte-Hélène à Corlaer.

Puisque les autres ont pris des places, Portneuf juge qu'il le peut aussi. "Il lui fâchoit fort de s'en retourner avec moins de gloire que ses collègues". Et puis, avec Hertel, il a une forte troupe à sa disposition. Il attaquera. Le siège dure cinq jours.

Dans la nuit du 27 au 28, les assiégeants se postent au bord de la mer à cinquante pas de la place (nous suivons ici le récit de Charlevoix), "et se couvrent d'une espèce de morne fort escarpé, où ils n'ont rien à craindre du canon. La nuit suivante ils ouvrent la tranchée ; les Canadiens, non plus que les sauvages, n'ont nulle expérience de cette manière d'attaque ; mais le courage et le désir de vaincre suppléent à ce défaut d'habileté. Tous travaillent avec une ardeur extrême, et comme ils ont heureusement trouvé dans les forts abandonnés (*c'est-à-*

dire les garrison-houses) tous les outils dont ils ont besoin pour remuer la terre, l'ouvrage avance avec tant de vitesse, que dès le soir du 28 les assiégés demandent à parlementer".

Aux Anglais qui s'informent des conditions de la reddition, les assaillants demandent le fort avec tous les vivres et munitions, et leur accordent la nuit pour réfléchir, bien que les assiégés désirent six jours. Le lendemain, des grenades tombent dans la place et la tranchée progresse. "On approchoit de la palissade, et on devoit, dès qu'on y seroit arrivé, mettre le feu à une barrique pleine de godron, et d'autres matières aisées à s'enflammer qu'on avoit toute prête. Les assiégés voyant cette machine, qui avançoit toujours, et n'imaginant aucun moyen d'en empêcher l'effet, parce que ceux qui la faisoient marcher, étoient à couvert dans la tranchée, arborèrent un pavillon blanc".

Charlevoix ajoute simplement que la garnison est faite prisonnière. Mais, dans sa relation, le capitaine Davis donne des détails plus piquants. Ayant hissé le drapeau blanc, Davis demande aux sauvages s'il y a des Français parmi eux. Rassuré sur ce point, il prie le commandant d'accorder bon quartier à la garnison, aux femmes et aux enfants, blessés ou non, et de lui fournir une escorte jusqu'au prochain établissement anglais. Portneuf jure solennellement, toujours d'après Davis suspect de partialité, mais, sitôt entré dans la place, livre soldats, femmes et enfants aux *païens* qui en tuent plusieurs et capturent les autres. Seuls Davis et trois ou quatre de ses hommes restent aux mains de Portneuf qui les amène à Québec où ils sont très bien reçus, avoue Davis [42].

La garnison s'est à peine rendue que quatre voiles anglaises paraissent au large de Casco. Ne voyant pas le drapeau anglais, les capitaines virent de bord. Ayant pillé puis incendié le fort et la ville, Portneuf se retire.

Les morts anglais (plus de cent) ne seront enterrés que deux ans après, quand Phipps et Church, en route pour le Canada, s'arrêteront à Casco.

Portneuf rentre au Canada avec Hertel. Il mérite ces éloges, qu'on trouve dans une lettre de Frontenac au ministre, datée du 12 novembre 1690 : "Nos Canadiens et surtout les sieurs de Portneuf et de Courtemanche ont

fait des choses surprenantes et qui passent la vraisemblance ; ils ont brûlé tous ces forts et quantité de maisons et bestiaux, et amené toute la garnison prisonnière avec le gouverneur que j'ai fait mettre ici au château, et qui m'a paru un bon homme" [43].

X

Incursions. — Les sauvages n'étaient pas rentrés dans leurs wigwams. Au contraire, ils poursuivaient la campagne vigoureusement, à leur manière.

Les Anglais retirèrent les garnisons de Purpooduck, Spurwink, Scarborough, et les colons de ces endroits se réfugièrent d'abord à Saco, puis à Wells, mieux fortifié. Cette dernière place subit pendant longtemps les assauts des sauvages. C'était, après Saco, l'établissement le plus important de la région et les colons s'y étaient particulièrement préparés à la défense. Chaque maison barricadée pouvait résister à un siège. Les forts de Wheelright, Benjamin Larrabée et Joseph Storer protégeaient les abords de la ville, sans compter de nombreux fortins. Ainsi, Wells prenait l'allure d'une véritable forteresse. Le gouvernement y envoyait des troupes en cas de danger : Wells détruit, les Indiens auraient pu ravager toute la région de Piscataqua, et même jusqu'à Boston.

Après la défaite de Casco, Wells demanda des secours car les sauvages se montraient dans les environs de Saco. Boston expédia 120 hommes de troupe, mais, avant leur arrivée, Black-Point, Spurwink et Richmond's Island avaient été réduits en cendres et Saco bien ravagé. Trois ou quatre cents réfugiés encombraient Wells.

Divisés en plusieurs petits groupes, les sauvages saccageaient tout, à l'est et à l'ouest de Scarborough. Sous la direction du chef Wohawa, que les Anglais appelaient Hopehood, et qui était renommé pour sa cruauté, ("ce tigre, ce monstre de cruauté", écrivait Niles), ils attaquèrent Fox-Point, où ils tuèrent quatorze personnes, firent six prisonniers et brûlèrent plusieurs maisons. Selon l'expression de Cotton Mather, "ils en vinrent à bout aussi facilement que d'un poulailler". Les capitaines Floyd et Greenleaf rejoignirent enfin les insaisissables maraudeurs et blessèrent Hopewood. Les Indiens disparurent de la région jusqu'au 4 juillet. Ce jour-là, ils massacrèrent huit faucheurs, dans les champs en bordure de

la rivière Lamphrey. Le lendemain, ils se montraient à Exeter, mais l'arrivée du lieutenant Bancroft les mettait en fuite, non sans qu'ils eussent tué plusieurs soldats anglais.

Les capitaines Floyd et Wiswall les poursuivirent activement et une nouvelle bataille eut lieu à Wheelwright's Pond. Après plusieurs heures d'une lutte acharnée, les Anglais abandonnaient le terrain. Mais les Indiens avaient eux-même subi de lourdes pertes ; ils s'en allèrent vers l'Ouest, se battant sans cesse sur leur route, tuant au moins 40 Anglais entre Amesbury et Lamphrey. Hopehood trouva la mort dans l'un de ces combats.

La guerre continua dans l'Est. A la suite de la bataille de Wheelwright's Pond, où les Anglais avaient eu le dessous, le gouvernement du Massachusetts leva une petite armée de 300 hommes dont il confia le commandement à Church, devenu major.

Parti de Portsmouth vers la mi-septembre, Church débarqua à Casco, d'où il se dirigea vers Pejebscot. Comme il approchait de ce fort, il aperçut dans les champs Robin Dony, métis de Français et de Sokokis, qui s'enfuyait vers le fort, abandonnant sa femme à la galanterie anglaise. Il commettait une grave erreur. Moins chevaleresques que ne l'étaient d'habitude les Abénaquis, les Anglais fusillèrent la femme.

Prévenus par Dony, les quelques sauvages de l'endroit se dispersèrent dans les bois. Church n'en captura qu'un, mais trouva plusieurs femmes et des enfants dans le fort. Les malheureux promettant de livrer quatre-vingts prisonniers anglais, le major leur accorda la vie sauve. Le lendemain, il se ravisait. A l'exception de deux vieilles squaws, il fit assommer et enterrer femmes et enfants "pour l'exemple", acte d'autant plus odieux que deux prisonnières anglaises délivrées dans le fort l'avaient supplié à genoux d'épargner les Indiens qui avaient été bons pour elles. Ayant poursuivi et fusillé à divers endroits des Indiens isolés, Church rentra triomphalement à Portsmouth. N'ayant pas accompli plus qu'à Saco l'année précédente, il se vanta tout autant [44]. Ce qui permet à Sylvester (vol. II, p. 454) de porter sur lui ce jugement : "Church nous apparaît comme un matamore plein de suffisance, pour qui la chasse aux Indiens à moitié armés constituait un passe-temps passionnant".

Durant cette campagne, les Indiens avaient fait preuve d'une cruauté inusitée. Les Anglais avaient pris l'habitude, depuis la guerre des Pequots, de vendre leurs captifs comme esclaves. De même les sauvages se mirent à céder aux Français, moyennant finance, leurs prisonniers les plus considérables. Quant aux autres, ils les mettaient à mort, touchant ensuite une prime pour le scalp. Mais il est remarquable qu'ils épargnaient les femmes (Sylvester, II, 445).

Les chroniqueurs attribuaient leur ardeur à l'influence française. Saint-Castin, en effet, se donnait pour tâche de détruire tous les établissements situés trop près de Pentagoët.

La Nouvelle-Angleterre traversait une mauvaise passe. Le 4 novembre 1690, le capitaine Nicholson écrivait aux "lords du commerce et des plantations" que les colonies septentrionales étaient dans un état lamentable. Les Français et les sauvages, écrivait-il, avaient tué ou capturé un millier de colons. Plusieurs villes, forts et plantations avaient été détruits, certains à moins de trente milles de Boston.

Le 29 novembre 1690, le capitaine John Alden réussissait à conclure, dans Sagadahock, une trève avec les *Eastern Indians* [45]. Cependant, quand le gouverneur Danforth voulut signer avec eux un traité solennel, les *sachems* ne se montrèrent pas au rendez-vous [46].

Les sauvages et Saint-Castin se ménageaient un simple répit afin d'étudier la tournure des événements. La Nouvelle-Angleterre venait de recevoir un homme énergique, qui annonçait de formidables expéditions. Et, en effet, s'il ne réussit guère dans ses vastes entreprises, il fit du moins d'utiles diversions.

CHAPITRE V

LES SAUVAGES DE SAINT-CASTIN AU SECOURS DE LA FRANCE

I

Phipps. — Sir William Phipps devenait commandant militaire à Boston.

Ce pittoresque aventurier, né le 2 février 1650, à Woodwink sur la Sheepscot, était fils d'un colon, père de 26 enfants dont 21 garçons, qui exerçait parfois le métier d'armurier et qui mourut jeune. William, ne sachant ni lire ni écrire, garda les troupeaux jusqu'à l'âge de 13 ans, puis aida sa mère dans l'exploitation de sa ferme. Entré en qualité d'apprenti chez un charpentier de navires, à 18 ans, il y prit le goût de la mer ; ensuite, embarqué avec un forban, il rencontra la fortune aux environs de La Plata, où il trouva un gallion espagnol coulé et rempli d'or. Au retour de ce voyage, riche de 300.000 livres, il épousa une demoiselle Spencer, veuve de John Hull, marchand de Boston, bien nantie elle aussi des biens de ce monde. En conséquence de quoi, le bon roi d'Angleterre le fit chevalier et "shérif de la Nouvelle-Angleterre". La patente lui coûtait plusieurs centaines de guinées, note l'honnête Mather.

En 1690, on l'improvisait amiral, moins pour ses connaissances navales que parce qu'il équipait la flotte à ses frais.

"L'amiral Guillaume Phipps, homme de fortune et d'un mérite proportionné à sa première condition de charpentier", ainsi que dit Charlevoix, mettait à la voile pour l'Acadie, dans les derniers jours d'avril. Le jeudi 1er mai, lit-on dans le journal de l'expédition [1], à dix heures du matin, "nous jetions l'ancre aux Monts-Déserts, lieu du rendez-vous ; dans la soirée, le capitaine John Alden, qu'on avait chargé d'aller reconnaître les îles et d'observer le fort *Penobscut* et de s'enquérir au sujet de *Casteen* rapporta que Casteen était parti de là

(*il s'en allait à l'assaut de Casco avec Portneuf*), que 200 sauvages étaient dans le fort et que les sentinelles avancées tirèrent plusieurs coups de mousquet sur son parti le long du rivage".

Un nommé Laverdure, fait prisonnier, donna, sur Port-Royal, des renseignements si encourageants pour les Anglais qu'ils s'y rendirent incontinent.

Ces renseignements avaient de quoi donner de la bravoure à un homme appuyé de huit vaisseaux montés de 700 à 800 hommes. A en croire Charlevoix, Menneval, déjà abattu par la maladie, avait alors pour toute armée 86 hommes de garnison, 18 canons en mauvais état, dans un fort en pleines réparations, et il ne lui restait aucun officier. Priée de participer à la défense, la population, habituée à ces événements et connaissant d'avance le résultat final, ne voulut pas s'exposer inutilement à de lourdes représailles. Trois habitants seulement répondirent à l'appel.

Le 19 mai, un trompette débarqué par Phipps sommait Menneval de se rendre. Résigné à son sort, le pauvre gouverneur envoya l'abbé Petit, à défaut d'un officier, négocier la capitulation. Petit obtint des conditions honorables. Le gouverneur et ses troupes sortiraient avec armes et bagages et seraient conduits en terre française. Les habitants devaient garder leurs biens et leurs droits, y compris la liberté de conscience. Sir William refusa, toutefois, de s'engager par écrit ; sa parole de *général* suffisait. L'abbé Petit était sceptique, ainsi qu'il l'écrivait plus tard : "Il y a bien de l'apparence que Phipps prit dès alors la résolution de tout accorder et de ne rien tenir". Le lendemain, Phipps renouvelait ses promesses, en présence de Menneval et de Gouttins, sur son navire-amiral, le *Six-Friends*.

La "parole de général" ne tint pas longtemps, ainsi que le redoutait Petit. Ayant débarqué 450 hommes et constaté la faiblesse de la place, Phipps allégua le prétexte de quelques marchandises cachées dans les bois pour y manquer. Il désarma la garnison et l'enferma dans l'église, puis il constitua prisonniers, sur un navire, Menneval, le curé Petit et son vicaire, Claude Trouvé [2]. Phipps réunit les habitants à l'église. Sous la menace de brûler leurs maisons et de les expatrier, il les força à prêter "serment de fidélité aux rois d'Angleterre Guil-

laume et Marie" (Charlevoix). Lawrence n'employa pas d'autre tactique, lors du *grand dérangement*.

Ensuite, note cyniquement le journal de l'expédition, "nous avons renversé la croix, pillé l'église, démoli le maître-autel et brisé les images. Nous avons déposé notre butin, nos armes et munitions à l'entrepôt de M. Nelson".

Pendant douze jours, les troupes eurent toute liberté de piller dans les campagnes environnantes. Outre "plusieurs actions infâmes", les soldats tuèrent les "bestes à cornes et les moutons", brûlèrent les habitations et s'emparèrent même des "nippes" des habitants.

Phipps n'oublia pas de prendre la pelleterie dans les magasins de la Compagnie de l'Acadie. En bon pirate, il établit le bilan de l'opération : "les frais dépassèrent de 30.000 livres les profits du butin". Mais, avantage bien apprécié, on but pendant longtemps, à Boston, de l'eau-de-vie à bon compte.

On n'oubliait pas qu'un des buts du voyage était de réduire la superbe de Saint-Castin. Assez lâchement, le lundi 19, "la fille de M. St. Casteen fut amenée à bord dans la soirée". En même temps, le capitaine John Alden, commandant du sloop *Mary* mettait à la voile pour Saint-Jean, Passamaquodie, Machois et Pentagoët, afin de rechercher les Français et leur faire prêter serment, à défaut de quoi il les traiterait en ennemis.

Il recevait des instructions très précises au sujet du chantage à opérer chez Saint-Castin :

> "Particulièrement, vous traiterez avec M. St. Casteen au sujet de la libération des captifs et vous lui promettrez en échange des prisonniers, la liberté de sa fille ; vous l'assurerez aussi que, s'il prête les serments d'allégéance, ses terres et moulins saisis à Port-Royal lui seront remis. Vous traiterez avec lui, de plus, à propos d'un voyage à Boston, lui faisant la promesse qu'il pourrait à son gré retourner librement, mais s'il vous donne de suffisantes et satisfaisantes raisons de ne pas aller à Boston tout de suite, vous lui accorderez la faculté de venir peu de temps après vous. S'il est possible de conclure une paix honorable avec les Français et les Peaux-Rouges, vous la préconiserez dans votre discours à M. Casteen ou autrement. Ce dont, en justice, en équité et en nécessité, vous aurez convenu avec lui ou avec eux sera ratifié et confirmé".

Saint-Castin ne pouvait se rendre à Boston, puisqu'il guerroyait du côté de Casco. Aussi Phipps prit-il des mesures immédiates contre lui.

Le commandant anglais laissa Port-Royal sans garnison, sous le gouvernement d'un conseil composé du sergent Chevalier, institué commandant de la place, et de

six habitants. L'article 6 des instructions qu'il donnait au conseil se lisait : "Vous prendrez possession des maisons, terres, moulins, etc., appartenant à M. St. Casteen et rendrez compte des améliorations à exécuter quand demande en sera faite".

A la suite de quoi, Phipps rentrait à Boston, tout fier de son facile exploit, avec l'intention de préparer une formidable expédition contre la Nouvelle-France.

On connaît l'histoire. A l'automne de 1690, Phipps conduisait vers Québec 34 vaisseaux, montés de 2.300 hommes. Il trouva à qui parler et la réponse que lui fit Frontenac "par la bouche de ses canons", lui plut médiocrement. Il partit, sans demander son reste et, sur la route du retour, perdit une partie de sa flotte en mer.

On sait moins que Frontenac, loin d'être pris au dépourvu, attendait Phipps de pied ferme, ayant été prévenu par un courrier de Saint-Castin. En effet, Frontenac écrivait au ministre, le 12 novembre 1690 :

> "J'allois m'embarquer pour Montréal lorsque je reçus le 10 octobre à 3 heures après-midi une lettre du major de Québec, par laquelle il me donnoit avis qu'un Abénaquis considérable du côté de l'Acadie étoit venu exprès par ordre de sa nation, pour m'avertir qu'il y avoit plus d'un mois qu'il étoit parti de Boston une flotte très nombreuse avec beaucoup de troupes dessus, dans le dessein de venir attaquer et prendre Québec" [3].

II

Villebon. — Les deux adversaires, Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre, venaient de fournir un effort considérable. Il y eut un temps d'arrêt dans les entreprises guerrières, sauf chez les Abénaquis. Ainsi que l'écrit Bacqueville de la Potherie (vol. III, p. 86), ils portèrent le fer et le feu jusqu'aux portes de Boston "ayant toujours été maîtres de la campagne ; et quand j'avancerois que quarante Abénaquis se battirent contre six cens Anglois qu'ils mirent en fuite après leur en avoir tué quantité, c'est un témoignage que je rends à ces guerriers qui sont les plus redoutables ennemis de cette nation". Le brave Bacqueville résume l'histoire avec quelque brutalité, mais, dans l'ensemble, il a raison [4].

M. de Menneval, dégoûté de son commandement, en fut enfin relevé. Il eut pour successeur un Canadien né

à Québec, Robineau de Villebon, fils du baron de Portneuf seigneur de Bécancour, et de Marie-Anne Le Neuf de la Potherie, sœur du La Vallière qui avait précédé Perrot au gouvernement de l'Acadie.

Villebon avait servi pendant dix années dans l'armée française. On le nommait comme à regret (un Canadien !) "en attendant que Sa Majesté ait pourvu autrement au commandement de l'Acadie". A vrai dire, il avait intrigué pour obtenir le poste et réussi grâce à des promesses mirifiques, qu'on lui rappela souvent par la suite [5].

Il arrivait de La Rochelle avec un renfort de 45 soldats, le 14 juin 1690, justement comme le vainqueur Phipps se retirait de Port-Royal. Il échappa de justesse à l'escadre ennemie [6]. La transmission des pouvoirs se serait faite entre deux prisonniers, l'ancien et le nouveau gouverneurs, ce qui n'aurait pas manqué de pittoresque. Mais les historiens ont perdu ce beau thème.

Villebon se rendit à Québec, d'où, à bord de l'*Union*, il gagna la rivière Saint-Jean. Les vents ayant immobilisé le navire à l'embouchure de ce cours d'eau, le gouverneur monta à Jemseck en canot. Deux forbans anglais de l'île Marie-Galante s'emparèrent alors de l'*Union*, et de Perrot qui faisait la traite sur les côtes. Villebon réunit les sauvages et les exhorta à la guerre contre les Anglais, leur promettant, de la part du roi, un bon dédommagement.

Après quoi, il repassa en France afin d'exposer au ministre Pontchartrain la nécessité de reprendre l'Acadie.

Port-Royal détruit, écrivait-il en février 1691, postons-nous sur la rivière Saint-Jean le plus près possible des sauvages nos alliés "pour estre en estat de les secourir de munitions, les assister de conseils, leur faire connoistre la protection que le Roy leur donne et se mettre à leur teste pour les partis que l'on formeroit sur les habitans de la Nouvelle-Angleterre". Ménageons-les, ajoutait-il ; envoyons "une personne qui connoisse la manière de ces sauvages et soit capable de les commander". On épargnerait ainsi les frais d'une garnison. Les indigènes étaient du reste plus utiles que les soldats peu au courant des choses d'Amérique. Il fallait attirer dans la région cinq ou six gentilshommes du pays "que l'on met-

troit à la teste des partis que formeroient ces sauvages". Avec eux l'année précédente, Portneuf n'avait-il pas réduit cinq forts anglais ? On ruinerait ainsi toute la campagne anglaise. Mais la France devrait fournir un petit secours [7].

Deux mois plus tard, le ministre donnait instructions à Villebon d'annoncer son arrivée à Saint-Jean et Pentagoët afin de trouver à son retour les sauvages prêts à organiser tout de suite des partis contre les Anglais, comme ils lui en avaient exprimé le désir. Villebon avait pour mission de "faire agir les dits Cannibats et s'employer avec eux à faire la guerre à ceux de la Nouvelle-Angleterre". Il devait s'embarquer sur le *Soleil d'Afrique* à Québec, après avoir pris les ordres de Frontenac [8].

Villebon échappa à ce rôle subalterne. Le roi avait des visées plus hautes pour lui.

Louis XIV, en pleine campagne militaire, "au camp devant Mons", le 7 avril 1691, élaborait un plan impossible même sur le papier. De ce document, il ressortait que le roi voulait bien garder l'Acadie (que de grâces !) mais sans y consacrer ni un soldat ni des sommes suffisantes.

"En attendant que Sa Majesté exécute la résolution où Elle est de restablir le Port Royal", Villebon devait se tirer d'affaire avec des moyens de fortune. Lésinerie, lanterneries, c'était la continuation de la constante politique de la France à l'égard de l'Acadie [9].

Le roi accordait à Villebon la frégate royale le *Soleil d'Afrique,* le plus fin voilier de l'époque au dire de Charlevoix, que commandait le corsaire canadien Denys de Bonaventure. Il promettait ensuite, avec magnificence, cinquante soldats... à prendre dans les prisons de Boston, parmi ceux que Phipps avait ramassés à Port-Royal [10].

Le 11 novembre, Frontenac faisait connaître qu'il n'y avait que six prisonniers libérés. Villebon n'en vit jamais un seul autre, tant les Anglais se jouaient de lui [11]. On n'obtint satisfaction qu'en 1695, quand on eut recours aux bons offices de Saint-Castin, décidément indispensable dans toutes les affaires de l'Acadie.

III

Les Abénaquis, sauveurs de l'Acadie. — Au fond, le roi ne comptait que sur les sauvages.

> "Le Roy ayant été de nouveau informé, écrivait-il du camp de Mons, de l'affection des Canibats à son service et de tout ce qu'ils ont exécuté contre ceux de la Nouvelle-Angleterre, et voulant en mesme temps maintenir la possession de l'Acadie avec leur secours, en attendant que Sa Majesté exécute la résolution où Elle est de restablir le Port Royal..."
>
> Une autre fois : "Estant très important à la France septentrionale de maintenir sous l'obéissance de Sa Majesté les sauvages de l'Acadie qui font barrière contre les Anglais" [12]. Et encore : "Quelque précaution que l'on puisse prendre pour la conservation de l'Acadie... on ne saurait y réussir avec le peu de forces qu'il y a... Tout ce qu'on peut faire est d'envoyer de temps en temps des munitions comme on a fait aux habitants des mines de Beaubassin... comme aussi d'engager les Canibats et Abénaquis... à être toujours en action pour harceler les Anglais et détruire leurs campagnes" [13]. "Il est certain qu'il est de grande conséquence de maintenir les Canibats et les autres sauvages dans le service de Sa Majesté" [14].

A vrai dire, Villebon en était responsable. Dans son désir d'obtenir l'emploi de gouverneur, n'avait-il pas été, ainsi que l'écrit Charlevoix (I, 110), jusqu'à se faire fort de tenir tête aux Anglais avec les seuls Abénaquis ? Malgré sa lésinerie à l'égard de l'Acadie, le roi sentait bien que, même si les sauvages consentaient à se battre pour ses beaux yeux et pour des prunes, ils n'y arriveraient pas sans vivres. Mais ils ne devaient pas distraire de la guerre le temps nécessaire à la recherche de leur subsistance. Aussi écrivait-il de Mons :

> "Sa Majesté a jugé à propos de leur faire fournir dans les lieux de leur demeure le secours qu'ils luy ont fait demander par le Sr de Villebon, afin de ménager le temps qu'ils employeraient inutilement à l'aller chercher à Québec, estant certain qu'ils consommeraient pendant un si long voyage, la plus grande partie de leurs munitions à faire la chasse pour leur subsistance".

Il devait être consacré 3.500 livres aux munitions, armes, vivres et *ustensiles* destinés aux Abénaquis. Le roi pressait l'envoi de secours, dont le retard immobilisait les sauvages. Du reste, on se désintéressa bientôt de ce beau mouvement et les secours n'arrivèrent jamais avec régularité.

Afin d'entraîner les sauvages, le roi-soleil ne reculait même pas devant certains moyens de persuasion que nous appellerions aujourd'hui *bourrage de crâne*. Frontenac parle quelque part d'un sauvage qui ayant fait le voyage de France "ne peut se lasser d'exagérer tous les

bons traitements qu'il a reçeus en France, ce qui ne peut manquer de faire un bon effect sur l'esprit de ces Sauvages et qui les consolera de la perte de son camarade qui est mort de la petite vérole à Niort" [15].

Le roi élaborait un projet, magnifique dans les bureaux de Versailles ou sous les tentes de Mons. Les sauvages constitueraient toute l'armée. Malgré les circonlocutions, telle était bien l'intention du roi. Il s'annexait les indigènes sans plus de cérémonie et il leur désignait des officiers. Villebon, écrivait-il, "pourra s'aller mettre à la teste desdits Canibats avec le Sr de Portneuf comme son lieutenant, quatre ou cinq officiers réformez entretenus en Canada et quelques Canadiens qui seront nommez et choisis par ledit Sr de Frontenac au nombre qu'il trouvera à propos jusques à celuy de quarante".

En réalité, peu d'officiers combattirent avec les Abénaquis et aucun ne resta chez eux plus que le temps d'une brève campagne. Quelques Canadiens envoyés à Villebon l'abandonnèrent [16].

Villebon n'intervint jamais directement chez les indigènes. Il n'avait pas trop de ressources pour son propre fort. Et puis, étant canadien, il avait une conception plus juste que les commis de Versailles des relations avec les sauvages. Ceux-ci ne se considéraient pas comme les sujets du roi et, par conséquent, n'en acceptaient pas les ordres. Ills étaient des alliés, dont il fallait marchander la collaboration. Ils avaient leurs chefs de guerre, ils n'avaient que faire des officiers français. Enfin, Saint-Castin représentait la France chez eux. Ils n'auraient pas aisément souffert qu'un blanc supplantât le Français devenu un des leurs.

Le roi le prenait de bien haut. Si les Indiens ne réalisaient pas l'espoir mis en eux, on leur enlèverait les officiers [17].

Avec l'armée constituée comme le prévoyaient les instructions du camp de Mons, Villebon devait battre à plates coutures une colonie qui venait, en un tournemain, d'équiper trente-quatre navires, montés de 2.300 soldats en vue de l'attaque contre Québec.

Dans la capitale de la Nouvelle-France, où Villebon se rendit au retour de France, Frontenac sentit tout

le ridicule de la situation. Il employa *le Soleil d'Afrique,* jusqu'en septembre, à croiser dans le Saint-Laurent. Après quoi, Bonaventure mena Villebon à Port-Royal.

Le gouverneur de l'Acadie trouva sa petite capitale sans garnison. Il hissa les couleurs françaises, puis il délia la population de son serment de fidélité au roi d'Angleterre. Mais les Acadiens, constatant que la France ne se prémunissait pas plus qu'auparavant contre les incursions anglaises, apercevaient dans le retour des Français la perspective de nouvelles dévastations.

Villebon s'en alla en amont de Jemseck, à Naxouat, construire le fort Saint-Joseph dont il fit sa capitale. En route, il captura un navire bostonnais, qui amenait à Port-Royal le colonel Edward Tyng, et le tortueux John Nelson récemment nommé commissaire de la Nouvelle-Ecosse. Villebon les envoya à Québec.

Le succès des partis organisés par Frontenac, exploité ensuite par les guerriers indiens, puis le lamentable fiasco de Phipps devant Québec avaient paralysé la Nouvelle-Angleterre, ainsi que nous l'avons vu. Villebon était tranquille. Il se porta même à l'attaque, modestement, afin de répondre dans une certaine mesure à l'espoir du roi.

Comme les sauvages déposaient les armes, à cause des difficultés du ravitaillement, il eut recours aux corsaires, Robineau de Nantes, François Guyon, et surtout Pierre Maisonnat qui ensevelissait sous le nom de Baptiste une vie tumultueuse et une bigamie accentuée.

IV

Les Indiens reprennent les armes. — Les Abénaquis avaient d'abord respecté la trêve signée en novembre 1690, au point que Saint-Castin avait envoyé par canots des lettres dans lesquelles le gouverneur de Boston priait Frontenac d'inviter les Abénaquis et les autres Indiens à relâcher leurs prisonniers. Ainsi, la paix revenue, notre homme reprenait-il contact avec la Nouvelle-Angleterre. Neutre à ce moment-là, comme ses Abénaquis, il servait d'intermédiaire entre les gouverneurs séparés par l'état de guerre.

Mais, dès janvier 1691, des bandes se lançaient sur le sentier de la guerre. Pourtant, la trêve ne prit fin qu'au mois de mai à l'égard de Sagadahock. Boston envoya

des plénipotentiaires à Wells afin de renouveler le traité avec Madokawando qui se dirigea vers le même endroit, mais à la tête de ses guerriers et avec les intentions les plus hostiles.

Wells attendait du reste cette attaque depuis de longues semaines, mais la malheureuse place demandait en vain des secours à Boston. Le gouvernement était aux abois. L'inutile expédition de Church avait coûté cher ; le trésor était à sec. On proclama un jour d'*Actions de grâces* dans les Colonies-Unies ; c'était une institution chère aux puritains. Des cérémonies eurent lieu dans les églises et les fidèles furent priés de donner avec générosité. Ils s'en gardèrent bien ; la recette fut mince, trop mince pour permettre de lever des troupes. On envoya l'argent aux garnisons de la frontière, qui s'arrangèrent comme elles purent. Le 9 juin, Wells était attaqué, mais repoussait les sauvages qui se répandirent dans la campagne, selon leur habitude, et y commirent tous les dégâts possibles. Le 10 mai 1691, Frontenac écrivait au ministre : "On ne saurait dire les ravages que ces Sauvages font à cinquante lieues autour de Boston, d'où ils ne sont qu'à trois journées, leur enlevant tous les jours des forts et des bastiments, leur tuant quantité de monde, et faisant des actions de bravoure qui sont incroyables (...) Je n'ai pas laissé de leur donner de la poudre et du plomb autant que dix hommes qu'ils étaient en ont pu emporter" [18].

D'après Drake, ils brûlèrent deux cents maisons dans le Maine et le New-Hampshire, au cours de cet été-là. En novembre, les colonies "ne sachant où donner de la tête" ainsi que l'avoue Cotton Mather, signaient enfin un traité avec les Indiens "sur l'eau, dans des canots, à Sagadahock, alors que le vent soufflait", est-il marqué au dernier alinéa de cet instrument. "Egeremet et cinq autres sagamores et nobles sauvages y apposèrent leurs *pattes*", écrit le doux Mather [19].

Au cours du voyage qui devait se terminer par sa capture, Nelson, en passant, avait dépêché à Pentagoët "un François qui parle Anglois et Sauvage tant pour parler au Sr de Saint-Castin que pour porter les sauvages à la paix, mais le Sr de Saint-Castin leur ayant dit la réponse qu'ils devaient faire le bâtiment se retira du côté de

Port-Royal où il menoit un commandant et vingt hommes de garnison".

Dans la lettre, datée du 3 septembre 1691 [20], où il racontait ces faits à Frontenac, Saint-Castin exposait la faiblesse de Boston. Toujours admirablement renseigné sur la Nouvelle-Angleterre, soit par son commerce, ou par ses espions, il communiquait ses renseignements au gouverneur de la Nouvelle-France. Ses messagers faisaient la navette entre Québec et Pentagoët. Ils avaient prévenu Frontenac des projets de Phipps, nous l'avons vu. Or, Phipps avait à peine levé le siège de Québec depuis deux jours, que deux Abénaquis venaient annoncer à Frontenac la défaite d'une grande flotte anglaise, battue par Tourville dans la Manche. Ils ajoutaient que la petite vérole avait fait mourir 400 Iroquois et 100 Mohicans destinés à une expédition contre Montréal et que les *Flamands de Manhatte* devaient reprendre les négociations avec les indigènes de Michillimakinac. Mais, au mois de mars 1691, de nouveaux courriers de Saint-Castin annonçaient à Frontenac que seulement quatre des navires de Phipps étaient rentrés à Boston. Ils ajoutaient que les marchandises étaient rares dans la Nouvelle-Angleterre ; que la plus grande partie des campagnes étaient en friche et qu'un grand nombre d'habitants s'étaient réfugiés à Boston et à Manhatte. "Ce dernier article était le fruit des courses des Canibas et des autres Abénaquis qui pendant cet hiver ravagèrent plus de cinquante lieues de pays" [21].

V

Martin Chartier. — Un curieux incident qui se passa vers cette époque jette une lumière intéressante sur l'espionnage organisé par Saint-Castin. Il nous renseigne, d'un autre côté, sur la terreur répandue par son nom dans toute l'Amérique anglaise.

En février 1692, l'établissement de St. Mary's City, dans le Maryland, était tout en émoi. Il venait d'y arriver un étrange personnage, vêtu d'un splendide manteau de fourrure, et accompagné d'une squaw ainsi que d'une troupe nombreuse de sauvages. Il parlait plusieurs langues et semblait exercer un empire considérable sur les gens de sa suite.

Le conseil de la colonie, saisi de l'affaire, institua tout de suite une enquête. Les enquêteurs inclinaient à voir dans l'instrus un officier enfui du Canada pour quelque méfait. Ils ne concluaient à rien de précis.

Le mystérieux visiteur, prétendit ensuite quelqu'un, était cet infernal Saint-Castin qui mettait à feu et à sang les établissements du Nord-est. La squaw était sa femme et les Peaux-Rouges, ceux de Pentagoët, ces terribles *Terratines* que Saint-Castin menait depuis plusieurs années au massacre des Anglais.

L'émotion fut à son comble ; le conseil siégea en permanence et alerta la milice, organisme bien rudimentaire en cette colonie paisible. Un certain Robert Drury, qui avait naguère fait la traite à Pentagoët, déposa en des termes terrifiants devant le conseil.

M. *Casteene,* disait-il, est un ancien gouverneur du Canada qui, pour avoir refusé de combattre sir Edmund Andros sur la rivière Sainte-Croix, s'est attiré le courroux du roi de France. Sur ce, Louis XIV a envoyé des vaisseaux dont le commandant avait l'ordre d'embarquer *Casteene,* de gré ou de force, afin de le ramener en France où il serait jugé. Casteene craignant un sort horrible s'est enfui à Penobscot, où il a épousé la *soeur* de Madokawando. Devenu chef suprême des sauvages, il a transformé leur tribu en une horde de bandits fanatisés dont l'unique pensée est d'occire de pauvres Anglais. (Drury ne se mettait pas en peine d'expliquer la contradiction entre la répugnance manifestée d'abord par Saint-Castin à combattre Andros, et son déchaînement ultérieur contre les administrés du même Andros.)

Casteene, racontait toujours notre Drury, est un chef de bande, le grand ennemi des Anglais, un terrible ferrailleur. Andros a mis sa tête à un prix élevé.

Drury s'étendait longuement sur la façon de vivre de Casteene, "toujours vêtu d'habits à l'indienne et d'écarlate", et, se disait persuadé que le visiteur de St. Mary's City était Casteene, bien qu'il ne l'eût pas aperçu.

Les renseignements affluaient au conseil. On apprit que *l'homme* était sûrement un Français, qu'il portait les lettres M. C. sur la poitrine (ce qui correspondait à *M. Casteene*), qu'il avait avec lui deux squaws en plus d'une fille de seize ans. Un nommé Thompson, ancien prisonnier de Saint-Castin, le reconnaissait parfaitement.

Dès lors, l'affolement ne connut plus de bornes. Le conseil ordonna à ses sbires de s'emparer de cette bête féroce, mais par ruse ; autrement, on n'en viendrait jamais à bout. Des courriers partirent dans toutes les directions ; le Maryland se cherchait des alliés en cette extrémité. Enfin, le conseil décidait de construire à la hâte de nombreux forts pour fermer la frontière. On supposait, en effet, que Saint-Castin ayant reconnu le terrain reviendrait avec une troupe considérable.

Drury se rendait enfin à St. Mary's City. Ayant vu le Français, il déclarait que ce n'était pas Saint-Castin. A son tour, à cause des lettres M. C., Thompson commençait à douter, se rappelant que le véritable nom du chef des *Terratines* était *Vincent Saint-Casteen*.

Thompson trouva le mot de l'énigme. L'homme, dit-il, s'appelle *Martin Shortive*. C'est un ami ou un associé de Saint-Castin. Evidemment, il est là comme espion. Mais il remplit une autre mission : la squaw qui l'accompagne est la femme de Saint-Castin, dont celui-ci veut se débarrasser et que Chartier a charitablement adoptée. Quant aux Indiens, ce ne sont pas des *Terratines*, mais des indigènes du Sud, de la Louisiane ou des mêmes parages [22].

Le mystérieux Français était, en réalité, Martin Chartier, qui avait accompagné La Salle dans ses voyages, puis, ayant déserté, avait vécu parmi les tribus du Mississipi. La sauvagesse qui l'accompagnait était sa femme et non pas celle de Saint-Castin, il va sans dire. Cependant les gens du Maryland avaient raison de penser qu'il était en relations avec Saint-Castin, et Thompson l'avait sans doute aperçu à Pentagoët ainsi qu'il le jurait. Du reste, Chartier reconnut aussi Thompson.

Deux documents nous renseigneront, imparfaitement, sur les relations du baron avec Martin Chartier.

> Le 14 mai 1704, le ministre écrivait à Saint-Castin, alors en France : "J'ay reçu une lettre d'un habitant de l'Acadie, nommé Chartier demeurant à Hescoudet qui doit estre du costé de Pentagouet où est vostre habitation, par laquelle il m'informe d'une assemblée des sauvages de ce quartier-là à laquelle il prétend avoir assisté. Prenez la peine de me la renvoyer ensuite et de me faire sçavoir vostre avis sur ce qui y est contenu" [23].
>
> D'autre part, en date du 19 mai 1696, nous trouvons un brevet de confirmation de concession "pour le Sr Chartier habitant de l'Acadie d'une demy lieue de terre de front de chaque costé de la rivière d'Escoudet audit pays sur une lieue et demy de profondeur

avec les isles et islets adjacents à commencer du côté du sud-ouest à la terre du Sr de St. Aubin en descendant ladite rivière, et du costé du Nord-Est aux terres non concédées vis-à-vis la concession du Sr du Bourchemin" [24].

L'aventurier Chartier avait fini par s'attacher au grand aventurier Saint-Castin, qui l'employait à des besognes délicates. Que faisait-il, à St. Mary's City ? On sait qu'il parcourait ces régions avec sa troupe de sauvages, en quête de fourrures. Il ne manquait pas de communiquer à Saint-Castin les renseignements qu'il recueillait de la sorte. Avait-il pénétré jusqu'au cœur du Maryland afin de remplir une mission particulière ? Aucun document connu ne permet de le croire. Cependant les projets d'attaque que formaient MM. de Saint-Castin et d'Iberville autorisent à le soupçonner. La frayeur des gens du Maryland ne devait pas naître de simples conjectures puisqu'elle donna lieu à de vastes préparatifs militaires.

VI

L'attaque contre York. — Durant l'hiver de 1691-1692, les Pentagoëts renouvelèrent leurs attaques avec vigueur. Comme d'habitude, le traité ne leur avait servi qu'à refaire leurs forces et leur ravitaillement.

Ils commirent de lourdes déprédations chez les Anglais, "de sorte que toutes les *plantations* de l'Est furent saccagées", gémit Neal. York souffrit particulièrement.

En janvier 1692, cent cinquante Pentagoëts, sous les ordres de Madokawando et sans doute de Saint-Castin [25], s'engageaient sur la vieille route de Kennébec où un contingent de Norridgewock se joignit à eux. En raquettes sur la neige profonde de la grande forêt, ils s'avançaient lentement vers l'établissement qui ne pouvait échapper à son destin. Au bout d'un mois, le 4 février, ils campaient au pied d'une haute colline, le Mont Agamenticus. Leurs éclaireurs occupaient déjà, au sommet, leurs postes d'observation d'où ils apercevaient, dispersées sur la rive le long d'une baie à l'embouchure de la rivière Agamenticus, les maisons d'un village anglais. Un peu à l'écart, s'élevait celle du pasteur Shubael Dummer. Parmi les autres, quatre ou cinq bâtisses manifestement barricadées, c'est-à-dire des *garrison-houses*.

L'hiver avait été rude. La neige formait des amas si élevés que les colons ne pouvaient concevoir la possibilité

d'une attaque. Comment une troupe aurait-elle pu traverser les immensités blanches qui séparaient York de l'humanité ? D'un autre côté, personne ne se serait risqué sur les vagues sinistres de la mer.

Les Indiens, toute la journée, poussèrent leurs préparatifs en silence. Le lendemain matin, une *poudrerie* aveuglante transformait la région en un pays de cauchemar.

Le jeune Bragdon s'en allait ce matin-là relever des pièges dans la forêt. A peine contournait-il la colline que, près d'un rocher, des raquettes aux formes étranges frappaient son regard. Suffisamment renseigné, il rebroussa chemin et, aussi vite que ses jambes le pouvaient porter, alla s'abriter derrière un autre rocher, nommé mal à propos *Indian-Head*. Comme il reprenait son souffle, il vit un chien sauvage au museau solidement entouré de lanières de cuir. Suivi de cet animal, Bragdon reprit sa course vers la rivière où un canot lui permit de traverser. Hors d'haleine, il se précipita dans la première maison, celle d'un nommé Smith, où il raconta sa découverte. Immédiatement, un coup de feu, suivi des *whoop* de guerre, éclatait comme pour confirmer son récit. La boucherie commençait. Le pasteur Dummer avait été tué sur le pas de sa porte alors qu'il s'apprêtait à monter à cheval pour rendre visite à un paroissien éloigné. Un groupe de sauvages emportait d'assaut la première *garrison-house* tandis que les autres pénétraient dans les maisons environnantes. Une centaine de personnes furent tuées et 80 capturées, sur une population de 300 à 400. Les autres se réfugièrent dans les maisons barricadées de Preble, Harmon, Alcock et Norton qui ne furent pas attaquées par les Indiens. Ceux-ci se divisèrent plutôt en petits groupes afin d'aller détruire les fermes à cinq milles à la ronde.

Chargés de butin, ils reprirent ensuite le chemin du retour, non sans avoir libéré les femmes âgées et les enfants captifs. Un détachement de Portsmouth se lança à leur poursuite, mais ne put les atteindre [26].

Il y eut, dans les wigwams abénaquis, de grandes réjouissances au cours desquelles un des guerriers, affublé de la soutane de Dummer, fit des sermons burlesques aux prisonniers.

En avril, une centaine de Pentagoëts se rendirent chez le gouverneur Villebon, qui avait passé l'hiver avec

ses frères Portneuf, Des Iles et Neuvillette, sur la rivière Saint-Jean, à terminer son fort de Naxouat. Les sauvages annoncèrent leur victoire et les plans de campagne élaborés par Madokawando contre Convers.

L'enthousiasme fut grand chez Villebon. Non contents de combler les sauvages de cadeaux, les Français ouvrirent un baril de vin à l'intention de leurs hôtes.

Le coureur de bois Portneuf entonna un chant de guerre en abénaquis, puis dansa avec les *barbares* au son des *whoop-whoop* belliqueux.

Le gouverneur de l'Acadie proposa aux sauvages de leur adjoindre, dans leur prochaine expédition, un groupe de ses soldats.

Aux premiers jours de juin 1692, Portneuf et La Broquerie avec une vingtaine de Canadiens arrivaient dans la capitale de Saint-Castin. Des Micmacs et des Malécites y étaient déjà ; des Abénaquis de Norridgewock arrivèrent bientôt. Toute la campagne environnante se couvrit de tentes. Les fêtes, les palabres, les échanges de cadeaux se succédèrent.

Quand l'armée se mit en route, Saint-Castin, Madokawando, Moxous (principal lieutenant de Madokawando depuis la mort de Mugg), Egeremet et Worombo commandaient les indigènes.

Traversant la baie de Pentagoët, leur avant-garde entra bientôt en contact avec l'ennemi commandé par le lieutenant Wilson, sur la Cocheco, où elle fut anéantie. Mauvais début de campagne.

On les attendait de pied ferme à Wells, dont la garnison de 500 hommes sous la direction de Convers était bien approvisionnée en vivres et en munitions. Phipps, devenu gouverneur du Massachusetts, avait renforcé les garnisons de la frontière. Le capitaine Greenleaf occupait York et le major Hutchison avait pris le commandement en chef de la région.

Le 9 juin, comme la petite armée franco-indienne arrivait en vue de Wells deux *sloops* (capitaine Samuel Storer et James Gonye) paraissaient dans la rivière, chargés de marchandises et d'une compagnie destinée au fort.

En même temps, les bestiaux arrivaient en trombe des champs où les sauvages avaient tiré sur eux. La garnison, prévenue, prit ses dispositions.

L'assaut ne tarda pas à se produire. Sûrs du succès, les Franco-Indiens négligeaient leurs ruses habituelles

et se précipitaient en désordre sur le fortin. La garnison les repoussa avec vigueur.

Abrités derrière des piles de planches, les assiégeants se tournèrent alors vers les *sloops*, immobilisés à marée basse. Les équipages soutinrent le feu sans broncher.

Les Français imaginèrent une machine faite de madriers entassés à l'arrière d'une charette que 26 hommes, dirigés par La Broquerie, poussèrent vers les bateaux. La charrette s'enlisa dans le sol mou et La Broquerie fut abattu d'un coup de feu. La marée montant, les assaillants durent se retirer sous une grêle de balles.

Le lendemain, dimanche, les sauvages concentrèrent leurs forces en vue d'une attaque sérieuse. L'action s'engagea avec une violence extrême. Dans le fort, les femmes prenaient part à la défense, chargeant les armes des soldats, faisant même le coup de feu.

En même temps, les assaillants renouvelaient leurs attaques contre les bateaux. Ils en approchèrent tellement qu'ils purent "lancer de la boue sur les ponts avec leurs mains". A diverses reprises, ils y mirent le feu, mais les Anglais l'éteignaient facilement. Un brulôt confectionné à la hâte fut emporté par le courant, loin des sloops.

Un second jour de siège n'eut pas plus de succès. Peu habitués à ces lenteurs et trompés par une ruse d'une patrouille ennemie rentrant de Berwick, les sauvages se crurent cernés et décidèrent d'abandonner la partie.

La belle expédition avait échoué [27].

Villebon s'en vengea assez bassement, ainsi qu'il le raconte dans son journal de 1691-1692 : "Le 18me (*août*) un sauvage anglois fut pris au bas de la rivière de St-Jean. Je le donnoi à nos sauvages pour estre brulé, ce qu'ils firent le lendemain. On ne peut rien adjouter aux tourmens qu'ils luy firent souffrir".

Phipps avait pris l'offensive, sans grand succès non plus.

Il s'était rendu à Pemquid avec 450 hommes, afin d'y élever le fort *William and Mary*, le plus solide encore vu en Amérique. Les capitaines Wing et Bancroft jetèrent les fondations de l'ouvrage que le capitaine March termina en quelques mois. Les murs, de quatre à cinq pieds

d'épaisseur, étaient flanqués de quatre tours et surmontés des canons retirés du fort de Casco, détruit par les Abénaquis.

Laissant une centaine d'hommes à cette besogne, Phipps se dirigea avec un vaisseau de 48 pièces et deux brigantins, vers le fort de Naxouat. Il tenta un débarquement, mais ce fut pour tomber dans une embuscade de sauvages détachés par Villebon qui avait été prévenu de l'attaque projetée contre lui. Sans insister, Phipps s'en fut chercher des renforts à Boston [28].

Dans le même temps, le matamore Church se lançait dans une autre de ses expéditions où il partait avec grand fracas pour revenir sans avoir accompli grand chose. S'embarquant à Pemquid avec deux compagnies, il s'était dirigé sur Pentagoët avec instructions, de la part de Phipps, "de détruire l'ennemi par tous les moyens possibles".

A Pentagoët, Church ne trouva qu'un Indien et sa femme, les autres s'étaient dispersés dans les bois. Cependant, Mather raconte qu'il fit cinq prisonniers, mais, si l'on s'en rapporte à son propre journal, il se borna à brûler le maïs des indigènes et à piller le magasin de Saint-Castin [29].

VII

Assassins contre Saint-Castin. — La terreur et l'exaspération qu'inspirait Saint-Castin allaient porter les Anglais aux pires extrémités.

A Québec, John Nelson avait appris que se préparait une expédition contre Pemquid, où M. d'Iberville devait diriger le *Poli* et l'*Envieux* et agir de concert avec Saint-Castin. Nelson débaucha deux soldats, Armand de Vignon et François Albert, qu'il envoya à Boston avec cette nouvelle.

A Boston, Phipps décida d'exécuter un coup de surprise contre le baron de malheur. Les deux déserteurs venus de Québec iraient à Pentagoët enlever ou assassiner Saint-Castin, selon que le permettraient les circonstances. On leur adjoignit deux marins acadiens, Jacques Petitpas et Saint-Aubin (ce dernier est appelé Charles de Loreau dans certains récits), qui avaient été saisis en mer au mois d'août avec leurs familles et à qui on pro-

mettait la liberté en échange du service attendu d'eux. Mais on gardait leurs familles comme otages.

A bord d'un bateau de pêche de 20 tonneaux, que Phipps leur avait donné, ils arrivaient, le 24 octobre, dans la baie de Pentagoët, où ils aperçurent les navires de M. d'Iberville. Les deux Acadiens, ayant terrassé et ligotté les déserteurs de Québec, s'y rendirent et racontèrent leur aventure. Iberville s'empara des déserteurs et les envoya chez Villebon où ils firent des aveux complets. Villebon leur infligea le supplice réservé aux traîtres : "On leur fendit le crâne sur le champ", lit-on dans Broadhead [30].

En même temps, les Acadiens libérés (et qui comptaient sur les sentiments élémentaires d'humanité pour le salut de leurs familles) annonçaient la préparation d'une grande expédition anglaise contre Québec. Frontenac, en conséquence, activa les travaux de défense, et remit à Petitpas et Saint-Aubin pour 500 livres de marchandises.

On apprenait aussi que le complot contre Saint-Castin avait eu des ramifications nombreuses. Le ministre écrivait à Frontenac, au début de 1693 :

> "Il est nécessaire de faire arrêter la femme hollandaise, veuve du nommé du Mont, impliquée dans le procez des deux soldats déserteurs qui ont esté jugez et exécutez aux Monts Déserts pour essayer d'avoir les preuves des complices de l'intelligence avec les Anglais ; ceux qui estaient présens, lors de l'exécution de ces deux soldats, ont rapporté qu'ils avaient déclaré qu'un particulier de Canada, qui devait passer en France, devait donner advis aux Anglais d'icy et de Canada à son retour des projets de Sa Majesté et de l'estat de la colonie. Les soupçons de ceux qui ont donné cet advis sont tombez sur le nommé Lino lequel ayant esté mis à la Bastille en a esté relasché faute de preuves" [31].

Pour prix de sa trahison, Nelson fut embarqué pour la France où on l'enferma au château d'Angoulême. Il obtint plus tard sa liberté, grâce au cautionnement de 15.000 livres fourni par un ami français, et la promesse d'obtenir la libération des troupes de Port-Royal. Comme l'Angleterre refusait de se rendre à sa requête, ne voulant pas manquer à sa parole et désireux d'éviter une perte à son ami, il se reconstitua prisonnier, cette fois à la Bastille. Il ne revit Boston qu'après une absence de dix ans, ayant été libéré grâce à l'intervention de sir Purbec Temple, un parent sans doute, qui avait désintéressé sa caution [32].

CHAPITRE VI

IBERVILLE ET SAINT-CASTIN

I

Atermoiements. — A la fin d'août 1692, M. d'Iberville arrivait de France à Québec avec le *Tranquille* et le *Poli*, escortant six vaisseaux marchands. Les deux navires de guerre étaient destinés à une attaque contre les postes anglais de la baie d'Hudson, genre d'opérations où M. d'Iberville était singulièrement habile. Mais, comme la traversée avait pris plus de trois mois, la saison était trop avancée.

Le gouverneur Frontenac imagina d'organiser, le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre, une expédition qui ferait passer à Phipps le goût de revenir à Naxouat comme on lui en connaissait l'intention. Justement, M. de Bonaventure s'en allait, sur l'*Envieux*, ravitailler M. de Villebon. Le *Poli* se joignit à l'*Envieux* et M. d'Iberville prit le commandement de cette miniature d'escadre. Comme sa réputation inspirait les plus grandes espérances à M. de Frontenac, celui-ci pensait même que, conjuguant son action avec celle des Indiens par la voie de terre, il détruirait le fort de Pemquid encore inachevé. Agissant de concert, écrivait Frontenac au ministre le 15 septembre, les deux capitaines "pourront par ce moyen se rendre plus facilement maîtres de tous les bâtiments qu'ils rencontreront, et être en état d'entreprendre ce qu'ils jugeront à propos de faire".

> Le gouverneur ajoutait : "Je leur ai même promis de fortifier ici leurs équipages de 40 ou 50 Canadiens, et donné ordre à deux capitaines des Abénaquis et Canibats qui s'y sont rencontrés, d'aller en diligence à leurs villages assembler trois cents de leurs sauvages pour se rendre à Pentagouet dans la fin de la lune de septembre, où nos deux vaisseaux mouilleront et les y attendront pour ensuite les embarquer sur leurs bords, et s'en servir s'ils jugent pouvoir faire quelque descente et ravager le plat pays. Je ferai aussi embarquer dessus le sieur de La Motte-Cadillac" [1]. Le 11 novembre, le gouverneur écrivait encore : "J'ay fait embarquer la subsistance pour un mois de deux cents sauvages qu'ils doivent prendre à Pentagouet à l'Acadie" [2].

Qu'advint-il de ce beau projet ? Iberville nous l'apprend dans sa relation du 16 décembre 1692.

Le 22 septembre, les deux navires levaient l'ancre, puis, le cap de Gaspé doublé, gouvernaient vers l'île Saint-Paul. M. Jerpaus, qui y était mouillé, apprit à M. d'Iberville qu'il prendrait des pilotes à la baie Verte, où l'*Envieux* devait débarquer les provisions destinées à Villebon, mais ce dernier préférait les recevoir à Pentagoët. Le 24 octobre, on abordait à l'île des Monts-Déserts dans la baie de Pentagoët. Immédiatement le commandant envoyait prévenir le baron de Saint-Castin. Son canot étant à terre, ses gens virent paraître un bateau pêcheur à une portée de pistolet. C'est alors qu'apercevant les matelots français, Petitpas et Saint-Aubin dévoilèrent le complot d'assassinat contre Saint-Castin.

"J'appris d'eux, raconte Iberville, que, à Boston, ils se préparaient à revenir à Québec, au printemps suivant, avec 12 frégates de 50 à 24 canons ; et 3.000 hommes de guerre, y compris les Sauvages alliés, par le chemin d'Orange" [3].

> Iberville constata l'impossibilité de prendre Pemquid cette année-là. Il se borna donc à croiser sur les côtes : "Ne voyant pas bien, monseigneur, de pouvoir réussir à Pemquid, ni à Pescadouet, et ne pouvant mener les sauvages plus loin à cause de leurs familles, nous jugeâmes plus à propos d'aller croiser le long des côtes anglaises et de pénétrer dans les rades où ils se méfiaient le moins. Pour cela, nous partîmes des Monts-Déserts, le 11 novembre, les Sauvages ne nous ayant joints que les 6 et 7 du mois : 160 hommes que M. de Saint-Castin mène en trois heures de Pemkuit, où il fatiguera la garnison de ce fort et le prendra, s'il le peut, dans l'hiver".
>
> Iberville, sans doute le plus grand homme de guerre qu'ait connu le Canada, rendait un hommage précieux à Saint-Castin : "M. de Saint-Castin est un homme de mérite qui a un grand crédit sur l'esprit des sauvages, fort porté pour le service du roi, qui les retient dans notre patri contre toutes les misères qu'ils souffrent d'aller en guerre, n'ayant pas facilement leurs commodités de Québec, fort éloigné. Les Anglais leur font des offres considérables pour avoir la paix, aussi bien qu'au sieur de Saint-Castin pour les y amener. M. de Villieu leur a donné tous les présents du roi : ce qui leur a été d'un grand secours, surtout de la poudre dont ils manquent : ils eussent bien souhaité avoir des fusils et sont résolus à donner des marques de leur fidélité aux Français dans toutes les occasions qui se présenteront : M. de Villieu reçut là toutes les provisions et les chargea dans la barque du sieur de Saint-Castin et partit comme nous, le 11 novembre".

Le Moyne d'Iberville, élevé dans les bois canadiens, appréciait à sa valeur un personnage tel que Saint-Castin. Il comprenait qu'avec cet homme si au courant

des bonnes méthodes de guerre en ces pays difficiles il accomplirait de grandes choses. A partir de cette époque, il ne fit guère de projet contre la Nouvelle-Angleterre sans réclamer l'aide de Saint-Castin. La prise de Pemquid, en 1694, démontra ce qu'une telle collaboration pouvait donner. Pour le malheur de la Nouvelle-France et de l'Acadie, ces deux hommes ne purent que bien rarement unir leur action.

Frontenac n'aima point la tournure qu'avait prise l'expédition.

L'année suivante, M. d'Iberville arrivant encore trop tard de France pour le voyage à la baie du Nord croisa de nouveau sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Saint-Castin se tenait prêt à appuyer une attaque contre Pemquid.

Cette attaque ne se produisit pas, parce que, en vue du fort, Iberville constata l'insuffisance de ses moyens contre la formidable défense des Anglais. Du reste, une frégate croisait dans le port et, assure Charlevoix, Iberville n'avait pas de pilote côtier.

Furieux, Frontenac écrivit au ministre, le 25 octobre 1693 :

> "Je n'ay jamais pu comprendre avec quelles raisons le Sr d'Iberville a pu s'excuser de son inaction et d'estre demeuré vingt et un jours aux Monts Déserts sans rien faire et sans mesme en les quittant attaquer le fort de Pemkuit qu'il luy estait fort facile de prendre ny courir sur trois frégates ennemies dont l'une était à la rade de ce fort, l'autre à Pescadouet et la troisième devant Port-Royal, dont il se serait très aisément rendu le maistre ou que du moins il aurait pu couler à fond ; les officiers qui estaient avec luy m'ont dit à leur retour que rien n'estait plus facile et qu'ils luy proposaient tous (...) Des intérêts particuliers et la crainte d'exposer des femmes et une sœur qu'il avait sur son bord et qu'il emmenait en France, avait prévalu sur toutes leurs remontrances dont mesmes les sauvages qui s'estaient rendus au rendez-vous que je leur avais donné avaient esté fort indignez" [4].

Frontenac se laissait emporter par son caractère violent. Iberville n'avait pas attaqué Pemquid parce qu'il avait vu la parfaite inutilité d'un combat qui lui aurait coûté, sans résultat, du monde et peut-être ses navires. Intrépide, il savait modérer sa fougue quand la prudence s'imposait.

II

Traité. — Les sauvages n'étaient pas restés inactifs. Le 5 octobre 1692, l'intendant Champigny de la Nouvelle-France écrivait au ministre que "les Canibats et les Abénaquis désolent la campagne vers Boston et Manate, ce qu'on voit par le nombre de prisonniers et de chevelures qu'ils envoient".

Cependant, regrettant l'avortement des plans d'Iberville et mal ravitaillés, les Abénaquis aspiraient à la paix. D'un autre côté, au printemps de 1693, le capitaine Convers, à la tête d'une forte troupe, avait parcouru la région pour la nettoyer des bandes de pillards. S'il avait tué peu d'Indiens, les tribus s'étant évanouies dans les bois selon leur coutume, il avait agi avec vigueur et couronné sa campagne par la construction d'une solide forteresse à Saco [5]. Ce fort, s'ajoutant à celui de Pemquid, ne pouvait que produire une profonde impression sur les indigènes.

De leur côté, aussi épuisés et au surplus mécontents de la nomination de Phipps au poste de gouverneur, les colons désiraient tout autant la paix.

En conséquence, un traité était signé à Pemquid, le 11 août 1693. Madokawando et Ahonquit y apposaient leurs marques au nom des Indiens de Pentagoët ; d'autres plénipotentiaires signaient au nom des autres tribus.

Par ce pacte, les sauvages s'engageaient à remettre en liberté leurs prisonniers anglais (ce dont ils se gardèrent bien). Ils renonçaient à leur alliance avec la France et reconnaissaient le roi d'Angleterre pour leur souverain. Comme gage de leur bonne foi, ils livraient cinq otages, parmi lesquels Wenongahewitt, cousin de Madokawando. Ces otages ne tardèrent pas à s'évader [6].

Saint-Castin n'avait pas signé cet instrument. De fait, il n'apposa jamais sa signature aux traités de cette sorte. Etait-ce désir de ne pas lier son sort à celui des indigènes et de laisser dans l'ombre son rôle de chef abénaquis, afin de conserver l'amitié des Anglais et de reprendre avec eux un commerce profitable, la paix revenue ? Sa prudence, ou sa duplicité, s'inspirait plutôt d'un autre motif. Personne ne prenait bien au sérieux les traités signés par les sauvages. Ce n'était presque toujours, on ne l'ignorait pas, que des trèves pures et sim-

ples dont les combattants profitaient pour refaire leurs forces et leur ravitaillement. Engageant sa parole et sa signature de blanc, d'ancien officier français, Saint-Castin au contraire se serait vu dans l'obligation d'imposer le respect de la foi jurée. C'est ce qu'il entendait éviter.

Neal (p. 490) et Mather (II, 625) reproduisent le texte du traité de 1693, dont les historiens de la Nouvelle-Angleterre ne mettent pas l'existence en doute.

Ceux de chez nous affirment qu'il n'y eut que des pourparlers. Leur erreur vient d'une lettre de Callières en date du 19 octobre 1694 [7]. A défaut d'autre preuve, la lettre de Lamothe-Cadillac, datée du 28 septembre 1694, devrait les éclairer : "Ayant fait la paix dans un navire où le gouverneur de Boston était, et ayant jeté la hache de guerre dans la mer, afin disaient-ils qu'on ne la pût jamais repêcher" [8].

En vérité, les sauvages se payaient la tête des blancs, aussi bien des Anglais que des Français. En même temps qu'ils juraient, dans Pemquid, une amitié éternelle à leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre, leurs courriers affirmaient à Frontenac que les pourparlers avec les Anglais n'aboutiraient à rien, si ce n'est à soutirer des vivres aux Anglais. La chose devait se renouveler l'année suivante. Aussi Frontenac écrivait-il au ministre :

> "Vers la fin du mois de novembre, deux sauvages d'Amirkankan, village abénaquis, vinrent présenter un collier à Monsieur le Gouverneur, d'une grandeur et d'une figure extraordinaire, pour l'assurer que quoyqu'ils eussent eu des pourparlers avec les Anglais, qu'ils eussent donné des ostages et en eussent tiré des hardes et des marchandises, leur cœur n'avait pas changé pour cela, et la seule nécessité de ravoir quantité de leurs gens qui estaient prisonniers et de se fournir des choses qui leur étaient nécessaires et qu'ils ne pouvaient avoir de nous, les avaient obligez à faire ces démarches, qu'ils méditaient un coup considérable à la première occasion et que rien n'estait capable de les destacher des intérêts des Français". Et encore: "Il y a peu de jours que j'ay esté averty que nos Cannibats qui en estaient proches s'estaient crus obligez d'entrer en quelques pourparlers pour tirer d'eux des hardes et les choses dont ils avaient besoin. Ils m'ont cependant envoyé des députez pour m'assurer que tout ce qu'ils avaient fait n'estait que par grimace et pour les mieux tromper quand ils en trouveraient l'occasion favorable" [9].

Le traité était à peine signé que, dans la Nouvelle-Angleterre, on accusait les plénipotentiaires anglais d'avoir été les jouets des Indiens (Niles, p. 234).

Les Français n'approvisionnaient pas les sauvages comme ils le promettaient et comme le comportait le plan

mirifique élaboré par Louis XIV au camp de Mons. La France voulait bien que les Indiens se fissent tuer pour elle, mais le ventre vide. Leur récompense résiderait dans ces belles paroles des gouverneurs : "Vous avez mérité la faveur du roi mon maître". Cette phrase pouvait combler d'aise un courtisan de Versailles. Au fond des forêts acadiennes, elle manquait de force persuasive.

Les sauvages réclamaient. A la fin de 1692, des messagers de Pentagoët allaient en France demander des vivres. On les avait choisis jeunes, peut-être pour attendrir le roi. Mais le roi n'avait pas l'attendrissement facile. Il ne vit dans cette démarche qu'un indice du total assujettissement des Peaux-Rouges. Le ministre écrivait à Frontenac, le 14 février 1693 : "Le Roy n'a pas laissé d'espérer que ces Sauvages sauront demeurer fidèles et dans les dispositions où ils auront esté jusqu'à présent de nuire aux Anglais de toutes leurs forces quand Sa Majesté a sçeu que les chefs avaient envoyé deux de leurs enfants pour luy demander du secours". Par une lettre du 14 août de la même année Frontenac annonçait le retour de l'un de ces enfants, fils de Madokawando (*Mataouando*, ainsi qu'il écrit ce nom). L'autre était mort de la petite vérole à Niort [10].

Frontenac et Villebon n'écrivaient pas une lettre en France sans implorer l'envoi de *présents* aux sauvages. Cela devenait une obsession. N'y voyaient-ils pas la condition essentielle du salut de l'Acadie, comme de la Nouvelle-France ? Les sauvages ne combattaient que ravitaillés, et ils constituaient pour ainsi dire la seule défense efficace contre la Nouvelle-Angleterre, surtout en Acadie. Dès la fin de 1692, ainsi que l'écrivait le ministre dans sa lettre à Frontenac en date du 14 février 1693, "M. de Villebon avait esté abandonné par les officiers que vous luy aviez cy-devant envoyés à la réserve du Sr de Neuvillette, et il n'a pu retenir les Canadiens que vous aviez détachez l'année passée pour servir sous ses ordres, en sorte qu'il ne luy estait resté que les six soldats revenus de Boston".

Il vint du secours en 1693, mais les envois n'eurent aucune régularité. Dès le 13 mars 1694, Frontenac écrivait encore au ministre :

> "Il est ordonné au Sr de Bonaventure... d'aller à la rivière Pentagouet pour y porter les présens pour les sauvages de ladite rivière et pour les Canibats, ce qu'on a cru indispensable pour asseurer da-

vantage la fidélité des derniers, pour faire cesser leurs besoins et les esloigner des habitudes qu'ils ont commencé de prendre avec les Anglais". Le gouverneur de la Nouvelle-France en était réduit à prendre sur les fonds de Québec pour ravitailler les sauvages de l'Acadie [11].

Le traité de 1693 ne pouvait étonner les gouvernants coloniaux. Combien de fois n'avaient-ils pas averti l'aveugle ministre ! Frontenac et Champigny écrivaient conjointement le 15 septembre 1692 :

"Quelque précaution que l'on puisse prendre pour la conservation de l'Acadie et pour le secours des habitans français du même lieu, on ne saurait y réussir avec le peu de forces qu'il y a, quand les Anglais y en voudront mener de considérables comme il leur est aisé. Tout ce que l'on peut faire est d'envoyer de temps en temps des munitions comme on a fait aux habitans des mines de Beaubassin et des autres endroits pour empêcher que l'abandon où ils croiraient être, si on ne les secourait, ne les contraignit de se donner aux Anglais, ce qu'ils ont jusques ici refusé de faire quoiqu'ils en aient été fort sollicités et aux menaces, comme aussi d'engager les Canibats et les Abénaquis par les présents que le Roi leur envoie à être toujours en action pour harceler les Anglais et détruire leurs campagnes". Les mêmes revenaient à la charge, le 4 novembre 1693 : "Il est important... d'envoyer les choses nécessaires... pour faire la traite avec les Sauvages qui ne manqueraient pas si on ne leur donnait les moyens d'avoir avec les Français les marchandises et munitions pour leurs pelleteries de les porter aux Anglais".

Villebon n'était pas pris au dépourvu. Les sauvages de Kennébec, Pentagoët, *Médoctet* et *Dodagaria* avaient envoyé des délégués à Naxouat, au mois de juin, expliquer qu'ils entraient en pourparlers parce qu'ils manquaient de tout. Ils ajoutaient qu'ils se rendraient à Pemquid avec sept Bostonnais afin d'échanger les prisonniers. Si les négociations n'aboutissaient pas, leur intention était "de ne plus faire de quartier". Ils se rendraient là-bas en nombre, de sorte qu'ils seraient en état de tomber immédiatement sur la colonie en cas d'échec [12].

III

Villieu. — Les secours vinrent enfin, à Villieu et aux sauvages. Ceux-ci oublièrent leur traité.

Dans sa lettre du 14 février 1693, le ministre annonçait à Frontenac : "Comme le Roy ne veut pas que le Sr de Portneuf retourne à la rivière St-Jean, Sa Majesté désire que vous envoyiez pour remplir sa place de lieutenant dudit Sr de Villebon un officier dont la valeur, sagesse et expérience vous soient bien connues. On a indiqué le Sr de Courtemanche comme un sujet propre à cet employ... Le Roy fait sçavoir au Sr de Villebon que s'il a besoin de quelqu'autre officier d'augmentation, d'hommes et autres choses, qu'il ayt à s'adresser à vous". Le roi se décidait à agir à cause des renseigne-

ments qu'Iberville lui avait communiqués sur les intentions hostiles des Bostonnais : "Vous aurez encore appris que les advis que vous avez donnés des menaces de ceux de la Nouvelle-Angleterre d'attaquer Québec au printemps prochain ont esté confirmez par le rapport des nommez Petitpas et de St-Aubin, et tellement circonstanciez qu'il n'y a guère lieu d'en douter". Le 4 novembre, Frontenac annonçait l'expédition des secours : "Le Sr de Villieu, lieutenant du Sr de Villebon et capitaine des 40 soldats qui doivent servir à l'Acadie avec le Sr de Montigny, son lieutenant, sont partis de cette ville pour s'y rendre afin de s'acquitter des devoirs de leurs emplois".

Enfin ravitaillés, les Indiens reprirent les armes. Lamothe-Cadillac résumait hardiment leur campagne, dans sa lettre du 27 septembre 1694 :

"Si vous avez reçu les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire l'année passée vous pourrez voir les sentiments où j'étais touchant la paix que les Abénaquis avaient faite avec les Anglais ; ce que j'avais présumé est arrivé, je vous faisais savoir que si le Roi continuait à prendre soin d'eux, et qu'on réveillât un peu leurs morts en leur reprochant que leur chevelure était encore saignante, et qu'ils n'avaient pas encore vengé leur mort, qu'ils ne manqueraient jamais de recommencer une guerre plus dangereuse que jamais. Cela est arrivé ainsi que je l'avais prédit ; en sorte qu'ayant fait la paix (...) deux jours après sa conclusion (les Anglais n'étant plus sur leurs gardes), les Sauvages tombèrent sur la rivière de Pescadouet et tuèrent trente-cinq personnes, et firent quelques prisonniers. On peut dire que les négociations du Sr de Villieu, ses soins, sa présence et sa valeur ont beaucoup contribué et presque tout fait en cette entreprise".

A vrai dire, Lamothe-Cadillac ne s'embarrassait jamais des dates. Le traité avait été signé en août 1693 et les Indiens n'attaquaient sérieusement les Anglais que le 14 juillet 1694. Ce *manque de foi* leur valut de belles imprécations de la part des chroniqueurs puritains.

Il avait fallu assez de diplomatie de la part des Français pour décider les indigènes à reprendre les armes. Un groupe, dirigé par Madokawando, aurait désiré une plus longue période de paix, surtout en vue de recouvrer les prisonniers encore aux mains des Anglais. D'autre part, ils se méfiaient des Français. Des secours étaient venus, mais l'expérience avait appris à ne pas compter sur leur régularité.

Villebon se dépensait auprès d'eux. Il adopta Taxous (nommé aussi Moxous) comme son frère et, à cette occasion, lui donna son meilleur manteau. Cette année-là, les Indiens de l'Acadie reçurent 2.500 livres de poudre, 6.000 livres de plomb et une multitude d'autres cadeaux. D'autre part, l'abbé Thury, missionnaire à Pentagoët, s'em-

ployait à convaincre les Indiens de la mauvaise foi des Anglais.

Ayant passé l'hiver à Naxouat, Villieu arrivait le 1er mai à Médoctet avec l'intention de *convertir* les Indiens. Le 9, sa croisade l'amenait à l'embouchure de la Mattawamkeog, affluent de la Pentagoët et il s'y assurait l'appui de Taxous. Il se rendit ainsi jusqu'à la Kennébec. Enfin, il revint à Pentagoët où Madokawando faisait toujours des difficultés, parce que Phipps venait de promettre la libération des prisonniers. Villieu prétendit ensuite qu'il avait surmonté la répugnance du grand sachem, en excitant sa jalousie contre Taxous. En réalité, Madokawando se décida quand il apprit de ses espions que les Anglais assemblaient mille hommes à Pescadouet "pour venir fondre sur les Abénaquis et les détruire entièrement", et que l'offre de Phipps n'était qu'une ruse pour gagner du temps. Le vieux guerrier n'hésita plus.

En juin, la troupe s'ébranlait de Pentagoët en canots. Madokawando et Taxous étaient à la tête des Abénaquis; Villieu commandait quelques Canadiens, les Micmacs et les Malécites. Ils avaient pour mission d'agir vigoureusement, c'est-à-dire, comme l'écrivit Villieu dans sa relation, "de casser des têtes à la surprise après s'estre divisés en plusieurs bandes de quatre ou cinq, ce qui ne peut manquer de faire un bon effet". Villebon n'avait-il pas reçu ces instructions, le 1er mai : "Il faut que les sauvages ne songent qu'à lever des chevelures, et qu'ils ne doivent point prendre de prisonniers comme ils ont fait jusques à présent parce que les renvoyant dans la suite à rançon ils ne manquent pas d'informer l'Anglais de leur force et du temps où on les pourrait surprendre" [13].

Le 14 juillet, ils débarquaient près d'Oyster-River, poste situé à une douzaine de milles de Portsmouth. Les éclaireurs firent connaître que le village, peu gardé, s'étendait sur les deux rives de cet affluent de la Piscataqua. Phipps avait exprimé l'avis, peu de temps auparavant, qu'on n'avait pas à craindre les incursions. Toutefois, douze *garrison-houses* offraient un excellent moyen de défense.

Le soir du 17, les Indiens s'approchaient de la petite ville, divisés en deux troupes, dont l'une devait mener l'attaque sur la rive nord, tandis que l'autre attaquerait sur la rive sud. Un coup de mousquet, à l'aurore, devait sonner l'heure H, ainsi que nous dirions maintenant.

Les plans furent un peu bousculés. Avant l'aurore, les sentinelles du camp indien s'avisèrent de tirer sur un colon en marche vers les bois. L'attaque n'en fut pas moins vigoureuse. Cinq fortins tombèrent tout de suite aux mains des assaillants, qui les brûlèrent. Dans l'un d'eux, les sauvages tuèrent quatorze personnes. Les sept autres résistèrent. Les Indiens n'insistèrent pas, mais firent un horrible massacre dans les maisons non protégées. Une centaine de personnes perdirent la vie. Charlevoix fixe ce nombre à 230 et à 20 celui des maisons brûlées [14].

Pour les sauvages, ce n'était que le début de la campagne. Villieu, satisfait de la gloire ainsi récoltée, rentra tout de suite à Québec avec quatre sauvages. Il arriva à point nommé, pendant un congrès d'indigènes convoqué par Frontenac. Avec un grand sens de la mise en scène, Villieu parut brusquement à une réunion des délégués, accompagné de ses Abénaquis, et jeta treize chevelures anglaises aux pieds du gouverneur de la Nouvelle-France. Ce fut un beau coup de théâtre. En outre, Villieu ne manqua pas de se vanter copieusement, de sorte que son exploit remplit la correspondance des gouvernants pendant des mois. A eux seuls, les sauvages avaient déjà accompli bien davantage. Villieu aimait à accaparer l'attention et souffrait mal l'autorité d'un supérieur. La mésentente régnait entre lui et Villebon, de qui il se plaignait fort [15].

L'envoi de Villieu en Acadie fait naître des doutes sur le rôle de Saint-Castin auprès des sauvages. Les Français considéraient-ils qu'il remplissait si mal sa mission qu'il importait d'envoyer à la rescousse d'autres officiers? Nous examinerons cette question dans un autre chapitre. Notons simplement ici que Villieu ne fit que passer, qu'il disparut des tribus de l'Acadie après un premier combat, pour n'y plus rentrer. Songeons aussi que son voyage constituait le résultat décevant du beau plan avorté, grâce auquel Villebon devait joindre des troupes blanches aux sauvages. Malgré son mérite, on se serait parfaitement passé de Villieu [16].

IV

La campagne se poursuit. — Les Indiens tenaient toujours la campagne. Avec quarante d'entre eux. Taxous, "trouvant qu'il n'avait pas assez de chevelures", se dirigeait vers l'ouest où, au fort de Groton, il tuait une

vingtaine de personnes. Un autre groupe remontait la Piscataqua et y levait des *scalps* que Madokawando porta à Québec où Frontenac le paya généreusement [17].

En août, Kittery était ravagé et, le 15 septembre, les Indiens, sous les ordres de Saint-Castin cette fois, attaquaient Deerfield.

Le récit détaillé des opérations engendrerait la monotonie. Les sauvages avaient repris les tactiques de la guerre d'usure, se montrant partout, ne s'exposant nulle part. Ils portèrent la dévastation jusqu'aux portes de Boston.

A la fin de l'année, leur ardeur faiblit, surtout parce que leurs approvisionnements s'épuisaient et que, de nouveau, la France tardait à leur en envoyer. Les navires français avaient viré de bord à la rivière Saint-Jean, signe de la supériorité des Anglais sur mer. Phipps, d'un côté, menaçait de considérer les Abénaquis comme complices d'une agression contre le droit des gens. Pemquid, cette forteresse qui inspirait la crainte aux tribus depuis sa reconstruction, était en état de venger leur *perfidie*. D'autre part, Phipps leur aurait fait un pont d'or pour les gagner, "sauf à les trahir ensuite" (Charlevoix).

Les dernières déprédations des Indiens avaient causé "de si grands murmures parmi la populace de Boston que le gouverneur Phipps avait flattée d'une espérance de paix assurée avec les sauvages qu'il en a pensé être assommé" [18].

Les pourparlers s'engagèrent. Le 1er mai 1695, plusieurs sachems se présentaient à Wells afin de signer un traité [19]. L'affaire débutait mal.

Phipps sommait les Abénaquis de lui donner satisfaction sous vingt jours de la violation de la paix. Les Abénaquis étaient embarrassés. D'un côté, ils craignaient un peu les représailles ; de l'autre, ils auraient assez aimé à poursuivre leurs déprédations. Bacqueville de la Potherie écrit qu'ils étaient partagés entre "l'affection qu'ils avaient pour les Français et l'aversion qu'ils nourrissaient dans leur cœur contre les Anglais". A vrai dire, leur affection pour la France n'était pas très vive : les approvisionnements n'arrivaient pas. Ils allaient céder aux sollicitations de Phipps quand Saint-Castin et Thury les persuadèrent de ne pas répondre au gouverneur anglais, mais, leur maïs récolté, de se retirer plutôt au fond des bois, hors de l'atteinte de l'ennemi. C'est ce qu'ils firent.

Sur les entrefaites, Phipps passait en Angleterre et y mourait bientôt. Les débuts de Stoughton, son successeur, furent malheureux.

"L'on avait projeté, écrit Bacqueville, de faire un échange de prisonniers de part et d'autre. Saint-Castin devait se charger de la part du comte de Frontenac de cette négociation". Sept plénipotentiaires pentagoëts se dirigèrent vers la Nouvelle-Angleterre, portant à Boston les lettres de Frontenac et de Saint-Castin. Ils en avaient une aussi des prisonniers anglais au capitaine Chubb, commandant de Pemquid, par où ils passèrent d'abord. Chubb, au mépris du droit des gens, les retint prisonniers et les envoya à Boston, enchaînés. En route, trois ou quatre furent massacrés [20].

Stoughton se montrait impitoyable. Aux plénipotentiaires qui parvinrent à Boston, "il faisait de sanglants reproches sur leurs dernières hostilités et y ajoutait les plus terribles menaces s'ils ne lui en livraient pas les auteurs" [21].

On se calma de part et d'autre et la fureur mutuelle n'eut pas tous les effets qu'on en aurait pu attendre. Stoughton, malgré tout, n'était pas rassuré ; de leur côté, les Indiens ne voulaient pas perdre toute chance de recouvrer leurs prisonniers. Toutefois, on ne signa aucun traité, si ce n'est une trêve de 30 jours, le 20 mai [22]. A l'été, les Indiens se lançaient de nouveau sur le sentier de la guerre. Ils s'emparaient du major Hammond à Kittery et l'envoyaient à Québec, au mois de juin, puis en août, ils prenaient un fortin et tuaient quinze personnes à Billerica. Fait remarquable, lors de ce dernier engagement, les assaillants étaient à cheval. Les mêmes cavaliers tuaient le sergent Haley près de Saco. Le 9 septembre, le sergent March et neuf miliciens subissaient le même sort ; puis, le 7 octobre, neuf personnes étaient capturées dans la maison de John Brown à Newbury. Le capitaine Greenleaf se mit à la poursuite de l'infernal ennemi : ce fut pour être blessé grièvement [23].

Vers la fin de l'année, les Abénaquis avaient recouvré toute leur ardeur guerrière. En effet, Bonaventure, Baptiste et d'autres corsaires français avaient fait de nombreuses prises sur les côtes. D'où les indigènes concluaient que les Anglais n'étaient pas les maîtres de la

mer. En outre, les corsaires leur avaient apporté des secours.

Villebon écrivait dans son journal de 1695 :

> "Le 5 août, je reçus une lettre de MM. Thury et St. Castin qui me marquoient qu'il y avoit deux partis de la rivière de Quinebiqui (*c'est Kennébec que Villebon orthographiait de la sorte*) en guerre et que ceux de Pentagouet attendoient ceux de la rivière de Pesmonquidis et le long de la coste pour former ensuite un gros parti au retour de ceux de Kinibéqui et que les sauvages avoient été trompés dans les pourparlers qu'ils avoient eus à Pemiquid au sujet de leurs prisonniers retenus à Boston" [24].

La France se décidait enfin à exécuter un coup important et, d'abord, à détruire Pemquid toujours menaçant pour les indigènes. Frontenac désirait abattre à jamais la puissance anglaise en Amérique. Mais, ainsi que l'écrit Charlevoix (II, 160), en France on ne comprenait pas la nécessité d'affaiblir les Anglais dans l'Amérique septentrionale. On les voulait simplement déloger de trois points d'où ils menaçaient particulièrement le commerce (seule préoccupation de la cour, en somme), c'est-à-dire Pemquid, Terre-Neuve et la baie d'Hudson.

La situation de l'Acadie et de la Nouvelle-France inspirait beaucoup d'inquiétude à Frontenac, car, à ses yeux, le sort des deux colonies était lié. Il savait aussi que les moyens de fortune ne suffisaient plus : on repoussait les attaques tant bien que mal, on allait ravager quelques établissements anglais; on restait sur la défensive, on temporisait. Ce n'était pas sérieux. Frontenac voulait se débarrasser d'un voisinage gênant afin que la colonie pût se développer en paix. Il ne fallait plus tarder, car les Anglais finiraient par devenir trop puissants.

> Le gouverneur ne cessait de le répéter. Le 4 novembre 1694, il écrivait : "Il serait à souhaiter que les affaires de Sa Majesté permissent de faire un armement assez considérable pour nettoyer toutes ces côtes *(dans le voisinage de l'Acadie)* et se rendre maître de Manathe et de Boston, parce que cela finirait tout d'un coup les guerres de ce pays". Dès le 12 novembre 1690, il avait écrit : "Maintenant, Monseigneur, que le Roi a triomphé de ses ennemis et par mer et par terre, et qu'il est le maître de la mer, croirait-il mal employer quelques-unes de ses escadres de vaisseaux à punir l'insolence de ces véritables et vieux parlementaires de Boston, de les foudroyer aussi bien que ceux de Manathe dans leur tanière et de se rendre maître de ces deux villes, qui mettraient en sûreté toutes ces côtes". Et encore le 10 mai 1691 : "Si Sa Majesté prend la résolution de faire quelque entreprise du côté de Boston et de Manatte (...) on fera une paix solide et durable".

Pour éveiller davantage l'attention du roi, Frontenac annonçait toujours une attaque imminente. Le roi n'en croyait rien. Il s'en ouvrait au gouverneur de la Nouvelle-France, dans une lettre du 14 juin 1695 : "L'événement a justifié ce que Sa Majesté a mandé l'année dernière du peu d'apparence qu'il y avait que les Anglois pussent attaquer le Canada par une invasion générale, ny pour faire le siège de Québec. Les ennemis au contraire n'ont pas esté en estat de se deffendre des attaques des sauvages de l'Accadie, ny de se mettre à couvert des déprédations d'un corsaire avec un seul brigantin". Il ne comprenait pas la nécessité de l'offensive.

Enfin, la cour se décidait à attaquer Pemquid, Terre-Neuve et la baie d'Hudson en 1696. Frontenac ne pouvait s'en contenter, ainsi qu'il l'expliquait à M. de Lagny, le 2 novembre 1695 : "Je ne crois pas, comme je l'ai marqué à Mr de Pontchartrain, qu'on dût s'arrêter simplement à la prise du fort de Pemquit, puisque pour peu qu'on voulût ajouter à l'armement qui seroit nécessaire pour ce dessein, on pourroit facilement entreprendre de bombarder Manath et Baston, ce qui serait bien d'une plus haute importance et couperait tout d'un coup la racine du mal qui nous vient de ce côté et principalement de Manath".

Mais il ne fallait pas se montrer trop exigeant. Le roi se décidait à attaquer parce que les circonstances lui permettaient d'accomplir beaucoup... aux frais des autres. Il fournissait deux vaisseaux pour la prise de Pemquid, mais Saint-Castin promettait les troupes de débarquement. A Terre-Neuve, Iberville devait faire le coup avec les coureurs de bois payés de ses propres deniers. Enfin, la Compagnie du Nord se chargeait des dépenses de l'expédition à la baie d'Hudson.

Dispositions excellentes sans doute : jamais campagne n'eut autant de succès. Il faut ajouter qu'elle était dirigée par le grand capitaine d'Iberville, secondé par des gens habitués à la guerre d'Amérique, c'est-à-dire les coureurs de bois et le baron de Saint-Castin.

V

Prise de Pemquid. — En février 1696, M. Bégon, intendant à la Rochelle, recevait l'ordre d'armer à Rochefort l'*Envieux* et le *Profond*.

"La Cour avait extrêmement à cœur cette entreprise ; une place fortifiée au milieu des nations abénaquises donnant lieu de craindre qu'à la fin ces sauvages, si nécessaires à la Nouvelle-France, ne fussent accablés par toutes les forces de la Nouvelle-Angleterre, ce qui serait infailliblement arrivé, si les Anglais avaient eu des gouverneurs plus habiles ; ou détachés pour toujours de notre alliance par le défaut de secours de notre part ; mais nos ennemis prenaient pour arriver à ce but des moyens qui n'étaient propres qu'à les en éloigner" (Charlevoix, II, 176).

Iberville mettait à la voile de Rochefort au mois de mai, avec trois vaisseaux : l'*Envieux* qu'il commandait, le *Profond* sous M. de Bonaventure et le *Wesph*, commandant Jean Léger de la Grange, corsaire canadien. L'aumônier Jean Beaudoin, ancien mousquetaire du roi devenu jésuite, rédigeait le journal du voyage.

Le 27 juin, la flottille jetait l'ancre à la baie des Espagnols, d'où le *Wesph* s'en allait chercher à Québec les Canadiens de M. d'Iberville. Germain Bourgeois apportait des lettres dans lesquelles M. de Villebon faisait connaître l'intention manifestée par les Anglais d'enlever le navire du ravitaillement annuel.

On leva l'ancre le 4 juillet. En passant à l'île Verte, le corsaire Baptiste joignit à la flottille son brigantin où 24 sauvages avaient pris place.

Le 14, on mouillait à cinq lieues de la rivière, par un épais brouillard où s'entendaient des coups de canons ; les ennemis se faisaient des signaux. La brume une fois dissipée, sur les deux heures de l'après-midi, M. d'Iberville aperçut trois navires anglais, le *New Port*, le *Sorling* et une conserve, qui venaient à lui. Il se porta de l'avant à petite voile. "Le *Profond* se mit en façon de prise et ne devait ouvrir ses sabords qu'à portée du fusil des ennemis qui allaient être bien reçus de nos gens". Deux Anglais s'approchant lancèrent leurs volées. Soudain, le *Profond* ouvrit sa batterie d'en bas et mitrailla. L'ennemi s'enfuit.

"Le grand navire *(c'était le Sorling)* se trouva à mon travers, écrit M. d'Iberville ; il n'avait que 36 canons et il força de voile à ma troisième volée et me dépassa au vent. Le petit, le *New Port*, de 24 canons, se trouva alors à mon travers ayant essuyé la volée du *Profond*. Je lui en envoyai deux : la troisième le démâta de son grand mât de hune. Cela l'obligea d'arriver vent arrière, avec toutes ses voiles devant, pour se sauver dans la baie Française ; ce que je l'empêchai de faire, arrivant un peu sur le large en le croisant et le canonnant, étant prêt à l'aborder. Il amena pavillon et mit en panne. Je continuai à chasser le gros, laissant celui-là au *Profond* à l'amariner. Je le joignis à la portée du canon, vers 5 heures. On se canon-

na deux heures, ce que je fis de loin, pour tâcher de le démâter et le désemparer avant la nuit qui vint si obscure et la brume si forte qu'il me fut impossible de le garder".

Bonaventure, ayant amariné la prise, chargea Baptiste de la conduire à la rivière Saint-Jean. On y laissa les munitions et les matériaux destinés au fort de Naxouat, puis le *New Port* réparé, on repartit le 30, non sans avoir embarqué M. de Villebon, avec cinquante sauvages et M. de Villieu à la tête de sa compagnie.

Le 7 août, la flottille arrivait au rendez-vous de Pentagoët. Quatre-vingt-dix sauvages de cet endroit, soixante-dix de Kennébec, d'autres de Passamaquoddy et de la rivière Saint-Jean, en tout 247 hommes, étaient prêts à partir. Iberville distribua les présents et *festina* tout le monde.

Le 13, MM. de Villieu et de Montigny partaient en canots. Le baron de Saint-Castin, les pères Thury et Simon, avec les indigènes, avaient déjà pris la voie de terre. Ils avaient pour mission de "s'emparer des postes par où les Anglais pourraient se sauver et donner avis à Boston".

Les sauvages arrivaient les premiers au rendez-vous et préparaient un chemin de deux lieues pour le charroyage des canons et des mortiers. Les navires ne tardaient guère [25] et le débarquement commençait. Mis immédiatement en demeure de déguerpir, le commandant Chubb répondit que "quand la mer serait toute couverte de vaisseaux français et les bois remplis de Français et de Sauvages, écrit Iberville, il ne se rendrait qu'il n'y fût forcé et qu'il n'eût vu effectivement les efforts que l'on ferait pour le réduire ; ce qu'il ne soutint pas par la suite".

On mit les canons en batterie, puis Saint-Castin, interprète des assaillants, fit parvenir à Chubb une lettre dans laquelle il lui annonçait que, s'il s'obstinait, la garnison n'aurait pas de quartier, mais serait livrée à la fureur des sauvages. M. d'Iberville appuya cette missive de quatre ou cinq bombes. Chubb demanda à parlementer. "M. de Saint-Castin, qui servoit d'interprète, leur donna si bien l'alarme, écrit des Gouttins, qu'ils dirent au commandant qu'ils voulaient se rendre et demandèrent à M. de Saint-Castin un certificat comme on avait 500 bombes à leur jeter". Chubb, pressé par sa garnison forte de 95 hommes, capitula, ce pourquoi Niles (p. 239) le voue aux

gémonies. La garnison devait sortir, sans armes, mais être envoyée à Boston en échange de prisonniers français et abénaquis.

Iberville fit transporter les Anglais dans une île à portée des canons de ses navires, "où il n'y avait pas à craindre qu'ils fussent insultés par les sauvages, nous apprend Charlevoix, et cette précaution était plus nécessaire qu'on ne l'avait cru d'abord".

En effet, Villieu, pénétrant le premier dans le fort, y trouva un Abénaquis aux fers et l'ordre, venu de Boston, de le pendre. Le pauvre bougre était dans un état déplorable "ayant les jambes roides comme un bâton, et paraissant prêt à expirer, ce qui mit ses compatriotes dans une rage dont on eut bien de la peine à empêcher les effets". Iberville et Saint-Castin les continrent.

Les sauvages se partagèrent les armes et les munitions trouvées dans le fort. M. des Chauffours, en chaloupe, s'en alla livrer une partie des prisonniers anglais de Pemquid et du *New Port*, en échange des flibustiers de Guyon, d'autres Français et d'Abénaquis. Puis on mit le feu au fort qui brûla du 17 au 19, en même temps qu'un mannequin représentant le *Prince d'Orange* et que soldats et matelots avaient d'abord lapidé avec entrain.

Le 19, Iberville partait pour Pentagoët. M. de Montigny, qui avait attendu M. des Chauffours à Pemquid, rentrait le 30, sans nouvelles de Boston. On apprit par la suite que sa barque n'ayant plus assez de provisions pour tout le monde, — "tous ces extraordinaires nous en ont consommé à chacun trois semaines" (Iberville), — M. des Chauffours avait renvoyé les soldats anglais à Boston dans une caiche avec six jours de vivres et n'avait gardé que seize officiers comme otages [26]. Saint-Castin négocia plus tard l'échange des prisonniers au nom de Frontenac. "On n'aurait pu choisir un plénipotentiaire plus dévoué ni plus intelligent" [27]. Iberville se dirigea vers Terre-Neuve, où il accomplit l'un de ses plus glorieux exploits.

La prise de Pemquid n'avait coûté qu'une vie, celle du garde-marine du Tast, "qui avait, écrit Beaudoin, gagné sa pleurésie en faisant charrier les canons et les mortiers". Iberville avait procédé avec sa méthode habituelle : préparation minutieuse, puis exécution foudroyante. Saint-Castin n'avait pas mis moins de vigueur dans ses négociations avec Chubb.

Quant à l'importance de cette victoire, Frontenac la souligna dans sa lettre du 25 octobre 1696 au ministre : "La prise de Pemkuit (...) ne saurait produire que de très bons effets, et quoiqu'elle ne puisse pas beaucoup contribuer à la sûreté des côtes du sud de Canada, qui ne sont guère exposées aux incursions des Anglais de Boston que nous n'y avons pas encore vus, elle ne laissera pas de mettre les Sauvages de ce côté là en état de les inquiéter beaucoup et de les empêcher de songer à nous venir rendre de nouvelles visites à Québec, s'ils avaient assez de forces pour l'entreprendre". Il en profitait pour revenir sur son projet favori : "Le véritable et solide avantage que l'on pourrait retirer de toutes les entreprises qu'on fait de ce côté serait d'insulter Manath, parce que ce serait couper la racine d'où nous vient le mal". Jamais ce plan ne se réalisera.

VI

Church. — Dès le début de l'été, le ridicule major Church avait levé des volontaires, à la demande du gouverneur Stoughton, se proposant d'attaquer Pentagoët, principal repaire de l'ennemi, dit-il dans sa relation. Au cours de ses préparatifs, ayant appris la chute de Pemquid, il s'embarqua dans trois navires de guerre afin d'opérer sa jonction à Piscataqua avec le colonel Gidney parti de York à la tête de 500 hommes. Le colonel Hawthorne, commandant une autre flottille, devait le rejoindre à Saint-Jean.

Les navires anglais manquèrent Iberville de justesse, comme il quittait l'île des Monts-Déserts pour Terre-Neuve. Mais ils prirent Villebon, qui rentrait avec ses sauvages. A Pentagoët, Church ne vit personne, ni, surtout, le baron *Casteen* qu'il cherchait particulièrement. Il s'en alla saccager Beaubassin, bien que Bourgeois l'eût régalé et lui eût montré un "écrit de fidélité souscrit à Phipps", puis assiéger Naxouat. Là encore, sa proie lui avait échappé. L'enseigne Chevalier, chargé du commandement en l'absence de Villebon, s'était sauvé dans les bois et il ne tarda pas à rejoindre son supérieur remis en liberté. Les deux Français, à la tête de leurs Peaux-Rouges, harcelèrent si bien Church que ses troupes, pourtant si nombreuses, n'y purent tenir, d'autant que la mauvaise saison faisait des ravages dans leurs rangs. Church dut rentrer à Boston, n'ayant, comme toujours, obtenu que des résultats insignifiants malgré son grand appareil de guerre [28]. Villebon reprit possession de son fort, qu'il répara facilement.

Loin de se reposer sur les lauriers de Pemquid, les Pentagoëts avaient recommencé leurs ravages habituels dans les campagnes. Ne retenons, parmi tous ces faits d'armes, que le sauvage exploit d'Haverhill.

Le 15 mars 1697, les Indiens paraissaient aux environs de ce village, où ils tuaient une trentaine de personnes et faisaient une dizaine de prisonniers.

C'est à la maison des Dustin que le carnage avait commencé. Le chef de la famille, Thomas Dustin, se trouvait dans les champs quand, entendant les *whoop* de guerre, il saisit son mousquet toujours à portée de sa main et se précipita vers la maison, criant aux enfants qui l'accompagnaient: "Sauvez-vous à la *garrison-house!*" Il en avait huit, dont le plus jeune était né la semaine précédente. L'infirmière Mary Neff gardait sa femme. Sachant qu'il ne pouvait sauver les femmes ni le dernier-né, Dustin voulait du moins protéger les aînés. Pendant que ceux-ci couraient vers le fortin, Dustin sortit son cheval de l'écurie et rattrapa les jeunes sur la route. Sautant à terre, il s'abrita derrière la bête pour échanger des coups de feu avec les Indiens. Quand il vit ses enfants en sûreté, il sauta en selle et put se réfugier à la *garrison.*

Sa femme Hannah et Mary Neff étaient capturées et, avec les autres prisonniers, prenaient le chemin de Pentagoët, sous la conduite de douze sauvages, pendant que les autres Abénaquis s'en allaient vers de nouveaux massacres.

Parmi les prisonniers, se trouvait un jeune homme, Samuel Leonardson, qui, ayant déjà été captif, connaissait le langage des ennemis. Hannah Dustin le pria de se renseigner sur la façon de tuer un homme d'un seul coup de tomahawk.

Les indigènes répondirent avec bienveillance à ses questions. Captifs et gardiens s'arrêtèrent, pour la nuit, dans une petite île au confluent des rivières Merrimac et Contoocook. Le camp une fois endormi, Mrs Dustin donna le signal convenu. Mary, Samuel et Hannah, s'emparant chacun d'un tomahawk, se glissant silencieusement entre les dormeurs, expérimentèrent sur leurs instructeurs, avec une énergie et une précision admirables, les connaissances acquises au cours de la journée. En

quelques instants, sans que le silence eût été troublé, tous les Indiens étaient morts, Haverhill était vengé.

Ramassant fusils et provisions les trois Anglais montèrent dans un canot. Ils allaient partir quand Hannah débarqua, afin de réparer un oubli à l'entendre, malgré les supplications de ses compagnons. Elle revint bientôt, brandissant douze chevelures.

Hannah Dustin devint à juste titre *l'héroïne d'Haverhill* et le colonel Nicholson, gouverneur du Maryland, lui envoya 50 livres en signe d'admiration [29].

Les Abénaquis eurent, vers le même temps, l'occasion de satisfaire une vengeance qui attendait depuis vingt ans. Waldron avait payé de sa vie la trahison de 1676 à Cocheco. Restait le major Frost, son complice. Les sauvages n'oubliaient pas, ils n'oubliaient jamais.

Le 4 juillet 1697, un dimanche, Frost se rendait à l'église de Quampegan (South-Berwick). A un mille de sa maison barricadée, comme il s'engageait dans un sentier bordé d'un grand rocher, trois coups de feu éclatèrent. Frost et ses compagnons, Dennis Downing et Mme Heard, s'écroulèrent sur le sol. Les deux premiers avaient été tués sur le coup ; la dernière, bien que grièvement blessée, se traîna jusqu'à la prochaine habitation.

Les colons firent des funérailles solennelles à Frost. Mais la haine des Indiens n'était pas assouvie. Pendant la nuit, ils déterrèrent le cadavre, puis l'empallèrent sur un long poteau au haut d'une colline [30].

A la tête de 500 hommes aguerris, le major March se mit en campagne. Dans tous les établissements, la milice se tint sous les armes. Sauf près de Casco, où March réussit à engager un combat vite terminé par la retraite des Peaux-Rouges, les Anglais s'épuisèrent en d'inutiles marches et contre-marches. Fidèles à leurs tactiques habituelles, divisés en petits groupes, les sauvages avaient repris la guerre d'embûches. On les signalait à de nombreux endroits à la fois ; partout ils tuaient des colons, brûlaient des habitations, mais jamais où se trouvaient des troupes [31]. La terreur régnait dans ce dangereux pays frontalier. Bien que la saison des récoltes fût venue, on n'osait se risquer dans les champs qu'en groupes fortement armés.

VII

Nesmond. — Le 28 mai 1697, le Canadien Vincelotte arrivait à Québec par la route de terre, "des Monts Déserts, proche de Pentagoët, où M. de Gabaret l'avait débarqué", et il remettait à Frontenac les dépêches de la Cour.

Une lettre du ministre, en date du 6 mars, priait le gouverneur de tenir ses troupes prêtes en vue d'une entreprise encore secrète [32]. Par une autre voie, le ministre lui avait écrit le 9 mars :

> "Vous trouverez cy joint le duplicata d'une lettre que je vous ay envoyée par une frégatte exprez que Sa Majesté a fait passer à Pentagouet, vous l'aurez sans doute receue avant celle cy, mais comme ce qu'elle contient est d'une très grande importance, tant pour la seureté du Canada que pour l'exécution des desseins de Sa Majesté dont vous serez informé par les vaisseaux qui vous porteront les secours ordinaires, j'ay jugé à propos de vous en envoyer coppie par les vaisseaux destinez à Plaisance".
>
> Le 21 avril, le roi s'expliquait: "Ayant résolu d'envoyer une puissante escadre de mes vaisseaux dans l'Amérique septentrionale sous le commandement du Sr marquis de Nesmond, lieutenant général de mes armées navales, pour m'assurer la possession de l'isle de Terreneuve et celle du Canada contre les entreprises des Anglais, j'ay crû que je pouvais aussi l'employer à ruiner les establissements de cette nation dans la Nouvelle-Angleterre et mesme ceux de la Nouvelle York s'il reste assez de temps à mes vaisseaux pour l'exécuter ; et pour cet effet, j'ay résolu d'y employer mes troupes du Canada sans lesquelles celles de mes vaisseaux ne seraient pas suffisantes pour de pareilles entreprises, c'est pour cela particulièrement que je vous ay cy devant donné ordre de faire approcher de Québec 1500 hommes de ces troupes ou des milices du pays, et je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'aussytost que led. Sr de Nesmond vous aura donné advis de son arrivée et vous aura escrit de les faire marcher, vous les fassiez partir pour se rendre avec diligence à Pentagouet où vous trouverez mes vaisseaux (...) Je vous laisse la liberté de les conduire vous-mêsme, si les affaires du pays et vostre santé vous le permettent". Frontenac protesta aussitôt que ni son âge ni sa santé ne l'empêcheraient de prendre part à si belle partie.

Saint-Castin devait être de la fête. Dans le long mémoire du 27 avril au comte de Frontenac, le roi écrivait : Sa Majesté compte qu'il attaquera et prendra Boston "avec le détachement du Canada et les sauvages de l'Acadie qu'elle a ordonné de faire rassembler à Pentagoët dans le mesme temps que les Canadiens et cette escadre y arriveront, ce qui sera vers la fin de juillet". Il était de toutes les combinaisons imaginées contre Boston. Une lettre de Lagny à Pontchartrain, en date du 20 janvier 1697, révèle qu'on projetait une vaste expédition en

Nouvelle-Angleterre, mais dont le commandement suprême aurait été assuré par M. d'Iberville. Lagny ajoutait que si ce dernier devait plutôt monter à la baie d'Hudson, le baron de Saint-Castin commanderait les troupes de terre et qu'on trouverait un autre commandant pour la flotte [33].

Frontenac prépara le grand coup.

> Dès l'arrivée de Vincelotte avec les premières dépêches de la Cour, écrivait-il le 15 octobre 1697, "nous n'avons pas perdu un moment pour mettre Québec en état de faire une vigoureuse défense, si nous y étions attaqués, et pour préparer tout ce qui nous était nécessaire pour aller joindre l'escadre de Mr le marquis de Nesmond (...) Toutes choses étaient si bien arrangées que huit jours après avoir reçu des nouvelles de Mr le marquis de Nesmond, j'aurais pu me mettre en marche pour me trouver au rendez vous qu'il m'aurait donné, et je me sentais même assez de force et de santé pour pouvoir être de la partie ; car je crois, Monseigneur, que vous ne doutiez pas de ma bonne volonté".

Mais le 7 septembre, arrivant avec la *Gironde*, l'*Amphitrite* et des bateaux marchands, M. des Ursins apportait une lettre désolante du marquis de Nesmond, dans laquelle Frontenac apprenait "que la contrariété des vents avait rendu la traversée si longue qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'on pût exécuter le projet dont il était chargé". La déception fut grande. Tout était prêt, "les troupes étaient descendues à Québec, les Canadiens étaient commandés et les canots, vivres et munitions nécessaires pour l'entreprise étaient préparés pour partir au premier ordre".

Nesmond était arrivé le 24 juillet à Plaisance, en Terre-Neuve, d'où Iberville était parti le 8, las d'attendre l'escadre de France. Des vents contraires lui avaient fait perdre deux mois en mer. Il avait dix vaisseaux de guerre : le *Superbe*, l'*Heureux*, le *Bizarre*, le *Juste*, le *Téméraire*, l'*Aimable*, le *Courtisan*, l'*Excellent*, le *Fleuron* et le *Capable* ; une galiote, la *Bellone* et deux brûlots, l'*Imprudent* et le *Dangereux*.

Ne trouvant pas d'Anglais à Plaisance, Nesmond cingla vers Saint-Jean. L'amiral anglais John Norris avait pénétré dans le port, manquant de justesse M. d'Iberville, à la tête d'une escadre de sept navires de ligne (de 54 à 70 canons), quatre frégates (36 à 44 canons), deux brûlots et deux galiotes.

Le *Téméraire,* accompagné de la *Bellone,* partit en éclaireur. Une estacade renforcée de cables barrait la passe entre deux rochers à pic. "Le port est hors d'état d'être insulté, note l'amiral français, à moins que de prendre les forts par terre et à revers, ce que nous ne sommes pas en état de faire". Norris, en effet, avait rétabli la situation des Anglais dans l'île ravagée par Iberville au cours de l'hiver.

Le conseil de guerre réuni par Nesmond jugea la saison trop avancée pour une attaque contre la Nouvelle-Angleterre et l'amiral rentra en France sans avoir tiré un coup de canon.

Frontenac, qui ne perdait jamais courage, élabora de nouveaux plans :

> "Je prendrai la liberté de vous dire que la prise de Manatte serait beaucoup plus utile pour la sûreté de cette colonie et la délivrer des Iroquois, que celle de Boston dont elle n'est en aucune façon incommodée, et que la première serait beaucoup plus aisée à exécuter par les seuls vaisseaux de Sa Majesté et les troupes qu'on en pourrait débarquer, pendant que celles du Canada, pour faire diversion, attaqueraient Orange qui est à leur portée", écrivait-il le 15 octobre 1697.

Ces projets ne devaient pas être repris de si tôt, puisque la France et l'Angleterre signaient la paix à Ryswick, le 20 septembre. Le roi en avisait le gouverneur de la Nouvelle-France dans une lettre du 12 mars, mais Frontenac l'avait appris dès le début de février par les soins des "Anglais d'Orange" [34]. En même temps qu'il prévenait son collègue de Québec, le gouverneur de New-York, lord Bellomont, envoyait une copie du traité à Saint-Castin [35]. Fait remarquable, qui soulignait la situation particulière du baron.

Ce geste des Anglais devait du reste leur coûter cher, puisque les Pentagoëts, constatant qu'on les avait oubliés dans les négociations et qu'on ne leur rendait pas leurs prisonniers, restèrent en campagne et continuèrent à ravager les établissements anglais.

Dès la fin de février, ils lavaient dans le sang l'injure impardonnable du major Pasco Chubb qui avait tué le chef Egeremet de Pentagoët, à Pemquid. Abreuvé d'injures par ses compatriotes puis emprisonné à Boston pour avoir cédé Pemquid à M. d'Iberville, Chubb avait été libéré à la conclusion de la paix, mais cassé de son grade et proclamé à jamais inapte à tout commandement. Il s'était retiré à Andover dans le Massachusetts,

où demeurait sa famille. Le 22 février, trente Indiens surgissaient dans ce village, et tuaient plusieurs personnes, dont Chubb et sa femme. La mort de Chubb, écrit Hutchinson "leur causa autant de joie que la prise d'une ville entière, parce qu'ils satisfaisaient la vengeance à laquelle ils tenaient tant à cause de sa perfidie et de sa barbarie à l'égard de leurs compatriotes". Ils s'acharnèrent sur son cadavre le perçant de nombreux coups de feu, le déchiquetant littéralement, "juste récompense de sa trahison" (Drake, p. 306).

La guerilla se poursuivit jusqu'en 1699 [36], alors que l'ardeur des Indiens se ralentit.

Madokawando était mort en 1698, ainsi que d'autres chefs "of a grevious unknown disease which consumed them wonderfully" (Mather, I, 649). S'il était remplacé par d'excellents chefs, dont son gendre Saint-Castin, personne ne pouvait comme lui communiquer une ferveur mystique aux Peaux-Rouges. Sa mort laissa désemparées les tribus qui le considéraient un peu comme un prophète ou un représentant de l'Au-delà.

Justement, les Anglais manifestaient l'intention de traiter de bonne foi. Les Abénaquis y consentirent d'autant plus volontiers que la France, n'ayant plus immédiatement besoin d'eux, avait arrêté les secours : Frontenac leur avait annoncé en termes non équivoques qu'ils ne pouvaient plus compter sur lui.

Les sauvages posaient comme conditions à la paix que tous les prisonniers leur seraient rendus ; que les Anglais ne s'établiraient pas dans leurs territoires et ne prétendraient à aucune autorité sur eux puisqu'ils reconnaissaient l'alliance du roi de France.

Les colonies déléguèrent au congrès de Casco le colonel Phillips, le major Convers et le capitaine Cyprian Southack. Les Abénaquis envoyèrent des sachems de toutes les tribus intéressées. Moxous représentait les Pentagoëts. Les pourparlers furent ardus, mais, au cours de l'hiver, on signait enfin le traité.

Ainsi prenait fin une guerre de douze ans, la *guerre de Saint-Castin*, menée avec vigueur et cruauté de part et d'autre. Tous les établissements anglais de la frontière étaient dévastés et les colonies, chargées de dettes énormes. Les sauvages avaient beaucoup moins souffert, ayant perdu peu de monde et pouvant sans difficulté relever leurs wigwams.

CHAPITRE VII

LES FRANÇAIS ET SAINT-CASTIN

I

Commerce avec les Anglais. — Si les sauvages n'avaient pas subi de grandes pertes, leurs maigres approvisionnements étaient épuisés et leurs champs de maïs, ravagés. D'un autre côté, la France ne manifestait pas l'intention de reprendre l'envoi des secours, toujours insuffisants et irréguliers, qu'elle leur avait fournis à partir de 1693. Ces secours n'étaient pas des "présents", comme le roi les appelait avec complaisance, mais des munitions et des vivres essentiels à des alliés qui, soutenant pour ainsi dire seuls la guerre commune, ne pouvaient chercher leur propre subsistance. Dans son mémoire de 1698, Villebon proposait au ministre de cesser les *présents* en temps de paix : le bon apôtre savait être agréable aux bureaux de Versailles, toujours hostiles aux dépenses coloniales. Tout au plus demandait-il, à l'intention des chefs, "douze chapeaux garnis de plumes de toutes couleurs, douze chemises à dentelles et des fusils de traite" [1].

Les largesses de la France allèrent sans cesse diminuant. Gouttins écrivait au ministre, le 20 octobre 1701 : "Les présents aux sauvages de Pentagoët ne sont pas sy considérables à beaucoup près que ceux de l'année dernière". Brouillan constatait encore, en 1703 : "Les présents diminuent tous les ans". Gouttins lui-même comprenait mal les services rendus par les Pentagoëts. Il écrivait au ministre, le 29 septembre 1702 : "Les sauvages de Pentagoët et de Quinibiqui sont allés au Canada demander des présents". Ils en ont eu plus que "le reste des Micmacs qui contiennent trois fois autant de pays", à cause du voisinage des Anglais.

D'autre part, les Français n'aimaient pas à commercer dans ce coin, d'autant que le roi le leur avait interdit[2]. Mais, Frontenac, plus au courant de la situation, leur conseillait au contraire d'y aller afin d'aider les sauvages.

Les Abénaquis n'avaient d'autre ressource que de reprendre leur commerce avec les Anglais. Par conséquent, Saint-Castin rentrait en relations commerciales avec ses ennemis d'hier, puisque, depuis 1674, il se chargeait des affaires de la tribu. Il y était tenu davantage depuis la mort de Madokawando, ses responsabilités devenant plus grandes.

Les échanges reprenaient même avant la signature du traité de paix. En effet, le 4 octobre 1698, Villebon écrivait : "Les Anglais feront toujours la traite en Acadie et surtout à Pentagoët où les Français qui y sont prennent des rendez-vous. Le nommé Caldin ayant été à Pentagoët environ le 15 août dernier où il a traité beaucoup de pelleteries, et donné des marchandises au gendre du sieur de Saint-Castin [3] et aux trois Français qui sont à Pentagoët". Il proposait d'établir ces gens à *Pessemonedi* [4], sans insister, puisque, le 9 décembre, il parlait de rétablir le fort de Pentagoët, entreprise facile et avantageuse à cause de la présence de Saint-Castin. On y pourrait élever une forteresse importante [5]. Le projet était intéressant, les Anglais menaçant de réoccuper Pemquid et les deux rives de la Kennébec [6].

Le missionnaire de Pentagoët, à la demande de Villebon, priait ses collègues des cantons avoisinants d'abandonner tout commerce avec les Anglais, mais en vain. Les Anglais y venaient quand même [7]. Les prêtres, ajoutait le gouverneur de l'Acadie, continuaient à commercer et "celui qui est à Pentagoët le fait plus ouvertement que ceux qui l'ont précédé".

Le 7 avril 1691, le ministre demandait à l'évêque de Québec de rappeler l'abbé Petit de l'Acadie : il se mêlait de ce qui ne le regardait pas, prétendant que les habitants ne pouvaient se passer des Anglais. Dans un mémoire du 22 octobre 1699, le gouverneur de l'Acadie notait que Pentagoët servait uniquement à la traite et qu'on ne s'y livrait pas à la culture du sol, oubliant que les guerriers de ces parages, toujours sur le sentier de la guerre, n'auraient pu cultiver des terres sans cesse parcourues par l'ennemi. De son côté M. de Bonaventure, envoyé dans la région pour examiner les forêts dont on voulait tirer des mâts de navires, reçut un accueil si froid qu'il récrimina violemment :

> "Les habitants de Pentagoët, écrivait-il, ne voulurent point donner leurs pelleteries par la facilité qu'ils ont d'en traitter avec les An-

glais, comme ils ont fait depuis, y estant arrivé un vaisseau que le sieur de St-Castin ny les habitans n'ont pas voulu mener dans la rivière St-Georges, ny montrer les beaux bois, disant qu'ils ne les connaissaient point, pas mesme dans Pentagoët où il y a de très belles chesnières, se regardant comme les propriétaires de Pentagoët" [8].

M. de Villieu écrivait aussi au ministre, le 20 octobre 1700 : "Les particuliers ne font pas attention à la défense de commercer avec les Anglais, particulièrement le sieur de Saint-Castin qui demeure parmi les sauvages à Pentagoët et dont le bastiment est actuellement à Boston où il a porté pour environ mille escus de pelleteries qu'il doit convertir en marchandises propres pour les sauvages, à qui il fait entendre que celles de France ne sont pas d'une meilleure qualité et que la compagnie et les Français les leur survendent. Cette fausseté ne laisse pas de produire un très mauvais effet dans leur esprit et si Votre Grandeur ny donne ordre en le faisant passer en France, il est à craindre que cela n'ait quelque suite par le crédit qu'il s'est acquis sur ces pauvres misérables qui dès cette année ont refusé les présens que le Roy leur envoyait sur ce qu'ils n'étaient pas assez considérables ; le missionnaire et luy agissent de concert en toutes choses" [9].

Dans la même lettre, Villieu demandait la succession de Villebon, d'où l'on doit conclure que son excès de zèle s'inspirait de mobiles bien intéressés. Le même Villieu montrait davantage l'oreille dans une lettre du 12 octobre 1701 au ministre. On l'avait indignement calomnié auprès de la Cour, prétendait-il, en racontant que les sauvages avaient refusé, près de Pentagoët, de traiter de l'eau-de-vie avec lui. Jamais, affirmait-il, il ne s'était livré au commerce. Il demandait une enquête à Brouillan (successeur de Villebon), mais le gouverneur se moquait (persuadé sans doute que les calomniateurs avaient raison). Villieu était coutumier de ces tactiques. Le ministre n'écrivait-il pas à Champigny, le 16 avril 1695 : le sieur de Villieu ne paraît se plaindre de M. de Villebon que pour faire diversion aux accusations contre lui, affaiblir son lien de dépendance et faire plus librement un commerce illicite en alliance avec son lieutenant et les trois frères D'Amours? A Villieu même, il faisait connaître, le 24 mars 1696, l'intention du roi que cet officier retourne au Canada, après l'expédition de Pemquid, attendu qu'il n'a pas su se ménager l'amitié de M. de Villebon et qu'il a fait du commerce ; n'était ses services il serait cassé. Ainsi, comme autrefois avec Perrot, Saint-Castin souffrait des accusations d'un rival dans le commerce des pelleteries.

Vers le même temps, Tibierge écrivait dans son journal : "Alain et ceux qui sont venus avec lui assurent

avoir veu à Pentagoët un bastiment anglais qui y a fait la traite, et que le Sieur de Saint-Castin en avait pris beaucoup de marchandises".

Si le baron accusait les Français de survendre leurs marchandises, il était d'accord avec les intendants et les gouverneurs de la Nouvelle-France. Le prix du castor, fixé en France, était moins élevé au Canada qu'en Nouvelle-Angleterre, et, en conséquence, les marchandises se vendaient plus cher dans les colonies françaises, exposaient-ils au ministre, puisque la pelleterie était le seul moyen d'échange [10].

La fureur, au moins simulée, de Villieu atteignait bientôt son comble, quand les Abénaquis enterraient la hache de guerre sous une pyramide de maçonnerie.

Ces faits n'avaient pas la signification sinistre que leur attribuaient les Français.

II

L'état économique de l'Acadie. — Les discussions avaient leur source dans les prétentions de la France qui, la paix conclue, entendait empêcher par tous les moyens les échanges avec les Anglais comme durant les hostilités. Cette fois, elle voulait étendre l'interdiction aux Abénaquis.

Elle obéissait à un motif égoïste, où l'intérêt de la colonie n'avait aucune part. La France désirait exporter ses marchandises et accaparer le marché de la pelleterie en Europe. Ne se plaignait-elle pas de la concurrence des Anglais en Hollande et en *Moscovie ?* Sa politique commerciale, inspirée par les négociants de Paris, ne manquait pas de machiavélisme, puisque, dans le même temps ou à peu près, elle cherchait à restreindre les courses dans les bois, surtout en Louisiane, en vue de faire la rareté des fourrures et empêcher l'avilissement des prix.

> Diéreville écrivait avec raison (p. 52) : "Dans un si grand pays, où le commerce devrait être ouvert à tous, pour l'établir, pas un habitant n'ose négocier ; s'il entreprend quelque chose, même avec ceux du pays d'une habitation à l'autre, on le trouble par un beau prétexte, mais spécieux, et qu'un vil intérêt suggère toujours ; on lui prend ses bâtiments, et on rend ainsi des lieux qui pourraient devenir fertiles, toujours déserts.
>
> (...) Nous n'entendons rien au commerce, bon Français que je suis faut-il que je l'avoue ici, et qu'en dépit de moi, je donne des louanges aux autres nations ! Nous savons mieux qu'elles prendre

des villes, toute l'Europe en est témoin, mais nous ne savons pas si bien établir des pays.

Nous n'avons en cela jamais fait de jaloux,
Ce n'est point là notre génie,
En matière de colonie,
Les autres l'emportent sur nous".

De son côté, La Hontan notait avec grand bon sens : "Si les Français leur donnaient *(aux sauvages)* à meilleur marché les nécessitez de la vie, les armes et la munition, etc., ils n'iraient pas souvent aux colonies anglaises".

Dans son mémoire de 1702 contre Brouillan, M. de la Touche écrit : "Les habitants seraient plus nombreux si on les avait laissé prendre ailleurs ce dont ils ont besoin. Le dessein de leur fournir et de les maintenir est quelque chose de beau, mais comme il n'a encore jamais été mis en usage à leur égard, il n'a servi que d'un rideau funeste pour empêcher la Cour de voir et de guérir l'état languissant de cette chétive colonie, pourtant belle". On empêche tout commerce des habitants, ajoute-t-il, et on leur vend à des prix exorbitants... "De tous temps l'avidité des commandants de *La Cadie* a porté préjudice aux habitants de la colonie".

Les relations commerciales entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie, comme la rivalité des Français et des Anglais dans ce coin, remontaient loin. Elles avaient trait d'abord à la pêche.

La *molue* constituait la richesse principale de l'Acadie [11]. "Cette pêche est un Pérou", écrivait l'intendant de Meulles en 1683. Aussi la France voulut-elle se l'assurer. Dès 1682, se fondait une "Compagnie de la pêche sédentaire sur les côtes de l'Acadie", sous la présidence du marquis de Chevry et la direction effective d'un huguenot de La Rochelle, Bergier des Hermeaux.

Cette compagnie entrait en opposition avec les Bostonnais qui, malgré les interdictions, avaient toujours pêché sur ces côtes. En 1676, Edward Randolph écrivait: "Les Bostonnais font avec les Français et les Indiens un commerce clandestin et continuent ouvertement la pêche sur les côtes de l'Acadie en dépit des interdictions du gouverneur français". Grandfontaine avait conclu avec Temple un traité aux termes duquel aucun Anglais ne se livrerait à la traite ni à la pêche en Acadie sans un *congé* du gouverneur de cette colonie. La Vallière imposait aux Bostonnais un droit de pêche de 5 livres par barque. Bergier et Le Borgne saisissaient leurs embarcations. Mais les sanctions n'étaient pas appliquées avec

assez de sévérité et les pêcheurs anglais écartaient peu à peu les Français. "Les Anglais de Boston ruinent la pêche sur les côtes de l'Acadie", constatait Frontenac le 2 novembre 1681. De Meulles notait en 1686 : "Plus de 800 bâtiments anglais viennent impunément pêcher sur les côtes de l'Acadie. Salem, à 5 lieues de Boston, est leur grand centre de sécheries". D'après un auteur anglais, ils prenaient sur les côtes acadiennes de 80.000 à 100.000 quintaux de poisson qu'ils vendaient au Portugal, dans la Méditerranée, aux Antilles, prenant sans vergogne l'argent de ces chiens de *papistes*. Seule, la guerre pouvait arrêter un commerce si profitable. On la leur fit au moyen des corsaires.

Nelson se plaignait amèrement : "Comme sir William Temple prélevait un droit de cinq livres par bateau de pêche, les Français s'autorisent à en faire autant et même à saisir les bateaux qui pêchent sans autorisation", écrivait-il aux *lords du commerce* en 1697, sans expliquer pourquoi les Français n'auraient pu faire, chez eux, ce que Temple accomplissait en pays conquis.

Le gouverneur de la Nouvelle-France protestait, en 1698, auprès de son collègue Stoughton du Massachusetts, lui annonçant que ses navires seraient de bonne prise. Un mémoire de 1700 nous apprend que, "avec leur sans-gêne habituel, ces Anglais se considèrent en cette terre française comme chez eux : ils viennent sécher et saler à terre". Le ministre autorisa Villebon à prélever un droit de 50 livres par bateau, mais, à cause de la tolérance antérieure, le Conseil de Boston réclamait les droits dont jouissaient les Français sur les pêcheries. En 1700, lord Bellomont s'écriait : "Je souffre à l'idée que la Nouvelle-Ecosse est aux mains des Français, et c'est bien plutôt à cause de ses pêcheries qu'à cause de son sol même".

Les Anglais faisaient le commerce ouvertement en Acadie, depuis l'occupation de 1654. Talon réclamait en 1671, en vue d'y mettre fin, l'envoi de France ou de Québec des objets nécessaires et l'échange avec les Antilles du poisson, du bois et du blé contre les mélasses. Mais la France n'organisa jamais ces échanges.

Le 28 novembre 1700, Bellomont écrivait aux *lords du commerce* : "Boston fait le commerce de façon inin-

terrompue avec Québec, Port-Royal, Saint-Jean et Penobscot où demeure M. de Saint-Castin" (Broadhead, IV, 792).

Menneval, dans son mémoire de 1686 :

> "Les Anglais de Boston continuent à se regarder comme maîtres de toutes les côtes de l'Acadie où ils font tout le commerce".

De Meulles constate de son côté :

> "J'ai vu aux Mines, à la rivière Saint-Jean et au Port-Royal des Anglais qui y trafiquent et qui emportent, et, si cela continue, emporteront toujours le bénéfice du pays. Il y en a encore sur toute la coste de l'Acadie, principalement où il y a des habitants français. Les Anglais ont fait bâtir au Port Royal de grands magasins où ils tiennent boutique. Ils y entretiennent la misère et la gueuserie parmi les peuples, parce qu'ils empêchent que d'autres Français s'y attachent et fassent le profit qu'ils font tous les ans".

En 1698, Villebon dut importer de Boston le *blé d'Inde* et la farine nécessaires à sa garnison, notait-il dans son journal de 1699. Même en pleine guerre, soit en 1707, il fallut trafiquer clandestinement avec l'ennemi. Dans l'un de ses premiers rapports au ministre après sa nomination au commandement de l'Acadie, Subercase annonçait en effet qu'il avait demandé secrètement à Boston, par un navire marchand, des bas et des souliers à l'intention des soldats en échange de 400 peaux de castor.

Dans son mémoire du 27 février 1713, sur l'établissement du Cap-Breton, Baudot n'énumérait-il pas, parmi les avantages de l'endroit, le commerce important que le Cap-Breton ferait avec la France, le Canada, les îles, *et même avec Boston et la Nouvelle-York*, ajoutant : "Les marchands de ces derniers lieux sauront bien venir chercher en fraude et secrètement nos vins, nos eaux-de-vie, nos toiles, nos papiers" ?

> Dès le 9 août 1684, Perrot avait écrit dans sa *Relation de l'Acadie* : "Les peuples de l'Acadie sont excusables de l'inclination qu'ils ont pour les Anglais, n'entendant presque jamais parler de la France, et n'en tirant aucun secours puisque ce sont les Anglois seuls qui leur apportent tous les ans leurs nécessités. Il y vient trois ou quatre barques angloises chargées de tout ce qui leur est nécessaire et traittent en échange avec eux leurs pelleteries et autres denrées".

Pour remédier au mal, il aurait suffi d'une route par la voie de terre entre Québec et Pentagoët. Talon et ses successeurs le savaient bien. Mais le projet ne se réalisa pas.

III

Saint-Castin, chef abénaquis. — Les relations de Saint-Castin avec les gouvernants de l'Acadie devenaient de plus en plus tendues.

Dans l'entrefaite, M. de Brouillan, abandonnant le gouvernement de Terre-Neuve, remplaçait M. de Villebon à Port-Royal.

Brouillan, pour reprendre le pauvre calembour du père Beaudoin, était un véritable brouillon, violent, entêté, jaloux de son autorité et de son prestige. Il avait eu maille à partir avec M. d'Iberville, le baron de La Hontan, et les officiers de la flotte venue de France avec mission de compléter l'escadre qu'Iberville dirigeait vers la baie d'Hudson en 1696. En Acadie, il se trouva tout de suite en conflit avec son état-major et avec la population. Depuis son arrivée, écrivait M. de la Touche, "on tremble en Acadie". Les archives de l'époque sont remplies de récriminations contre lui [12]. Il se peignait tout entier dans son mémoire du 30 octobre 1701, qui proposait de lancer sur Boston 800 hommes venus du Canada par Pentagoët ; il exigeait le commandement unique de ces troupes. Il se méfiait, comme Iberville et avec raison, des officiers habitués à *la guerre en dentelle*. N'écrivait-il pas, le 30 décembre 1701, qu'il ne fallait pas lui envoyer des officiers peu accoutumés au pays ?

Le 20 octobre de la même année, Villieu se plaignait de son "ton choquant et emporté". Brouillan alla jusqu'à faire brûler avec une mèche les doigts d'un soldat indiscipliné, ce pourquoi le ministre le mit à l'amende [13]. Le 15 juillet 1705, le sieur Popinot, délégué des Acadiens, demandait au ministre de remplacer Brouillan par Bonaventure [14]. Justement, Brouillan avait le bon esprit de mourir le 22 septembre, et Bonaventure faisait l'intérim.

En dépit de ses défauts, d'ordre secondaire en somme, Brouillan était compétent, intègre et consciencieux. Dès son arrivée, il se livra à une enquête sur les faits reprochés à Saint-Castin. Il exonérait le baron dans un mémoire du 16 octobre 1701 :

> "Le sieur de Saint-Castin que j'avais fait venir ici pour lui expliquer les intentions de Sa Majesté au sujet du commerce qu'on prétend qu'il fait avec les Anglais m'a fait connaître qu'il n'était pas si coupable qu'on l'accuse. Il doit passer en France pour aller rendre compte de ses actions. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'en servir pour tâcher de ramener dans nos intérêts les sauvages

qui étaient prêts de les abandonner, et comme ces peuples ont de la foi pour lui, ils ont fait tout ce que je pouvais espérer, aussi n'ai-je rien épargné pour les engager à être de nos amis".

A cette occasion, les Pentagoëts acceptèrent les présents que Brouillan était en mesure de leur offrir.

"C'est ainsi que me l'a rapporté le sieur de Saint-Castin qui a résolu de demander qu'on lui accorde la concession de quelque terre qui n'est point concédée sur la rivière de la pointe au Haître. Je ne crois point que cela soit contraire aux intérêts de Sa Majesté, ayant envie d'établir une pêche de morue dans ce voisinage et d'employer même des sauvages à cet usage s'il se peut" [15].

Ainsi Brouillan songeait-il à s'attacher les sauvages par des mesures d'ordre pratique, ne se contentant ni de menaces ni de phrases creuses. Ce n'était pas sans besoin. Les Anglais, eux, savaient s'y prendre. Si l'on en croit Brouillan, ils vendaient la marchandise à perte, dans leurs magasins de la Pentagoët établis depuis la conclusion de la paix.

Vers la fin de 1701, le baron passait en France. A la cour, on comprit le rôle qu'il avait joué chez les Abénaquis et on lui reconnut enfin tout le mérite qu'il avait en réalité.

Nous avons vu que Saint-Castin, officier subalterne de l'armée française, s'était établi chez les Pentagoëts pour obéir à la consigne de Frontenac qui voulait au moins réserver l'avenir dont la France se préoccupait si peu. Il avait constaté qu'il ne pourrait être utile à la France s'il se cantonnait dans l'emploi de "capitaine des sauvages", comme on disait, c'est-à-dire d'officier étranger en marge de la vie des sauvages, uniquement occupé à les exciter et les conduire à la guerre. Les indigènes ne l'auraient pas souffert, étant d'une indépendance farouche, surtout les Pentagoëts qui avaient même refusé de se plier à la domination du roi Philippe à l'instar des autres tribus de l'Atlantique [16]. L'aurait-il désiré, du reste, qu'il en aurait été bien empêché. Comment aurait-il vécu ? La France l'oubliait, comme elle oubliait l'Acadie, de 1674 à 1684. Frontenac lui-même se rappelait-il l'officier chargé de mission chez les Abénaquis ? Rentrée à Port-Royal, la France n'accordait que des secours dérisoires. Jean-Vincent n'avait rien à attendre d'elle. D'autre part, il n'était pas de ces aventuriers qui écumaient la malheureuse province.

Par nécessité et peut-être par goût, — on n'en sait rien, il ne s'est jamais expliqué, — Saint-Castin adopta la manière de vivre propre aux sauvages. Ayant épousé la fille du grand sachem, il devint un de leurs chefs. Dès cet instant, il cessait d'être français pour devenir abénaquis, comme on prend une nouvelle nationalité par le moyen de la naturalisation. Voilà le fait à retenir.

Etait-ce trahison ? S'il y avait trahison, c'était chez ceux qui, l'ayant envoyé dans un poste difficile, l'y abandonnaient. Saint-Castin n'abdiqua jamais sa qualité de blanc, il changeait de nationalité mais non de race. Il n'oublia jamais non plus ses origines françaises. Il fut en Acadie le plus ferme soutien de la France, le seul efficace en ces parages. Seulement, comme ses Pentagoëts, il était l'allié de la France et non plus un de ses officiers soumis aveuglément aux ordres des supérieurs.

Isolé dans Pentagoët, loin de toute civilisation, il n'entendit aucunement parler de la France pendant dix ans. Comment, ensuite, aurait-il éprouvé le désir bien vif de se rapprocher d'elle ?

Il subissait le sort de tous les Acadiens. Rendons-nous compte, à considérer l'histoire froidement, que l'Acadie s'est faite sans le secours et même en dépit de la France officielle. La colonisation s'y est effectuée par les soins des seigneurs, que M. Rameau de Saint-Père a qualifiés de féodaux. Les fondateurs de l'Acadie, ce sont les Poutrincourt, les Razilly, les Aulnay, quelques autres. Ils ne recevaient de la France, bien souvent, qu'un parchemin, un titre de concession, lequel ne coûtait rien à la métropole, mais la débarrassait des frais et des soucis de la colonisation, et qu'elle révoquait souvent sans raison. Cadeau bien lourd pour le récipiendaire. Tous s'y sont ruinés et la cour aidait à leur ruine.

Si les colons devaient éprouver de la reconnaissance pour avoir été arrachés de la *doulce France* (où, sans doute, ils crevaient de faim) et transplantés en un pays où leur vie ne pesait pas lourd, c'était envers les seigneurs qui les avaient amenés. La France, quand elle réorganisait à peu près le gouvernement de l'Acadie, ne faisait luire un rayon d'espoir à leurs yeux que pour les replonger bientôt dans une détresse plus profonde. Elle y envoyait quelques soldats (choisis parmi les pires de l'époque), mais ils n'obtenaient d'autre résultat que de provoquer les Anglais et d'attirer de nouveaux ravages. La

France changea sa manière d'agir lorsqu'elle eut perdu une bonne partie de l'Acadie, trop tard par conséquent.

Aussi les gouverneurs étaient bien naïfs qui écrivaient : "Les gens sont désaffectionnés à la France". Comment eu aurait-il été autrement ? Plus perspicace, un chroniqueur notait "l'inclination de ceux de Port-Royal pour ceux de Boston par la privation où ils se voyent de tous les secours de France" [17].

Chacun tirait son épingle du jeu comme il pouvait. On en vient à considérer avec indulgence des gens que des historiens ont appelés traîtres, les Latour, les Le Borgne, d'autres. La nécessité de vivre force de recourir aux expédients et il n'est pas donné à tous d'avoir une âme de héros.

Saint-Castin, aussi, s'accommoda le mieux possible des circonstances où il se trouvait. Pour son bonheur, ces circonstances lui firent une vie plus noble et plus avantageuse qu'à d'autres. Mais, il importe de le répéter ici, Saint-Castin n'est pas resté en Acadie par nécessité. Si les Acadiens n'avaient en général rien à espérer en France, s'ils n'avaient pas le choix, Jean-Vincent d'Abbadie venait d'hériter, quand il partit pour Pentagoët, du titre et de la fortune assez rondelette de sa famille. Il aurait donc pu rentrer dans son pays. Il resta pour obéir à une consigne.

Il fut commerçant ; il fut, surtout, chef des Abénaquis. Chef indépendant, en un pays-frontière, où il ne subissait pas plus l'autorité de la France que celle de l'Angleterre. La Hontan écrivait avec raison : "Les gouverneurs du Canada le ménagent et ceux de la Nouvelle-Angleterre le craignent".

Saint-Castin n'avait pas choisi cette existence par dégoût de la civilisation, comme l'ont écrit tant d'auteurs qui en ont fait ridiculement un disciple de Jean-Jacques avant la lettre. Il n'a pas été "capitaine de sauvages", pas plus que *seigneur de Pentagoët* réfugié au fond d'un manoir fortifié, ainsi que d'autres l'ont prétendu.

Abénaquis, il partageait la vie des Abénaquis, faisant le commerce en leur nom et les commandant à la guerre au même titre que les autres chefs. Il n'eut jamais le commandement suprême, puisque son beau-père Madokawando vécut jusqu'en 1698, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la *guerre de Saint-Castin*. Quand les luttes reprirent avec

la Nouvelle-Angleterre, Jean-Vincent avait quitté l'Acadie depuis des années.

Il est remarquable aussi que Saint-Castin n'ait jamais pris part aux pourparlers de paix, ni signé un seul traité avec les Anglais. Par calcul, sans doute. Sachant que ces pactes conclus avec les Peaux-Rouges étaient toujours considérés que comme de simples trèves, il n'aurait pas voulu les transformer en instruments solennels entre blancs.

Malgré la discrétion de son rôle, Français et Anglais ne s'y trompaient aucunement. Dans l'ombre, c'est lui qui dirigeait toute la politique des Abénaquis. Dédaignant l'éclat extérieur du pouvoir, il en possédait la réalité. C'est pourquoi, les gouverneurs anglais s'acharnaient contre lui.

On l'a vilipendé à cause de son commerce avec les Anglais. Nous avons vu que ces échanges étaient indispensables. Les missionnaires même s'y livraient, et pour les mêmes motifs que Saint-Castin, c'est-à-dire en vue d'assurer la subsistance des sauvages.

Justement, une des raisons de l'animosité de certains dirigeants français, surtout de Villieu et Gouttins, contre Saint-Castin venait de son amitié avec les missionnaires. On lit dans le mémoire de Tibierge en date du 21 juin 1699 sur le commerce de l'Acadie :

> "Il est de conséquence pour le bien des affaires de la compagnie en cette baye d'interdire tout commerce à monsieur de St. Castin avec les Anglais, il en a tiré l'année dernière beaucoup de marchandises, non sans la participation des prestres qu'il favorise sous main" [18]. Dans le même document, on lit encore : "Les prestres sont opposés à la compagnie. Depuis la guerre, ceux de Beaubassin, des Mines, de Pentagoët ont un air d'indépendance dont ils auront bien de la peine à se deffaire".

Il y aurait lieu d'examiner ici une question bien curieuse. Parkman et, après lui, Sylvester ont attribué l'hostilité des Indiens envers les Anglais à l'influence des missionnaires, ou, plus précisément, des Jésuites, sans réfléchir que les indigènes avaient pris les armes bien avant le retour des prêtres dans leurs cantons. On jugera, par le passage suivant, des excès où la haine envers ces religieux entraîne Sylvester :

> "Les Indiens du Maine, écrit-il (vol. II, p. 418), étaient des jésuites dans la mesure où leur intelligence leur permettait de l'être. Absolument sous la coupe des prêtres jésuites (*pour Sylvester, il y a des laïques jésuites, et puis des prêtres jésuites*), — dont l'enseignement spirituel se bornait à un charabia ritualiste que les indigènes

> acceptaient avec plaisir quand il leur faisait entrevoir la possibilité de répandre le sang anglais, — ils étaient poussés par leurs maîtres ecclésiastiques à assouvir leur haine envers les hérétiques anglais au moindre prétexte, y étant encouragés aussi par la perspective de vendre aux Français les scalps et les captifs anglais. Ainsi s'associaient chez eux le désir de la vengeance et l'appétit insatiable du mercenaire, d'où, sous l'influence pénétrante des jésuites français, sortit à la fin une véritable piraterie humaine (...) Ces jésuites encourageaient les sauvages à satisfaire sans contrainte leur désir de se livrer à la débauche d'une orgie de sang et de cruauté diabolique, mais toujours aux dépens des Anglais".

Les chroniqueurs puritains accusaient plutôt Saint-Castin. Mais Godfrey, qui en tient pour la thèse de Parkman, va jusqu'à dire qu'au fond Saint-Castin était l'ami des Anglais. Sylvester lui-même écrit (p. 389) : "A cette époque, se trouvait à Sainte-Famille un virulent Jésuite du nom de Thury dont les récriminations auprès du gouvernement de Québec démontrent que Saint-Castin n'était pas animé contre les Anglais de toute l'ardeur haineuse que les Jésuites auraient voulu". Certains chroniqueurs, mêlant tout, représentaient Saint-Castin comme perpétuellement entouré d'une bande de prêtres sanguinaires [19].

La vérité est que les Pentagoëts, menacés d'extinction par les Anglais comme les autres tribus de ces parages, avaient résolu de se défendre par tous les moyens. Ce dont les bons puritains s'étonnaient. Abénaquis lui-même, Saint-Castin ne pouvait qu'épouser leur querelle. Puis, provoqué par Andros, il en fit une affaire personnelle. Son ami Thury lui aida, mais n'avait pu précipiter une guerre commencée depuis six ans déjà quand il arriva en Acadie.

Quand, à son tour, la France entreprit de combattre l'Anglais, les Abénaquis devaient forcément s'associer à elle dans une œuvre devenue commune. Mais ils se considérèrent toujours comme des alliés plutôt que les sujets du roi assujettis aux ordres de ses représentants. Ils livraient les combats qu'il leur plaisait, ils concluaient des trèves quand bon leur semblait. Si les Français formaient des plans d'attaque dont le succès reposait sur la collaboration des Peaux-Rouges, ils devaient solliciter cette aide. Villieu le vit bien, lui qui, ayant traité avec injustice leur chef Saint-Castin, eut tant de peine à leur faire briser la trève de 1693. Le fardeau de la guerre retombait sur eux. S'ils l'acceptaient, c'est qu'ils luttaient pour leur propre défense, et non pas, comme le roi et les

gouverneurs l'écrivaient avec naïveté, parce "qu'ils ont de l'affection pour la France". Leur participation à l'exécution des plans français dépendait des avantages qui en pouvaient résulter.

Ils exigeaient, fournissant la plupart des troupes, des ravitaillements de la France. Ces secours improprement appelés *présents*, par les Français, la France ne les leur fournissait qu'à contre-cœur et avec bien de l'irrégularité. S'ils manquaient, les Abénaquis déposaient les armes afin de chercher eux-mêmes leur subsistance. Les Français avaient tort de s'en étonner. Ils eurent tort, surtout, de se mettre en colère quand, à la paix de Ryswick, les Abénaquis reprirent un commerce indispensable avec les Anglais.

Dans l'esprit des Pentagoëts, leurs terres ne faisaient aucunement partie des colonies françaises, pas plus que des colonies anglaises. Après la paix d'Utrecht, "les Abénaquis s'emportèrent et demandèrent de quel droit le François donnoit un pays qui ne lui appartenoit pas... Les missionnaires les apaisèrent en disant qu'on les trompoit par une équivoque et que leur pays n'entroit point dans ce qui étoit cédé aux Anglois par le Roy de France" [20]. Pentagoët constituait si bien un territoire neutre, ou en tout cas à part, que les missionnaires y relevaient directement de Québec et non de l'administration acadienne [21].

Chef de cette tribu, Saint-Castin adoptait une politique favorable aux indigènes, sinon toujours aux Français. Il savait bien que l'intérêt des sauvages se confondait avec celui des Français. En ignorant certains ordres venus de Versailles, bien faits pour conduire à une catastrophe, non seulement il affirmait son indépendance, mais il évitait à son ancienne patrie comme à sa nouvelle des ennuis considérables.

Saint-Castin ne relevait pas plus de la France que de l'Angleterre. Il fut, à l'égard de la France, l'allié le plus sûr et le plus fidèle, même quand des rivaux comme Perrot et Villieu cherchaient, pour des motifs inavouables, à le noircir aux yeux du roi.

Sans renoncer à son titre de chef indépendant, il songeait tout de même à se rapprocher de la France et à conserver certains avantages de son ancienne qualité de Français. A deux reprises, il demanda et obtint des concessions de terre. La première fois, il se proposait de

narguer Andros qui lui enjoignait de demander des titres au roi d'Angleterre. Il obéissait aussi à un autre mobile. Chargé d'enfants, il leur préparait un avenir.

Bien qu'il se considérât uniquement comme l'allié de la France, il ne laissa pas de remplir à merveille la mission assignée par Frontenac en 1674, c'est-à-dire de maintenir les sauvages dans l'amitié de la France. Les Pentagoëts se lancèrent dans la lutte contre l'Anglais sans ses conseils, durant la guerre du roi Philippe. Mais c'est lui qui, en 1689, après l'affaire des vins, leur fit briser la paix. Par la suite, Saint-Castin renouvela souvent leur ardeur fléchissante. Le père Thury y fut pour quelque chose aussi, mais rappelons-nous que ce missionnaire était allé à Pentagoët à la demande pressante du baron [22].

Pendant trente ans, Saint-Castin veilla, dans la *marche* de Pentagoët, aux intérêts de la France. Pendant trente ans, il tint les Anglais en haleine, les empêcha de s'établir dans ces parages, et leur causa tant de soucis qu'ils ne purent envahir plus tôt l'Acadie et la Nouvelle-France.

En temps de paix, cependant, les Pentagoëts et Saint-Castin avec eux ne comprenaient pas la nécessité d'éviter le commerce avec les Anglais, leur seule source d'approvisionnement, et, donc, de crever de faim, uniquement afin de plaire aux exportateurs français qui avaient le tort de réclamer le monopole d'un marché qu'ils ne se souciaient pas d'approvisionner avec régularité.

IV

La fin de Saint-Castin. — En France, après un séjour à Versailles où il dissipa les préventions de Pontchartrain, Jean-Vincent gagnait, en 1702, son Béarn natal qu'il n'avait pas revu depuis 1674.

Il se plongeait ainsi dans un océan de chicanes judiciaires dont il ne devait pas sortir aussi facilement que de ses démêlés avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre. Là-bas, dans les forêts du Nouveau-Monde, les querelles se réglaient allègrement et franchement, le mousquet à la main. On tuait l'adversaire ou on en était tué ; c'était net et clair. Dans le Vieux Monde, on n'arrivait jamais à une solution ; les affaires traînaient à l'infini dans une atmosphère étouffante.

Le baron ne retrouvait de la famille que les querelles venimeuses, les conflits d'intérêts sordides, les batailles autour des successions.

Il ne restait de la maison de Saint-Castin, en Béarn, que la sœur de Jean-Vincent, Mme de Labaig, personne dominée par son impérieux mari.

Le juge Labaig était, forcément, le seul administrateur des biens patrimoniaux. La connaissance approfondie du droit qu'il devait à sa carrière lui avait appris le moyen de s'emparer de la fortune confiée à ses soins. Le chef de la famille, Jean-Vincent, ne reviendrait jamais de la sauvagerie où il se complaisait et où il finirait bien par se faire casser la tête. Après, on roulerait facilement ses enfants, mi-français mi-sauvages, et ignorants des beautés de la législation civilisée.

Ainsi avait raisonné le juge Labaig. Il se considérait si bien comme l'unique continuateur de la famille qu'il en avait fait enregistrer les armes à son nom [23]. Démasqué par son beau-frère, il n'allait pas rendre gorge. Il s'acharna, ayant recours à tous les moyens dilatoires qu'une loi confuse lui pouvait offrir, poursuivant pendant des années une lutte crapuleuse dont Balzac aurait pu s'inspirer.

Les premiers règlements de comptes se passèrent fort bien. Le 21 juillet 1702, le baron de Saint-Castin obtenait l'adjudication d'une somme de 2.100 livres prélevée sur les biens de son oncle Jacques de Bonasse [24]. Le 16 janvier 1703, Labaig et son fils Jean-Vincent, avocat en la Cour, remettaient à Saint-Castin une obligation de 24.000 livres représentant la part du baron dans les successions de sa mère et de ses oncles Jean de Saint-Castin, curé d'Arette et Jean-Pierre de Saint-Castin, archi-prêtre de Galan. Ce document comportait quittance des avances du juge Labaig à son beau-frère pendant le séjour en Acadie et, d'un autre côté, décharge des sommes dues par Labaig pour la jouissance de la terre de Saint-Castin ou l'encaissement des droits seigneuriaux de Saint-Castin et d'Arette. Simples écritures que tout cela ; peu d'argent changea de mains. Il n'y eut pas de difficultés.

Les ennuis commencèrent quand on aborda le sujet principal, c'est-à-dire la succession de Jean-Jacques d'Abbadie, frère aîné de Jean-Vincent décédé en 1674 et dont

Labaig administrait les biens depuis 1672, en vertu d'une procuration.

Le juge du Sénéchal prétendit ignorer l'existence de tout titre ou inventaire au sujet de cet héritage. Saint-Castin demanda des lettres monitoires contre le possesseur de ces documents, et Labaig l'aida obligeamment dans ces procédures. Les deux beaux-frères s'entendaient le mieux du monde. Mais l'affaire n'avançait pas, Saint-Castin s'impatientait et tâchait, en se renseignant de droite et de gauche, de hâter le cours de la justice. Il en apprit assez pour obtenir de Labaig l'aveu qu'il avait eu l'inventaire entre les mains. Le bon apôtre avait même signé en 1675, "à cause de l'absence du baron de Saint-Castin", le dénombrement des biens de Jean-Jacques d'Abbadie.

La mauvaise foi, la malhonnêteté de l'administrateur éclataient au grand jour. Saint-Castin demanda à être cru sur son serment, pour la somme de 30.000 livres, évaluation de sa part dans la succession. C'est alors que Labaig montra son savoir-faire.

Saint-Castin entretenait, depuis son arrivée en France, une correspondance suivie avec le ministre Pontchartrain, qui le consultait sur toutes les questions relatives à l'Acadie. Nous l'avons vu à propos de Martin Chartier. On le priait encore de fournir des renseignements à la commission chargée de délimiter les frontières de la colonie [25]. Il était le grand spécialiste de ces questions.

Les affaires d'Acadie prenaient une mauvaise tournure. Aussi le ministre, sachant dorénavant à quoi s'en tenir, comprenait-il combien la présence de Saint-Castin s'imposait dans cette région. Il voulait l'y renvoyer sans retard et, désireux de le soustraire aux vexations des gouverneurs de Port-Royal, il le nommait, en 1703, "Lieutenant de Roi au gouvernement de Pentagoët". Saint-Castin devait s'embarquer à la fin de l'année, mais non sans avoir réglé ses affaires personnelles. Pontchartrain communiquait donc à M. de Gassion, premier président au Parlement de Pau, l'ordre du roi de juger l'affaire au plus vite [26].

Assuré de se débarrasser à brève échéance de son beau-frère, Labaig reprit espoir. Ne suffisait-il pas de retarder les procédures pour éviter tout jugement avant

le départ de Jean-Vincent ? Après, on lui jouerait un de ces bons tours dont messieurs de la basoche ont le secret.

Saint-Castin ne put traverser en 1703. Songeant à l'avenir de ses enfants, et renseigné sur les intentions de son beau-frère, il n'entendait pas quitter le Béarn sans avoir fait rendre gorge à Labaig.

Les vaisseaux partirent encore sans lui, en 1704, en 1705, en 1706. Son affaire traînait toujours, le roi s'impatientait, mais le Parlement de Pau ne se souciait aucunement du bien des colonies. N'était-il pas plus agréable de se délecter à la belle cause de succession que lui fournissait le juge Labaig ?

Et, en 1707, à Pau, Jean-Vincent d'Abbadie, deuxième baron de Saint-Castin, mourait, sans avoir revu l'Acadie.

Le ministre l'annonçait à Vaudreuil, dans une lettre du 30 juin 1707. "Sa mort, écrivait-il, est une grande perte par le grand crédit qu'il avait sur les sauvages".

CHAPITRE VIII

BERNARD-ANSELME DE SAINT-CASTIN

I

Le flambeau relevé. — L'absence de Saint-Castin se faisait cruellement sentir en Acadie.

En 1701, éclatait la guerre de la succession d'Espagne, appelée "guerre de la reine Anne" en Nouvelle-Angleterre.

Brouillan offrit la neutralité à Boston qui, malgré son peu de préparation, repoussa cette offre.

Boston, raconte Belknap, avait deux griefs contre l'Acadie. D'abord, l'éternelle question de la pêche. Brouillan appliquait, avec la vigueur qu'il mettait en tout, l'interdiction signifiée aux vaisseaux anglais de pêcher sur les côtes acadiennes. Ensuite, le différend tout aussi ancien des frontières. Les missionnaires ne venaient-ils pas de fonder une mission à Norridgewock, dans le haut de la Kennébec, territoire le plus disputé ?

Les Français reprirent leur ardeur belliqueuse, dont le tempérament de Brouillan s'accommodait mieux. Le 18 juillet 1703, le ministre lui annonçait le départ de Saint-Castin, nommé commandant à Pentagoët. Le 6 juin, il avait écrit : "Le roi n'a pas été content des missionnaires qui se sont entremis pour l'adoption d'un traité de neutralité entre les Abénaquis et les Anglais". Cette dernière lettre fait la lumière sur un point que nous avons déjà abordé. Les chroniqueurs et les historiens de la Nouvelle-Angleterre ont accusé les Jésuites (appellation sous laquelle ils englobaient tous les prêtres catholiques) et surtout le père Rasles, *"that virulent priest"* (Sylvester), d'avoir poussé les indigènes à la guerre malgré leur désir de paix. En réalité si l'on s'en rapporte à sa lettre du 6 juin, le ministre priait le père La Chaise, supérieur, de rappeler Rasles, suspect de tiédeur à l'égard de la guerre. Déjà, le 30 décembre 1701, Brouillan annonçait au ministre l'envoi d'une lettre que les sauvages de Pen-

tagoët "ou peut estre leur missionnaire mesme a escrit au gouverneur de la Nouvelle Angleterre. *Alle* parle assés clairement pour faire connoistre qu'ils ont abandonné le party des françois." Il n'aurait jamais pu penser "que messieurs les missionnaires qui sont des gens de bien et d'honneur fussent devenus anglois comme il me paroît qu'ils le sont par leur conduitte".

Dudley, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, avait exécuté l'ordre de reconstruire le fort de Pemquid. Ayant remarqué des mouvements insolites dans les tribus, il voulut s'assurer l'amitié ou, à tout le moins, la neutralité des Indiens. Déjà, en 1702, lors d'une conférence préliminaire entre Anglais et Abénaquis, Callières avait exhorté ces derniers à rompre les pourparlers. Selon leur habitude, les rusés Peaux-Rouges avaient manifesté des sentiments de la plus grande cordialité envers les Anglais, mais raconté ensuite aux Français qu'ils avaient repoussé les offres avec indignation. La lettre du 6 juin 1703 naquit des inquiétudes causées à Versailles par ces négociations. D'un autre côté, la Nouvelle-Angleterre en avait été rassurée au point de concevoir les projets les plus belliqueux. Son assurance s'augmentait de l'absence de son grand ennemi, Saint-Castin.

Le 20 juin 1703, un congrès réunissait, à Casco, Dudley et son état-major d'un côté et, de l'autre, les sachems Moxous de Norridgewock, Wamsegunt et Wanadalgubuent de Pentagoët, sans compter de nombreux chefs subalternes, accompagnés de 250 hommes montés dans 65 canots et bien armés. En style fleuri, les chefs affirmèrent à *leur frère Dudley* : "Aussi haut qu'est le soleil au-dessus de la terre, aussi éloignée de nous la pensée de porter la moindre atteinte à la paix". En gage de leur bonne foi, ils remirent au gouverneur un collier de *wampum*. Rivalisant d'amabilité, les Anglais promettaient l'établissement de postes de traite et d'un atelier d'armurier dans les tribus ; ils annonçaient à des prix fort avantageux toutes les marchandises nécessaires aux Indiens et, enfin, ils donnaient des cadeaux magnifiques.

Après quoi, selon la coutume de ces sortes de réunions, chaque groupe se prépara à tirer une volée de mousqueterie en guise de salut. Se rappelant sans doute la trahison de Waldron en 1676, les Abénaquis invitèrent les Anglais à s'exécuter d'abord. Quand vint leur tour, ils

dirigèrent leurs armes vers un tas de cailloux. Les autres constatèrent alors que les fusils étaient chargés à balles. Les sauvages n'avaient pas réalisé leur évidente intention de tuer le gouverneur Dudley et son état-major, parce que ces personnages s'étaient tout à coup rapprochés des chefs indigènes. Peu de temps après, les Anglais apprenaient qu'ils avaient échappé à un danger plus grand encore. En effet une nombreuse troupe de Français et d'Indiens retardée en route devait surgir pendant les pourparlers [1].

Le 10 août, 500 Français et Abénaquis, commandés par M. de Beaubassin, prenaient d'assaut la petite ville de Wells. Divisés en plusieurs groupes, les assaillants ravagèrent ensuite tout le territoire entre Wells et Casco. En peu de temps, 130 personnes y perdaient la vie. La terreur et la confusion se répandirent dans la colonie ; les cultivateurs n'osaient s'aventurer dans les champs qu'en groupes, armés et protégés par des sentinelles.

De Portsmouth, on expédia en toute hâte un corps de 350 cavaliers qui, naturellement, ne trouva pas un seul sauvage. Jusqu'à l'hiver, les partis d'Indiens tinrent tout le pays, de Deerfield à Casco, dans une alerte continuelle.

> "Leur commandant Bobassar (*c'est-à-dire Beaubassin*), écrit Niles, ayant dévasté tous les établissements anglais, voulut raser le fort, à Casco. Il en fut empêché par le capitaine Southack qui réussit à disperser une bonne partie de la flottille de 200 canots dans lesquels était venu son monde. Bobassar dut lever le siège".

Au cours de l'automne, les Anglais saccagèrent la maison de Saint-Castin, absent [2]. Cette année-là, les Franco-Abénaquis dévastèrent Wells, Casco, Deerfield, Kennebunk, Saco, Cape-Porpoise, Scarboro, Spurwinck, Purpooduck.

En février 1704, Hertel de Rouville et quatre de ses frères, à la tête de 300 Français et Indiens, s'emparaient de Deerfield, dont ils ne laissaient pas pierre sur pierre. La Nouvelle-Angleterre s'agitait désespérément. Elle offrit jusqu'à 40 livres sterling, somme alors énorme, pour chaque chevelure indienne, tant il était difficile d'atteindre les *diables rouges*.

Durant l'hiver, les majors Winthrop et Hilton, les capitaines Chepley et Davis se mirent en campagne, avec des hommes chaussés de raquettes. Ils ne tuèrent pas un seul Indien.

Au printemps, les hostilités reprenaient de plus belle. De nouveau, Oyster-River était dévasté de fond en comble. De nouveau aussi, Church organisait à grand fracas une de ses expéditions infructueuses. Il avait embarqué ses neuf compagnies, au mois de mai, dans le port de Piscataqua. "Arrivés à Pentagoët, écrit Church, nous avons tué ou pris tout le monde, Français ou Indiens. Je ne pense pas qu'un seul ait échappé. Parmi nos prisonniers, se trouvait la fille de *St. Casteen* [3] qui nous dit que son mari était allé en France rejoindre son père, *monsieur Casteen*. Comme ses enfants étaient avec elle, le commandant fut plein de prévenance envers eux". Les prisonniers ne durent pas être nombreux, la plupart des hommes étant à la guerre.

L'ardeur des Indiens se calma à la fin de l'année. Durant l'hiver 1705, le colonel Hilton, à raquettes, se rendit à Norridgewock, dont il détruisit les wigwams désertés. L'été se passa en palabres visant à l'échange des prisonniers. Dudley les faisait durer, sous le prétexte d'une entente à négocier avec les autres provinces au sujet d'une offre de neutralité reçue de Québec. Il profitait du répit pour garnir sa frontière et achever les réparations à Pemquid. Tous les mois, il envoyait une patrouille nombreuse dans les régions exposées.

En même temps, le gouverneur de la Nouvelle-France attirait à Saint-François les restes des tribus abénaquises les plus éprouvées, en particulier les Sokokis. Les Pentagoëts repoussaient l'offre de Vaudreuil : "On dira que nous fuyons par crainte de la guerre. S'il y a de la honte, elle retombera sur toi". Peu d'entre eux émigrèrent.

Vaudreuil affermissait ses positions, mais aux dépens de l'Acadie. Et, pourtant, la défense de Pentagoët importait plus que tout. Laissés à eux-mêmes, les indigènes n'étaient pas sûrs. Beaubassin et Rouville avaient fait merveille dans ce coin, en 1703, mais Québec les avait rappelés tout de suite. L'envoi occasionnel de commandants ne suffisait pas à entretenir le feu sacré. D'un autre côté, les Indiens ne se laissaient pas leurrer par des officiers transformés en agents provocateurs. Le Franco-Abénaquis Saint-Castin offrait la seule solution possible.

L'indispensable baron était retenu en France par d'odieuses chicanes judiciaires ; le ministre lui-même ne pouvait ramener à la raison le voleur qui empêchait son

retour dans la colonie. En 1705, Pontchartrain exprimait simplement l'espoir que Saint-Castin passerait bientôt à l'Acadie.

Dans cette extrémité, on songea à l'enfant du baron et de Marie-Mathilde, petit-fils du sagamo Madokawando.

> Subercase écrivait au ministre (*Archives du Canada, C*^{11} *D*^{5} *fo* 321-322) : Nous avons besoin des indigènes et ils aiment mieux les Français que les Anglais parce que les Français s'accoutument à leurs manières. "Il est très important d'avoir toujours un homme de caractère parmy ces sauvages pour veiller à leur conduitte (...) Le fils du sr de St Castain est très propre pour cela parce que sa mère est de leur nation, et que d'ailleurs c'est un jeune gentilhomme très sage et très capable. Il (*Subercase*) propose de luy accorder un brevet d'enseigne de vaisseau avec les appointemens et il est certain que personne de la colonie ne gagneroit mieux son argent que luy".

Cette lettre est du 22 septembre 1706. Saint-Castin était en Acadie depuis quelque temps et Subercase avait pu l'observer de près, en particulier au combat de Port-Royal.

Dans sa lettre du 30 juin 1707 à Vaudreuil, annonçant la mort de Jean-Vincent, le ministre écrivait : "M. de Subercase doit employer son fils, qui est fort propre à cela, de la même manière".

Bernard-Anselme de Saint-Castin était né en 1689, à en croire le père Le Jeune. En 1704, il étudiait au séminaire de Québec, quand le commandant de l'Acadie le pria de rentrer dans la tribu de sa mère.

A peine âgé de quinze ans, il ne songea pas à esquiver la tâche qui lui était imposée, prélude d'une existence extrêmement rude, où son énergie fut à la hauteur des circonstances.

Bernard-Anselme relevait le flambeau tombé des mains de Jean-Vincent.

II

L'attaque contre Port-Royal. — L'arrivée de Saint-Castin en Acadie eut des résultats immédiats. Au printemps de 1706, les Indiens tombaient sur Oyster-River. En juillet, au nombre de 270, ils attaquaient Piscataqua. Mais, comme à leur ordinaire, c'est par petits groupes isolés qu'ils faisaient le plus de ravages. Le récit de cette campagne se résumerait encore à l'énumération d'escarmouches et de massacres. Niles et Sylvester y consacrent des pages et des pages.

De nouveau aux abois, les colonies lancèrent le colonel Hilton à la poursuite des Peaux-Rouges. Ils étaient insaisissables, ils devenaient un cauchemar. Quand, au début de l'hiver 1707, Hilton en tua quatre et s'empara d'une squaw, l'exploit fut considéré comme un triomphe, s'il faut en croire Belknap (p. 341).

Dudley, attendant des secours de l'Angleterre, hésitait à se porter contre Port-Royal ainsi que son conseil le lui demandait. D'un autre côté, abreuvé d'injures, accusé sans doute avec raison d'entretenir un commerce clandestin avec les Français, il n'osa pas, écrit Charlevoix, accepter le neutralité que les autorités acadiennes lui avaient proposée.

> "Les cris des habitans qui ne pouvoient cultiver leurs terres, ou qui les voyoient tous les jours ravagées par les sauvages, l'inquiettoient beaucoup et il crut que le meilleur moyen de faire cesser les hostilités qui en étoient le sujet étoit de chasser entièrement les François de l'Acadie".

Il réunit mille hommes, divisés en deux régiments commandés par les colonels Wainwright et Hilton. Tout le monde s'embarqua à Nantasket dans vingt-trois transports, escortés de deux navires de guerre sous le commandement des capitaines Stuckley et Southack. Le colonel March commandait en chef.

Depuis quelque temps, les dirigeants de l'Acadie attendaient une attaque, bien que, aveugle volontaire, le ministre eût écrit à Des Gouttins en 1706 : "Les Anglais n'exécuteront pas leurs menaces contre l'Acadie". Dudley, en tout cas, avait poussé avec une telle diligence ses derniers préparatifs que les gens de Port-Royal furent stupéfaits, quand, le 6 juin, vingt-quatre navires, dont le plus puissant portait cinquante pièces de canon, parurent devant la capitale de l'Acadie. Le lendemain, 1.500 hommes débarquaient du côté du fort et 500, près de la rivière. (Ce sont les chiffres de Charlevoix, qui ne concordent pas avec ceux des chroniqueurs anglais.) Subercase [4] résolut d'arrêter l'ennemi dans les bois. "Il semble, écrit Charlevoix, qu'il y ait eu une espèce de fatalité attachée au Port-Royal, pour que ses gouverneurs, même les plus vifs et les plus vigilants, y fussent toujours pris au dépourvu".

Dans Pentagoët, Saint-Castin avait appris le départ de l'armée bostonnaise. Tout de suite, il se mit en route, mais il arriva après le débarquement. Incapable de join-

dre Subercase dans les bois, il réunit les habitants à ses sauvages afin de harceler avec eux les Anglais [5].

Cinq cents ennemis tentèrent de forcer le passage. Les troupes françaises se replièrent en bon ordre et Denys de la Ronde les arrêta au gué de la rivière où elles tinrent tête à l'assaillant. Le 8 juin, combat assez vif où Subercase eut un cheval tué sous lui. Il se retira ensuite, couvrant parfaitement sa retraite. Décontenancé par la vigueur de la défense, l'ennemi resta dans l'inaction, le lendemain. Après quoi, il se disposa à assiéger le fort. Subercase fit brûler les maisons avoisinantes.

La tranchée était ouverte dans la nuit du 10 au 11. Le jour venu, 400 Anglais voulurent en sortir. Saint-Castin les y rejeta en désordre. Dans la nuit du 16, nouvel assaut, repoussé avec pertes. Au matin, les Anglais constatèrent que Saint-Castin manœuvrait de façon à couper les communications qu'ils gardaient avec leurs bateaux. Effrayés, ils levèrent le siège.

A Casco, March apprit que Boston avait commencé les réjouissances destinées à célébrer la prise de Port-Royal. N'osant s'y aventurer, il chargea plutôt des émissaires d'aller expliquer que sa défaite avait eu pour cause un soulèvement, même des principaux officiers, dans son armée. La nouvelle plongea le conseil de Boston dans la stupeur. Cet échec déshonorait la colonie dont le prestige ne se relèverait jamais aux yeux des sauvages. Le conseil ajouta à l'armée d'invasion 600 hommes et trois gros navires.

Le 20 août, la flotte anglaise paraissait à l'entrée du bassin de Port-Royal, "avec un vent aussi favorable qu'elle le pouvait désirer. Aussi à deux heures après midi était-elle mouillée, rangée en très bel ordre et hors de la portée des bombes".

La nervosité régnait dans Port-Royal, mais Subercase se faisait fort de repousser l'ennemi. Non seulement il avait profité du répit pour parachever ses retranchements, mais il avait reçu le précieux renfort de soixante Canadiens amenés par Vincelotte, et des corsaires Bonaventure, Baptiste et Morpain.

Pierre Morpain de Blaye commandait un petit navire irrégulier, l'*Intrépide*, appartenant à M. de Charritte, gouverneur intérimaire de Saint-Domingue. En route, il avait pris une frégate anglaise, si l'on en croit Robert Chevalier dit Beauchesne [6]. En tout cas, il avait précédé

la flotte anglaise d'une huitaine de jours dans la baie de Port-Royal [7]. Les vivres et les munitions qu'il apportait avaient sauvé la colonie.

Comme les Anglais n'attaquèrent pas tout de suite, le commandant français eut le temps d'alerter les habitants des environs et les sauvages, que le jeune Saint-Castin se chargeait de commander, tandis que Bonaventure se mettait à la tête des troupes régulières.

Le 21, quatre-vingts chaloupes débarquaient l'ennemi à un quart de lieue de la place, sur les bords de la rivière. Subercase envoya 80 sauvages et 30 habitants s'embusquer, en amont, dans les bois.

Le 22, l'assaillant se fortifiait et, le 23, expédiait 800 hommes vers le fort. L'avant-garde, surprise par Saint-Castin, se replia vers le camp fortifié ainsi que le gros des troupes. La nuit, Subercase fit illuminer la rivière, de sorte que les Anglais ne purent débarquer leur artillerie. Le lendemain, les bombes lancées du fort les obligèrent à abandonner leur camp et à prendre position devant le fort. Le lieu était malsain pour eux. Le 26, ils décampaient pour aller se poster une demi-lieue plus bas.

Harcelés par les troupes volantes, ils se rembarquèrent. On se demandait, dans Port-Royal, si le débarquement s'effectuerait sur la rive opposée de la rivière. En prévision de ce mouvement, Subercase avait dépêché Saint-Castin. Le lendemain en effet, à la faveur du canon de la flotte, les troupes anglaises opéraient leur descente à l'endroit prévu par le commandant de Port-Royal. "Elles avoient devant elles une pointe couverte de bois, où le baron de Saint-Castin s'étoit mis en embuscade avec 150 hommes ; il les laissa approcher jusqu'à la portée du pistolet, et il fit alors sur elles trois décharges consécutives avec beaucoup d'ordre. Elles les soutinrent avec une intrépidité que Saint-Castin n'avoit pas attendue". Cependant, elles s'arrêtèrent bientôt, ramassèrent leurs morts et, dans cinquante chaloupes qui regagnèrent les bateaux, rembarquèrent une partie de leurs effectifs.

Subercase "avoit ordonné audit sieur de St. Castin en cas que les ennemis prissent la résolution de le forcer de se retirer et d'aller joindre un autre poste qui estoit dans le bois où il y avoit encore cent hommes embusquez derrière un bon retranchement et d'attendre là ses ordres".

Constatant la confusion de l'ennemi, Subercase envoya M. de la Boularderie avec 150 hommes renforcer Saint-Castin et "sauter dans un retranchement ennemi". Subercase lui-même suivait avec "six-vingts hommes" afin de soutenir l'attaque, laissant Bonaventure au fort. "Il y eut à cet endroit un combat fort vif à coup de haches et à coup de crosses de fusil". La Boularderie, blessé, s'effondra. Saint-Castin et l'enseigne de Saillans arrivèrent à la rescousse. L'ennemi commençait à plier quand, constatant que Saint-Castin et Saillans venaient aussi d'être blessés, il se ressaisit. Mais les deux officiers français, malgré leurs blessures, tinrent bon ; ce qui fit hésiter les Anglais. Alors, un autre officier, nommé Granger, reforma la troupe de La Boularderie et chargea avec impétuosité. Les Anglais lâchèrent pied, ayant perdu plus de 200 hommes, affirma Subercase dans son rapport ; mais Belknap, avec une mauvaise foi évidente, ramène ce chiffre à quinze. Chez les Français, il y eut seulement quinze ou vingt blessés. Trois moururent et, parmi eux, M. de Saillans [8].

L'armée anglaise, rembarquée dans la confusion, rentra à Boston exténuée, découragée, honteuse. La ville, en rumeur, demandait la tête de March.

Dans le même temps, les Abénaquis menaient leur sarabande habituelle, parmi les établissements de la frontière. "Les colons, écrit Belknap, gagnaient leur pain au risque continuel de leur vie". La culture devenait pour ainsi dire une impossibilité. L'élevage des bestiaux, le commerce du bois, la pêche, tout déclinait. Diéreville écrit à ce sujet (p. 122) :

> "Les Abénaquis et autres Sauvages amis des Français, faisaient une guerre cruelle aux Anglais, en leur enlevant la chevelure, en tuant un grand nombre, faisant des prisonniers qu'ils amenaient à Québec, et dont plusieurs ont embrassé la religion catholique, et pillant leurs bestiaux, leurs volailles et leurs maisons ; de manière qu'ils leur avaient fait abandonner 50 lieues de pays, et qu'ils n'osaient sortir ni aller faire leur récolte que la nuit, ou avec escorte, et qu'on avait publié à Boston, que l'on donnerait cent livres sterlin pour chaque sauvage au-dessus de douze ans qu'on amènerait. Le Sieur Dierfield, gouverneur d'Orange dans la Nouvelle-York, avait plusieurs fois sollicité les Sauvages de faire la paix avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ; mais ils avaient toujours répondu que pour faire la paix, il fallait la traiter avec le gouverneur du Canada".

Subercase, qui venait d'accomplir des prodiges, ne se leurrait pas. La reine d'Angleterre, pensait-il, enverrait

du monde afin de prendre l'Acadie. Après quoi, l'ayant prise, elle ne la rendrait pas à la conclusion de la paix. Les pêcheries étaient trop profitables à la Nouvelle-Angleterre : la morue se vendait de 14 à 15 livres le quintal à Boston, d'où on l'exportait en Italie.

> "Il s'en fallait bien, écrit Charlevoix (vol. II, p. 322), qu'on fût aussi attentif en France à la conservation de cette province qu'on l'était en Angleterre aux moyens de la conquérir".

Les vaisseaux arrivés de France peu après le départ des Anglais n'apportaient de marchandises ni pour les habitants ni pour les sauvages. Pourtant, Subercase ne pouvait abandonner les indigènes qui, par leurs incursions en Nouvelle-Angleterre, occupaient l'ennemi et ménageaient un peu de répit aux Français de Port-Royal. Aussi annonçait-il au ministre, dans sa lettre du 20 décembre 1707 [9], qu'il "a envoyé le Sieur de St. Castin à Pentagouet pour porter à ceux de ce village un peu de vivres qu'il leur a envoyés gratis avec les présens ordinaires". Les sauvages, ajoutait-il, ne vendaient pas leur castor, parce que les Français n'allaient pas le chercher. Ils en auraient obtenu, à Boston, près de quatre louis la livre. Malgré leur aversion pour les Anglais, ils finiraient par s'y rendre, car nécessité ne connaît pas de loi.

Le pauvre gouverneur exposait sa détresse et s'écriait que ses troupes étaient sans valeur. "Les compagnies qui sont à l'Acadie, affirmait-il, sont presque toutes remplies de fripons".

Le 6 juin 1708, le ministre répondait simplement qu'il apprenait avec chagrin la disette de l'Acadie, et qu'il "tâcherait d'y remédier". Mais il ajoutait, sèchement, que le roi finirait par abandonner l'Acadie si elle lui était toujours à charge.

A la même date, ce cher ministre demandait à Des Gouttins d'interdire aux habitants les achats à Boston. On nageait dans l'incohérence, l'incompréhension, la stupidité.

L'ineptie des bureaux de Versailles atteignait son comble. Aux renseignements précis des gens de l'Acadie, ils opposaient une fin de non recevoir et des opinions fondées uniquement sur leurs désirs. Bégon se plaignait-il du manque de vivres ? Le ministre rétorquait, en août 1709 : "L'Acadie produit assez de blé pour se suffire". Vaudreuil faisait-il connaître les projets belliqueux des An-

glais ? Versailles répliquait, le 15 octobre de la même année, qu'il était mal renseigné. Quinze jours plus tard, dans une lettre au marquis de Vibraye, Pontchartrain repoussait l'idée qu'une escadre se préparait à Boston. Comme Subercase lui faisait part de ses inquiétudes, le ministre affirmait placidement, le 20 mai 1710 : les échecs subis par les Anglais en Acadie éloignaient toute possibilité d'attaque.

Quatre mois après, Port-Royal succombait.

Enfin, le 7 juin 1710, le ministre se rendait compte de la détresse de l'Acadie, puisqu'il exprimait ses regrets que le vaisseau destiné à Port-Royal eût relâché à la Martinique, et l'espoir que Subercase pourrait s'approvisionner à même les prises des corsaires. Mais, tout de suite après, soit le 10 août, le ministre osait, dans une lettre au pauvre Subercase, interdire aux Acadiens le tissage de la toile, sous prétexte que cette industrie domestique nuisait au commerce du royaume. Le ridicule venait s'ajouter à l'odieux.

III

Bernard-Anselme en Acadie. — Dès son premier combat, Bernard-Anselme (baron de Saint-Castin depuis la mort de son père) s'était couvert de gloire. Subercase, qui s'y connaissait en bravoure, écrivait au ministre, le 20 juin 1707 [10] : "Le sieur de Saint-Castin que j'ai mis à la teste des habitans y a parfaitement bien fait son devoir". Nous lisons encore dans un rapport daté du 20 décembre :

> Il (*Subercase*) a tiré de grands services du sieur de St. Castin dans la dernière action des Anglois. C'est un jeune homme très brave et qui promet beaucoup par sa bonne conduite. Il l'a empesché de passer en France pour donner ordre aux affaires que la mort de son père luy a laissées parce qu'il est très nécessaire à l'Acadie ; il luy a promis que Sa Majesté luy accorderoit un ordre pour suspendre ses affaires jusqu'à ce qu'il puisse venir. Il propose de l'establir commandant de tous les sauvages avec la paye de lieutenant d'infanterie". Notons que le père, Jean-Vincent, n'avait eu ni ce titre ni cette solde.
>
> Le 24 août 1707, le ministre écrivait à Subercase et à Saint-Castin, se déclarant satisfait de la conduite du jeune baron et de la peine qu'il s'était donnée en vue de rassembler les habitants et de les mener au combat. Le 6 juin 1708, il annonçait à Subercase : "Le roi trouve bon qu'il donne le commandement des sauvages à Saint-Castin. Il est habile et fort capable de les gouverner". A la même

date, Saint-Castin recevait une lettre de la Cour annonçant sa nomination "au même commandement qu'avait son père" et des lettres d'Etat "pour surseoir les affaires qu'il a en France" [11].

Blessé d'une balle et de plusieurs coups de bayonnette ou de hache dans l'affaire de Port-Royal, Bernard-Anselme se trouva forcément immobilisé. Il en profita pour épouser, à 18 ans (on n'attendait jamais le nombre des années dans cette famille); soit le 21 octobre 1707, Marie-Charlotte d'Amours, fille de Louis d'Amours sieur de Chauffours et de Jemseck, frère d'armes de Jean-Vincent de Saint-Castin lors de l'expédition contre Pemquid.

Quelques semaines plus tard, c'est-à-dire le 7 décembre, les deux sœurs de Bernard-Anselme, Thérèse et Anastasie de Saint-Castin, épousaient, la première, Philippe Mius d'Entremont et, la seconde, Alexandre Le Borgne, fils de Le Borgne de Belle-Isle seigneur de Port-Royal. Les jeunes Saint-Castin s'alliaient aux meilleures familles de l'Acadie.

Bernard-Anselme se fixa à Port-Royal d'où il allait à Pentagoët, de temps à autre. Abandonnées de la France, les tribus ne faisaient plus que d'intermittentes incursions en Nouvelle-Angleterre. Le ministre se plaignait de leur commerce avec les Anglais. Le 30 juin 1707, il demandait à Subercase de les approvisionner afin d'empêcher ces échanges et de confier à un homme d'autorité comme Saint-Castin le soin de veiller à leur conduite. Le 24 août, il revenait à la charge. Il faut tâcher, écrivait-il, de ramener les Canibas qui sont allés traiter chez les Anglais et qui, au lieu de commercer avec ceux-ci, devraient les combattre. A cet effet, il est nécessaire d'envoyer des marchandises à Pentagoët et à Kennébec, ajoutait candidement le ministre, sans songer que Subercase dénué de tout ne recevait rien. Dès le 20 juin, le gouverneur de Port-Royal avait prévenu que les Abénaquis n'obtenant rien de France passaient à la Nouvelle-York en vue de la traite et, réunis aux Iroquois, pouvaient fort bien déclarer la guerre aux Français.

L'influence de Saint-Castin écartait toutefois cette calamité, et les sauvages continuaient leurs déprédations chez les Anglais, par intermittences il est vrai. Tandis que les forces de la Nouvelle-Angleterre s'acharnaient contre Port-Royal, à l'été de 1707, les Abénaquis restés à la frontière harcelaient les colons ennemis. Au printemps

de cette année-là, affirme Sylvester (III, 100), tous les établissements à l'est de Saco et autour de la Piscataqua avaient cessé d'exister. L'habileté des sauvages atteignait un tel point que, estime Belknap, chaque Indien tué ou capturé coûtait mille livres aux colonies anglaises.

A l'été de 1708, ils redevenaient le principal élément militaire dans ces parages. Français et Anglais se disputaient leur appui, ainsi que l'atteste une lettre du gouverneur de Boston, Dudley, à Subercase, datée du 25 août 1708 :

> "Vous croyez que les sauvages de Kénébec et de Pentagoët dépendent de vous, écrivait Dudley. En réalité, ils sont sujets de la couronne de Grande-Bretagne. Vous voulez leur persuader le contraire. Je ne doute pas qu'avec le temps, je les réduise à l'obéissance".

A la fin d'août, justement, les Abénaquis se joignaient aux Algonquins que Saint-Ours des Chaillons et Hertel de Rouville menaient contre la Nouvelle-Angleterre et ils participaient à l'attaque d'Haverhill où une centaine d'Anglais succombèrent. C'est au retour de cette expédition que MM. de Chambly et de Verchères trouvèrent la mort dans une embuscade.

Le 20 décembre 1708, Subercase annonçait l'envoi de Saint-Castin à Pentagoët avec des présents. Il était revenu le 12, ayant trouvé le village à peu près vide. Abandonnés à eux-mêmes, les sauvages avaient quitté Pentagoët pour l'hiver, craignant les attaques des Anglais sur la neige. Le 1er décembre, n'avaient-ils pas aperçu trois petits bâtiments en croisière sur leurs côtes ?

On voit, par là, que Bernard-Anselme, s'il jouait à l'occasion le rôle de chef abénaquis, ne suivait pas en tout les gens de sa tribu ainsi que l'avait fait Jean-Vincent. Il se considérait plutôt comme officier français et "capitaine des sauvages", ne prenant le commandement des Pentagoëts que pour appuyer l'action des blancs.

Fier de son titre de lieutenant, Bernard-Anselme ne se livrait pas au commerce dont son père avait tiré de grands avantages. C'est pourquoi Subercase écrivait au ministre, le 20 décembre 1708 : "Cette pauvre famille est dans la dernière misère, et n'auroit pas de pain sy d'honnestes gens ne se melloient de leurs affaires". Il ajoutait que, faute de retirer régulièrement la solde de lieutenant, Bernard-Anselme "seroit obligé d'abandonner pour se retirer sur son bien en France n'ayant pas d'autre ressource pour vivre".

IV

La chute de Port-Royal. — Saint-Castin se fit corsaire, à bord d'un bateau qui lui appartenait.

La "guerre de course" était, du reste, la suprême ressource de Subercase. Plusieurs flibustiers, attirés par lui en Acadie, désolaient le commerce anglais, faisaient vivre la colonie et fournissaient même la matière de présents aux sauvages. Pierre Morpain, Baptiste, Ricord Delacroix, Robineau, Vialet, Saint-Castin, d'autres encore, capturaient ou coulaient en 1709 trente-cinq navires anglais et faisaient 470 prisonniers [12].

A cet égard, l'histoire de Morpain mérite particulièrement de nous retenir. En 1706, il avait pris et amené à Port-Royal la frégate *la Bonnitte* chargée de 750 barils de farine, 25 tonneaux de beurre, sans compter d'autres articles fort utiles. Ainsi avait-il ravitaillé la garnison, à laquelle il restait alors à peine 30 tonneaux de farine. Subercase avait pu, en toute tranquillité d'esprit, repousser les attaques de March. Au retour des Anglais, le 20 août, Morpain avait participé aux combats. En 1709, parti des Antilles sur le *Marquis de Choiseul* appartenant au gouverneur de Saint-Domingue, il avait embarqué des pilotes en Acadie. Dix jours après, il rentrait à Port-Royal, ayant pris dix bateaux ennemis et en ayant coulé quatre autres. Attaqué par un garde-côtes, il s'en était emparé. Il amenait cent prisonniers et rapportait des vivres. Afin d'attacher à sa province un homme si précieux, Subercase l'avait marié à Marie d'Amours, belle-sœur de Bernard-Anselme de Saint-Castin, et avait demandé pour lui le brevet de lieutenant de frégate. Rentrant à Saint-Domingue, Morpain se vit reprocher par le gouverneur de cette île les vivres donnés à l'Acadie. Revenu dans ce dernier pays, en 1711, il collabora efficacement avec Saint-Castin [13].

Secouru par les flibustiers, Subercase reprit espoir. Il projetait de créer à La Hève un vaste port d'attache pour les navires de la flotte irrégulière qui, de là, auraient pu s'élancer à la chasse des bateaux anglais ou au secours de Port-Royal. Ne comprenant pas l'intérêt de ce projet, Versailles lui refusa toute aide et, pour commencer, une frégate qu'il réclamait. Les corsaires s'en allèrent vers des régions plus propices et Subercase, abandonné à son

sort, sombra dans le désespoir. Le 1er octobre 1710, il écrivait :

> "Si nous ne recevons pas de secours, j'ai toutes raisons de redouter quelque chose de funeste tant de la part des habitants que des soldats. Les uns et les autres désespèrent, car ils ne voient pas venir les choses nécessaires. Je ferai tout ce qui dépend de moi ; mais, vraiment, Monseigneur, je vous prie de croire que je ne puis faire l'impossible. Je suis comme dans une prison où je ne puis rien apporter et d'où je ne puis rien envoyer ; et la récolte a été mauvaise à Port-Royal. En outre, je n'ai pas un sou, et mon crédit est épuisé. Je me suis engagé pour des sommes considérables. J'ai trouvé à force d'initiative le moyen d'emprunter de quoi faire vivre la garnison depuis deux ans. J'ai payé tout ce que j'ai pu en vendant tous mes meubles. Je donnerai jusqu'à ma chemise. Mais je crains bien qu'après tout j'en serai pour ma peine si nous ne sommes pas secourus."

Quatre jours plus tard paraissait une flotte anglaise considérable.

La Nouvelle-Angleterre s'était jurée de venger l'humiliante défaite de March devant Port-Royal. En janvier 1710, à Londres, Samuel Vetch avait demandé une expédition. La reine Anne lui avait promis, pour le printemps, six vaisseaux, un régiment de marine, des armes, des munitions et de l'argent.

Les quatre colonies de l'Est (Massachusetts, Connecticut, New-Hampshire et Rhode-Island) accordaient leur appui au projet. Le colonel sir Francis Nicholson, ancien gouverneur de la Virginie, avait pris le commandement des troupes. Au prix de 32.000 livres, il organisa rapidement une armée formidable pour l'époque et le lieu : 36 vaisseaux bien montés, 3.500 soldats divisés en quatre régiments.

Subercase n'avait que 258 hommes, dont 100 miliciens. Les sauvages étaient loin ; les corsaires aussi. Les vivres, les munitions manquaient.

Les Anglais investirent la place selon toutes les règles. A leur terrible appareil de guerre, Subercase opposait à peine quelques boulets. Quand il les eut tirés, cédant aux supplications des habitants affamés et affolés il se rendit, non sans avoir tué 40 hommes aux Anglais. Port-Royal devint Annapolis et Vetch, gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Après quoi, on accusa le pauvre Subercase de trahison.

Une semaine après, Saint-Castin paraissait en rade de l'ancien Port-Royal, à bord d'un de ses navires,

venant chercher des armes et des marchandises. Une vedette anglaise s'empara de son bateau et de ses effets et il eut toutes les peines du monde à regagner la terre ferme, où il apprit la défaite de Subercase.

Le baron fit parvenir une lettre à ce dernier, prisonnier des Anglais et qui, en réponse, le pria d'obtenir de ses geôliers l'autorisation de se rendre auprès de lui.

Les Anglais profitèrent de cette circonstance pour lui demander de passer à leur service "lui offrant beaucoup d'argent et de beaux emplois". Il refusa. Mais cette offre témoigne qu'il avait hérité du prestige, de l'influence et de la puissance de son père.

Subercase et Nicholson l'envoyèrent à Québec, en compagnie du major John Livingston et d'un valet, afin de soumettre la capitulation à Vaudreuil.

Partis de Port-Royal à la mi-octobre, les messagers passèrent d'abord par Pentagoët d'où ils remontèrent la rivière en canot. Dans sa tribu, Saint-Castin eut du mal à sauver Livingston des Indiens qui voulaient lui faire un mauvais parti. Conduits à travers bois par trois sauvages, nos gens arrivèrent à Québec le 16 décembre, après un voyage très pénible.

On a prétendu que Saint-Castin se livra, pendant son séjour à Québec, à des actions répréhensibles dans les couvents. Cette accusation repose sur l'erreur d'un historien[14] qui a mal lu un passage du *Mémoire de l'Etat présent du Canada en* 1712 [15], dû à la plume de M. d'Auteuil, où Livingston est incriminé mais non pas Saint-Castin, ainsi que l'établissent ces lignes :

> "Dès le printemps précédent le sr de St-Castin, gentilhomme français né à l'Acadie, ayant été pris à la mer par les Anglais, refusa de servir parmi eux et demanda d'être ramené à Québec. Ils y consentirent à condition qu'il y serait conduit par le sr Livingston accompagné d'un valet. Ils y arrivètent ensemble et Livington y a demeuré tout un hiver. Pendant ce long séjour Mr de Vaudreuil l'a régalé et reçu chez lui de son mieux, l'a lui-même promené partout jusques à le faire entrer dans tous les couvents de filles sans exception où il a causé à sa vue tous les scandales les plus surprenants, non seulement par rapport à la pudeur, mais aussi par rapport à la religion, à tel point que dans l'Hôpital Général gouverné par des religieuses après avoir mis la modestie de ces pauvres filles à bien des épreuves, ayant trouvé une statue de St Michel il commit contre le saint et son image toutes les injures et les ordures les plus grossières que les crocheteurs ont accoutumé à se dire entre eux et mêla tout cela de beaucoup d'impiétés et blasphèmes contre le culte que nous rendons aux saints. Le reste de sa

conduite n'a pas été moins scandaleuse par rapport au service du Roi car, outre qu'il a vu tout ce qu'il a voulu voir, le public jugea que son voyage et son séjour n'étaient point sans dessein et que son prétendu valet était tout autre chose. Le murmure en fut tel que Mr de Vaudreuil pour le faire cesser ne put s'empêcher de faire arrêter ce prétendu valet, qu'il relâcha quelque temps après et les fit partir séparément l'un après l'autre pour avoir occasion d'envoyer sous prétexte de leur conduite deux barques chargées de toutes sortes de marchandises pour les Anglais".

V

Commandant en toute l'Acadie. — Saint-Castin ne resta qu'un mois à Québec. Vaudreuil le renvoya tout de suite, avec le titre de "Commandant en toute l'Acadie", ce qui était un honneur peu ordinaire, vu son jeune âge, et que n'avait jamais eu son père.

Bernard-Anselme était chargé d'une mission semblable à celle que Frontenac avait confiée à Jean-Vincent chez les sauvages. Il devait en outre combattre les Anglais et tenir les Acadiens au moins dans la neutralité. Le 18 janvier 1711, Saint-Castin recevait ces instructions de Vaudreuil :

Ordre et Instructions pour le Sieur baron de St-Castin

Le bien du service de Sa Majesté, après la prise du Port-Royal et le retour de M. de Subercase en France avec sa garnison nous obligeant d'establir un commandant dans toute l'étendue de l'Accadie, tant sur les Français que sur les Sauvages afin de faire exécuter nos ordres et maintenir ces derniers dans nos intérêts, nous avons creu ne pouvoir faire un meilleur choix que du sieur baron de St-Castin, qui est desjà pourveu d'une Commission de Sa Majesté pour commander à Pentagoët. Sa Majesté ayant bien voulu faire cet honneur en reconnoissance des services du feu sieur de St-Castin son père et de ceux qu'il luy a desjà rendus. Nous, suivant les pouvoirs que nous en avons de Sa Majesté, sous son bon plaisir, et en attendant qu'elle en ait autrement ordonné, enjoignons et ordonnons sous peine de désobéissance à tous François de quelle qualité et condition qu'ils puissent estre, estant establis à l'Accadie, de reconnoistre ledit sieur baron de St-Castin, Lieutenant des troupes de Sa Majesté en ce pays, pour commandant, et luy obéir en tout ce qu'il leur ordonnera pour le service du Roy et pour l'exécution des ordres que nous pourons luy envoyer.

Le sieur baron de St-Castin ayant l'honneur d'estre né gentilhomme et estant pleinement informé de la conduitte qu'a tenu feu son père dans la dernière guerre que nous avons eue avec les Anglois, nous avons tout lieu de croire qu'il répondra entièrement à ce que nous attendons de lui, et qu'estant arrivé à l'Accadie, il mettera tout en usage pour maintenir les sauvages de ces quartiers dans nos intérests et pour les engager à continuer la guerre aux Anglois, nos ennemis communs, leur faisant remarquer qu'il est de leur intérest, plus que jamais, de s'unir à nous, contre les

Anglais, qui ne tachent à envahir ce continent, que pour les réduire eux-mêmes dans l'esclavage, en les privant, s'ils venaient à bout de nous, des secours que nous leur donnons, comme sont les vestemens, la poudre, le plomb et les armes, les faisant ensuitte attaquer par d'autres nations pour les détruire entièrement, ce qui doit leur faire connoistre que leur propre conservation et la seureté de leurs familles depend de la véritable et sincère union d'esprit et de religion qu'ils conserveront avec nous et qu'il est à propos qu'ils conservent tant que la guerre durera entre les Princes en Europe.

Comme il n'y a nullement à doutter que le Gouverneur Anglois, qui sera à Port Royal, fera tous ses efforts, soit par promesses ou par menaces, pour gaigner ou intimider les sauvages de l'Acadie affin de les attirer à son party, se servant pour cela des habitans mesme du Port Royal, pour leur porter des marchandises dans la proffondeur des bois, par ce que, estans connus des Sauvages, ils auront plus de facilité à avoir accés chez eux.

Nous, pour prévenir les suittes dangereuses qu'un pareil commerce pourrait produire, nous enjoignons au sieur baron de St-Castin de faire piller par les François et sauvages qui seront avec luy généralement tous les Anglois qui porteront de la marchandise dans la proffondeur des bois et dans les lieux de traitte, et, semblablement, les François du Port Royal et autres lieux de l'Accadie qui n'auront pas un ordre ou congé par escrit, signé de nous, faisant séparer sur l'heure les marchandises à tous les sauvages et françois qui seront avec luy et mesme s'il est possible à tous les villages sauvages de l'Accadie, et en cas de résistance de la part des Anglois et François faire main basse sur eux, espargnant néanmoins le sang tant qu'il sera possible et se contentant sy lesdits François ou Anglois ne se mettent point en deffense de les arrester prisonniers ou de nous les renvoyer, icy, d'abord que la saison le poura permettre.

Le sieur baron de St-Castin nous ayant donné sa parolle d'honneur de faire faire par les sauvages le plus de partis qu'il luy sera possible contre les Anglois, qui sont au Port Royal et contre ceux du gouvernement de Boston, et mesme, d'y aller en personne, nous luy enjoignons, sy tost qu'il y aura quelques nouvelles de conséquence de nous le faire savoir par des canots qu'il nous despeschera exprés, lesquels canots serviront ensuittes à reporter aux villages du bord de la mer les présens que Sa Majesté voudra bien leur faire et sy le sieur de St-Castin a nouvelle certaine que les ennemis soient partis pour venir en ce pays, nous lui enjoignons, en ce cas, de venir luy mesme et de nous amenner avec luy le plus de sauvages qu'il luy sera possible.

La manière obligeante avec laquelle le Révérend Père de la Chasse et tous les missionnaires qui ont esté à l'Accadie nous ont toujours escrit au sujet du sieur de St-Castin nous faisant connoistre la bonne intelleigence qui est entre eux, il est de la dernière conséquence que le sieur de St-Castin donne tous ses soins pour les continuer, agissant mesme de concert avec ces missionnaires et prenant leurs avis lorsque l'occasion s'en présentera sur ce qui regardera le plus grand bien du service de Sa

Majesté. Nous remettant au surplus à l'expérience et bonne conduitte du Sieur baron de St-Castin sur ce que nous pouvons avoir oublié dans la présente instruction.

Fait à Québec ce 18e janvier 1711.

Les sauvages harcelaient toujours les Anglais, et dès son retour à Pentagoët (où il se fixa, cette fois) Bernard-Anselme s'occupa de coordonner leur action.

Au printemps de 1711, les sauvages arrivèrent en Nouvelle-Angleterre "avec les oiseaux", affirme Sylvester. Animés d'une ardeur nouvelle, ils multiplièrent les massacres. Si bien que, voulant à tout prix se défaire d'eux assure Belknap, Nicholson passa en Angleterre afin de demander à la métropole une flotte et une armée destinées à la conquête du Canada. Ce fut l'expédition de Walker, dont le remarquable insuccès encouragea fort les Indiens, qui tinrent la campagne jusqu'en 1713.

Le jeune Saint-Castin n'était pas moins heureux dans ses autres entreprises.

En juin 1711, il envoyait 40 Abénaquis, sous les ordres du chef L'Aymalle, contre un parti d'Anglais qui molestaient les habitants. A dix milles de Port-Royal, en un lieu appelé depuis l'Anse-au-Sang, 80 Anglais montés en trois embarcations tombaient dans une embuscade, où trente perdirent la vie et les autres furent capturés.

Cet exploit plut fort aux habitants des campagnes, déjà mécontents de la façon cavalière dont le gouverneur anglais les traitait. Unis aux sauvages, ils campèrent sous les murs du fort dont la garnison avait été réduite, par une épidémie, de 450 à 100 hommes.

Le marquis d'Alogny se préparait à partir de Québec avec douze officiers et 200 hommes pour renforcer Saint-Castin qui avait grand espoir de prendre Port-Royal [16]. On apprit alors que la flotte de Walker avait mis à la voile de Boston. Alogny ne bougea pas et Saint-Castin leva le siège.

Un grand nombre d'Acadiens durent se soumettre, parce que les Anglais incendiaient leurs habitations. Bernard-Anselme les rappela rudement au sentiment de leur devoir, les menaçant même du courroux des sauvages dont la haine envers les Anglais restait intacte. Voici sa lettre du 3 septembre 1711 "aux habitants de la banlieue du Port-Royal" :

"Messieurs, j'ay reçu par Pierre Le Blanc la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire par laquelle j'aprends que vous vous estes accomodé avec Messieurs les Anglois. Je souhaite que cet accomodement soit sincère de leur costé et qu'ils ne vous rendent point coupables des coups que les Sauvages feront continuellement sur eux, et peut-estre sur vous mesmes par l'opposition qu'ils metteront pour vous empescher de faire les pièces que ces Messieurs vous demandent. Vous vous exposés à estre ruinés par les Sauvages qui ne veulent aucun accomodement avec ces Messieurs. Ils sont trop animés contr'eux pour souffrir de pareils accomodements qui sont si préjudiciables au Roy et à leurs propres intérêts. Les cruautés que ces Messieurs ont exercé et qu'ils exercent à l'esgard de leurs proches quand ils en trouvent l'occasion leur sont toujours présentes à l'esprit, et, tant qu'il y en aura un en ce pays, ils exerceront les mêmes cruautés à leur égard, par représaille; et, dans le temps que vous croirez qu'il n'y en aura point au Port-Royal et que vous vous croirez en seureté pour accomoder ces Messieurs des pièces qu'ils vous demandent, vous vous trouverez saisis par les Sauvages, qui tueront vos bestiaux et vous prendront prisonniers comme ennemis du Roy, trop heureux si vous pouvez conserver votre vie et celle de vos enfants! Pensez à cela, ne pouvant absolument ensaisiner votre requeste, estant opposée à mes ordres et ne pouvant dompter la fureur animée des Sauvages contre les ennemis de Sa Majesté. — Je suis tout à vous Messieurs, de Saint-Castin".

Les Acadiens étaient bien disposés. Plusieurs servirent sous les ordres de Saint-Castin, encourant la confiscation de leurs biens aux mains des Anglais. Toujours parcimonieux à l'égard de l'Acadie, le roi de France mit bien du temps à les en indemniser et c'est ce qui explique, en bonne partie, la neutralité où se cantonnèrent par la suite la plupart des Acadiens.

Saint-Castin n'avait pas perdu l'espoir de reprendre Port-Royal. A la tête de ses Abénaquis et de 300 des Acadiens restés fidèles, il rejoignit l'abbé Gaulin, parti de Canso avec un groupe de sauvages et de blancs. Les deux hommes attendaient les munitions et les canons embarqués par Pierre Morpain à Plaisance. Par malheur, attaqué par une grosse frégate de 30 canons, Morpain succomba. Les secours n'arrivaient pas non plus de Québec, où l'on craignait toujours une attaque. D'un autre côté, Boston faisait parvenir des renforts à Vetch. Réduits à leurs propres forces, privés d'artillerie, Saint-Castin et Gaulin abandonnèrent le siège.

Le 22 juin 1712, le ministre écrivait froidement à Gaulin que les deux intrépides avaient trop attendu pour attaquer, qu'ils auraient dû donner l'assaut immédiatement après la défaite des 80 Anglais à l'Anse-au-Sang, alors qu'une épidémie affaiblissait la garnison.

Les habitants se soumirent de nouveau et le baron de Saint-Castin se réfugia aux Mines près du récollet Félix. Les Anglais eurent bientôt leur revanche, prenant au baron son bâtiment, détruisant sa maison et tous ses biens. Le 21 juin 1712, le ministre lui écrivait :

> "J'ay receu la lettre que vous m'avez écrite de Pentagouet le 1er novembre de l'année dernière. J'ay esté fasché d'apprendre que les Anglois vous ayent pris votre bastiment et tous vos effets. J'aurois souhaitté que vous eussiez en cette occasion une meilleure destinée. J'ay esté informé par M. le Marquis de Vaudreuil des services que vous avez rendus et de ceux que vous rendez tous les jours. Les bons témoignages qu'il m'en a donnés ont déterminé Sa Majesté à vous accorder une lieutenance dans ses troupes dont la commission est jointe à la lettre commune. Vous verrez qu'elle ne vous attache à aucune compagnie pour que vous soyez en état de rester à l'Acadie où elle vous recommande d'exécuter ponctuellement tous les ordres qui vous seront donnés par M. le Marquis de Vaudreuil."

VI

A l'Ile Royale. — L'Acadie n'était pas plutôt perdue que la France en comprenait enfin la valeur. Immédiatement, lamentations du ministre : il fallait reprendre l'Acadie. Mais il avait le tort de persister à croire que les sauvages ou les particuliers accompliraient cet exploit à leurs propres dépens. Des marchands de Saint-Malo offrirent d'armer des vaisseaux en vue de la reprise de Port-Royal. Le roi en fut enchanté, mais il leur laissa tous les risques de l'entreprise, en échange d'une promesse de concession. Comme ils exigeaient de sa part des engagements plus précis, il oublia le projet [17].

Les plénipotentiaires d'Utrecht s'étaient agités pour garder l'Acadie. Ils n'y avaient pas réussi. Voyant en danger toutes ses colonies de l'Amérique, le roi se réveilla de sa léthargie. Lui qui avait tout refusé à l'Acadie conçut un plan grandiose, aboutissant à la construction, à coups de millions, de la forteresse de Louisbourg. Et cette forteresse tomba au premier assaut...

Dans l'île du Cap-Breton, baptisée Ile-Royale à cette occasion, Versailles imagina d'élever des défenses formidables et d'attirer les Acadiens. Mais, au mépris des traités, les Anglais empêchèrent les habitants de quitter la Nouvelle-Ecosse avec leurs biens.

On songeait aussi aux sauvages et Saint-Castin devait les préparer à l'émigration. Le 29 mars, le ministre écrivait à Vaudreuil en ce sens, ajoutant que Bernard-Anselme préférerait sans doute le Cap-Breton à Québec.

Le 8 avril, il envoyait à Saint-Castin même une lettre fort habile, où il ne craignait pas de se servir du style indien.

> Sa Majesté, disait-il, est persuadée que les sauvages se détermineront volontiers à habiter le Cap-Breton, "tant par raport à la religion catholique qu'ils professent que par ce qu'ils sont accoutumés avec la Nation françoise de qui ils ont toujours receus toutes sortes de secours. Il faut que les François et les Sauvages de l'Acadie voyent le soleil et les étoilles de dessus la mesme terre, que la hache des uns et des autres se repose et soit levée ensemble et que leurs os soient dans le mesme lieu. Je suis persuadé que personne n'est plus capable que vous de déterminer ces sauvages de se rendre à l'Isle et Sa Majesté auroit souhaitté que vous eussiez agi auprès d'eux pour les y engager." Il terminait en accordant à Saint-Castin le congé qu'il demandait, mais en exprimant l'espoir que le jeune homme ne passerait pas encore en France. Vaudreuil informait le ministre, peu de temps après, que Bernard-Anselme oubliait ses intérêts pour ne songer qu'à ceux du roi.

Le ministre n'avait pas encore pénétré la psychologie des sauvages. Les bons Peaux-Rouges, pensait-il, éprouvaient à l'égard des Français une affection de bons chiens qui suivent partout leurs maîtres. Il ne se rendait pas compte de l'attachement passionné qu'ils éprouvaient pour le territoire de leur tribu, et que seul cet attachement les avait portés à combattre l'Anglais envahisseur. Ce dernier projet n'eut pas plus de succès que le premier.

Saint-Castin passa l'hiver avec sa tribu, à Panamské, sur la rivière Pentagoët, mais à l'intérieur des terres. Les sauvages avaient ainsi l'habitude d'hiverner loin de la mer. Au printemps, il ne négligea rien pour entraîner les indigènes à sa suite, mais ses efforts échouèrent. Les Indiens n'ignoraient pas le traité, désastreux pour les colonies, conclu à Utrecht par la France. Ils continuèrent les hostilités pendant quelque temps, mais, à la fin de l'année, ils négocièrent avec les Anglais, à Casco, une paix qu'ils renouvelèrent à Arrowsic, l'année suivante, mais qu'ils brisèrent deux ans plus tard, afin d'empêcher l'érection d'un fort à Beaubassin.

VII

Bernard-Anselme passe en France. — Bernard-Anselme passait en France avec les derniers bateaux de 1714. Le roi lui refusant même les vivres esssentiels, sa situation à Pentagoët devenait intenable [18].

Il désirait mettre ordre à ses affaires du Béarn. La mort de son père, en 1707, avait redonné de la vigueur

aux machinations du juge Labaig qui refusait de rendre la succession, arguant, cette fois, de l'illégitimité de son neveu. En décembre de cette année-là, le jeune Saint-Castin avait voulu traverser l'Atlantique. Mais il venait de se montrer si utile dans la défense de Port-Royal et les Anglais restaient si menaçants que Subercase avait usé de toute sa diplomatie pour le garder.

> "J'ai retenu le sieur de Saint-Castin, écrivait Subercase le 20 décembre 1708, qui voulait passer en France pour une chicane avec des parents voulant absolument qu'il soit bâtard malgré tous les certificats des missionnaires, des peuples, des témoins et de l'évesque même. Monseigneur obtiendra sans doute un ordre du roi pour surseoir grâce aux certificats que je prends la liberté de vous envoyer signés des missionnaires et de tous les anciens du pays. Ce pauvre garçon a à faire au premier chicaneur de l'Europe et lieutenant général de la ville d'Oléron en Béarn, qui depuis de longues années jouit de ce bien-là, et cette pauvre famille est dans la dernière misère, et qui n'auroit pas de pain sy d'honnestes gens ne se melloient de leurs affaires. Il espère Monseigneur que vous voudrés encore adjouter à la grâce que vous luy avés faite de commandant de Pentagoët celle d'y adjouter au moins les appointements de lieutenant dans ce pays ici parce qu'autrement il seroit obligé d'abandonner pour se retirer sur son bien en France n'ayant point d'autre ressource pour vivre, et je puis assurer à vostre Grandeur qu'il est utile dans ce pays icy."

Les Anglais avaient, en effet, si bien saccagé ses établissements que Saint-Castin en était réduit à demander des appointements. On ne sait, du reste, ce qu'était devenue la grande fortune accumulée par Jean-Vincent à Pentagoët. Sans doute avait-elle fondu par l'effet des guerres incessantes.

Subercase avait communiqué au ministre des certificats si convaincants que M. de Pontchartrain chargea M. Méliand, intendant de Béarn, de régler l'affaire au plus tôt.

Labaig eut alors l'idée de s'en remettre à Pontchartrain de la décision. Il se trahissait du reste, puisqu'il acceptait d'avance toute proposition raisonnable, tenant compte de "l'état douteux du prétendu héritier".

Le juge d'Oloron contestait une partie des réclamations de Bernard-Anselme de Saint-Castin. Par une convention, datée de 1703, Jean-Vincent de Saint-Castin avait cédé certaines créances à Labaig, en échange d'une somme de 22.000 livres. Mais Labaig se prétendait obligé à parfaire cette somme seulement après les recouvrements, opérations difficiles six ans après la contestation.

Ensuite, affirmait-il, une enquête instruite en Acadie l'avait convaincu de l'illégitimité de Bernard-Anselme. Cet argument ne tenait guère devant le témoignage des Acadiens, le Béarnais y opposant uniquement les racontars d'un ancien valet de Saint-Castin.

Labaig s'engageait dans des arguties, prétendant que l'évêque de Québec avait outrepassé ses pouvoirs en autorisant le mariage religieux de Jean-Vincent [19].

Pontchartrain pria l'évêque de Québec, prisonnier en Angleterre, et l'abbé Gaulin de confirmer leurs premiers certificats. Le 18 septembre 1709, le ministre accusait réception des éclaircissements envoyés par l'évêque, rentré d'Angleterre. Le même jour, Pontchartrain exprimait à M. de Saint-Macary l'avis que les difficultés soulevées par le juge Labaig tombaient par le fait même. Enfin, le 4 décembre, il apportait une fin de non recevoir à la demande d'intervention formulée par l'aministrateur de la succession, attendu que le bien-fondé de la cause ne faisait plus de doute.

Resté en Acadie pendant tout ce temps, Bernard-Anselme avait envoyé une procuration au beau-frère de Subercase, Jacques de Sarraute-Marjolet.

Sarraute fit apparemment rendre gorge à Labaig, puisque, arrivant en France à la fin de 1714, Bernard-Anselme lui demanda des comptes. Le nouveau régisseur de ses biens n'était pas plus scrupuleux que le premier, car il refusa de s'exécuter. Menacé d'un procès, il invoqua la question du domicile.

Le ministre, qui demandait à Saint-Castin de rentrer en Acadie, pria, le 4 avril 1715, l'intendant de Pau, M. de Harlay de Cély, d'intervenir :

> "Le sieur Baron de St-Castin, officier dans les troupes de Canada qui a passé l'année dernière en France par permission de Sa Majesté pour y vaquer à ses affaires, m'écrit que le sieur de Sarraute Mariolet qui a régy ses affaires depuis quelques années en vertu de sa procuration, a des comptes à lui rendre de la gestion de son bien qu'il élude autant qu'il peut de terminer, se prévalant de ce qu'il est du ressort du Parlement de Guienne où le sieur de St-Castin n'a pas le temps de le poursuivre par ce qu'il faut qu'il reparte dans le mois de May ou au commencement de Juin pour le Canada, ce qu'il seroit hors d'état de faire s'il estoit obligé d'aller plaider à Bordeaux. Comme il est, cependant, très important au service de Sa Majesté que le sieur de St-Castin repasse cette année en Canada, je vous prie de vouloir bien luy accorder votre protection et vos bons offices(...) Je vous seray obligé en mon particulier des plaisirs que vous ferés au sieur de St-Castin."

Sarraute consentit à un compromis. Mais, comme nous l'apprend une lettre du ministre à Harlay de Cély datée du 7 juillet, il éludait même les obligations ainsi acceptées. Le 4 août 1715, le ministre écrivait encore à Harlay de Cély :

"J'ai reçu une lettre du sieur de St-Castin par laquelle il se plaint que le sieur de Sarraute publie qu'il est bastard, quoique le contraire ait été prouvé et bien reconnu. C'est une calomnie qui mériteroit punition et il me parroit que le sieur de Sarraute devroit parler tout autrement à son égard. Par tout le procédé qu'il tient, il paroit qu'il cherche à éluder avec beaucoup de mauvaise foi le compte qu'il doit au sieur de St-Castin de la gestion de ses biens en qualité de son Procureur. Il y parviendra si vous continuez vos bons offices à cet officier. Je vous le demande pour luy et de luy faire rendre la justice qui luy est due. Je vous en seray fort obligé".

Au printemps de 1716, l'affaire traînait encore au Parlement de Navarre. En même temps, Bernard-Anselme intentait un autre procès au chevalier de Florence à propos de la succession de Pierre-Paul de Florence, abbé d'Arette.

Son séjour en France se prolongeait. En conséquence, il se fit admettre aux Etats de Béarn, dans l'ordre de la noblesse, pour la terre de Saint-Castin, le 28 avril 1717. Mais ses affaires n'étaient pas brillantes, car en 1720, il demandait le versement de sa solde, à quoi le ministre répondait le 31 mai :

> "Vous devés scavoir que le Roy ne paye point d'appointements aux officiers qui sont absents de leurs employs, particulièrement quand ils le sont depuis plusieurs années; cependant lorsque vous serés en estat de vous embarquer pour retourner en Canada, le Conseil examinera ce qu'il pourra faire pour vous sur cela; c'est à vous à prendre de justes mesures pour vous y rendre au plustost."

Bernard-Anselme mourut à quelque temps de là, âgé probablement de trente ans. Le 8 octobre 1720, sa veuve écrivait au conseil de la Marine que son mari était mort sans avoir touché ses appointements depuis 1717, qu'il était parti du Canada avec congé pour vaquer à ses affaires et qu'on lui avait fait espérer le payement à son retour dans la colonie. Elle demandait qu'on eût pitié d'elle et de ses enfants. Le conseil lui accorda 600 livres, alors que Bernard-Anselme touchait 720 livres par année [20].

CHAPITRE IX

JOSEPH D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN

I

Les Pentagoëts reprennent les armes. — Depuis le traité d'Utrecht, la France consolidait fiévreusement le reste de ses possessions acadiennes ; elle élevait des fortifications considérables à Louisbourg ; elle envoyait dans la région de Port-Royal des missionnaires chargés d'entretenir le culte de la mère-patrie dans le cœur des Acadiens et de les attirer au Cap-Breton. Mais les Anglais, en dépit du traité, leur refusaient la permission d'emporter leurs biens.

A la vérité, il aurait suffi d'un peu d'audace pour reprendre Port-Royal. En 1720 encore, il ne s'y trouvait qu'une douzaine de familles anglaises ; les fortifications tombaient en ruines ; la garnison restait réduite à l'extrême. "Les colons acadiens en auraient eu facilement raison", affirme Sylvester (III, 170). Les Français n'y songeaient pas, oubliant que, les Anglais ayant souvent violé l'état de paix, on n'avait pas à se gêner avec eux.

L'influence française persistait dans les tribus abénaquises de la frontière qui gardaient leurs missionnaires et ignoraient le traité d'Utrecht : elles soutenaient toujours que ni la France ni l'Angleterre ne pouvaient disposer de leurs territoires. En 1718, elles écrivaient au gouverneur de Boston que ni les Anglais ni les Français n'avaient conquis leur pays et qu'elles-mêmes ne l'avaient ni donné ni vendu. Les Pentagoëts sur la rivière du même nom, les Sokokis sur la Saco, les Norridgewocks sur la Kennébec près des chutes Ticonic conservaient leur attachement envers la France, malgré la trève conclue avec les Anglais à Portsmouth.

La mission de Norridgewock avait été établie par le père Sébastien Rasles, vers 1695, et elle portait le nom de Narantsouak, village prospère et bien fortifié. Energi-

que et dévoué, Rasles défendait les droits des indigènes et représentait la France dans ce coin.

Après le traité d'Utrecht, les Anglais entreprirent de fortifier la frontière naturelle de la Kennébec. Des forts, bientôt entourés de colons, s'élevèrent à Brunswick, Thomaston et en face de l'île des Cygnes. Par malheur, les Anglais s'emparaient des terres sans la permission des sauvages.

La colère grondait dans les tribus, d'autant plus que les colons anglais, selon l'habitude de leur race, traitaient les indigènes avec un souverain mépris. Cependant, les Indiens eurent d'abord recours à la conciliation. Le 9 août 1717, un congrès réunit à Arrowsic leurs délégués et Samuel Shute, successeur de Dudley au gouvernement de Boston depuis l'année précédente. Shute prit les choses de très haut, bouscula le protocole indigène et, quand les plénipotentiaires des tribus eurent protesté contre l'érection des forts, il répondit avec brutalité qu'il érigerait des fortifications où bon lui semblerait. Les sauvages quittèrent la réunion incontinent.

Sur quoi, le père Rasles demanda à Shute, par écrit, l'origine du titre de propriété que réclamaient les Anglais. Le gouverneur ne répondit pas.

Les sauvages redoutaient la guerre à tel point que, le lendemain ils envoyèrent de nouveaux délégués auprès de Shute. Un accord intervint, aux termes duquel les Anglais pouvaient prendre possession de certaines terres à condition d'établir des postes de traite et un atelier d'armurerie près des établissements indigènes.

Une correspondance acerbe s'ensuivit entre le père Rasles, et le gouverneur Shute qui oubliait ses promesses. Un nouveau congrès eut lieu à Georgetown mais sans résultat ; il ne restait plus que le recours aux armes. Les sauvages tombèrent sur les établissements anglais de la Kennébec.

Les indigènes représentaient au gouverneur de la Nouvelle-France qu'ils avaient mérité la protection de la France. Le traité d'Utrecht plaçait les Iroquois sous la tutelle des Anglais, mais ne mentionnait pas les tribus amies de la France. En conséquence, Vaudreuil envoya au secours des Abénaquis 250 sauvages de Saint-François, Lorette, Bécancour et Caughnawaga, sous le commandement de Repentigny de Croisille.

Quatre-vingt-dix canots parurent devant Georgetown. Le commandant Penhallow perdit la tête, mais les assaillants se bornèrent à lui remettre une lettre due sans doute à la plume de Sébastien Rasles sommant Shute de quitter dans trois semaines les terres occupées illégalement, à défaut de quoi ils brûleraient toutes les maisons.

Les sauvages partis, Shute dépêcha des renforts à Georgetown, sous le commandement du colonel Thaxter et du lieutenant-colonel Goffe. Après quoi, il invita les Indiens à une nouvelle conférence. Les indigènes s'en moquèrent.

On était en 1720. Attribuant leurs déboires au père Rasles, les Anglais chargèrent le *shérif* du comté d'York, accompagné de 150 hommes, de s'emparer du prêtre si gênant. Ce geste, ni honorable ni courageux, n'eut pas de suite, car les sauvages surent défendre leur missionnaire. Mais les Anglais devaient réussir dans une entreprise semblable, quatre ans plus tard [1].

II

L'enlèvement de Joseph d'Abbadie. — Le contingent envoyé de Pentagoët à Georgetown avait pour commandant Joseph d'Abbadie, qui prit le nom de Saint-Castin à la mort de son frère.

Plusieurs enfants de Jean-Vincent de Saint-Castin étaient restés en Acadie. Deux de ses fils, au moins, demeuraient toujours à Pentagoët, puisque, le 10 novembre 1720, le marquis de Vaudreuil écrivait au conseil de la Marine :

> "Le sieur de St-Castin qui avoit la paye de Lieutenant surnuméraire étant mort, il supplie de procurer cette paye à ses deux frères qui demeurent à Pentagouet et ausquels elle pourra estre partagée par moitié. Comme ils sont de la nation abénakise du costé de leur mère, cette gratification annuelle servira beaucoup à augmenter le zèle avec lequel ils entretiennent les sauvages de cette nation dans les interests des françois."

Ainsi la famille de Saint-Castin continuait-elle à défendre les intérêts de la France en Acadie. Si les renseignements font parfois défaut sur l'existence du cadet, on sait du moins que l'aîné, Joseph, se dévoua entièrement à cette tâche.

Dès la mort de Bernard-Anselme, les Pentagoëts l'avaient élu chef suprême, titre que n'avait pas eu son frère. Mais Joseph avait toujours vécu dans la tribu.

Quand les Anglais constatèrent la rentrée en scène des Saint-Castin, leur rage ne connut plus de bornes. Au mois de juin 1721, les Abénaquis ayant protesté par écrit auprès du gouverneur anglais contre ses empiètements, Shute donna l'ordre d'arrêter Joseph, auteur du document (lettre de Vaudreuil au ministre, 17 octobre 1722, Archives du Canada, C^{11} E^{3} fo 226). La colère du Bostonnais s'accrut lorsque, la même année, Saint-Castin allait à Arrowsic en personne, avec Croisille et deux prêtres, signifier aux Anglais l'ordre de déguerpir (Baxter, p. 110).

A la fin de 1721, un bateau anglais mouillait dans la rade de Pentagoët. Le commandant, ami de Saint-Castin, l'invita à "rompre le pain" à son bord. A peine le jeune homme mettait-il le pied sur le pont que le navire levait l'ancre. Saint-Castin prit ainsi la route de Boston, où il fut jeté en prison avec les criminels de droit commun. C'était, écrit Sylvester, un enlèvement pur et simple ; mais les Anglais avaient l'habitude de ces méthodes.

La *General Court* traduisit le prisonnier devant les tribunaux ordinaires. Rempli de craintes, le Conseil de la colonie demanda plutôt de consulter des juristes sur la procédure appropriée, avis que rejeta la *General Court*. La controverse se prolongeait, à la grande satisfaction du conseil désireux de garder Saint-Castin à Boston, mais non pas d'aggraver une affaire où tous les torts étaient de son côté.

A la fin, une commission, créée tout exprès, interrogea le prisonnier, accusé de porter l'uniforme français et, suivant les ordres de Vaudreuil, d'inciter les Abénaquis à la révolte. Il répondit avec beaucoup de sens :

> "Je n'avais pas reçu du gouverneur de la Nouvelle-France l'ordre de me rendre à Georgetown. J'ai toujours vécu avec les miens (ma mère était abénaquise); je suis leur chef. J'aurais manqué à mon devoir en refusant de faire partie d'une expédition d'une importance si considérable pour eux. Mon uniforme est celui de mon état. Ne suis-je pas lieutenant dans l'armée du roi de France? J'éprouve la plus grande amitié envers les Anglais et je désire empêcher mes gens de les molester. Je m'efforcerai toujours de leur faire garder la paix."

Mis au fait de l'enlèvement par le cadet d'Abbadie, Vaudreuil exigeait, dans une lettre du 22 décembre à son collègue de Boston, la libération du Franco-Abénaquis enlevé au mépris du droit des gens. Toujours cavalier, Shute n'accusa pas réception de cette lettre.

Les commissaires, à la suite de l'interrogatoire, concluaient à l'illégalité de la détention, décision inspirée peut-être par la crainte salutaire des Abénaquis. Sous la direction du jeune d'Abbadie et suivant les conseils de Vaudreuil, les indigènes, bien résolus à libérer leur sachem, se disposaient en effet à capturer de nombreux prisonniers qu'ils auraient échangés ensuite contre Saint-Castin. Au reste, les Anglais avaient conçu le projet d'attacher à leurs intérêts ce jeune homme dont ils avaient constaté l'intelligence, l'habileté, l'éloquence, et dont Godfrey a écrit : *"He was a very subtle fellow"*. Ils le libéraient donc, au mois de mai 1722, après cinq mois d'internement, l'envoyant prêcher la paix dans les tribus. Toutefois ils n'eurent pas plus de succès à cet égard qu'ils n'en avaient eu avec son père ou son frère. Joseph se rendit d'abord à Québec où sa conduite fit scandale : on l'accusa de s'enivrer et de presser les filles de trop près. A quoi on reconnaît qu'il était plus abénaquis qu'officier français. Mais il y avait bien de la calomnie dans ces propos désobligeants.

Il rentrait bientôt à Pentagoët, car les Indiens avaient repris le sentier de la guerre.

Les Anglais tentaient encore de s'emparer de Rasles, dont ils avaient mis la tête au prix de 10.000 livres. Deux cents hommes parurent dans Narantsouak, mais ne trouvèrent pas le missionnaire. Avant de brûler sa maison, ils firent main basse sur ses biens, prenant entre autres choses son *Dictionnaire de la langue abénaquise*, actuellement conservé à l'université d'Harvard. Rasles s'était caché derrière un arbre, que frôlèrent les soldats en quittant la mission.

Les Pentagoëts attaquaient le fort de Merry-Meeting Bay, en juin 1722. Montés dans vingt canots, ils tombèrent en trombe sur l'établissement, dont tous les habitants furent tués. Ils se répandirent ensuite dans les campagnes, où ils reprirent leurs massacres comme aux beaux jours de Jean-Vincent de Saint-Castin. Affolé, le Conseil de Boston porta à 100 livres la prime accordée pour chaque scalp indien. Ce fut le début de la guerre appelée *Lovewell's War* par les chroniqueurs de la Nouvelle-Angleterre, du nom d'un capitaine anglais qui obtint quelques succès au cours des opérations.

Au mois de février 1723, le colonel Westbrook, à la tête de 130 hommes, croisa sur les côtes de l'Est à bord de petits navires, jusqu'aux Monts-Déserts. Nouvelle tentative contre Rasles à cette occasion, et nouvel échec.

L'année suivante, quatre compagnies commandées par les capitaines Harmon, Moulton et Brown ainsi que le lieutenant Bean, partaient du fort Richmond, avec l'ordre de détruire le village de Narantsouak et d'abattre le père Rasles. Les instructions étaient formelles : il ne s'agissait plus d'un simple avantage à obtenir, il fallait tuer et brûler. Grâce à la trahison d'une squaw terrifiée, les Anglais surprirent le village. Le chef Bomazeen et le père Rasles succombèrent les premiers. Criblé de balles au sortir de son église, le Jésuite fut scalpé et mutilé. Le massacre se poursuivit avec méthode. Guerriers, squaws, enfants, tout le monde y passa. "L'inhumanité dont les Anglais firent preuve à l'égard des femmes et des enfants ne saurait trouver d'excuse", écrit Church. La besogne terminée, ils se mirent à la recherche du chef Mogg, le seul qui avait échappé et, quand ils l'eurent découvert, ils le mirent à mort [2].

Certains historiens prétendent qu'à la suite de ce massacre, les Abénaquis se dispersèrent à jamais. C'est inexact, puisque, seul, le village de Narantsouak avait souffert aux mains des Anglais. Vers le même temps, c'est-à-dire le 10 juin 1724, les Anglais tuaient, à Oyster-River, un métis blond, aux manières raffinées. Le capitaine Matthews fit hommage de son scalp au Conseil de Boston, et les pasteurs puritains le firent passer pour le fils de Rasles. Mais cette calomnie à l'égard du missionnaire assassiné ne put s'accréditer. En effet, le linge du jeune métis portait une couronne de baron. C'était évidemment l'un des nombreux fils de Saint-Castin [3]. Mentionnons qu'à cette époque, se distinguait à la guerre le chef métis Orono de Pentagoët, qui se disait né en 1688. Les Anglais le prenaient pour un petit-fils de Saint-Castin [4]. Vu la date de sa naissance, il ne pouvait être que le fils de Jean-Vincent, dont le mariage ne remontait pas au delà de 1674.

III

Joseph encore aux prises avec les Anglais. — Les colonies anglaises voulaient à tout prix terminer une guerre si dévastatrice.

Au début de 1725, des délégués de Boston venaient à Québec prier le gouverneur de ne pas aider les Abénaquis contre les Anglais [5].

En même temps, les Anglais envoyaient à Pentagoët un otage et un prisonnier demander la paix. Saint-Castin engagea des conversations et un courrier porta la bonne nouvelle au fort de Saint-Georges.

C'est le moment que choisit le capitaine Heath, commandant la garnison de la Kennébec pour marcher sur Panamské, village indien établi aux chutes de la Pentagoët. Heath n'y trouva personne, mais il incendia une cinquantaine de wigwams.

Cette petite expédition, "que Heath avait entreprise n'ayant rien de mieux à faire" (Sylvester), provoqua la rupture des négociations. Les *Terratines*, outrés, menaçaient de tout mettre à feu et à sang.

Les laborieuses explications fournies par les Anglais démontrent qu'ils voulaient la paix à tout prix. Ils avaient réussi à apaiser la tribu et les pourparlers avaient repris en juin, quand un nouvel incident détruisit tout l'effet du beau travail des diplomates. Le capitaine Pritchard, commandant d'un navire anglais, s'emparait d'un petit bateau de Joseph d'Abbadie, rempli de castor, au large de Naskeag-Point (maintenant Sedgewick). Joseph d'Abbadie commandait lui-même son embarcation et il souffrit de la brutalité de Pritchard. Il protesta auprès du gouverneur Dummer de Boston, dans une lettre écrite en anglais, langue qu'il maniait avec aisance [6].

Les Indiens recommencèrent leurs ravages de plus belle dans les colonies anglaises. Ils rencontraient une résistance à laquelle ils n'étaient pas habitués : depuis la fin de 1724, le capitaine Lovewell déployait une activité extraordinaire. Jamais les Anglais n'avaient eu, dans ces parages, un chef militaire aussi habile. Pourtant, le 7 mai 1725, Lovewell et la plupart des 47 hommes qui l'accompagnaient tombèrent sous les balles des sauvages, à Fryeburg, sur la Saco.

De nouveau, les Anglais demandèrent à reprendre les conversations. Elles aboutirent, le 5 août 1726 seulement, à un accord renouvelé en 1727. Joseph de Saint-Castin, tout comme son père autrefois, refusa de le signer au nom des Pentagoëts, laissant ce soin au chef Wenamouit. L'accord, affirmait-il à Vaudreuil, était un simple "traité de paix, d'amnistie et d'accommodement". En

même temps, le père Lauverjat écrivait au gouverneur, de Panawamské [7] le 7 août 1727, que les chefs de la tribu l'avaient assuré de leur fidélité, ni les cadeaux des Anglais ni les traités ne pouvant les séparer de leurs frères français ni les éloigner de leur religion. La nécessité seule, à les en croire, les avait forcés à s'entendre avec les Anglais, malgré quoi ils se rangeraient du côté des Français dès la prochaine guerre. (Ce qui arriva effectivement, lors de la guerre de la succession d'Autriche, en 1744.) Le Jésuite joignait à sa lettre un mémoire portant la marque de tous les chefs de Pentagoët. Mais, soucieux d'éviter les ennuis inutiles, les sachems priaient Vaudreuil d'arrêter les incursions des Abénaquis de Saint-François et de Bécancour, jusqu'à la véritable reprise des hostilités [8].

IV

Joseph d'Abbadie et le père Lauverjat. — Les Saint-Castin demeuraient dans leur tribu, soit à Pentagoët au bord de la mer, soit à Panawamské aux chutes de la rivière. Ils y exerçaient une autorité qui venait parfois en conflit avec celle du missionnaire.

Ce fut l'origine de l'étrange lettre du père Lauverjat, en date du 8 juillet 1728, au père La Chasse. "L'insolence de MM. de Saint-Castin, disait-il, est devenue si grande qu'ils n'ont plus aucun respect ni pour Dieu ni pour moi. L'aîné refuse de se marier". Pourtant (le bon père ne semblait pas s'en douter), Joseph d'Abbadie avait parfaitement le droit de se refuser les joies du mariage. Le missionnaire accusait en outre les deux Saint-Castin de se livrer au trafic public de l'eau-de-vie, de concert avec un jeune M. de Belle-Isle, leur neveu. Cette plainte rouvrait toute la vieille querelle du commerce des spiritueux avec les sauvages, jadis cause de violentes discordes entre le comte de Frontenac et M. de Québec. Les Saint-Castin favorisaient sans doute ces échanges, ou s'y livraient, pour les mêmes motifs que Frontenac. Puisque les Anglais fournissaient de l'alcool aux sauvages, les Français ne devaient-ils pas suivre cet exemple ? Cet argument avait une force particulière dans les tribus de la frontière.

Chef de la famille ainsi que de la tribu, Joseph d'Abbadie avait repris la politique de son père. Il mettait donc

au premier rang de ses préoccupations l'intérêt de ses Abénaquis. Lauverjat, au contraire et en toute bonne foi, se constituait le représentant de la France. Les deux hommes ne pouvaient voir du même œil ni la traite de l'eau-de-vie, ni les relations avec les Anglais. Il en résultait de sérieuses controverses, d'où le missionnaire avait conclu à l'insolence de Saint-Castin.

Lauverjat racontait les orgies du cadet d'Abbadie, en compagnie de son neveu et de sauvages. Cette prétendue débauche, dont on ne possède pas d'autre preuve, occupa les gouverneurs jusqu'en 1734 [9]. Le ministre ne perdait jamais une occasion de se renseigner sur la conduite des Saint-Castin, et le gouverneur de la Nouvelle-France avait, chaque fois, le plaisir de le rassurer.

V

Au service de la France. — Joseph d'Abbadie avait pris la place occupée autrefois par son père. Si les circonstances lui rendaient impossibles les résultats bien remarquables, il maintenait du moins l'influence française dans les tribus abénaquises. Les gouvernants s'en rendaient compte, à Québec non moins qu'à Versailles, et lui accordaient de l'aide.

En 1726, le gouverneur de la Nouvelle-France confirmait au jeune Saint-Castin sa qualité d'officier et l'intendant Dupuy recevait l'ordre de lui rembourser une somme de 150 livres empruntée d'un officier anglais durant sa captivité à Boston.

Trois ans plus tard, M. de Beauharnois demandait au ministre de continuer aux deux fils de Jean-Vincent de Saint-Castin la gratification de 720 livres par an qu'ils touchaient depuis la mort de leur frère aîné. Dans une lettre du 28 mars 1730, à Beauharnois et Hocquart, le ministre approuvait. Il craignait, en supprimant cette aide, de les indisposer contre la France et de les voir passer, avec les sauvages, du côté des Anglais.

En 1730, Joseph envoyait au ministre un rapport d'un grand intérêt sur les événements d'Acadie.

> "Les Anglois, lit-on dans le résumé de ce document, ne cessent de faire des propositions aux Abenakis de l'Accadie, pour les engager à vendre ou leur louer leurs terres, ce que les Sauvages ne veullent accepter à moins qu'ils ne s'y voient forcés.
>
> "Les veues des Anglois sont de se rendre maîtres de cette partie de l'Amérique pour l'ériger en principauté et y établir un

héritier de la Couronne d'Angleterre. Ils ont, pour cet effet, fait fortifier un endroit appelé Pemcuit et y ont mis trois mil hommes de troupes réglées, suivant l'ordre qu'en avoit le Commandant que le sieur de St-Castin dit avoir veu et lu.

"Le même ordre portoit qu'il seroit fait un fort à l'entrée de la rivière Panabamské à un endroit appellé Vieux Fort et qu'il devoit y avoir la même quantité de troupes qu'à Pemcuit. Ils ont même proposé au sieur de St-Castin à qui cet endroit appartient qu'il ne tenoit qu'à luy de se le conserver et d'avoir même le commandement des troupes qui y seroient, pourveu qu'il voulut se déclarer sujet du Roy d'Angleterre et en prêter le Serment, qu'ils l'avantageoient du commerce exclusif avec les Sauvages, et que pas un Anglois n'iroit traitter dans cet endroit.

"Le Sieur de St-Castin adjoute qu'ils devoient aussy faire un fort à un endroit appellé Pesmoukadi et y mettre pareille garnison qu'à Pemcuit, que le Gouverneur du Port Royal estoit venu aux Mines, le printemps dernier avec douze bastismens pour sommer les habitants François de cet endroit de se déclarer sujets du Roy d'Angleterre qu'ils n'ont point voulu accepter et ont même engagé les Micmaks et les autres nations voisines à se joindre à eux pour faire face en cas de violence. Les François ont néantmoins signé un traitté, par lequel ils promettent estre fidèles au Roy d'Angleterre et ne le point trahir en aucune façon. Qu'au surplus, ils ne se déclaroient point ses sujets."

Les Anglais employaient, afin d'attirer Joseph, les tactiques qui leur avaient si peu réussi avec Jean-Vincent et Bernard-Anselme. Joseph ne se prêta pas davantage à ces manœuvres.

Les deux frères remplissaient en quelque sorte les fonctions d'officiers de liaison entre les tribus abénaquises et la Nouvelle-France. Comme l'atteste une lettre de M. de Beauharnois au ministre, datée d'octobre 1732, les Saint-Castin venaient chaque année à Québec rendre compte de la tournure des événements [10].

Les documents ne mentionnent plus que de loin en loin le nom de Saint-Castin. En tout cas, ils nous apprennent que les fils du baron et de Marie-Pedianske restaient fidèles serviteurs de la France.

Le 26 avril 1741, le ministre envisageait, à leur endroit, une augmentation d'appointements, ajoutant toutefois : "Je crois qu'il convient de ne pas trop se presser pour les grâces qui peuvent leur être accordées ; et peut-être que dans les circonstances présentes, il est plus à propos de les contenir par l'espérance" [11]. Le 20 avril 1742, le ministre reconnaissait la nécessité du relèvement. Seulement, notait-il, l'état des finances ne le permettait pas immédiatement. En attendant, le gouverneur de Québec accorderait aux deux frères des ravitaille-

ments puisés dans les magasins du roi et une part du produit des congés [12].

La guerre de la succession d'Autriche éclatait en 1744. Immédiatement le gouverneur de Louisbourg envoyait une troupe s'emparer de Casco avec l'aide des Indiens, puis mettre le siège devant Port-Royal devenu Annapolis. Mais, attaqué lui-même, il rappela son monde avant la chute d'Annapolis et il ne tarda guère à succomber.

De leur côté, les Abénaquis, particulièrement ceux de la Kennébec, avaient repris la guerre d'escarmouches qu'ils aimaient par-dessus tout et qui leur valait des succès appréciables [13].

Le 30 mars 1744, le ministre conseillait à Beauharnois d'organiser des partis contre les Anglais, avec l'aide de Saint-Castin. C'était déjà fait.

Joseph d'Abbadie fit toute la guerre sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre.

Son frère cadet, durant l'hiver de 1745 à 1746, mena un groupe de ses Indiens à Québec, puis, au printemps, se mit en campagne avec eux sous les ordres de M. de Ramezay. Le 15 août 1746, au cours d'une querelle avec un de ses neveux, il recevait deux coups de couteau. Dix jours plus tard, ayant négligé ses blessures, il expirait.

Les Saint-Castin étaient si précieux que le ministre voulut s'attacher la troisième génération acadienne de cette famille, en transportant à son fils les secours que touchait la victime [14].

Joseph de Saint-Castin continuait à guerroyer avec ses Abénaquis.

Jusqu'à la fin du régime français dans la Nouvelle-France, il y eut toujours un Saint-Castin au moins qui combattit dans les rangs des Français, accomplissant jusqu'au bout l'œuvre dont s'était chargé, en 1674, le grand ancêtre, Jean-Vincent.

FIN

APPENDICE

I

Mémoire des services rendus par les sieurs de St-Castin, père et fils, dans le pays de Canada en la Nouvelle-France.

Ledit sieur de St-Castin quitta sa patrie dans son bas âge s'en feut à l'Accadie et de là au port de Pentagoet avec le commandant nommé Monsieur Grandfontaine en qualité d'enseigne d'une compagnie, où ensuitte il eut soin de la garnison pendant deux années. Au bout de ce temps, Monsieur Chambly feut nommé commandant dudit lieu de Pentagouet. Ils furent attaqués par les Holandois et le fort feut pris. Ledit sieur de St-Castin feut sy persécuté qu'on luy mit la méche entre les doits pour l'attirer de leur party, mais il eut le bonheur de se sauver et se rendre à Québecq pour y prendre les ordres du Gouverneur afin d'engager les Abnequis et autres nations qui sont dans tout le pays de l'Accadie de se mettre aux intérêts du Roy de France. Il feut ensuite adopté pour leur chef, où il a exercé la confiance que ces gens là avoient pour luy au service du Roy l'espace de trente-six ans par des fréquants partis qu'il a faits contre les ennemis, ce qui parait par les certificats des Gouverneurs et Intendants de Canada, ayant exposé sa vie et son bien de delà qu'il a malheureusement perdeu et celuy de dessa ayant esté dissipé en son absence, le deffunt Roy, d'heureuse mémoire, l'honora du commandement de Pentagouet, apert du brevet datté à Versailles le quinzième Juin 1703 avec paye de cinquante livres par mois.

Ledit sieur de St-Castin ayant passé en France, son fils continua de maintenir les sauvages au service de Sa Majesté s'étant mis à leur tête en plusieurs partis contre les ennemis sous les ordres de Monsieur de Brouillan, gouverneur.

En l'année 1707 et vers la fin d'Avril, ledit sieur de St-Castin ayant eu avis que l'armée angloise s'en alloit au Port Royal pour l'attaquer, il ne manqua pas de s'y transporter avec son monde. Il trouva l'armée en chemin et observa leur marche jusques au port et ayant fait une fausse route pour s'y rendre plustot pour prendre les ordres de Monsieur de Subercase, gouverneur, il ne peut pas y parvenir, les ayant desjà trouvé campés ce qui l'obligea de prendre les habitans et sauvages et se mettre à la tête pour inquiéter les ennemis et s'opposer à la communication qu'ils avoient à leurs vaisseaux pour empêcher d'avoir leurs provisions ; à quoy il réussit, ayant mis en desroute divers détachemens, de sorte que les ennemis feurent obligés de lever le camp.

Le 21e d'Aout, de la même année 1707, les ennemis revinrent à la charge et ledit sieur de Subercaze donna ordre audit sieur de Saint-Castin de se rendre à la tête des habitans, flibustiers et sauvages pour s'opposer à la descente des ennemis. Il les obligea d'aller camper à l'autre côté de la Rivière où ils establirent leur batterie.

Quelques jours après, ils feurent obligés d'abandonner leur camp à cause des bombes et canons qu'on tiroit sur eux du fort. Ils revinrent après

où estoit le détachement dudit sieur de St-Castin. Il y eut une grande bataille le matin, mais estant d'une force mineure, il feut obligé de se battre en retraite suivant ses ordres et ledit sieur Subercaze ayant envoyé aprés midy trois cens hommes de secours, ledit sieur de St-Castin ne manqua pas d'attaquer à leur camp les ennemis et après les avoir mis en desroute sur la fin de la bataille, les ayant repoussés jusques dans la rivière, ils furent secoureus des gens de leurs vaisseaux et dans ce nouveau combat, ledit sieur de St-Castin feut blessé d'un coup de mousquet, de coups de bayonnette et de hache et les ennemis se retirèrent.

L'année ensuitte, sur les avis qu'on avoit que les Anglois devoient revenir, le sieur de St-Castin passa tout l'été en course dans son bastiment entretenu à ses dépans. Il eut l'honneur de recevoir une lettre et commission y attachée pour commandant de Pentagouet vacquante par le décès de son père dattée du 3e Juin 1708.

En 1710, il feut au Port Royal chercher le présent des sauvages que le deffunt Roy avoit accoutumé de leur donner et chargea son bâtiment de ses propres effects pour entretenir les sauvages et étant arrivé à l'entrée du port, il fit rencontre d'un batiment anglois, détaché pour la découverte, qui malheureusement prit le sien. Tout ce qu'il peut faire, fut de se sauver à terre, et, s'en allant pour recevoir les ordres dudit sieur de Subercase, il trouva que les ennemis avoient pris le fort, il y avoit huit jours.

Il escrivit à ce dernier, qui l'obligea de se rendre auprés de luy, où estant arrivé, les ennemis en eurent avis et prièrent ledit sieur de Subercase de l'envoyer au fort où s'étant rendu, les généraux luy firent des propositions fort avantageuses, luy offrant beaucoup d'argent et de beaux emplois, ce qu'il refusa avec beaucoup de mépris, estant entièrement attaché au service de son Prince.

Ensuite, il feut en Canada pour prendre les ordres de M. de Vaudreuil Gouverneur Général. Celuy-cy, voyant ledit sieur de St-Castin hors d'état de subsister, luy donna la commission de Lieutenant et luy donna des ordres pour exercer le commandement de l'Accadie et de Pentagouet pour y maintenir une partie des habitans et tous les sauvages aux intérêts du Roy et il n'a rien obmis pour inquiéter les Anglois, tant du gouvernement de Baston que celuy du Port Royal, en datte ladite commission du premier Janvier 1711.

Sa Majesté l'honnora du brevet de Lieutenant en pied surnuméraire le 12e Janvier 1712 où il a continué ses services et la mesme année, il eut le malheur qu'un détachement des ennemis estant veneu chez luy, brulèrent ses maisons, pillèrent tous ses effects, brulèrent encore deux batimens qu'il avoit, et tout ce qu'il peut faire, feut de se sauver avec sa famille, dans un estat pitoyable, ce qui l'obligea de s'en aller en Canada où il receut un paquet de Monseigneur de Pontchartrain, ministre, avec un congé cy-joint pour passer en France reigler ses affaires, datté du 8e Avril 1713, et, luy ayant témoigné qu'il désiroit auparavant d'aller passer l'hiver auprès des Abnequis et d'autres nations suivantes pour les obliger de se retirer au Cap Breton où Sa Majesté avoit résoleu de faire un nouveau établissement, ce qu'il n'a pas manqué d'exécuter, et d'y publier le traité de paix. Mais n'ayant pas réussy, comme il auroit désiré, lesdits sauvages se trouvant consternés de la cession de l'Accadie aux Anglois par le préliminaire de la paix dernière, ledit sieur de St-Castin, estant de retour en Canada, trouva le vaisseau pret à partir et ne feut pas à son pouvoir d'avoir de l'argent monoyé en eschange des cartes. Il feut obligé de laisser ses appointements de lieutenant en main du trésorier comme il apert du certificat qu'il en donna le 9e septembre 1714, signé Petit.

*A l'esgard des apointements de commandant, l'Accadie estant privée pendant plusieurs années des fonds que Sa Majesté avoit establ*y *pour ce pays-là, par le manquement des vaisseaux et ayant esté du depuis prise par les Anglois où ledit sieur de St-Castin a perdu des biens considérables qu'il avoit dans ce pays, concistant en maisons, moulins, bien fonds outre ceux de Pentagouet, lesdits apointements luy sont encore deubs, du temps de son employ de Commandant.*

Le même sieur de St-Castin, étant arrivé en Béarn, a trouvé tous ses biens dissipés, ce qui l'a engagé de faire des procés pour la poursuite desquels il a été obligé d'emprunter de l'argent et se trouvant présentement dépourveu de tout secours, il est dans la nécessité de représenter tout ce dessus, espérant que Sa Majesté aura la bonté d'y faire attention et qu'elle aura la charité de luy faire la grâce de le pourvoir de quelque charge vacquante, s'il y en a au dessus de celle qu'il occupe et de donner ses ordres affin qu'il soit payé de ses appointements, protestant toujours de son fidelle service et de sacrifier sa vie pour le service de Sa Majesté.

Le Baron de St-Castin.

Du 23e avril 1720.

(*Bibliothèque Nationale, Clairambault 874, fo 383.*)

APPENDICE

II

A narrative of the Baron and Baroness de Saint Castine, By Gasper St. Pierre LeBlanc At the age of ninety years, To his granddaughter, Pauline, at their home near Minas Basin, Acadia (N.S.), on the evening of September 1765.

The residence of the Baron Castine was a long low, irregular building, partly of wood and partly of stone, of rather grotesque appearance. The windows, which were small and high, admitted not a view of those within; but the rays of the light were (as it was now evening) streaming from them in several directions.

The appearance of our able conductor, and our speech, secured us an easy entrance from the old French soldier who officiated as porter, and we were at once admitted; and so noiseless was our approach, that the party within did not at first perceive our vicinity.

I must here confess that, notwithstanding all the esteem that I had conceived for the Baron, for his great regard uniformly manifested towards the Acadians, and his great exertions to humanize the savages, yet I could not think of his Indian wife without disgust. I had never seen, in all our tradings with the Indians, who, you know, come from all parts to trade their furs, any of their squaws but what were rendered homely by negligence, untidiness, and most barbarous style of dress, if half garments they wore could be called such; and it cannot be supposed I was prepared to behold the lady of the mansion with any sentiment of regard, to say nothing of admiration. You may imagine, then, my feelings, when starting from the floor where she was playing with the children, and turning hastily around, the chieftan's wife, I discovered to my astonished gaze, the most beautiful female, by far, I had ever seen. The form, which is grace and symmetry itself, was the first, probably, that would strike the beholder. Her features were exquisite, as well as the form, and her skin no darker than a great part of our own nation. Health, and perhaps a little excitement, had given a heightened glow to her complexion, and her eye sparkled like gems. There was nothing terrific in their glances, nothing startling, unless it was that expression which seemed to read the soul at once. Her dress was a singular mixture of Indian and European fashion. No stocking covered the well-turned ankles, and the little foot was only partly hid by sandals, laced with blue ribbons. A close dress of blue satin fitted admirably to her shape, and was laced over her bosom with gold cord and eighly ornamented borders of the same, with a mantle of silk, of the color of the peach blossom, thrown over her shoulders, fell in graceful folds to the floor. Her coal-black tresses were braided with strings of pearl and fine gold beads, and twisted around her head, being confined with a brooch of pearl and gold. She had earrings of the same, and bracelets adorned her arms, which as revealed by the folds of the mantle were bare nearly to the shoulders. Two children, lovely as cherubs, were sporting in her arms and twining around her neck as we entered; but, putting them aside, and gracefully

motioning them to silence, she arose and advanced to meet us, and in a voice, whose melodious sweetness I can compare to none I have ever heard, unless it is yours, my Pauline, she said in good French :

"Welcome, brothers, be seated."

If we had been charmed by her beauty, we were doubly so by her speech, which, independent of the beautiful mouth and teeth it discovered, was so warm, cordial and welcome.

I was only a lad, and a green one, and you know the taciturnity of Indians. Our guide stood stone still, and the others of our party were positively overawed by the beauty and majesty of the lovely vision before us. I made out to stammer the Baron's name. She readily comprehended, and saying, "You would have speech of the Baron," glided into the next room. In a moment a servant came to say, "The Baron would see us in his study;" and we were ushered into a small paneled room, where, seated at a round pine stable in the centre, sat the object of our jonrney, with a Latin and Greek lexicon before him, from which, it appeared, he was instructing his son, a youth who sat beside him. Heaps of papers, parchments, and books were arranged on shelves around him. There was a sad, careworn look about the majestic personage who now arose to welcome us, and with frank politeness offered a hand to each. I never had the pleasure to meet a King or Emperor, but I should say he must have looked like one. I never saw him only on that occasion, but took good observation of him then, and should give it as my opinion, that no disappointment or disgust of the world occasioned his retreat, but simply of the holy desire to do good to the benighted race among whom, by providence of God, he had been placed.

He had an altar in his house, and a missionary priest. It was on the occasion of the evening service that we again saw, and for the last time, the lovely Theresa, for by that name she had been baptised previous to her marriage.

I regret to say that this beautiful and intelligent creature was destined to pass only a few short years on earth after I saw her. Her looks will never be forgotten by me, nor the dovelike expression of those lustrous eyes, when bent on her lord or her children.

— *Mrs. Williams,* The French neutrals.

(Ce récit s'inspire de traditions ou de légendes. Il n'est cité ici qu'à titre de curiosité.)

NOTES

Aucune de ces notes n'est essentielle à l'intelligence du récit.

(1) P. 8. *La ville de Castine, dans le Maine actuel, occupe l'ancien emplacement de Pentagoët.*

CHAPITRE I

(1) P. 9. *Nous adoptons l'orthographe la plus répandue. Mais Jean-Vincent signait d'habitude "Saint-Castain". Voir, entre autres, sa lettre au ministre du 20 octobre* 1691 *(à Paris, Bibliothèque nationale, Fonds français, Nouvelles acquisitions, vol.* 7485, *fo.* 178).

Jean-Vincent devint baron en 1674.

Saint-Castin, dans le Béarn, est une commune du canton de Morlâas, arrondissement de Pau.

(2) P. 13. *Pour l'histoire de la famille de Saint-Castin, voir LeBlant, et Dufau de Maluquer,* Mémoires de la Société royale du Canada.

(3) P. 13. *Saint-Castin n'est pas resté en Nouvelle-France quand une partie du régiment rentra dans la métropole, malgré ce qu'on a prétendu. N'était-il pas outre-Atlantique, en* 1669, *pour l'organisation de l'expédition de l'Acadie ?*

(4) P. 14. *Le Jeune,* Dictionnaire, *art. "Grandfontaine."*

(5) P. 15. *Lauvrière, I. p.* 6 *et Biggar,* The Precursors of Cartier.

(6) P. 18. Mémoires des commissaires...

(7) P. 19. *Suivait la description détaillée du fort, que voici :*

A main gauche de l'entrée, dans la cour, s'élève un corps-de-garde de 15 *pas de longueur sur* 10 *de largeur. A droite, lui faisant pendant, une maison de mêmes dimensions, en pierre de taille et couverte de bardeau. Au-dessus, une chapelle de six pas sur quatre, également couverte de bardeau, s'aperçoit sur une terrasse. Cette chapelle est surmontée d'une petite tour, dans laquelle se trouve une cloche de* 18 *livres. Plus, à gauche, un magasin à deux étages, en pierre de taille et bardeau, de* 36 *pas sur* 10. *Il est évidemment ancien et a bien besoin de réparations. Il s'élève au-dessus d'une cave, dans laquelle il y a un puits. A droite, une maison délabrée de mêmes dimensions. C'est le Vieux-Logis que Saint-Castin occupera plus tard. Sur le rempart, ou sur une plateforme au bord de la mer, il y a en tout six canons en fer à boulets de* 6 *livres, deux à boulets de huit livres, six pierriers et deux couleuvrines de fer.*

A trente ou quarante pas du fort, une petite maison de vingt pas sur huit, en planches et bardeau, laquelle sert évidemment au bétail. A côté, un jardin fermé de pieux, où poussent de cinquante à soixante arbres fruitiers.

(8) P. 21. *Talon à Colbert, 2 nov. 1671, Archives d'Ottawa, C. A*[11], *fo 77.*

(9) P. 21. *Frontenac à Colbert, le 13 nov. 1673 : "Vous ne pouviez jamais mieux faire, Monseigneur, que de faire donner au sieur de Chambly le gouvernement de l'Acadie et d'en retirer le chevalier de Grandfontaine qui, selon ce que j'en puis juger par ce qu'on m'a écrit de ce pays là et même par ses propres lettres, ne s'y comportait pas comme il devait et laissait dépérir sa garnison et mourir de faim les habitants ne s'amusant qu'à chercher des peaux dont on dit qu'il a une fort grande quantité, et laissant aux Anglais tout ce qui leur plaisait sur nos côtes et recevant tous les jours mille algarades.*

Je suis assuré que le sieur de Chambly n'en usera pas de même étant un des meilleurs officiers que le Roi ait peut-être dans ses troupes, attaché à faire exactement tout ce que lui ordonnent ses supérieurs, ne trouvant jamais rien de difficile, plein d'intelligence et de capacités et digne d'un plus grand emploi encore que celui de l'Acadie" (Arch. de Québec, Rapp. 1926-1927, p. 43).

(10) P. 22. *Temple avait écrit aux* lords du commerce, *dès le 24 nov. 1668 : "M. du Bourg m'informe que l'intention du Roi Très-chrétien est d'établir une colonie à Pentagouet et d'ouvrir une communication par terre avec Québec, la plus grande ville que la France ait dans le Canada et qui n'est qu'à trois journées de distance de Pentagouet"* (Mémoires des commissaires..., II, 299).

Le 16 fév. 1674, Frontenac écrit : "J'espère que vous verrez bientost une communication d'icy à l'Acadie" (*Arch. de Québec,* op. cit., *p. 54*).

(11) P. 23. *Arch. de Québec, Rapp. 1922-1923, p. 86.*

(12) P. 23. *En 1676, Frontenac concédait tout ce territoire "à Pierre de Joibert, sieur de Soulanges et de Marçon, major de Pentagoët, et commandant des forts de Gemisick et de la rivière Saint-Jean". Le 1er mars 1693, brevet de concession à Marie-Françoise Chartier, veuve du sieur de Marson, ci-devant commandant à l'Acadie, d'un fief sur la rivière Saint-Jean, vis-à-vis celui du sieur d'Amours (Arch. d'Ottawa, B-16, fo 62).*

(13) P. 24. Bulletin des recherches historiques, 1935, p. 611.

CHAPITRE II

(1) P. 26. *Arch. de Québec, Rapp. 1926-1927, p. 83, 88, 96 et 136.*

(2) P. 28. Ibid, p. 137.

(3) P. 28. *Williamson* (II, 23) *écrit : "They were tamely obsequious to any power".*

(4) P. 28. *Diéreville, p. 36. — En avril 1692, le ministre écrivait à Villebon que, si les Anglais attaquaient Port-Royal avant que les défenses fussent prêtes, les habitants devaient se retirer avec leurs bestiaux dans des endroits inaccessibles (Arch. d'Ottawa, Rapp. 1899, p. 283).*

(5) P. 28. *Lauvrière, vol. I*, p. 158.

(6) P. 29. *Saint-Castin était enseigne de Chambly quand il vint au Canada avec le régiment de Carignan. Il le redevint au départ de Grandfontaine.*

(7) P. 30. *A vrai dire, il obtint des fonds du juge Labaig, administrateur de la succession. En une seule fois, il fit inscrire une somme de 4.000 livres à son crédit, chez le banquier Chanyon de La Rochelle. Il en avait reçu d'autres (cf Le Blant*, p. 88).

(8) P. 31. Documents relatifs à la Monnaie, *publication des Arch. d'Ottawa, vol. I*, p. 98.

(9) P. 31. *Maine Hist. Coll., vol. VII*, p. 70.

(10) P. 31. *Sylvester ne cache pas son mépris à ce sujet et Godfrey* (p. 44) *écrit : "As the French were in a measure free from that English delicacy that nauseates at intimacy with savages".*

Dans un mémoire de 1696 (*Archives du Canada, C*11 *D* 3, *fo* 269), *on lit : "Les sieurs Damours ont tellement esté adonnés au libertinage et à l'indépendance pendant dix ou douze ans qu'ils ont esté seuls icy qu'ils ne peuvent se soumettre à l'autorité."*

(11) P. 32. *Sylvester, II*, 32.

(12) P. 33. *Sur les Pentagoëts, voir Maurault, Sylvester et Drake. Dans son mémoire de* 1697, *La Chesnaye écrit : "De tous les sauvages, les Abénaquis sont ceux qui vivent le plus chrétiennement. Leur conduite est exemplaire et leur valeur guerrière, grande." Ils étaient fort attachés à Pentagoët, d'où ils ne furent jamais délogés et qu'ils ne voulaient quitter à aucun prix. Un certain nombre ayant été attirés au Canada ne tardèrent pas à rentrer chez eux (lettre du ministre à Costebelle, le* 22 *mars* 1714). *Dans la même lettre, le ministre exprimait l'avis qu'on pourrait attirer les Amalécites à l'Ile Royale, mais que ce ne serait pas si facile avec les Abénaquis.*

Les Pentagoëts, en tout cas, ne bougèrent pas de leur territoire. Ils y sont encore.

(13) P. 33. *Godfrey*, p. 70.

La baronne de Saint-Castin vivait encore en 1720, *puisque, à la mort de son fils, Bernard-Anselme, le roi partagea les appointements qu'avait touchés ce dernier "entre ses deux frères et sa mère"* (Arch. du Canada, *Rapp.* 1886, p. LXVII). *Rochemonteix* (les Jésuites et la N.-F., III, 231) *donne à la baronne le nom de Marie-Pidikwamiska.*

(14) P. 34. *Voir, entre autres, Hubbard, Neal, Holmes, Niles, Belknap, Sylvester.*

(15) P. 34. *Voir Drake et Williamson.*

(16) P. 34. *Longfellow, s'inspirant de cette légende, décrit ainsi la femme indigène de Saint-Castin :*

"A form of beauty indefined,
A loveliness without a name,
Not of degree, but more of kind,
Nor bold, nor shy, nor short, nor tall,
But a new mingling of them all;
Yea, beautifull beyond belief."

Voir, à l'Appendice, le récit de Mrs Williams, qui n'a rien d'historique malgré les prétentions de cette dame, mais est néanmoins curieux parce qu'il s'inspire de la tradition.

(17) P. 35. *Etat de l'Eglise...*

(18) P. 36. *Arch. du Canada, D*^{6} *fo* 214.

(19) P. 37. *Sur ce sujet, Archives, D*^{4}, *bis*, p. 529 *et sq. ; D*^{5}, p. 7, 198, 259 ; *D*^{6}, p. 86, 125, 283, 359.

(20) P. 37. *Mass. Hist. Soc., vol.* 9, p. 218.

(21) P. 39. *Le Blant, ch. IV.*

(22) P. 41. *Maine Hist. Coll., vol. VII.*

En 1674, *les flibustiers s'étaient retirés à Boston après le pillage* (Mémoires des commissaires..., p. 338).

Citons ici l'histoire chronologique de Pentagoët jointe au plan de ce fort dressé par Ch.-Wm. Noyes, membre de la Maine Hist. Society et dont une copie signée par l'auteur se trouve aux Archives d'Ottawa.

1613 : *Construction du fort par Claude de Turgis de Saint-Etienne de la Tour* (sic). — 1628 : *Capture et reconstruction du fort par sir David Kerk ; remise du fort à la colonie de Plymouth en* 1629. *Commandants : cap. Edward Ashley* (1628-1630) ; *cap. Thomas Willet* (1630-1635). *Connu alors sous le nom de Fort Penobscot.* — 1632 : *Assaut par les Français de Port-Royal.* — 1635 : *Prise d'assaut par Aulnay qui, un mois plus tard, repousse les attaques de Th. Willet, Miles Standish et Girling* — 1636-1645 : *Reconstruction et agrandissement par Aulnay. Nom officiel : "Fort Saint-Pierre", mais connu sous l'ancien nom. Capitaines de la garnison : La Verdure* (1636-1645), *Chaste* (1646-1651), *Saint-Mas* (1651). — 1653 : *Acquisition par Latour par suite de son mariage avec la veuve d'Aulnay.* — 1654 : *Prise d'assaut par l'Anglais Sedgewick. Le cap. John Leverett est nommé commandant.* — 1656 : *Concession de Cromwell (confirmée plus tard par Charles II) à Latour, Wm. Crowne et le colonel Th. Temple. Leverett rappelé. Temple devient gouverneur. Commandants de la garnison : Lieut. Th. Gardner* (1662), *Th. Breedon* (1662), *Gladman* (1662), *Richard Walker, capitaine et vice-gouverneur* (1670). *Connu sous le nom de "Fort Penobscot".* — 1670 : *Prise de possession par Grandfontaine.* — 1674 : *Pris et partiellement détruit, le* 10 *août, par le capitaine Juriaen Aernouts, commandant de la frégate hollandaise* Flying Horse. — 1676 : *Complètement détruit. En novembre, Saint-Castin chasse les Hollandais, puis construit sur les ruines un petit fort palissadé.* — 1745 : *le fort de Saint-Castin est détruit par ses fils Joseph d'Abbadie et Buenos (ou Bonus) pour empêcher les Anglais de s'en emparer.*

(23) P. 41. *Charlevoix, I,* 132 *et* 133.

(24) P. 42. *Arch. d'Ottawa,* Règlement des limites, C^{11} *E (III), F* 113, p. 157. — *Ailleurs : "Saint-Sauveur dans la Norambique..."*

(25) P. 44. *Ce sont des chroniqueurs du temps qui racontent ce fait, dont l'authenticité peut être contestée (cf Sylvester, II,* 22).

CHAPITRE III

(1) P. 48. *On sait que beaucoup d'Anglo-saxons croient que leur nation descend des* dix tribus égarées d'Israël.

(2) P. 49. "*Subtle brood... Generation of vipers... Nest of hornets...*" (*Hubbard, II,* 96). — "*Indians are liars, sluggards, monstrous and furious barbarians... Devils, Indian vulture... Merciless tygres... The most beastly and bloody things that ever wore the shape of men in the world... Devils incarnate... Horrid cannibals... Inhumane savages*" (*Mather,* Magnalia, *II,* 663, 665, 668).

(3) P. 49. *Le navigateur John Smith, contemporain de ces événements, raconte que les Indiens eux-mêmes virent dans l'épidémie l'intervention de Dieu et qu'ils s'empressèrent d'abandonner leurs terres aux Anglais* (Mass. Hist. Soc., *3e série, vol.* 3, *p.* 16). *Voir aussi Purchas,* His Pilgrimes.

(4) P. 49. *Hutchinson. I,* 35.

(5) P. 49. *Sylvester, II,* 70. — "*The British in Tasmania shot the last Palaeolithic men at sight, and put out poisoned meat for them to find*" (*H. G. Wells,* The Outline of History, *éd. Garden City,* p. 746).

(6) P. 50. *Williamson reconnaît aussi le bien-fondé des griefs formulés par les sauvages* (*I,* 488).

(7) P. 51. "*Winslow's Relation*", *cf Young,* Plymouth, 327.

Autre exemple. La guerre contre les Narragansetts a pour prétexte des accusations contre le chef Niantonimo, entendues par le tribunal de Boston. Les accusateurs ne se présentent pas à l'audience. Le conseil du Massachusetts, en conséquence, demande aux gens du Connecticut de ne pas marcher contre les indigènes. "But their ruin was predetermined. What it was not advisable to do directly was eventually accomplished indirectly (...) False history was written to cover the iniquities of bad men (...)" Les gens du Connecticut cherchaient une mauvaise querelle aux Peaux-Rouges, simplement pour se libérer d'un traité onéreux : acculés au massacre par les indigènes, les colons avaient promis un tribut annuel de wampum *qu'ils ne pouvaient toujours acquitter.* (*Voir* Hubbard, *I, p.* 40 *et* 42, *Notes* 67 *et* 70 *de l'éditeur Drake, d'après le journal de Winthrop.*)

(8) P. 51. "*Le sagamo John se livra à la merci des Anglais... et leur amena Matoomac, instigateur de la guerre dans la colonie du Massachusetts l'année précédente, qui fut tué d'un coup de feu par John sur l'ordre des Anglais*" (*Niles,* p. 189). *Niles injurie copieusement la victime : "Monstre de cruauté, terrible bête de proie. Que tous les ennemis de l'église du Christ tombent ainsi pour ne plus se relever".*

Les Anglais avaient l'habitude de faire tuer les prisonniers par les parents ou les amis de ceux-ci, afin de ne pas manquer eux-mêmes à la parole donnée ! C'est ainsi que, lors de la capture du chef Nunnenunteno, ils ordonnèrent à deux de ses hommes de tirer sur lui. L'un d'eux, qui était son parent, lui prit la main et lui dit : "Adieu, cousin, je suis forcé de te tuer", puis il tira. Selon leur coutume, les Anglais lui coupèrent la tête et l'envoyèrent à Hartford (*Niles,* p. 186).

(9) P. 51. Captain Roger Clap's Memoirs, *cf Young,* Massachusetts, p. 364.

(10) P. 52. *Thomas Shepard's Memoir of His Own Life, ibid.*, p. 549 *et* 550.

Niles raconte cet épisode avec de plus riches détails. Le capitaine Mason, écrit-il, s'empare d'un fort. Le massacre commence et Mason aperçoit deux soldats qui pourfendent les sauvages avec des sabres. Il ne faut pas les tuer de cette manière clémente, dit-il, "we must burn them". *Se précipitant dans un wigwam, il saisit une torche avec laquelle il met le feu aux nattes qui couvraient l'intérieur des cabanes. D'autres Anglais l'imitent ; le vent se met de la partie ; tout brûle bientôt. Les Indiens, affolés, ne savent où se précipiter. 700 perdent la vie sur le coup ; plus tard, 300 autres succombent de leurs blessures. Le papelard et révérend Niles se réjouit : "It was a memorable action (...) The English had but two men killed in this surprising conflict and victorious event, which will remain as a monument of glory to God, in the annals of New England, and renown annexed to the names and memory of the actors, especially Captain Mason, commander of this truly admirable expedition" (p. 165). "Here we have a further instance of the directing and overruling hand of divine sovereignty" (p. 164). "Thus did God judge among the heathen, filling their place with dead bodies" (166). "They concluded to pursue their victories, and complete the destruction of the Pequots if possible" (169). "This Marvellous and very memorable exploit" (172). "This grand and ever-to-be-applauded conquest" (174). "The instance above given proves the omnipotency of our God (...) who brings about his decreed purposes, in the preservation of his own people, and in the subversion and destruction of his and their enemies" (174).*

Relevons pour leur saveur deux autres phrases de ce passage de Niles, malgré leur peu de rapport au récit : Ce sont les Français, ose affirmer sans rire le Révérend, qui ont appris aux Indiens à scalper (p. 174). Il ajoute qu'un des sauvages qui avait tué cent "vile heretics" a dû être canonisé par Rome (175).

(11) P. 53. *Philippe mourut en 1676, mais la guerre se poursuivit.*

(12) P. 53. *Reproduite dans Sylvester, vol. II.*

Hubbard (I, 53) écrit avec non moins d'embarras, se tirant des explications par des injures : "The Devil, who was a murderer from the beginning, had so filled the heart of this savage miscreant (Philip, commonly for his ambitious and haughty spirit nick-named King Philip) with envy and malice against the English that he was ready to break out into open war against the inhabitants of Plimouth, pretending some petite injuries done to him in planting Land".

(13) P. 54. *Voici une savoureuse citation de Hubbard (I, 265) : "As a prisoner till the messengers of death come by Divine permission to execute vengeance upon him". "The selling of Philip's nine-year-old son, with his mother, into slavery may be considered the climax of Plymouth's pretension as a Christian government" (Sylvester, II, 338).*

"Philip was cut into quarters and hanged up in the woods and his head carried to Plymouth on a thanksgiving day, before appointed ; and on this very day, as Dr. Cotton Mather remarks, God sent them in the head of a leviathan for a thanksgiving feast" (Niles, 190).

(14) P. 55. *"Province ducale, dont la capitale était Pemquid" (Williamson, I, 582). Elle appartenait au duc d'York.*

(15) P. 55. *Le 13 nov. 1676, Thomas Miller dépose, devant le commissaire Elias Stileman à Strawberry-Bank, qu'il a vu à Fayal, dans les Açores, le navire du capitaine Fisher qui transportait* 17 Eastern Indians *et les offrait en vente, moyennant* 37 *ou* 38 *bariques de vin. Il a vu aussi un autre navire chargé de sauvages* (Hubbard, II, 94 et Drake, note 112).

(16) P. 55. Hubbard (II, 34) *estime qu'ils se fâchaient de peu de chose. La vente des leurs en esclavage et le meurtre de la femme et du fils de Squando ne leur fournissaient, tout au plus, qu'un bien mince prétexte,* little colour or pretense of injury.

(17) P. 56. "*The English had a brave faculty for getting into these warlike difficulties*" (Sylvester, II, 339).

(18) P. 57. Hubbard (II, 133) *se réjouit fort de cette trahison :* "*It was a special favour from God, so to order it, that the Indians aforesaid were so surprized*".

(19) P. 57. "*This action was highly applauded by the general voice of the colony ; as it gave them opportunity to deal with their enemies in a judicial way, as rebels, and, as they imagined, to extirpate those troublesome neighbours*" (Hubbard, I, 143).

(20) P. 61. *L'abbé Maurault* (p. 172) *raconte un épisode subséquent et particulièrement terrible de la guerre du roi Philippe. A l'en croire, au cours de l'automne de* 1678, *le gouvernement du Massachusetts dépêchait six compagnies sous le commandement des majors* Wallis *et* Bradford. *Des rencontres eurent lieu, toujours d'après Maurault, avec des troupes considérables d'Abénaquis et de Sokokis, d'abord à Newchewanick, puis sur la Kennébec. Les sauvages ayant perdu un millier de guerriers dans ces batailles déposèrent les armes. Certains se réfugièrent à Pentagoët, les autres émigrèrent au Canada.*

Maurault tire ce récit épique de l'History of the Indian Wars *de* Trumbull, *ouvrage dont Drake a écrit* (p. 129, note) : "*The book is by one Henry Trumbull, and purports to be a history of the discovery of America, the Indian Wars, etc. The reader will find it about stalls by the street-side, but rarely in a respectable book-store. It has been forced through many editions, but there is scare a word of true history in it*".

Trompé par ce plaisantin, l'abbé Maurault a raconté avec beaucoup de sérieux des incidents dont il n'est fait mention nulle part ailleurs et qui se sont passés évidemment dans l'imagination de Trumbull.

(21) P. 62. Niles (p. 197) *aperçoit aussi le Jésuite :* "*As if the Heathen were not sufficiently prompted by the fierceness and inhumanity implanted in their nature, to perpetrate and renew their massacres on the English, therefore their jesuitical missionaries instigate them to newly-devised tortures, which the French promote, and with great pleasure and satisfaction are the spectators, if not actors therein ; for we are deemed heretics by them, and it is well known that a governing principle in the church of Rome and all her votaries is that the least act of clemency is too good for heretics*".

(22) P. 62. Sylvester, II, 373.

(23) P. 62. Hubbard, Narrative, p. 76. Sylvester, II, 309.

(24) P. 62. Belknap, I, 160.

CHAPITRE IV

(1) P. 64. *Archives*, C11, *D4 fo* 181.

(2) P. 65. *Bernard*, p. 137.

"*Le Sr de St-Castin (...) s'estant sauvé dans les bois a toujours depuis demeuré audit Pentagouet avec les sauvages qui ont ruiné les habitations angloises plus de 30 lieues au delà de Quinibiqui*" (Mémoire concernant les établissements de l'Acadie, 1698, *Archives*, C11, *D4, fo* 113.

(3) P. 65. *Arch. de Québec, Rapp.* 1926-1927, p. 127.

(4) P. 67. "*Le Sr de St-Castin commandant au fort de Pentagouet en l'Acadie et dans les autres postes occupez par les Français jusques à la rivière de Quinibequi qui sépare l'Acadie d'avec la Nouvelle-Angleterre se sert d'une lettre du colonel Dongan du 31e mai 1684 pour prétendre que son gouvernement s'estend jusques à la rivière Ste-Croix. Ledit colonel a enjoint audit Sr de St-Castin et aux Français qui habitent cette estendue de pays d'en sortir incessamment, ou de suivre le parti du Roy d'Angleterre. Il promet de ne rien changer à la religion et il fait des offres avantageuses*". (Mémoire sur les usurpations des Anglais, *Archives* C11 *Eiii, fo* 113).

"*Le sr de St-Castin a aboli les poids et mesures anglais qui étaient en usage*" (*Mémoire de Menneval*).

(5) P. 69. *Voici la lettre de Perrot, datée du Port-Royal, le 20 août* 1686 : "*Un gentilhomme anglois luy a fait des plaintes de ce que ayant fait descharger à Pentagouet, qui est un lieu appartenant au Roy, quelques marchandises, les Anglois les ont enlevées à main armée sur ce qu'ils prétendent que ces marchandises estant de contrebande et appartenant à un anglois, ils devoient les saisir, disant que ces terres appartiennent au Roy d'Angleterre jusques à la rivière de Ste-Croix. Le sieur de St-Castin, qui est étably audit Pentagouet et chez qui une partie desdites marchandises ont esté enlevées ne s'y est opposé que foiblement. Ce gentilhomme anglois appelé Nelson, qui a tousjours commercé à cette coste et qui a fait beaucoup de bien aux habitans par les grands prests qu'il leur a faits dans leur plus grande nécessité, prétend qu'ayant eu permission dudit St-Castin de descharger son navire chès luy, il l'a fait de bonne foi et que, cependant, par une chicane mal fondée des Anglois au sujet de la propriété de ces terres, il voit une grande partie de ses effets en grand risque. Ledit de St-Castin a fait une grande faute d'avoir attiré cette affaire en se meslant de donner une pareille permission de son chef et, après l'avoir commise, d'avoir laissé enlever ces effets sans l'avoir adverty de ce qu'il avoit fait. Ledit gentilhomme anglois espère que Sa Majesté, soustenant le droit de ses terres, elle luy fera rendre ce qui luy a esté enlevé audit Pentagouet, puisque, jusques à présent, on a souffert qu'il ayt apporté toutes les nécessités aux François qui n'ont pas assés de provisions pour se passer des estrangers*" (*Archives*, C11 *D2*).

(6) P. 70. *Lettre du père Bigot, Maurault*, 181.

On a la preuve que Saint-Castin participait à cette expédition par un passage du mémoire de Menneval. Sur la question des limites, écrit Menneval, "le seul homme qui pouvait donner quelque esclaircissement sur cette affaire est le Sieur de Saint-Castin par la longue résidence qu'il a faite sur les lieux depuis 20 ans, mais il est allé à la guerre des Iroquois par ordre de M. d'Esnonville et n'en est pas encore de retour". Menneval

écrit plus loin : "Il doit demander une concession à M. d'Esnonville auprès duquel il s'est rendu par son ordre pour la guerre des Iroquois".

Tous les chroniqueurs anglais qui racontent l'attaque d'Andros constatent que Saint-Castin était au loin.

(7) P. 70. *Voir aussi Garneau.*

(8) P. 71. *Godfrey*, p. 55.

(9) P. 71. *Broadhead, IV*, 282.

(10) P. 71. *Mémoire de Menneval* (1688).

(11) P. 72. *Broadhead, III*, 571.

(12) P. 72. Mass. Hist. Coll., 3e *série, vol.* 7, p. 180.

(13) P. 72. *Broadhead, III*, 551.

(14) P. 72. *Godfrey*, p. 56.

(15) P. 72. *Broadhead, IX*, 396.

(16) P. 73. Mémoires de la Société royale, 1899.

(17) P. 73. *"Chaque sauvage qui ira à la guerre recevra une livre de poudre, deux livres de plomb et beaucoup de tabac."*

(18) P. 73. *"There were undoubtedly provocations on both sides, but the English were the first aggressors. Fairness compels that conclusion"* (*Sylvester, II*, 389).

(19) P. 73. Ibid.

(20) P. 73. *"King William's War, but as it is evident that Castine was the chief mover of it, it may very properly be called Castine's War"* (*Church*, 315). *Voir aussi Niles et Sylvester.*

(21) P. 73. *"The Eastern Indians (...) invaded the Frontier this summer and commenced a war which all the power of New England could not extinguish in ten years"* (*Neal*, 423).

(22) P. 74. *Niles*, 203 *et* 204.

(23) P. 76. *Lauvrière, I*, 140.

(24) P. 76. *Bernard*, 181.

(25) P. 77. *Andros séjournait surtout à Boston* (*Niles*, 205).

(26) P. 77. Mass. Hist. Coll., 3e *série, vol. I*, p. 100.

(27) P. 77. *Neal*, 433. *Belknap, I*, 234.

(28) P. 78. *Neal*, 449.

(29) P. 78. *Belknap, I*, 245.

(30) P. 79. *Sylvester, II*, 399.

(31) P. 79. *Waldron était particulièrement injuste dans ses opération de traite avec les Indiens. Il ne biffait pas leurs comptes et son poing*

comptait pour une livre dans la pesée des fourrures (*Drake*, 299). *Voir le récit de cet épisode dans Belknap, I*, 252.

(32) P. 81. *Niles*, 208. *Belknap, I*, 450.

(33) P. 81. *Les citations de ce récit sont tirées de Charlevoix, I*, 557 *à* 559.

(34) P. 81. *Belknap, I*, 451.

(35) P. 82. *Church*, 160 *à* 172.

(36) P. 83. *Charlevoix, II*, 52.

(37) P. 83. *Relation du cap. Davis*, Mass. Hist. Coll., 3*e série, vol. I, p.* 101.

(38) P. 83. *Charlevoix, II*, 52.

(39) P. 84. *Mather, Magnalia, II*, 524.

(40) P. 84. *Sylvester, II*, 436.

(41) P. 84. *Charlevoix, II*, 53. Toutes ces dates ont un écart de dix jours, selon que le récit est de source française ou de source anglaise. *Les Anglais employaient le* vieux style. *Ainsi, pour eux, l'attaque de Casco-Bay se produisit le* 16 *mai.*

(42) P. 85. *Willis*, p. 300 *et Davis*, p. 110. (*Voir note suivante.*)

(43) P. 86. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, p. 37. *Cette lettre corrobore la version de Charlevoix et réfute le récit de Davis.*

(44) P. 87. *Church*, 177 *à* 207.

(45) P. 88. *Mass. Hist. Coll.*, 3*e série, vol. I*, p. 113.

(46) P. 88. *Sylvester, II*, 455.

CHAPITRE V

(1) P. 89. "*Relation de la prise du Port-Royal par les habitans de Baston et de Selan commandez par Vuillam Philps le* 21 *may* 1690" (*Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1912).

(2) P. 90. *A Boston, Menneval protesta énergiquement auprès du Conseil contre le vol dont il avait été victime de la part de Phipps* (Mass. Hist. Coll., 3*e s., v. I*, p. 114). *Le conseil entendit la plainte dans une audience au cours de laquelle Phipps se prit d'une querelle violente avec Nelson qui défendait les Français* (Ibid., 5 *s., v. I*, "*Sewall's Diary*").

M. Petit joua, à cette occasion, un rôle diversement apprécié par les contemporains. Lamothe-Cadillac (*Archives, C*^{11} *D2 fo* 2) *l'accuse d'avoir forcé Menneval à se rendre, alors que le plan du gouverneur consistait à se retirer en un endroit où il pouvait offrir une résistance acharnée. Le curé obéissait sans doute aux considérations qui empêchaient les habitants de combattre les Anglais : sachant les Français trop faibles pour avoir le dessus et que les Anglais exerceraient des représailles à leurs dépens, ils préféraient s'abstenir. Quand Villebon arriva en Acadie, il reçut instructions de renvoyer Petit à Québec, parce qu'il avait "toujours été attaché à*

l'Anglais par inclination et par le commerce". C'était l'accusation habituelle contre les Acadiens qui songeaient un peu, et avec raison, à leurs intérêts. Nous verrons ailleurs ce qu'il faut en penser.

(3) P. 92. A la suite de l'attaque de Phipps contre Québec, des Abénaquis vinrent à Québec s'excuser de n'être pas venus au secours de Québec et de n'avoir rien fait pendant l'hiver. Mais, ajoutaient-ils, ils ne feraient jamais la paix avec les Anglais. Si Frontenac ne peut leur donner des secours "ils se serviraient d'os de bêtes pour dards de flèches et ne cesseraient de les harceler". Frontenac les remercie, leur annonçant l'envoi à leur tribu de balles et de poudre par la voie de terre. Dès que la navigation sera libre, il leur enverra une biscayenne par mer et un canot par le fleuve (cf Bacqueville, p. 128 et 129).

(4) P. 92. "Ces sauvages couroient sans cesse la Nouvelle-Angleterre et ne trouvoient presque nulle part de résistance" (Charlevoix).

(5) P. 93. "Les espérances qu'il a fait concevoir à Sa Majesté d'une diversion considérable contre les Anglais, par des Canibats, et des officiers et Canadiens envoyez à l'Acadie par la rivière de St-Jean, sous le commandement du Sr de Villebon, l'ont engagé à continuer et augmenter les dépenses ordonnées pour cet effet, à quoy Sa Majesté a aussy esté portée par les asseurances que ledit Sr de Villebon a encore données qu'il devait entrer en action dez le commencement du printemps" (le ministre à Frontenac, Arch. de Québec, Rapp. 1927-1928, p. 87). "Le Sr de Frontenac (...) envoyera audit Sr de Villebon ses ordres sur la conduite qu'il aura à tenir en le faisant souvenir que quand il a demandé à Sa Majesté le commandement dont elle l'a honoré (...) il a promis de devaster les habitations des Anglais et y faire une si puissante diversion qu'ils ne puissent estre en estat de faire des entreprises contre la colonie" (le roi à Frontenac, ibid., p. 145).

(6) P. 93. "Il arriva dans le vaisseau de la Compagnie qu'il ne put empêcher de tomber entre les mains des ennemis et duquel il eut de la peine à se sauver pour se rendre ici" (lettre de Frontenac, le 12 nov. 1690, ibid.).

(7) P. 94. Archives, C11 D2 fo 172.

(8) P. 94. Ibid., fo 174 et 178.

(9) P. 94. "On continuait à laisser ces Provinces méridionales du Canada sans aucun secours et les Anglois manquoient rarement les occasions de profiter de cette négligence pour envahir les postes qui n'étoient pas en état de résister" (Charlevoix, I, 520). "Le Port-Royal étoit à celui qui s'y trouvoit le plus fort, tantôt aux François et tantôt aux Anglois ; quelquefois également abandonné par les uns et par les autres" (Ibid., p. 109).

(10) P. 94. "Sa Majesté a fait un fonds (...) pour la subsistance de 50 soldats de la garnison de Port Royal qui doivent être renvoyez de Boston à la rivière Saint-Jean pour agir aussy sous les ordres dudit Sr de Villebon" (Arch. de Québec, Rapp. 1927-1928, p. 83).

(11) P. 94. "La mauvaise foi des Anglais a été si grande sur le renvoi des 53 soldats de la garnison de Port-Royal qu'au lieu de les renvoyer par ce marchand nommé Aldin, qui s'était engagé au sieur de Ville-

bon de le faire lorsqu'il lui permit de retourner à Boston avec son bâtiment, il a fait à son retour ce qu'il a pu pour engager le sieur de Villebon d'entrer dans une brigantine armée en guerre dans laquelle il était venu pour l'enlever lui-même apparemment; et voyant qu'il n'avait pas été assez dupe pour donner dans ce panneau, il se contenta de faire mettre à terre six soldats de Port-Royal, en disant que les autres avaient voulu demeurer parmi eux, et remettant à la voile, retourna à Boston en emmenant de force deux hommes du sieur de Villebon qui, par curiosité, étaient allé voir son bâtiment" (*Frontenac au ministre*, Ibid., p. 117).

(12) P. 95. Ibid., p. 91.

(13) P. 95. Ibid., p. 107.

(14) P. 95. Ibid., p. 156.

"Il est de grande conséquence d'empêcher que cette nation ne soit attirée en Canada pour plusieurs raisons. La première et la plus forte c'est parce qu'ils deffendent l'Acadie et qu'ils empêchent les Anglois de venir s'y établir comme ils ont voulu faire plusieurs fois à Pentagouet... Par les sommations qu'ils ont fait souvent aux François qui y sont établis d'aller reconnoître leur justice on put voir par là leur démangeaison et sans les sauvages ils y seroient établis sans aucune résistance, le petit nombre des Acadiens ne sauroient les en empêcher" (*mémoire de Lamothe-Cadillac*, 1692, *Archives*, C^{11} *D2 fo* 2).

(15) P. 96. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, p. 154.

(16) P. 96. *"Le Sr de Villebon a mandé qu'il avait été abandonné par les officiers que vous luy aviez cy-devant envoyés à le réserve du Sr de Neuvillette"* (Ibid., p. 130).

Plus tard, des officiers participèrent à certaines expéditions des sauvages.

(17) P. 96. Ibid., p. 84.

(18) P. 98. Ibid., p. 81.

(19) P. 98. *Drake*, 305 ; *Mather, VII*, 94, *Lamothe-Cadillac place par erreur ce traité en* 1693 (*cf Arch. de Québec, Rapp.* 1923-1924, p. 91).

(20) P. 99. *Voir LeBlant*, p. 132.

(21) P. 99. *Charlevoix, II*, 92. *Au moment où Villebon passait en Acadie avec Bonaventure, "Saint-Castin qui était en ce païs dépêcha* (à Frontenac) *un canot qui fut accompagné de deux autres, que le Gouverneur Général et le Conseil de Boston envoyaient à Québec", Nelson demandait les prisonniers qu'avaient pris les Abénaquis et les Bostonnais offraient leur amitié à Frontenac, malgré la guerre des deux couronnes* (*cf Bacqueville*, p. 145). *Saint-Castin mandait aussi la guerre civile à Manathe entre "Anglais et Flamands". Il ajoutait que les pourparlers pour l'échange des prisonniers "étaient un amusement, parce qu'ils voulaient engager nos sauvages à une Paix, mais qu'il s'y opposerait"* (Ibid., p. 147).

(22) P. 101. *Le récit de cet incident, fort long, se trouve dans les* Proceedings of the Council of Maryland, 1692-1694, *"Maryland Archives", vol.* 9, p. 458 *et suivantes.*

(23) P. 101. *Archives, B25 fo* 45½.

(24) P. 102. *Archives*, B19 *fo* 65.

(25) P. 102. *Drake*, 292.

(26) P. 103. *On trouvera ce récit dans la plupart des chroniqueurs : Niles* (229), *Mather, Williamson, Pike, Parkman* (367), *Sylvester* (*II*, 463) ; *Champigny, lettre du 5 octobre* 1692 ; *Villebon, journal de* 1691-1692. *Les chroniqueurs anglais chiffrent les pertes par* 50 *tués et une centaine de prisonniers.*

(27) P. 105. *Mêmes références.*

(28) P. 106. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, p. 114.

(29) P. 106. *Church*, 213.

(30) P. 107. *Afin de dramatiser, Godfrey* (62) *raconte, au contraire, qu'ils ont été fusillés à Québec sous les yeux de Nelson.*

(31) P. 107. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, p. 135.

(32) P. 107. *Williamson, I*, 637.

CHAPITRE VI

(1) P. 108. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, p. 114.

(2) P. 108. Ibid., 128.

(3) P. 109. *Le Jeune*, Iberville, 71.

(4) P. 110. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, 155.

(5) P. 111. *Niles*, 232 *et* 233.

(6) P. 111. *Niles*, 234.

(7) P. 112. *Arch. de Québec, Rapp.* 1923-1924, 97.

(8) P. 112. Ibid., 91.
Lamothe-Cadillac ne se trompe que sur l'incident de la hache à la mer. C'est le traité de novembre 1691 *qui avait été signé* sur l'eau.

(9) P. 112. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, 185 *et* 156.

(10) P. 113. Ibid., 130 *et* 175.

(11) P. 114. Ibid., 175.

(12) P. 114. *Journal de Villebon, Arch. nationales,* C^{11} *D2 fo* 264.
D'après Bacqueville (189-190), *Villebon avait fait savoir à Frontenac que les pourparlers de paix des Abénaquis n'avaient pour but que d'obtenir des marchandises. La paix était toujours conditionnelle chez eux, ajoute-t-il. "C'est assez le caractère des sauvages d'en agir de même : ils s'accommodent au temps selon leurs vues et l'état de leurs affaires". Il reconnaît que la paix fut signée : les sauvages voulaient échanger les prisonniers, mais, surtout, s'approvisionner. "L'Abénaqui donnait dans ce qui lui convenait le plus. Ils assurèrent cependant qu'il n'y aurait point de faiblesse de leur côté, et qu'ils recommenceraient la guerre plus que jamais au printemps prochain".*

(13) P. 116. *Archives*, C11 *D2 fo* 220.

(14) P. 117. *Niles*, 235. *Parkman*, 385. *Sylvester, II*, 479.

(15) P. 117. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, 249, 264, 273. *Brouillan écrivait au ministre, le 27 février* 1703, *que Villieu était affligé d'un esprit chagrin et d'une morgue insupportable.*

(16) P. 117. *Bacqueville raconte différemment* (243-244) *la scène de la présentation des chevelures : Les sauvages rassemblés en conseil par Frontenac se livraient, selon leur coutume, à l'orgie d'une éloquence fleurie et échangeaient force colliers avec les Français. "Les Abénaquis ne disaient mot. Jusques alors ils avaient écouté fort paisiblement toutes ces contestations, ils commençaient à s'ennuyer d'être spectateurs, lorsqu'ils présentèrent en pleine audience quelques chevelures anglaises. Pour nous, dirent-ils, nous allons continuer une forte guerre contre les Anglois".*

(17) P. 118. *Sylvester, II*, 482.

Deux jours après le grand conseil, raconte Bacqueville (247), *Frontenac recevait des nouvelles de l'Acadie que lui faisaient tenir Saint-Castin et Thury. Taxous, séparé de Villieu, avait fait des ravages dans la Nouvelle-Angleterre, Phipps, se reposant sur le traité de paix, était tranquille. "Le peuple fut si effrayé de cette irruption que si ce général n'eut promis de le venger à ses propres frais, il eût connu risque de la vie".*

(18) P. 118. *Arch. de Québec, Rapp.* 1927-1928, 188.

(19) P. 118. *Sylvester, II*, 484.

(20) P. 119. *Drake*, 304.

(21) P. 119. *Charlevoix, II*, 147.

(22) P. 119. *Niles*, 237.

(23) P. 119. *Niles*, 238.

(24 P. 120. *"Les sauvages de ces cantons continuent toujours à harceler ceux de Boston, jusques à leurs portes... Ils ont rompu toutes négociations avec eux depuis la tromperie que les Anglois leur firent cet esté dans leur dernière conférence" (Frontenac au ministre, 4 nov.* 1695).

(25) P. 123. *"Nous sommes arrivez le* 14 *du présent mois sur les* 3 *heures aprés midy, et il y avoit plus de* 4 *heures que tous les sauvages et la chaloupe où estoient les hommes et les canons avec les dettachemens de Naxouac et des vaisseaux estoient arrivez au portage et avoient desjà mis un mortier et deux canons à terre et que les sauvages s'estoient allez poster autour du fort. Nous ne fusmes pas plustot mouillez que* 15 *sauvages vindrent du portage à nostre bord, y prirent des vivres et partirent dans le mesme temps pour se rendre à un petit passage par où les Anglois pouvaient passer la nuit pour aller à Pescatouet ou à Boston" (Extrait de la relation faitte par Mr. de Gouttin de la prise du fort de Pimiquid, des Monts déserts le* 22 *aoust* 1696, *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1912, 173.

(26) P. 124. *Sur l'expédition de Pemquid*, Journal de Beaudoin ; *Le Jeune* (Iberville) ; *Niles*, 239 ; *Parkman*, 400 ; *Charlevoix, II*, 179.

D'après une autre version, c'est Villieu qui fut chargé de mener les prisonniers à Boston, et qui éprouva de graves ennuis en cette circonstance. Bacqueville écrit à ce sujet : "Que ne firent-ils pas à M. de Villieu qu'ils prirent dans le temps qu'il fut envoyé avec les prisonniers. Il s'était embarqué avec eux dans une chaloupe, mais il ne put arriver au jour fixé... On l'arrêta. On le mit même dans une prison fort étroite, où il pâtit beaucoup : il trouva le secret de mander son désastre au comte de Frontenac sur un petit morceau de papier écrit de son sang, faute d'encre". Charlevoix raconte qu'Iberville donna immédiatement la liberté aux cent soldats mais qu'il confia les officiers à Villieu. Villebon n'apprit que deux ans plus tard l'aventure de Villieu.

(27) P. 124. *Broadhead, IX,* 642.

(28) P. 125. *Church,* 207.

(29) P. 127. *Niles,* 241. *Sylvester, II,* 488. *Mather et Belknap donnent une version un peu différente, dont Parkman s'est inspiré.*

(30) P. 127. *Sylvester, II,* 492.

(31) P. 127. *Niles,* 243.

(32) P. 128. *"L'objet principal de l'envoy du bastiment qui porte cette lettre à Pentagouet avec des ordres de vous la faire tenir exprez et seurement, est particulièrement pour vous dire que vous ayiez à préparer 300 canots de 4 à 5 hommes de ceux qui sont propres pour aller sur les petites rivières avec des vivres autant qu'ils en pourront porter, et pour un mois s'il se peut pour mil hommes des troupes et des Canadiens et mesme jusqu'à 1500, s'il est possible, que vous tiendrez disposez à marcher sur les ordres que vous en recevrez prescisement dans le temps convenable au dessein de Sa Majesté qu'elle ne peut vous expliquer icy. Elle m'ordonne de vous dire qu'elle vous permettra de le commander vous-mesmes si cela vous convient" (Arch. de Québec, Rapp.* 1928-1929, 326.

(33) P. 129. *Broadhead, IX,* 659.

(34) P. 130. *Arch. de Québec,* op. cit., 365.

(35) P. 130. Ibid., p. 380.

(36) P. 131. *Les Abénaquis ont terminé l'année* (1698) *"par un coup d'une grande vigueur, s'étant rendus maîtres, la hache à la main, d'un fort qui n'était qu'à six lieues de la capitale de la Nouvelle-Angleterre, et dont la garnison avait été toute prise ou tuée"* (*Charlevoix, II,* 223). *Il s'agissait de Lancaster ou d'Oyster-River* (Niles, 244).

CHAPITRE VII.

(1) P. 132. *Archives,* C^{11} *D2 fo* 118.

(2) P. 132. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 253 et 338. *Le 25 juin 1712, le ministre écrivait à Ramezay : Je conviens de la nécessité de marchandises à bon marché pour les sauvages, mais les temps sont trop durs. Le 27 février 1703, Brouillan faisait connaître au ministre que les sauvages de Pentagoët semblaient vouloir rester neutres : les Français, trop loin d'eux, n'allaient plus leur porter ce dont ils avaient besoin, ni chercher les pelleteries qui étaient leur seule ressource.*

(3) P. 133. *Quel était ce gendre de Saint-Castin ? Thérèse et Anastasie, les deux seules filles du baron béarnais dont on connaissait l'alliance, ne se marièrent qu'en* 1707. *Il s'agissait évidemment d'une autre. Mais on ne sait laquelle.*

(4) P. 133. *Archives, C*11 *D2 fo* 132.

(5) P. 133. Ibid.

(6) P. 133. *Charlevoix, II,* 223.

(7) P. 133. *Archives, C*11 *D2, fo* 118.

(8) P. 134. Ibid., *fo* 132.

(9) P. 134. Ibid., *fo* 24.

(10) P. 135. *Frontenac écrivait le* 19 *oct.* 1697 : "*Il nous apparaît important d'empêcher que les sauvages aillent commercer avec les Anglais, parce que si, une fois, ils venaient à goûter l'avantage qu'il y a sur le prix de leurs marchandises qu'ils donnent à beaucoup meilleur marché que les Français, il est comme indubitable que ces sauvages s'attacheraient à eux*" (*Arch. de Québec, Rapp.* 1928-1929, p. 346). *Déjà, le 2 novembre* 1681, *Frontenac avait écrit au roi : "Ceux de Port-Royal ont de l'inclination pour les Anglais qui vont pêcher là, parce qu'ils en tirent des secours et rien de la France*" (Id., *Rapp.* 1926-1927, p. 128). *Le ministre à Frontenac, le* 21 *mai* 1698 : *Il faut arrêter l'excès du castor, sans se laisser influencer par l'idée que les sauvages porteraient leur chasse aux Anglais* (*Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 320). *Le* 14 *juin* 1704, *à Vaudreuil et Beauharnais : Le roi est aise de la culture du lin au Canada, mais il n'y enverra pas de tisserands. Il faudra ouvrer le lin en France. "Ils doivent regarder cela comme un des objets principaux des colonies, qu'on n'établit que pour l'utilité du pays qui les forme, et jamais dans l'intention de se passer de ces pays*" (Ibid., 363. *Le* 30 *juin* 1707, *à Raudot : Il ne convient pas qu'il s'établisse des manufactures au Canada* (Ibid., 386). *Le* 16 *avril* 1695, *à Villebon : les sauvages ont accepté les ouvertures des Anglais à cause de la cherté des marchandises françaises. Y remédier. Il donnera ordre à la Compagnie de l'Acadie de vendre à bon prix* (Ibid., 297). *Le ministre à Riverin, le* 3 *juin* 1708 : *Les Anglais donnent près du double pour le castor et avec cela leurs marchandises sont moins cher* (Ibid., 400). *Brouillan au ministre, le* 4 *oct.* 1702 : *Des colons s'en vont aux Anglais. L'an dernier,* 4 *ou* 5 "*petites familles*". *Ils manquent de tout et n'ont pas à s'employer* (*Archives, C*11 *D4 fo* 469).

(11) P. 136. *Sur ce sujet, Lauvrière, I,* 130 *à* 137.

(12) P. 139. *Archives, C*11 *D4.*

(13) P. 139. Ibid., *D5, fo* 15.

(14) P. 139. Ibid., *fo* 141.

(15) P. 140. Ibid., *D4, fo* 118 *et* 147.

(16) P. 140. *Les Pentagoëts sont toujours restés à part. En* 1803, *James Sullivan en comptait* 347 *qui, demeurant toujours sur le territoire ancestral de leur tribu, avaient conservé leur race pure de tout alliage, ne se mêlant ni aux blancs,* ni aux nègres (Mass. Hist. Coll., vol. 9, p. 210).

(17) P. 142. *Archives*, C11 *E* (11), *fo* 350.

(18) P. 143. Ibid., *D*4 *fo* 512.

(19) P. 144. *Voir aussi Chap. VIII - I. Un mémoire accusait le missionnaire Petit de trahison envers la France, de commerce avec les Anglais, etc.* (C11, *D* 1 *et* 2).

(20) P. 145. *Archives*, C11 *E*2 *fo* 80 *et E*3 *fo* 189.

(21) P. 145. Ibid., *E*2 *fo* 173.

(22) P. 146. *Baxter*, 31.

(23) P. 147. *Les armes des d'Abbadie de Saint-Castin était, d'après Cherin, d'or au pin de sinople, soutenu sur un croissant d'argent et accompagné de deux autres croissants aussy d'argent, surmontés d'un oiseau de même au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent* (*cf Le Blant*, 88, *note*). *Massicotte et Roy, dans leur* Armorial du Canada français, *donnent* cette version : "*D'or à l'arbre de sinople, au lévrier de gueules, accolé d'argent et attaché par une chaîne du même à l'arbre, au haut du fût ; au chef d'azur d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or*".

(24) P. 147. *Voir Le Blant, chap. VIII.*

(25) P. 148. *Archives, B*22 *fo* 197.

(26) P. 148. *Voir cette lettre dans Le Blant*, p. 137.

Saint-Castin écrivait, le 29 *sept.* 1703 : "*Qu'il me soit permis de saisir et faire vendre la charge de Mr. le juge d'Aloron, laquelle il a achetée des biens de ma succession*".

CHAPITRE VIII

(1) P. 152. *Niles, Belknap, Williamson, Sylvester.*

(2) P. 152. *Williamson, II*, 42.

(3) P. 153. *Quelle était cette fille ? Voir note* (3), *chap. VII.*

(4) P. 155. *Brouillan était mort en* 1704. *Bonaventure avait assuré l'intérim, mais n'avait pu obtenir la succession à cause de la mauvaise conduite dont on l'accusait* (*le roi à Bonaventure,* 22 *mai* 1706), *accusations inspirées par la passion ainsi que le reconnaissait le roi dans une lettre du* 20 *mai* 1710. *Subercase avait pris le commandement en* 1706.

(5) P. 156. *Les récits de ce combat sont nombreux : Belknap, lettre de Subercase,* Mémoire des services de Saint-Castin, *Charlevoix, Diéreville, Beauchesne. Ils sont tous confus et contradictoires. Celui du* Mémoire *ne peut se concilier avec les autres. Saint-Castin et Charlevoix racontent que l'ennemi attaqua au début de l'été, leva le camp et revint à la fin d'août. Belknap note que l'armée rentra à Boston à la fin d'août, mais, d'après lui, une partie des troupes anglaises passèrent tout l'été devant Port-Royal, tandis que le reste, replié vers la Nouvelle-Angleterre, revint au combat à la fin de juillet. Nous suivons, dans ses grandes lignes, le récit de Charlevoix, en le complétant de détails empruntés aux relations.*

(6) P. 156. *Ce Beauchesne est connu surtout par ses mémoires qu'a publiés Le Sage, l'auteur de* Gil Blas. *Hâbleur sans pareil, il s'attribue des aventures mirifiques. Il semble avéré, toutefois, qu'il assistait au siège de Port-Royal et qu'à cette occasion, il s'engagea dans l'équipage de Morpain.*

Dans un passage de ses mémoires, il affirme qu'il était devenu lieutenant de Saint-Castin en Acadie, ce qui est faux, mais donne une idée de la célébrité de notre baron, puisque Beauchesne se dit son lieutenant afin de hausser son propre prestige.

Ailleurs, Beauchesne décrit Bernard-Anselme de Saint-Castin : "Il poussoit la bravoure jusqu'à la témérité, aussi estoit-il estimé de tout le monde et regardé comme un officier fort utile à la France. Il joignoit à sa valeur toute la probité d'un honnête homme avec un mérite singulier. Il se faisoit, ainsi que moi, un plaisir d'être toujours habillé en sauvage". (Sur Beauchesne, voir Aegidius Fauteux, les Cahiers des Dix, no 2.)

(7) P. 157. *La Roncière, Hist. de la Marine fr.,* 6, 522.

(8) P. 158. *Voici un extrait du récit de Diéreville : Les Anglais ont attaqué, puis ont retraité, mais on sait qu'ils reviendront. Subercase travaille activement aux retranchements. Un corsaire de Saint-Domingue apporte des vivres et amène deux prises anglaises. De retour, le* 31, *les Anglais tentent le passage de l'île aux Cochons. "Le sieur de Saint-Castin, qui était de garde de ce côté, avec* 60 *habitants ou sauvages, fit faire un grand feu sur les premiers débarqués ; mais craignant d'être coupé, il se retira toujours combattant, de ruisseau en ruisseau. Il les arrêta même longtemps à une habitation, où il leur tua et blessa beaucoup de gens ; ensuite, il fit retraite suivant l'ordre qu'il avait de ne rien engager, et vint joindre le gros des habitants et des Sauvages, qui étaient résolus de disputer aux ennemis le passage du ruisseau du Moulin. Le sieur de Subercase s'y rendit avec cent hommes tirés de la garnison, et fit, en peu de temps, faire des retranchements capables d'arrêter* 2,000 *hommes. Les ennemis n'avancèrent point"* (120). *C'est alors que la Boularderie s'avance, avec Saint-Castin et Saillans* (121).

(9) P. 159. *Archives,* C^{11} *D6 fo* 101 *et* 102.

(10) P. 160. Ibid., *fo* 56.

(11) P. 161. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 396, 397, 407, 408.

(12) P. 163. Ibid., *Lauvrière,* 396, *et I,* 150.

(13) P. 163. Nova Francia, *juillet* 1931.

(14) P. 165. *Gosselin,* l'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval, *I,* 267.

(15) P. 165. *Arch. de Québec, Rapp.* 1922-1923, *p.* 47. *Ce document assigne au voyage de Saint-Castin et de Livingstone des motifs qui ne sont pas les véritables.*

(16) P. 168. *Garneau, I,* 473.

(17) P. 170. *Le* 24 *déc.* 1710, *le ministre écrivait à M. de Beauharnais : Depuis qu'il a appris la perte de l'Acadie, il pense continuellement aux moyens de la reprendre avant que les Anglais y soient solidement établis. Il ne voit que le seul moyen d'une entreprise organisée au Canada et*

conduite en hiver par l'intérieur des terres. M. de Bonaventure a exposé un plan à M. de Chevry.

Le 16 janvier 1711, le même au même : Mémoire de Mme de Vaudreuil sur les mesures à prendre pour conserver le Canada et les moyens de reprendre l'Acadie.

Au sujet du projet exposé par les armateurs de S.-Malo, le 24 janvier 1711, le même au même : Il a reçu le projet communiqué par Beauharnais pour reprendre l'Acadie. Il aurait dû mentionner si les armateurs se chargeraient de la dépense de cet armement. Le roi n'est guère en état de la supporter. Le 16 mars : Le ministre se doutait bien que les armateurs ne voudraient pas faire les avances d'une expédition pour reprendre Port-Royal. Le roi n'étant pas en état de faire cette entreprise, il serait à désirer qu'une compagnie de négociants se formât pour cet objet ; le roi leur donnerait de grands avantages. Le 30 mars, le ministre à l'abbé Gaulin : Que les sauvages harcèlent les Anglais pour les empêcher de s'établir solidement à Port-Royal, en attendant l'armement qui devra reprendre l'Acadie. Le 15 juin 1712, dans une lettre à Vaudreuil et à Bégon, le ministre se bornait encore à souhaiter que les sauvages de l'Acadie continuent la guerre.

(18) P. 171. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 482.

(19) P. 173. *Voir Le Blant.*

(20) P. 174. *La fille de Bernard-Anselme, c'est-à-dire Marie-Anselme d'Abbadie de Saint-Castin, épousa Pierre de Bourbon, admis en 1731 aux Etats de Béarn comme seigneur de S.-Castin. Marie-Anselme céda la terre patronymique à son fils Henri de Bourbon qui, mourant sans postérité, eut pour héritière sa sœur Henriette de Bourbon baronne de Saint-Castin. Henriette épousa Jean de Dufau de Lalongue, d'où descendent diverses branches de la famille de Dufau.*

Une deuxième fille de Bernard-Anselme, Brigitte, mourut célibataire. La troisième, Louise, épousa Bertrand de Sarthopon. (Voir de Dufau de Maluquer et Le Blant.)

CHAPITRE IX

(1) P. 177. *Sylvester, III,* 177 *à* 187.

(2) P. 180. *Sylvester et Church.*

(3) P. 180. Mass. Hist. Coll., 2*e série., vol.* 8, p. 256.

(4) P. 180. Ibid., 3*e série., vol.* 9, p. 83.

(5) P. 181. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 45.

(6) P. 181. *Voir Sylvester, III,* 251.

(7) P. 182. *Panawamské (orthographié aussi : Panabamské, Panamské, Panaounamské, etc.) était situé aux chutes de la Pentagoët, à l'endroit où s'élève aujourd'hui Bangor.*

(8) P. 182. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1899, p. 47.

(9) P. 183. *Arch. d'Ottawa, Rapp.* 1886, p. CX, CXII, CXVII *et* CXXI.

(10) P. 184. *Archives,* B59, *fo* 408.

(11) P. 184. Ibid., B72 *fo* 366.

(12) P. 185. Ibid., B74 *fo* 471.

(13) P. 185. *Sylvester, vol. III.*

(14) P. 185. *Le baron Jean-Vincent de Saint-Castin avait eu plusieurs enfants, outre Bernard-Anselme, Joseph et le cadet dont on ignore le nom. On connaît deux de ses filles, Thérèse et Anastasie, qui avaient épousé Philippe Mius d'Entremont et Alexandre Le Borgne de Belle-Isle. Un quatrième fils, Jean-Pierre, mourut à l'âge de 8 ans, élève au séminaire de Québec. Il est aussi question d'une autre demoiselle Saint-Castin dans la correspondance officielle (Archives, C*[11] *A42 fo 222), outre celle qui eut à souffrir à deux reprises des Anglais (voir note 3, chapitre VII). Nous avons aussi mentionné deux métis qui étaient sans doute les fils de Jean-Vincent (voir chap. IX, II). C.-W. Nixon signale un autre de ses fils, nommé Buenos ou Bonus. (Voir note 22, chap. II.)*

Williamson (I, 495) parle d'un sagamore, Jean Aitteon, qui, en 1816, passait pour un descendant de Castine.

L'abbé Maurault note qu'il se trouvait encore des membres de cette famille chez les Abénaquis, en 1865.

Plusieurs personnes prétendent, à l'heure actuelle, descendre du célèbre baron béarnais. D'abord, le colonel John William Castine, qui retrace sa généalogie jusqu'à un certain Daniel Castine, né le 7 février 1708 et qui aurait été le petit-fils de Jean-Vincent. Ce colonel reçut le "droit de bourgeoisie" de la ville de Castine il y a quelque temps. Mentionnons aussi Mlle Jean-Vincent St. Castine, demeurant en Australie, devenue Mme Moyer. Elle est la nièce du colonel Castine et défend ardemment la mémoire de son grand ancêtre.

Citons, pour terminer, les vers composés par Mrs. Sanford Dole, pour le centenaire de la ville de Castine :

"Baron Vincent de St. Castine !
The name rings out full stately and fair,
But the baron is no longer there —
Gone — with his beautiful Indian queen".

BIBLIOGRAPHIE

Liste des ouvrages les plus souvent cités.

ARCHIVES nationales d'Ottawa, documents manuscrits et rapports annuels.

ARCHIVES de Québec, rapports annuels.

BACQUEVILLE. *Histoire de l'Amérique septentrionale,* par Bacqueville de la Potherie, Paris, M.DCC.XXII.

BANCROFT. *History of the United States,* by George Bancroft, Boston, 1842.

BAXTER. *The Pioneers of New France in New England,* by J. P. Baxter, Albany, 1894.

BELKNAP. *The History of New Hampshire,* by Jeremy Balknap, Boston, M. DCC. XCII.

BERNARD. *Le Drame Acadien,* par Antoine Bernard, c.s.v., Montréal, 1936.

BROADHEAD. *Documents relative to the Colonial History of the State of New York,* by John Romeyn Broadhead, Albany, 1856.

CHARLEVOIX. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France,* par Pierre-François-Xavier de Charlevoix, s.j., Paris, M. DCC. XLIV.

CHURCH. *The History of the Great Indian War of* 1675 *and* 1676, *commonly called Philip's War, also the old French and Indian Wars, from* 1689 *to* 1704, by Thomas Church, Hartford, 1854. (Church, officier dans l'armée anglaise, a pris part aux guerres qu'il relate. La première édition de son ouvrage date de 1716. L'édition de 1854 renferme, en appendice, des documents sur les guerres suivantes.)

DIEREVILLE. *Relation du voyage du Port Royal de l'Acadie,* par M. de Diéreville, embarqué à la Rochelle dans le navire *la Royale-Paix,* publié par L.-U. Fontaine, Québec, 1885.

DRAKE. *The Aboriginal Races of North America,* by Samuel G. Drake, 15th ed., New York, 1880.

ESTAT présent de l'Eglise, par M. l'évêque de Québec, réédité par A. Côté, Québec, 1856.

GARNEAU. *Histoire du Canada,* par F.-X. Garneau, Paris, 1920.

GODFREY. *Castine,* by John E. Godfrey, *Maine Hist. Coll.,* vol. VII.

HOLMES. *American Annals*, by Abiel Holmes, London, 1813.

HUBBARD. *The History of the Indian Wars in New England*, by the Rev. Wm. Hubbard, Roxbury, M. DCCC LXV. (La première édition porte la date de 1677.)

A General History of New England, par le même auteur, Coll. of the Mass. Hist. Soc., 2e série, vol. 5.

HUTCHINSON. *The History of the Colony of Massachusett's Bay*, by Mr. Hutchinson, London, M. DCCL. XV.

LA HONTAN. *Mémoires de l'Amérique septentrionale*, par le baron de La Hontan, Amsterdam, M. DCC. XXX.

LAUVRIERE. La Tragédie d'un Peuple, par Emile Lauvrière, Paris, 1924.

LE BLANT. *Une Figure légendaire de l'histoire acadienne*, par Robert Le Blant, Dax.

LEJEUNE. *Dictionnaire général du Canada*, par le P. L. LeJeune, Ottawa, 1931.

Le chevalier Pierre LeMoyne sieur d'Iberville, par le même auteur, Ottawa, 1937.

MAINE Historical Collection.

MASSACHUSETTS Historical Society, Collection.

MATHER. *Magnalia Christi Americana*, by Cotton Mather, London, 1702.

Discourse on the War of New England with the Indians, by the same author, Boston, 1689.

History of the War with the Indians, by Increase Mather, London, 1676.

MAURAULT. *Histoire des Abénaquis*, par l'abbé J.-A. Maurault, Sorel, 1866.

MEMOIRES des commissaires du Roi et de ceux de S. M. Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux couronnes en Amérique, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1755.

NEAL. *The History of New England*, by Daniel Neal, London, M DCC XX.

NILES. *History of the Indian and French Wars*, by the Rev. Samuel Niles. (Né en 1674, Niles mourut en 1762. Il écrivit en 1760 cet ouvrage qui a été publié dans "Collections of the Massachusetts Historical Society", 3e série, vol. VI, Boston, 1837.)

PARKMAN. *Frontenac and New France*, by Francis Parkman, Toronto, 1899.

SAINT-PERE. *Une colonie féodale en Amérique*, par E. Rameau de Saint-Père, Paris, 1877.

SYLVESTER. *Indian Wars of New England*, by Herbert Milton Sylvester, Cleveland, MCMX.

UNDERHILL. *Newes from America,* by Captain John Underhill, London, 1638. (Nous citons le texte publié dans les "Coll. of the Mass. Hist. Soc.", 3e série, vol. VI, Boston, 1837.)

MRS. WILLIAMS. *The Neutral French,* by Mrs. Williams, Providence, 1841.

WILLIAMSON. *The History of the State of Maine,* by Wm. D. Williamson, Hollowell, 1839.

WILLIS, *History of Portland,* Maine Historical Collection, vol. I, p. 151. Portland, 1831.

YOUNG. *Chronicles of the First Planters of the Colony of Massachusetts Bay,* by Alexander Young, Boston, M DCCC XLVI.
Chronicles of the Pilgrim Fathers of the Colony of Plymouth, by Alexander Young, Boston, M DCCC XLIV.

TABLE DES MATIÈRES

Prologue 7

Chapitre I. — DÉBUT DE L'AVENTURE 9

I. La famille de Saint-Castin 9
II. Saint-Castin au Canada 13
III. L'arrivée en Acadie 14
IV. Français et Anglais en Acadie 14
V. Reddition de Pentagoët 17
VI. M. de Grandfontaine 19
VII. Les voyages de M. de Saint-Castin . . 21
VIII. Les pirates à Pentagoët 22
IX. La mission de Saint-Castin 24

Chapitre II. — SAINT-CASTIN CHEZ LES SAUVAGES 26

I. L'Acadie abandonnée 26
II. La vie à la sauvage 29
III. Commerçant 30
IV. Les Abénaquis 32
V. Le mariage de Saint-Castin 33
VI. L'Abénaquis Saint-Castin 39
VII. Pentagoët 40

Chapitre III. — LA GUERRE DU ROI PHILIPPE 47

I. Sauvages et puritains 47
II. La révolte de Philippe 52
III. La guerre à Pentagoët 55
IV. Pièges et trahisons 56

V. Humiliation des puritains 59
VI. Les grands chefs 61

Chapitre IV. — LA GUERRE DE SAINT-CASTIN 64

I. Le retour des Français 64
II. L'affaire des vins 68
III. Andros contre Saint-Castin 70
IV. Saint-Castin contre Boston 73
V. Détresse de l'Acadie 75
VI. La révolution à Boston 76
VII. Le massacre de Dover 78
VIII. A Pemquid 80
IX. La vengeance de Frontenac 82
X. Incursions 86

Chapitre V. — LES SAUVAGES DE SAINT-CASTIN AU SECOURS DE LA FRANCE 89

I. Phipps 89
II. Villebon 92
III. Les Abénaquis, sauveurs de l'Acadie 95
IV. Les Indiens reprennent les armes . . 97
V. Martin Chartier 99
VI. L'attaque contre York 102
VII. Les assassins contre Saint-Castin . . 106

Chapitre VI. — IBERVILLE ET SAINT-CASTIN 108

I. Attermoiements 108
II. Traité 111
III. Villieu 114
IV. La campagne se poursuit 117
V. Prise de Pemquid 121
VI. Church 125
VII. Nesmond 128

Chapitre VII. — LES FRANÇAIS ET SAINT-CASTIN 132

I. Commerce avec les Anglais 132
II. L'état économique de l'Acadie 135
III. Saint-Castin, chef abénaquis 139
IV. La fin de Saint-Castin 146

Chapitre VIII. — BERNARD-ANSELME DE SAINT-CASTIN 150

I. Le flambeau relevé 150
II. L'attaque contre Port-Royal 154
III. Bernard-Anselme en Acadie 160
IV. La chute de Port-Royal 163
V. "Commandant en toute l'Acadie" . . 166
VI. A l'Ile Royale 170
VII. Bernard-Anselme passe en France . . 171

Chapitre IX. — JOSEPH D'ABBADIE DE SAINT-CASTIN 175

I. Les Pentagoëts reprennent les armes 175
II. L'enlèvement de Joseph d'Abbadie . . 177
III. Joseph encore aux prises avec les Anglais 180
IV. Joseph d'Abbadie et le père Lauverjat 182
V. Au service de la France 183

APPENDICES 187-190

NOTES 193

BIBLIOGRAPHIE 213

Achevé d'imprimer
le quinzième jour de mars
mil neuf cent trente-neuf,
pour les Éditions de l'A. C.-F.,
Montréal, Canada,
par



L'Imprimerie Modèle Limitée,
1206 est, rue Craig,
Montréal.



Titres de la Série

DOCUMENTS HISTORIQUES

Chez le même éditeur

Jeanne Mance, Marie-C. Daveluy $2.00
La Naissance d'une Race, Lionel Groulx, (épuisé).
Lendemains de Conquête, Lionel Groulx $1.00
Vers l'Émancipation, Lionel Groulx, (épuisé).
Marges d'Histoire (I), Olivier Maurault, (épuisé).
Marges d'Histoire (II), Olivier Maurault $1.00
Marges d'Histoire (III), Olivier Maurault $1.00
Études sur Garneau, abbé Georges Robitaille, (épuisé).
Nos ancêtres à l'oeuvre, Mme E. Croff $1.00
L'Histoire de la population canadienne-française,
Georges Langlois $1.25
Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui,
Gustave Lanctôt $1.00
L'Histoire de la Nation Métisse,
Auguste de Trémaudan $1.50
Histoire du Canada pour tous (I), Jean Bruchesi $1.25
Histoire du Canada pour tous (II), Jean Bruchesi $1.25
L'Enseignement de la Philosophie, Hermas Bastien $1.00
La Naissance d'une Nation (I), Gérard Filteau $1.00
La Naissance d'une Nation (II), Gérard Filteau $1.00
Histoire des Patriotes (I), Gérard Filteau $1.00
Le Baron de Saint-Castin, Pierre Daviault ....

Imprimé au Canada sur papier fabriqué au Canada.

Imprimerie Modèle Limitée
1206 est, rue Craig,
Montréal.